

Rapport de gestion de l'Université de Neuchâtel 2004 – 2005



Contributions : Conseil de l'Université, Sénat, FEN, ACINE, facultés,
services centraux, recteur, et collaborateur personnel

Editeur responsable : Rectorat

Neuchâtel, le 8 février 2006, version 2

Table des matières

1.	RESUME	7
2.	RAPPORT DU CONSEIL DE L'UNIVERSITE.....	11
3.	RAPPORT DU SENAT.....	13
4.	RAPPORT DE LA FEDERATION DES ETUDIANTS NEUCHATELOIS (FEN)	15
5.	RAPPORT DE L'ASSOCIATION DU CORPS INTERMEDIAIRE DE L'UNIVERSITE DE NEUCHATEL (ACINE).....	19
6.	RAPPORTS DES FACULTES	21
6.1.	FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES.....	21
6.1.1.	<i>Résumé général de l'année académique 2004 – 2005.....</i>	<i>21</i>
6.1.2.	<i>Nouvelle offre de formation.....</i>	<i>21</i>
6.1.3.	<i>Collaborations interuniversitaires.....</i>	<i>22</i>
6.1.4.	<i>Colloques organisés par la Faculté</i>	<i>24</i>
6.1.5.	<i>Résumé de l'activité des instituts.....</i>	<i>26</i>
6.1.6.	<i>Evénements particuliers</i>	<i>28</i>
6.1.7.	<i>Publications de la Faculté.....</i>	<i>29</i>
6.1.8.	<i>Nominations, retraites et décès</i>	<i>37</i>
6.2.	FACULTE DES SCIENCES	38
6.2.1.	<i>Résumé général de l'année académique 2004 – 2005.....</i>	<i>38</i>
6.2.2.	<i>Nouvelle offre de formation.....</i>	<i>38</i>
6.2.3.	<i>Collaborations inter-universitaires</i>	<i>39</i>
6.2.4.	<i>Colloques, conférences et congrès organisés par la Faculté.....</i>	<i>40</i>
6.2.5.	<i>Résumé de l'activité des instituts.....</i>	<i>42</i>
6.2.6.	<i>Evénements particuliers</i>	<i>45</i>
6.2.7.	<i>Publications dans la Faculté.....</i>	<i>46</i>
6.2.8.	<i>Infrastructures.....</i>	<i>46</i>
6.2.9.	<i>Nominations, retraites et décès</i>	<i>47</i>
6.3.	FACULTE DE DROIT	48
6.3.1.	<i>Résumé général de l'année académique 2004 – 2005.....</i>	<i>48</i>
6.3.2.	<i>Nouvelle offre de formation.....</i>	<i>48</i>
6.3.3.	<i>Collaborations interuniversitaires.....</i>	<i>49</i>
6.3.4.	<i>Colloques organisés par la Faculté</i>	<i>49</i>
6.3.5.	<i>Résumé de l'activité des instituts.....</i>	<i>50</i>
6.3.6.	<i>Evénements particuliers</i>	<i>51</i>
6.3.7.	<i>Publications de la Faculté.....</i>	<i>51</i>
6.3.8.	<i>Infrastructures.....</i>	<i>51</i>
6.3.9.	<i>Nominations, retraites et décès</i>	<i>51</i>
6.4.	FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES	52
6.4.1.	<i>Résumé général de l'année académique 2004 – 2005.....</i>	<i>52</i>
6.4.2.	<i>Nouvelle offre de formation.....</i>	<i>52</i>
6.4.3.	<i>Collaborations interuniversitaires.....</i>	<i>52</i>
6.4.4.	<i>Colloques organisés par la Faculté</i>	<i>53</i>
6.4.5.	<i>Résumé de l'activité des instituts.....</i>	<i>53</i>
6.4.6.	<i>Evénements particuliers</i>	<i>54</i>
6.4.7.	<i>Publications de la Faculté.....</i>	<i>55</i>
6.4.8.	<i>Infrastructures.....</i>	<i>55</i>
6.4.9.	<i>Nominations, retraites et décès</i>	<i>55</i>
6.5.	FACULTE DE THEOLOGIE	56
6.5.1.	<i>Résumé général de l'année académique 2004 – 2005.....</i>	<i>56</i>
6.5.2.	<i>Nouvelle offre de formation.....</i>	<i>56</i>
6.5.3.	<i>Collaborations interuniversitaires.....</i>	<i>56</i>
6.5.4.	<i>Colloques organisés par la Faculté</i>	<i>57</i>
6.5.5.	<i>Evénements particuliers</i>	<i>57</i>

6.5.6.	<i>Nominations, retraites et décès</i>	57
6.6.	COMMISSION DE LA RECHERCHE	58
6.6.1.	<i>Résumé général de l'année académique 2004 – 2005</i>	58
6.6.2.	<i>Nominations, retraites et décès</i>	58
6.7.	LISTE DES DOCTORATS DELIVRES PAR L'UNIVERSITE DE NEUCHATEL EN NOVEMBRE 2005	59
6.7.1.	<i>Faculté des lettres et sciences humaines</i>	59
6.7.2.	<i>Faculté des sciences</i>	59
6.7.3.	<i>Faculté de droit</i>	62
6.7.4.	<i>Faculté des sciences économiques</i>	62
7.	RAPPORTS DES SERVICES	65
7.1.	RECTORAT	65
7.1.1.	<i>Service juridique</i>	65
7.1.2.	<i>Service presse et communication</i>	67
7.2.	DOMAINE ADMINISTRATIF	68
7.2.1.	<i>Situation générale</i>	68
7.2.2.	<i>Activités opérationnelles du service administratif</i>	68
7.2.3.	<i>Situation des activités opérationnelles du service administratif</i>	69
7.2.4.	<i>Situation financière de l'enveloppe budgétaire à disposition</i>	69
7.2.5.	<i>Contrôle qualité</i>	70
7.2.6.	<i>Situation des activités stratégiques du service administratif</i>	70
7.2.7.	<i>Situation de la dotation du domaine opérationnel des ressources humaines et finances</i> 70	
7.2.8.	<i>Activités futures à réaliser dans le service</i>	72
7.2.9.	<i>Formation du personnel du service administratif</i>	72
7.3.	DOMAINE DES RESSOURCES ACADEMIQUES	73
7.3.1.	<i>Service académique</i>	73
7.3.2.	<i>Service social</i>	76
7.3.3.	<i>Service de l'égalité des chances</i>	77
7.3.4.	<i>Service des sports</i>	79
7.3.5.	<i>Jardin botanique</i>	80
7.3.6.	<i>Service des bâtiments</i>	84
7.4.	DOMAINE INFORMATIQUE ET BIBLIOTHEQUES	85
7.4.1.	<i>SITEL</i>	85
7.4.2.	<i>Bibliothèques</i>	90
8.	SUIVI DU MANDAT D'OBJECTIFS	95
8.1.	INTRODUCTION	95
8.2.	ÉTAT DES PROCEDURES D'ENGAGEMENT DE NOUVEAUX PROFESSEURS	97
8.3.	LIGNES DE FORCE : REALISATION ET PERSPECTIVES	98
8.3.1.	<i>MAPS – Maison d'analyse des processus sociaux</i>	98
8.3.2.	<i>Pôle des microtechniques et nanotechnologies</i>	98
8.3.3.	<i>Pôle de biologie végétale</i>	99
8.3.4.	<i>Passage au système de Bologne</i>	99
8.3.5.	<i>Gestion de l'Université</i>	100
8.3.6.	<i>Bâtiments</i>	102
8.4.	OBJECTIFS ET MESURES	104
9.	ETUDIANTS	115
9.1.	TITRES ET DIPLOMES, EVOLUTION SUR QUATRE ANS	115
9.2.	TITRES ET DIPLOMES, REPARTITION EN 2004 – 2005	117
9.3.	TITRES DELIVRES PAR LA FORMATION CONTINUE EN 2004 – 2005	118
9.4.	EFFECTIF TOTAL DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE	118
9.5.	EFFECTIFS DES ETUDIANTS PAR FACULTE	118
9.6.	ÉTUDIANTS SELON LE GROUPE D'ETUDES, LE DOMICILE DES PARENTS, LA CATEGORIE ET LE SEXE (2004 – 2005)	120
9.7.	ÉTUDIANTS NOUVELLEMENT IMMATRICULES 2001 – 2005	121
10.	FINANCES	123

10.1.	ANALYSE GENERALE DE L'EXERCICE 2005.....	123
10.2.	TABLEAUX DE SYNTHESE.....	126
10.2.1.	Comptes 2005 (budget Etat) avec répartition des charges du domaine central imputables aux facultés.....	126
10.2.2.	Comptes 2005 par faculté (avant ventilation des charges du domaine central imputables aux facultés).....	127
10.2.3.	Comptes 2005 du domaine central.....	128
11.	ANNEXES	129
11.1.	ETAT DE LA REGLEMENTATION EN MATIERE D'ORGANISATION, DE GESTION ET DE STATUTS	129
11.1.1.	Vue d'ensemble : Organisation interne, gestion, fonctionnement	129
11.1.2.	Tableau des délégations de compétences, du 18 octobre 2004.....	130
11.1.3.	Directive concernant l'organisation du domaine central de l'Université, du 31 janvier 2005	133
11.1.4.	Organigramme du domaine central de l'UniNE (état au 1.7.2005).....	135
11.1.5.	Règlement général d'organisation de l'Université (RGOU)	136
11.1.6.	Règlement concernant la procédure de nomination des professeur-e-s ordinaires, extraordinaires, professeur-e-s assistant-e-s, directeurs de recherche et directrices de recherche	156
11.1.7.	Règlement sur les assistant-e-s du 10 octobre 2005	168
11.2.	ETAT DE LA REGLEMENTATION EN MATIERE D'ADMISSION A L'UNIVERSITE ET REGLEMENTS D'ETUDES ET D'EXAMENS	175
11.2.1.	Admission à l'Université	175
11.2.2.	Règlements d'études et d'examens des formations de base	175
11.2.3.	Règlements d'études et d'examens des formations particulières.....	176
11.3.	COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS	177
11.3.1.	Commission culturelle	177
11.3.2.	Commission de gestion de la fortune de l'Université.....	177
11.3.3.	Commission des immatriculations	177
11.3.4.	Commission d'informatique.....	177
11.3.5.	Commission de surveillance de la procédure des nominations.....	177
11.3.6.	Commission sociale	178
11.3.7.	Commission sportive.....	178
11.3.8.	Commission de l'U3A.....	178
11.3.9.	Commission de la recherche scientifique	179
11.3.10.	Commission de l'enseignement	179
11.3.11.	Commission de l'Observatoire (nommée par le Conseil d'Etat)	179
11.3.12.	Conseil de fondation du CIES.....	179
11.3.13.	Commission du Musée international d'horlogerie (nommée par le Conseil communal de la Chaux-de-Fonds).....	180
11.3.14.	Commission de gestion du jardin botanique.....	180
11.3.15.	Commission interfacultaire de la formation continue (CIFOC)	180
11.3.16.	Commission universitaire d'admission (des personnes non titulaires de maturité)..	180
11.3.17.	Fondation du Foyer des Etudiants	181
11.3.18.	Commission de gestion de la Cité universitaire.....	181
11.3.19.	Comité de direction de la Cité universitaire	181
11.3.20.	Fondation du Laténium	182
11.3.21.	Bologna Projektleitung	182
11.3.22.	Commission de planification CPC-CRUS	182
11.3.23.	CRUS	182
11.3.24.	Fondation CAFI	182
11.3.25.	Association CAFI + Comité scientifique	182
11.3.26.	Haute Ecole ARC, Comité consultatif	182
11.3.27.	Commission fédérale des bourses (Berne).....	182
11.4.	ABREVIATIONS.....	183
11.4.1.	Par domaine.....	183
11.4.2.	Par ordre alphabétique.....	186

1. Résumé

Le présent rapport a été réalisé en rassemblant les contributions de différents organes et partenaires. Leurs auteurs sont explicitement mentionnés au début de chaque chapitre.

Etant donné l'importance du mandat d'objectifs comme outil de gestion stratégique, un soin particulier a été apporté à la rédaction de son suivi et des perspectives. Il faut cependant aussi souligner une certaine incertitude concernant l'avenir puisque le mandat d'objectifs est remis en question dans le programme de législature du Conseil d'Etat.

Enfin, l'idée de demander des contributions à la FEN et l'ACINE est venue très tardivement, mais a rencontré un écho très favorable auprès de ces deux associations.

Evolution du nombre d'étudiants nouvellement immatriculés

En ce qui concerne l'évolution globale du nombre d'étudiants nouvellement immatriculés (sans inclure l'orthophonie, une année sur deux), on constate en 2004 – 2005 par rapport à 2003 – 2004 une augmentation de 7.6%, et par rapport à 2001 – 2002 une augmentation de 9.5%. Ces augmentations sont réjouissantes, car la rentrée 2003 – 2004 avait enregistré une forte baisse de près de 12% par rapport à la rentrée 2002 – 2003.

En Faculté des lettres et sciences humaines, après une stagnation entre la rentrée 2002 – 2003 et 2003 – 2004, on constate heureusement une augmentation de 11.2% de la rentrée 2004 – 2005 par rapport à l'année précédente et une augmentation de 26.4% sur quatre ans. En Faculté des sciences, même constat : augmentation de 19% de nouveaux étudiants pour la rentrée 2004 – 2005 par rapport à l'année précédente et de 8% sur quatre ans. La Faculté de droit établit le record de progression, avec 39% de nouveaux étudiants en 2004 – 2005 par rapport à la rentrée précédente et de 75.4% pour les quatre ans considérés ! Fort heureusement, la Faculté des sciences économiques affiche une belle progression en 2004 – 2005 de 20.4%, qui compense l'érosion des années passées. Seul bémol à ces hausses réjouissantes, la Faculté de théologie passe de 10 nouveaux étudiants en 2003 – 2004 à 1 nouvel étudiant en 2004 – 2005 et enregistre une forte baisse de 87.5% sur l'ensemble des quatre ans. Cette évolution doit cependant être interprétée avec des réserves, étant donné la restructuration importante qui a conduit à la création de la Fédération des facultés de théologie de Suisse romande.

Finances

En 2005, l'économie réalisée par rapport à l'enveloppe, suite aux demandes découlant de la crise financière de l'Etat, est de 1.216 million (sans amortissement) pour un total de charges effectives de 77.67 millions (budget : 78.9 millions). Pour une bonne partie, cette économie a été réalisée en retardant des engagements de personnel, et ne pourra pas être reportée sans autre. La rubrique amortissements montre une économie de 1.066 million. De plus, nous avons dans les recettes 2005 un supplément de 0.492 million par rapport au budget. L'amélioration totale de la situation budgétaire est donc de 2.774 millions.

La réalisation du mandat d'objectifs, et en particulier l'introduction du système de Bologne et de l'assurance qualité, nécessite des moyens supplémentaires incompressibles. A l'horizon 2008, et si l'on prend comme base le budget 2005, l'augmentation de la charge nette est de 7.8 millions, sur environ 84 millions, soit 9.2% sur trois ans, soit moins de 3% par année.

Il est possible de discuter de la répartition des augmentations entre les différentes années. Une mise en œuvre efficace nécessite cependant des augmentations régulières, réparties dans le temps. Une première augmentation en 2006 aurait été indispensable, mais n'a pas été accordée par le Conseil d'Etat. Comme déjà dit dans le projet de budget de l'Université, nous aurions voulu compter sur une augmentation de 2.25 millions de plus

que la cible du Service des finances pour réaliser l'assurance qualité et une première étape de la réforme de Bologne.

Comme nous l'avons écrit ci-dessus, ces augmentations sont incompressibles. Il est important de signaler ici que l'Université a entrepris et continue d'entreprendre des efforts importants pour en limiter l'ampleur. Ainsi, les décisions prises récemment par le rectorat conduisent à des compressions budgétaires de 3.3 millions ; en outre des apports externes pour 2.55 millions par année ont été acquis en 2005 (au total 9.1 millions cumulés de 2005 à 2008).

Plan d'intentions

Il est sans doute important de rappeler que le plan d'intentions a été élaboré par le rectorat entre le 1^{er} octobre 2004 et le 31 décembre 2004 environ, qu'il a ensuite été mis en consultation auprès des facultés et du Sénat, et finalement approuvé par le Conseil de l'Université. Dans son mandat d'objectifs, le Conseil d'Etat a fait sien le plan d'intentions quasiment dans sa totalité. Finalement, le 15 mars 2005, le Grand Conseil a débattu du mandat d'objectifs et l'a approuvé à une large majorité.

Un soin particulier a été apporté dans le plan d'intentions à la **planification des postes de professeur**. Au cours de l'année 2004 – 2005, toute une série de procédures de nominations de nouveaux professeurs ont été démarrées.

La **mise en place d'un système d'assurance qualité** a trouvé un début de réalisation. La priorité a été accordée à l'évaluation des enseignements. Des essais pilotes ont été réalisés et un concept mis en place pour évaluer dorénavant systématiquement tous les enseignements.

Le rectorat a procédé à une **réorganisation importante du domaine central**. Plusieurs petits offices ont ainsi été regroupés pour constituer un service académique digne de ce nom. Un effort important a été déployé pour mettre en place un système informatisé des dossiers des étudiants couvrant l'ensemble des étapes allant de l'immatriculation à l'obtention d'un titre.

Dans le plan d'intentions, puis dans son action au cours de l'année, le rectorat s'est efforcé de jeter les bases d'une **répartition plus équitable des moyens** par la définition de critères objectifs. La planification des postes de professeur a ainsi pris en compte les besoins en encadrement. Quant aux postes de maîtres-assistants, leur attribution est basée sur le volume de fonds de tiers.

Concernant les **lignes de force du plan d'intentions**, nous résumons ici la situation par quelques mots-clés.

- **MAPS – Maison d'analyse des processus sociaux** : Un groupe de travail a élaboré la vision scientifique de la maison d'analyse des processus sociaux, à savoir l'étude de la circulation des personnes, des richesses et des connaissances dans le monde contemporain. Le rectorat a décidé de consacrer deux chaires de professeur à cette problématique, qui renforceront par ailleurs l'encadrement des étudiants dans les sciences humaines et sociales. Les négociations en vue d'une intégration du SFM (Forum suisse des migrations) ont été poursuivies.
- **Pôle des microtechniques et nanotechnologies** : L'Université a établi les rapports techniques en vue d'une intégration de l'Observatoire cantonal dans l'Université mais cette intégration n'a pas été réalisée. La Confédération a décidé de soutenir des projets communs en microtechnique, notamment entre l'IMT et l'EPFL par un financement spécial réservé à l'Université se montant à un total de 1'600'000 francs, sur deux ans. Au cours de l'année universitaire 2005 – 2006, il serait important de faire des progrès pour fédérer les forces et définir un pôle des microtechniques et nanotechnologies, bien entendu en collaboration avec l'EPFL. L'objectif devrait être l'inscription de ce pôle dans le message du Conseil fédéral consacré à la formation, la recherche et la technologie couvrant la période 2008 – 2011.

- **Pôle de biologie végétale** : Le Fonds national a procédé à une évaluation du pôle national de recherche « Survie des plantes » et a décidé de prolonger son soutien financier pendant la période 2006 – 2009. Dans le but de renforcer le pôle de biologie végétale, le rectorat a décidé de réorienter deux chaires de la Faculté des sciences vers la chimie des substances naturelles et la statistique appliquée aux sciences naturelles.
- **Passage au système de Bologne** : Pour la première fois, lors de la rentrée 2004 – 2005, une journée d'accueil des nouveaux étudiants a été organisée. Depuis la rentrée 2005 – 2006, l'Université de Neuchâtel a passé complètement au système de Bologne et tous les étudiants commençant une première année à l'Université se sont inscrits pour un bachelor (à l'exception de l'orthophonie et de la médecine). La Faculté des lettres et sciences humaines a commencé les travaux de définition des plans d'études de master, alors que les autres facultés ont terminé cet exercice.
- **Gestion de l'Université** : le domaine central a été réorganisé, et un véritable service académique a été créé. Plusieurs règlements importants ont été élaborés et adoptés.
- **Bâtiments** : les contacts et discussions ont été nombreux mais n'ont pas conduit à des réalisations.

Au nom du rectorat

Alfred Strohmeier, recteur, et Patrick Wagner

2. Rapport du Conseil de l'Université

Le rapport qui suit a été établi par la Présidente du Conseil de l'Université, Mme Michèle Berger-Wildhaber.

Le Conseil de l'Université s'est réuni à neuf reprises durant l'année académique 2004/2005.

Suite à un changement de statut, à un départ et à deux démissions, le Conseil de l'Université a accueilli quatre nouveaux membres : MM. Baptiste Hurni, représentant des étudiants, doctorants, auditeurs, Alexander Mack, représentant du corps intermédiaire, Pierre Wessner, représentant du corps professoral et P.-L. Dubied, doyen de la Faculté de théologie.

A la demande du Conseil de l'Université, le recteur a invité son collaborateur personnel M. Patrick Wagner à se présenter. Ce dernier, après avoir travaillé pour le canton du Jura, la Confédération en Suisse et à Moscou, puis pour la promotion économique des cantons de Vaud et Fribourg, est entré en fonction le 1er août 2004 au service du recteur de l'Université de Neuchâtel.

Lors de ses séances, le Conseil de l'Université a reçu diverses informations de la part du rectorat comme de celle du Chef de la formation universitaire. Parmi celles-ci : la convention liant les facultés de théologie de Genève, Vaud et Neuchâtel en fédération ; le projet du centre interuniversitaire CIMENT en partenariat avec l'EPFL ; le transfert de la sociologie en Faculté des lettres et sciences humaines ; le transfert de l'économie régionale en Faculté des lettres et sciences humaines.

Le Conseil de l'Université a pris plusieurs décisions fondamentales sur la base de rapports fournis par le rectorat. Il a accepté la réorientation des études de chimie, la décision d'intégrer, sous la forme d'instituts, l'Observatoire de Neuchâtel et le Forum Suisse des Migrations dans l'Université, ainsi que la planification des postes de professeurs avec une réserve concernant la chaire de microbiologie. Il a encore approuvé le schéma des filières en FLSH, la liste des masters en Faculté des sciences économiques et le règlement de nomination des professeurs.

Il a également approuvé le Plan d'intentions du rectorat avec des réserves et des remarques concernant l'enseignement de l'italien, de la planification des compétences au niveau romand sur la gestion des petites branches et l'encadrement des étudiants en leur facilitant l'accès aux transports publics. Conformément à l'article 28 b de la LU, sa présidente a transmis l'avis du Conseil de l'Université sur le Plan d'intentions, accompagné de celui du Sénat, au chef du DIPAC, M.Th. Béguin, en date du 21 janvier 2005.

Après avoir créé, à l'attention du rectorat, une Commission chargée de la rédaction du RGU et élaboré un premier projet, le Conseil de l'Université a demandé l'aide d'un expert externe en la personne de Monsieur P. Mahon, professeur à la Faculté de droit. Cette aide, en vue de la rédaction d'un projet de loi, lui a été accordée sous la forme d'un mandat attribué à M. P. Mahon. Le Conseil de l'Université a fait une première lecture du document qui a nécessité une séance de relevée, puis une deuxième lecture qui a abouti au document final, le RGOU, transmis au recteur le 8 août 2005.

Le Conseil de l'Université a pris acte du décret ratifiant le mandat d'objectifs confié à l'Université pour la période 2005-2008. Ce dernier a été voté le 15 mars 2005 par le Grand Conseil neuchâtelois.

Suite à la réorganisation des départements à l'Etat de Neuchâtel, le Conseil de l'Université a transmis ses félicitations à Madame Sylvie Perrinjaquet nommée cheffe du Département de l'Education, de la culture et des Sports dès le 1er juin 2005.

De plus, il a organisé une médiation entre la FEN et le rectorat suite à une rupture de communication. Il a encore demandé au recteur, concernant le recrutement des étudiants au niveau du master, une évaluation des besoins en bourses d'excellence et a réactivé sa Commission de réflexion financière présidée aujourd'hui par Mme A.C. Clottu Vogel.

Le Conseil de l'Université tient à remercier Monsieur le recteur Alfred Strohmeier, ainsi que les vice-recteurs Daniel Haag, Reinhard Neier et Daniel Schulthess de leur disponibilité et de leur collaboration. Il remercie également Monsieur Jean-Jacques Cléménçon, Chef du Service de la formation universitaire, de sa compétence et de sa participation active aux séances du Conseil ainsi que le président du Sénat, Monsieur Philippe Terrier, dont il apprécie les informations.

3. Rapport du Sénat

Le rapport qui suit a été établi par le Président du Sénat, M. le Professeur Philippe Terrier.

Le Sénat s'est réuni à trois reprises durant l'année écoulée. Les séances du 15 décembre 2004 et du 18 janvier 2005 ont eu pour unique objet l'examen du Plan d'intentions du rectorat pour la période 2005-2008. Conformément à la Loi sur l'Université, le Sénat a donné son avis sur ce document à l'intention du Conseil de l'Université : il a refusé de le soutenir par 41 voix contre 21 et 9 abstentions.

Dans sa séance du 24 juin 2005, le Sénat a pris connaissance des procédures d'évaluation mises en place dans le cadre de l'assurance qualité et il a débattu de la question des gains annexes du corps professoral. A ce sujet, sur la base d'un rapport établi par son Bureau, il a fait un certain nombre de propositions en vue d'un futur règlement. Par ailleurs il a nommé professeurs honoraires MM. Claude Sandoz (FLSH), Arvind Shah, François Sigrist et Raphaël Tabacchi (FS), François Knoepfler (FD), Denis Maillat et François Béguin (FSE). Enfin il a proposé que le grade de « docteur honoris causa » soit conféré aux personnalités suivantes : MM. Pierre Gresser pour la FLSH ; Oystein Fischer et Hans-Joachim G. Güntherodt pour la FS ; Christian Gouriéroux pour la FSE et Eric Junod pour la FT. Selon la tradition, la soirée s'est poursuivie par un repas offert par le recteur.

4. **Rapport de la Fédération des étudiants neuchâtelois (FEN)**

Le rapport qui suit a été établi par la Fédération des étudiants neuchâtelois (FEN).

Assemblée générale

L'Assemblée générale de la FEN, qui depuis 2003, est ouverte à tous les étudiants de notre Alma Mater, s'est tenue à quatre reprises sous la présidence de Jan Villat, étudiant en informatique. Depuis la nouvelle loi sur l'Université, le nombre d'étudiants qui viennent y débattre est en constante augmentation. Outre ses obligations statutaires, elle a notamment parlé abondamment du plan d'intentions du Rectorat rendu public en décembre 2004, et de ses corollaires qu'ont été la suppression des chaires de grec et d'italien, entre autres. La majorité des étudiants a ressenti ces réformes comme un affaiblissement de l'Université de Neuchâtel. L'AG a mandaté le Comité de la FEN pour qu'il prenne les mesures nécessaires afin de rendre public le mécontentement des étudiants neuchâtelois ; lesquels ne désirent pas être considérés comme les clients de l'Université. A contrario, ils exigent d'en être acteurs à part entière, suffisamment matures pour comprendre les enjeux de la politique des hautes écoles et pour y participer pleinement.

Dans un autre cadre, l'Assemblée générale a soutenu le Comité dans sa volonté de reprendre la gestion de la partie hôtelière de la Cité Universitaire. De fait, elle a libéré le capital nécessaire à la fondation d'une société anonyme sans buts lucratifs (Cité AI'FEN) pour assumer cette tâche. Nous ne sommes pas peu fiers de prétendre, après six ans de désaccord, que la mise à disposition de logements pour étudiants, et cela à un prix raisonnable, est possible. Seule bémol, l'Etat se désengage du subventionnement hormis la mise à disposition et l'entretien du bâtiment. Une économie de plusieurs dizaines de milliers de francs qui devra être compensées par les locataires eux-mêmes !

Afin que la formation soit un vrai débat au sein de la République, l'Assemblée générale a également décidé de lancer l'initiative « L'or de la BNS pour l'avenir et l'innovation ». Elle propose que la part d'or excédentaire reçue par le Canton de Neuchâtel soit conservée comme capital, dont les intérêts annuels seraient dévolus à tous les domaines de la formation. La récolte des six mille signatures fut parfois difficile, mais le succès rencontré démontre que la formation et la nécessité de trouver des débouchés après les études est une réelle préoccupation.

Enfin, c'est l'AG qui est chargée d'élire les représentants étudiants dans les différentes instances de l'Université, qu'il s'agisse des différents conseils ou de commissions particulières.

Comité directeur de la FEN

Les réunions hebdomadaires de la FEN ont été présidées successivement par Hervé Martinet qui a laissé sa charge à une coprésidence, formée de Sara Angelini et de Grégoire Oguey, ce dernier ayant été remplacé par Baptiste Hurni. Fait relativement rare ces dernières années, les sept postes furent tous occupés par des étudiants issus des diverses facultés.

Le Comité a fourni un gros travail dans le cadre du plan d'intentions, en étant le porte-parole des étudiants mécontents, soutenant ainsi les associations de faculté dans leur démarche d'organiser une grande manifestation. Elle a réuni près d'un millier de personnes dans les jardins du Rectorat, puis dans la cour du Château. Parallèlement, le Comité a œuvré sans relâches pour conserver un dialogue positif et constructif avec le Rectorat, malgré les vives tensions. Le Règlement général d'organisation de l'Université (RGOU) a été l'occasion de réitérer l'importance d'étayer un processus de consultation. Certes, toutes les revendications étudiantes n'ont pas pu aboutir, mais les discussions

entreprises, tant avec le Conseil de l'Université qu'avec les chefs successifs du DIPAC, puis du DECS, ont permis de clarifier l'opposition des étudiants et de s'accorder sur l'importance de réformer l'Université. Malheureusement, le Comité de la FEN ne peut pas toujours agréer les moyens utilisés par les instances responsables.

Le Comité a également poursuivi ses rencontres régulières avec le Rectorat de l'Université pour traiter de points moins sensibles, mais néanmoins importants, pour le déroulement des études sur le campus neuchâtelois. Le partenariat avec la HEP BEJUNE, ou la consultation sur le règlement des assistants, ont été accueillis favorablement et sont un signe tangible que l'Université peut se réformer tout en conservant son attrait et sa qualité.

Sur le plan national, la FEN demeure active au sein de l'Union des étudiants de Suisse (UNES) aussi bien lors des deux assemblées plénières de Zurich et de Lucerne que dans le travail des cinq commissions permanentes. Les projets de développement du paysage universitaire suisse doivent être une préoccupation majeure pour tous. Les coûts considérables de la réforme de Bologne ne sont que partiellement compensés par la manne fédérale ; notre petite Université devra lutter pour survivre dans un système de plus en plus concurrentiel où le rôle des cantons ne sera bientôt plus que celui de débiteur. Le Comité de la FEN regrette la précipitation avec laquelle le système de Bologne est introduit en Suisse, alors que nos voisins européens temporisent d'avantage.

Dies Academicus

De nombreuses tensions ont entouré la préparation et le déroulement de cette journée, car le Rectorat, par omission, n'invita ni étudiant ni assistant à discourir, comme la coutume l'aurait préconisé. Certains ont décidé de recourir à un « Dies alternatif » pour signifier leur mécontentement ; d'autres ont simplement désapprouvé. Le Comité de la FEN, quant à lui, optant pour une politique d'apaisement, proposa au Recteur d'introduire au programme une intervention estudiantine, requête à laquelle il souscrivit. Dein postea Baptista Hurni plausissimum orationem habuit. Discours où l'orateur estudiantin proposa notamment le gel de la mise en place du processus de Bologne, l'intégration de l'Université dans la société – et non l'en séparer – ou encore la nécessaire mais problématique collaboration entre la base de l'Université et sa direction.

Commission d'aide directe aux étudiants (CADE)

Cette commission administre une partie des bénéfices de la Fête de l'Uni. Pas loin d'une quarantaine de recours ou de réclamations ont été instruits par notre juriste auprès des diverses instances décisionnelles compétentes. Si, dans la majeure partie des cas, le dénouement est à satisfaction des deux parties, parfois la rigueur suisse nous désarçonne.

La CADE a également distribué quelques aides en espèces pour des étudiants momentanément dans le besoin. Par l'entremise du Service sociale de l'Université, nous avons aussi distribué près de deux mille francs de bons de transports et de bons pour l'achat de livres.

Cafignon

Une équipe rédactionnelle assure la publication annuelle de quatre numéros du Cafignon, le journal des étudiants de l'Université de Neuchâtel. Le pari d'éditer un journal indépendant est toujours un peu plus difficile à tenir. Les revenus publicitaires sont toujours plus durs à obtenir ; aussi le Cafignon doit-il de plus en plus miser sur les dons de nos généreux lecteurs.

Fête de l'Uni

Le quatre mai 2005, douze mille fêtards, un nouveau record, ont été accueillis par la Fête de l'Uni (FdU) sur le site des Patinoires du littoral. Plus de deux cents bénévoles, dirigés par un comité restreint, ont permis à la fête de se dérouler sous les meilleurs auspices. Les services de la Ville de Neuchâtel ont relevé leur professionnalisme.

Le vendredi vingt-et-un octobre à la Rotonde, la FdU, mandatée par le Recteur, a organisé une soirée pour clôturer la journée d'accueil des nouveaux étudiants. Ces derniers, malheureusement en nombre insuffisant, ont apprécié ce geste de l'Université.

5. Rapport de l'Association du corps intermédiaire de l'Université de Neuchâtel (ACINE)

Le rapport qui suit a été établi par le président de l'ACINE, M. Alexander Mack.

L'ACINE, Association du corps intermédiaire de l'Université de Neuchâtel, a été fondée en 2003. Le 14 décembre 2004, elle a tenu sa deuxième assemblée générale ordinaire depuis l'assemblée constitutive du 29 janvier 2003.

L'ACINE a pour objectif principal la défense des intérêts du corps intermédiaire, composé des maître-sse-s d'enseignement et de recherche, des maître-sse-s assistant-e-s, des lecteurs et lectrices, des chargé-e-s d'enseignement et des assistants (art. 56 LU). Elle a également pour buts de représenter le corps intermédiaire de l'Université auprès des instances concernées internes ou externes à l'Université et de favoriser les contacts et les échanges entre ses membres.

Au niveau du travail de représentation, mentionnons la présence active de l'ACINE au sein du Conseil de l'Université, de la Commission d'admission des non porteurs de maturité et de la Commission sociale. En accord avec le corps professoral, l'ACINE a cédé sa place au sein de la Commission de gestion de la Cité universitaire au corps professoral pour la période législative 2005-2009. Par contre, l'ACINE a pu obtenir un siège au sein du Conseil d'administration de la caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel pour la période législative 2005-2009. Finalement, l'ACINE est membre collectif d'Actionuni, association suisse des chercheurs représentant les associations de corps intermédiaire des universités et EPF suisses, et occupe un siège au sein de son comité.

Parmi les principales activités durant l'année académique 2004-2005, mentionnons, par ordre chronologique, les suivantes :

- Organisation de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2004.
- Elaboration de la stratégie à adopter par rapport au vote (20 janvier 2005) sur le plan d'intentions de l'Université de Neuchâtel 2005-2008 par le représentant du corps intermédiaire au Conseil de l'Université.
- Participation à l'enquête menée relative au profil et aux activités des maîtres-assistants de la Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel (rapport du groupe de travail des maîtres-assistants de la Faculté des sciences du 25 février 2005).
- Lettre du 3 mars 2005 adressée aux députés du Grand Conseil contenant des prises de position par rapport à la disparition *de facto* du statut de maître-assistant de l'Université de Neuchâtel et la motion « L'italien et le grec ne doivent pas disparaître de l'Université ».
- Prise de position commune de l'ACINE et de l'ASECO (Association du corps intermédiaire de la Faculté des sciences économiques) du 30 mars 2005 par rapport aux réflexions et propositions du rectorat sur la fonction et le statut des assistants.
- Rapport de la représentante du corps intermédiaire sur le fonctionnement de la commission universitaire d'admission à l'université des personnes non titulaires d'une maturité gymnasiale (mai 2005).
- Elaboration de l'intervention du représentant du corps intermédiaire au Conseil de l'Université pour sa séance extraordinaire du 5 juillet 2005 par rapport aux réflexions du rectorat sur les postes de maître-assistant et de post-doctorant.
- Lettre du 29 août 2005 adressée à la présidente du Conseil de l'Université au sujet du règlement de nomination des professeurs.

Depuis sa fondation, l'ACINE est sans source financière. Ses tentatives en vue de retenir une cotisation annuelle sur les salaires de ses membres se sont avérées infructueuses car bloquées au niveau de l'administration centrale. Sa proposition de réclamer la cotisation annuelle par courrier postal et bulletin de versement s'avère compliquée, coûteuse et avec peu de chances de succès pour l'ACINE.

En ce qui concerne les relations avec le rectorat, l'ACINE aimerait faire part des remarques suivantes : il est vrai que le rectorat s'efforce d'engager un processus de consultation, ce qui est fort appréciable. Mais malheureusement celui-ci se limite trop souvent à une simple « prise » de position. Une meilleure prise en compte de l'avis du corps intermédiaire, en particulier lorsque celui-ci est directement concerné par les décisions du rectorat, semble s'imposer. C'est un souhait également exprimé par Actionuni dans une toute récente lettre relative au Règlement concernant le statut des assistants et des assistants-étudiants de l'Université de Neuchâtel. Dans ce contexte, une rencontre annuelle avec le rectorat pourrait peut-être constituer un pas dans la bonne direction. Ajoutons par ailleurs qu'une rencontre informelle par année avec la cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports – comme pratiqué dans d'autres cantons universitaires – permettrait de mieux faire part des préoccupations du corps intermédiaire de l'Université de Neuchâtel.

Finalement, l'ACINE a vu des changements importants au niveau de son comité et de ses représentants. En particulier, elle tient à remercier Yannick Tièche, président sortant et ancien représentant de la Faculté de droit, Yan Greub, ancien secrétaire et représentant de la Faculté des lettres et sciences humaines, Cédric Fischer, ancien trésorier et représentant de la Faculté de théologie, et Christophe Jeannotat, ancien représentant de la Faculté des sciences. Au niveau des représentants, l'ACINE tient à remercier Laura Perret, ancienne représentante au Conseil de l'Université, Magali Cottier, ancienne représentante au sein de la Commission universitaire d'admission à l'université des personnes non titulaires d'une maturité, et Pierre-Yves Berger, ancien représentant au sein de la Commission de gestion de la Cité universitaire.

6. Rapports des facultés

6.1. Faculté des lettres et sciences humaines

Le rapport qui suit a été établi par la faculté des lettres et sciences humaines sous la responsabilité du doyen, M. Richard Glauser.

6.1.1. Résumé général de l'année académique 2004 – 2005

L'année académique 2004-2005 a été marquée par la restructuration de la FLSH. Les chaires de langue et littérature italiennes et de langue et littérature grecques, ainsi que la demi-chaire de linguistique comparative, vacantes ou sur le point de le devenir, ont été supprimées. Par contre, le rectorat a proposé la création de plusieurs chaires nouvelles, soit une chaire transversale en sciences humaines et sciences sociales, destinée à venir habiter la nouvelle Maison pour l'Analyse des Processus Sociaux ; une chaire de sciences sociales dont le rôle principal consistera dans la direction du Forum Suisse des Migrations; une chaire d'espagnol (langue et littérature ou linguistique ibéro-romane), une chaire d'histoire de l'art, une chaire de sciences de l'éducation, et une chaire de journalisme. Toutes ces créations, qui devraient prendre effet entre 2006 et 2008, visent à régler le problème de l'encadrement dont souffrent certaines filières d'études et à répondre à la demande courante des étudiants.

La partie sciences humaines de la faculté va prochainement se développer grâce à l'intégration du Forum Suisse des Migrations et de l'Institut de sociologie, jusqu'à présent en Faculté des Sciences économiques

L'essentiel de l'activité de la Faculté des Lettres et Sciences humaines consiste dans l'accomplissement des tâches d'enseignement (internes et externes) et dans la production scientifique détaillée ci-dessous.

6.1.2. Nouvelle offre de formation

Piliers du Baccalauréat universitaire (BA) de la Faculté des lettres et sciences humaines

- Langue et littérature allemandes
- Langue et littérature anglaises
- Civilisations et langues de l'Antiquité et du Moyen-âge (CLAM)
- Archéologie (BENEFRI)
- Langues et littératures hispaniques
- Ethnologie
- Français médiéval et parlers gallo-romans
- Langue et littérature françaises
- Géographie
- Histoire
- Histoire de l'art
- Journalisme et communication
- Logique (pilier secondaire uniquement)
- Philosophie
- Psychologie
- Sciences de l'éducation
- Sciences du langage
- Sociologie
- Sciences et pratique du sport (SePS) (pilier secondaire uniquement)
- Langue et littérature italiennes (seulement pour étudiants 2004)
- Orthophonie (Diplôme intégré en 4 ans, seulement pour étudiants 2005)

Piliers hors Faculté

- Biologie
- Géologie (uniquement en parallèle à un pilier principal géographie)
- Chimie (pilier secondaire uniquement, dès octobre 2006)
- Mathématiques
- Informatique (pilier secondaire uniquement)
- Physique (pilier principal uniquement)
- Economie

6.1.3. Collaborations interuniversitaires

Institut d'ethnologie (IE)

- L'Institut d'ethnologie a fondé l'Ecole doctorale suisse en anthropologie et ethnologie, qui réunit les instituts d'ethnologie des universités de Bâle, Berne, Fribourg, Lausanne, et Zurich, ainsi que l'Institut universitaire d'études du développement.
- L'Institut d'ethnologie participe au 3ème cycle romand en ethnologie (CUSO) avec les universités de Fribourg et de Lausanne.
- L'Institut d'ethnologie est coresponsable (avec l'Université de Franche-Comté) de la revue électronique ethnographiques.org.
- La prof. Ellen Hertz préside la Commission scientifique de la Société suisse d'ethnologie.
- Grégoire Mayor préside la Commission audiovisuelle de la Société suisse d'ethnologie.
- La prof. Ellen Hertz représente l'Université de Neuchâtel dans le réseau BENEFRRI « Etudes genre ».
- Philippe Geslin est responsable d'un cycle de conférences à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (Paris).
- François Borel et Christian Ghasarian ont participé à des jurys de thèse à l'Université Libre de Bruxelles et l'Université de Bordeaux, respectivement

Institut de géographie (IGG)

- Collaboration avec les instituts romands de géographie au projet « école doctorale de géographie » (2005-2008)
- Collège romand de géographie (coordination de la mise en œuvre de la réforme de Bologne)
- Diverses commissions de profil et/ou de nomination
- Echanges d'étudiants dans le cadre BENEFRRI
- Echanges d'étudiants dans le cadre Erasmus
- Collaboration avec l'Université de Palerme pour l'organisation et le financement d'un programme commun de recherche
- Expertises de thèses
- Comité d'élaboration du séminaire de 3ème cycle CUSO « Villes et campagnes : guerre des territoires ou mariage de raison ? » qui sera organisé par la CEAT/EPFL en 2006
- Cotutelle de thèse avec l'Université de Besançon

Institut de Préhistoire et des Sciences de l'Antiquité classique (IPSAC)

- Collège de France
- Ecole française d'Athènes
- Ecole suisse d'archéologie en Grèce
- Réseau BENEFRRI
- Sommerakademie de Xanten (Allemagne)
- Université de Berne (Metageitnia 2005)

- Université de Trieste (European Summer School of Classics)
- University of Hawaii at Manoa
- Direction du projet de confection d'un nouveau corpus des inscriptions de la Béotie antique, en collaboration avec la Ixe Ephorie des Antiquité, Thèbes, l'Ecole française d'archéologie, Athènes, La Société grecque d'épigraphie, Athènes, et l'institut F. Courby à Lyon et organisation de la première rencontre le 28 juin 2005 à Paris (Collège de France)
- Fondation d'EDOCSA (école doctorale romande en sciences de l'Antiquité)
- Groupe de Référence de l'Enseignement des Langues (CDIP)
- Consorzio Interuniversitario Gérard Boulvert (Naples)
- GdR 2135 (Paris X, Lille, Rouen) : Traduction du Code de Théodose
- Rechtgeschichtlicher Kommentar zum Neuen Testament (Universität Muenster et consortium d'universités allemandes et autrichiennes)
- Edinburgh Roman Law Group
- Brill's New Jacoby – Fragments of Greek Historians (U. of Missouri)
- Université de Lecce

Institut d'histoire (IHS)

- Préparation d'un Master commun avec la Chaire d'histoire contemporaine générale et suisse de l'Université de Fribourg : Sociétés contemporaines, sur financement BENEFRI

Institut de littérature française moderne (ILFM)

- Ecole doctorale Archives des Lumières, 2004-2007 (dir. Pascal Griener, en collaboration avec les Universités de Lausanne et Genève)
- Cinq rencontres de chercheurs débutants et avancés des Universités de Neuchâtel et Genève autour des problèmes actuels de la recherche. Discussion de chapitres de thèse et d'articles en cours de rédaction.

Institut de logique (ILOG)

- Centre romand de Logique, Histoire et Philosophie des Sciences (LHPS), master et école doctorale regroupant:
 - l'Université de Genève, département de philosophie;
 - l'Université de Lausanne, section de philosophie;
 - l'Université de Neuchâtel, institut de logique.
 - Université de Grenoble (F)
 - University of Barcelona (E)
 - University of Amsterdam (NL)
 - Institut Superior Técnico, Lisboa (PT)
 - University of Al. I Cuza. Iasi (RO)
 - University of Bacau (RO)

Institut d'orthophonie (IORTHO)

- En Suisse :
 - Université de Fribourg (cours)
 - Université de Genève (formation continue des professionnels)
 - Réseau romand de mentoring pour femmes impliquant les universités de Fribourg (université responsable), Genève, Lausanne, Neuchâtel et l'EPFL
- A l'étranger :
 - Université de Clermont-Ferrand (recherche FNRS et publications communes);

- Universités de Poitiers, Paris-5 et Louvain-la-Neuve (programme de recherche sur la pragmatique développementale; financement CNRS, publications);
- Universités de Antwerp, Autonome de Barcelona, Cracovie, Lund, René Descartes-Paris-5, Poitiers, Rennes 2, Roma 3, Roma «La Sapienza» (élaboration du projet Research Training Network «Pragmanet» dans le cadre des financements européens Marie Curie);
- Université de Poitiers (cours, dont Master Professionnel en Sciences Humaines et Sociales, mention Psychologie, Apprentissage et Pathologie du Langage)
- Université de Paris 3 (projet FNRS et accord Erasmus en cours d'élaboration)

Institut de philosophie (IPHILLO)

- Participation à la création d'une Ecole doctorale de philosophie avec les Universités de Fribourg, Lausanne et Genève.

Institut de philologie romane et linguistique française (IPHR)

- Enseignement de littérature française médiévale à l'Université de Berne dans le cadre d'un accord BeNefri par M. Y. Greub, maître-assistant (2 heures au semestre d'hiver).

Centre de dialectologie

- Université de Turin (I) : Signature d'une convention entre l'Université de Neuchâtel et l'Université de Turin pour l'intégration des enseignements du Centre de dialectologie dans une école doctorale européenne en dialectologie.
- Participation des enseignants neuchâtelois au séminaire de troisième cycle en géolinguistique de l'Université de Palerme.
- Université Laval (Québec) : Collaboration à la réalisation du projet BDLP-internationale (Base de données lexicographiques panfrancophone), volet suisse.
- Université de Louvain-la-Neuve (B) : Conférence de M. Philippe Hambye, chercheur au Centre de recherche VALIBEL : «Le français parlé en Belgique : approches sociolinguistiques»
- Université de Liège (B) : Stage de 3 jours des étudiants en dialectologie à l'Université de Liège, avec initiation aux activités de l'Atlas linguistique de Wallonie et participation à la journée de séminaire pour doctorants.

Institut de psychologie (IPSYCHO)

- Programme Erasmus (échanges avec 8 universités européennes)
- BENEFRRI (voir rapport)
- Projet européen Dunes (5e programme cadre)
- DESS Psychologie enfant et adolescent (romand), dirigé par l'Université de Lausanne
- DESS Formation de formateurs en HEP (romand)
- Ecole doctorale « New Media & Education (USA + Milan)

6.1.4. Colloques organisés par la Faculté

Institut d'ethnologie (IE)

- "Les Faiseurs de musées" (avec le Musée d'ethnographie de Neuchâtel dans le cadre du 100aire), IE/MEN, 16-17 septembre 2004.
- Colloque «Entre ordre et subversion. Logiques plurielles, alternatives, écarts, paradoxes», IE/MEN, 11-12 novembre 2004.
- "Conflicts in the Contemporary World", colloque annuel de la Société suisse d'ethnologie, Boldern, Männedorf/Zürich, 2-4 décembre 2004.
- PNR 48 "Aménager le territoire au nom du paysage", IE, 13 mai 2005

Institut de Préhistoire et des Sciences de l'Antiquité classique (IPSAC)

- Organisation avec le professeur A. Avram (Bucarest - Le Mans) d'une table ronde pour des jeunes chercheurs étrangers travaillant, notamment à l'Université de Neuchâtel, sur l'histoire de la colonisation grecque, Paris (Collège de France), 24 mai 2005.

Institut d'histoire (IHS)

- 27- 28 mai 2005, Institut d'histoire : « La correspondance familiale en Suisse romande aux XVIIIe et XIXe siècles. Affectivité, sociabilité, réseaux » - organisé par l'IH en collaboration avec les Archives de la vie ordinaire, Neuchâtel
- 4 juin 2005, Institut d'histoire : « Théophile Remy Frêne deux siècles après », Tavannes

Institut de littérature française moderne (ILFM)

- 19 novembre 2004 : Espaces de l'émigration (1789-1815) : ailleurs, asile, exil. Journée d'étude organisée par l'ILFM, en collaboration avec l'Université Marc-Bloch de Strasbourg, l'Université de Rouen et l'Ecole doctorale Archives des Lumières.
- 17-18 mars 2005 : Colloque international Paul Bourget, organisé par l'ILFM en collaboration avec l'Université de Dijon, avec l'appui du Fonds national suisse de la recherche scientifique et la Mairie de Dijon.
- 20 avril 2005 : Table ronde sur Francis Giauque, retransmise sur RSR2.
- 3 juin 2005 : Journée Isabelle de Charrière. Idées politiques et roman à l'épreuve de l'émigration (1789-1815). Journée d'étude organisée par l'ILFM, en collaboration avec l'Association suisse Isabelle de Charrière et l'Ecole doctorale Archives des Lumières
- 29 janvier 2005, 23 avril 2005, 4 juin 2005 : 3 journées de colloque de troisième cycle financées par la CUSO. Participants : doctorants et professeurs des Universités de Neuchâtel, Genève et Bâle. Thème : « Les matières du livre (XVIe-XVIIe) ». Les trois journées ont eu lieu à l'Université de Neuchâtel.

Institut de langue et littérature anglaises (ILLAN)

Conférenciers invités:

- 18 novembre 2004: Wesley McNair, poète américain de l'état du Maine.
- 21 décembre 2004 : Laurie McGuire, spécialiste de la Renaissance, Oxford University.
- 15 janvier 2005 : Miriam Locher, linguiste, Université de Berne.
- 24 janvier 2005 : Adrian Pablé, linguiste, Université de Berne.
- 18 mai 2005 : A. Robert Lee, spécialiste de Melville, Nippon University.
- 10 juin 2005 : John Howe, illustrateur du « Seigneur des anneaux », Neuchâtel.
- 14 juin 2005 : Patrick Cheney, spécialiste de Shakespeare, Pennsylvania State University.

Institut de langues et littératures hispaniques (ILLH)

- 17-19 mai : 12ème. « Grand Séminaire de Neuchâtel » portant sur l'œuvre de Cristina Fernández Cubas, en présence de l'écrivain.

Institut de logique (ILOG)

- 6-8 octobre 2004: International Workshop on Universal Logic.
- 26 mars - 3 avril 2005 : 1st World Conference and School on Universal Logic. 26 mars - 3 avril 2005, Montreux
- 21-23 avril 2005 : Perspectives contemporaines sur le logicisme / Contemporary Perspectives on Logicism. International Conference.

Le colloque était associé au Symposium de la Société suisse de Logique et de Philosophie des Sciences intitulé Constructivism / 20 - 21 avril 2005.

Institut d'orthophonie (IORTHO)

- 23-24 septembre 2004 : 8e colloque d'orthophonie-logopédie : « Les troubles de développement du langage : réflexions autour de la notion de dysphasie », 23-24 septembre 2004.

Institut de philologie romane et linguistique française (IPHR)

- 24 novembre 2004 : Conférence G. Roques (ATILF CNRS) : « mis langages est bons car en France fui nez » ou les régionalismes dans la Vie de Saint Thomas de Guernes de Pont-Saint-Maxence.

Institut de psychologie (IPSYCHO)

- Septembre 2005 : Colloque DIDAPRO « Progiciels, apprentissages scolaires et pratiques professionnelles », en collaboration avec IRDP, HEP et d'autres institutions du canton

6.1.5. Résumé de l'activité des instituts

Institut de géographie (IGG)

- Acceptation par le FNRS du projet « Back to the City ? » dans le cadre du PNR54 « Environnement construit et développement durable » (durée de l'étude : octobre 2005 à juillet 2008).
- Obtention, en tant que leading house, d'un financement CUSO pour la première école doctorale suisse de géographie.

Une liste complète des activités de l'IGG (conférences, articles de presse, etc.) est atteignable directement depuis la page www.unine.ch/geographie.

Institut d'orthophonie (IORTHO)

Formation

- Formation initiale des étudiants en vue de l'obtention du diplôme d'orthophonie ; continue des professionnels (cycle de FC et colloques d'orthophonie-logopédie tous les 2 ans) ; participation à des écoles doctorales.

Recherche scientifique

- doctorat en logopédie (seule université de Suisse où de tels doctorats peuvent être réalisés) ;
- recherche fondamentale (études des troubles du langage oral et écrit chez l'enfant, par ex.), clinique (études des interventions logopédiques, par ex.) et appliquée (élaboration d'outils d'évaluation, par ex.), en collaboration avec les milieux professionnels de la logopédie de Suisse romande, et en collaboration avec des collègues linguistes et/ou psychologues d'Universités étrangères (cf. Collaborations interuniversitaires), au moyen de subsides FNRS régulièrement sollicités, et/ou de participation à des programmes européens.

Institut de Préhistoire et des Sciences de l'Antiquité classique (IPSAC)

Conférences :

- J.-J. Aubert, On the use and abuse of legal texts for historical purpose (U. Muenster, RKNT Colloquium)
- J.-J. Aubert, Le vocabulaire de la fiscalité en Egypte gréco-romaine (U. Lille III, Journée d'étude sur l'économie antique)
- J.-J. Aubert, La magie à la fin de l'Antiquité ou, le diable existe-t-il ? (Lycée D. de Rougemont, Neuchâtel)
- J.-J. Aubert, Lex Rhodia de iactu and Roman commercial law (Edinburgh Roman Law Group)
- V. Berlincourt, Comment faire taire un grand bavard : la figure pittoresque de Caspar von Barth, interprète de la Thébàïde de Stace (Groupe Romand des Etudes Grecques et Latines)
- L. Chappuis Sandoz, Le vocabulaire comme marqueur de passions féminines (Properce, Ovide) (atelier sur La partie cachée de l'iceberg des marqueurs de l'énonciation, Genève, Collège de Saussure)
- L. Chappuis Sandoz, La couleur pourpre : sang, gloire et lumière (Cours public de l'Université de Neuchâtel)
- L. Chappuis Sandoz, Byblis et Iphis : amours hors norme et questions de genre (Ov., Met. 9) (26e Metageitnia, Université de Berne)
- D. Knoepfler, «Les Rômaïa de Thèbes : un nouveau concours musical (et athlétique ?) en Béotie». Communication devant l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres de l'Institut de France, Paris, 8 octobre. 2004 (une forme abrégée de cette conférence doit être présentée lors du Colloque des Études Béotiennes à Thèbes, Grèce, le 16 sept. 2005)
- F. Marchand, Peindre le marbre: la polychromie dans la statuaire antique (cours public des sciences de l'Antiquité et Lycée D.-de-Rougemont)
- F. Marchand, Les premières fouilles scientifiques de la nécropole de Tanagra: les travaux de l'archéologue P. Stamatakis (5th International Congress of Boeotian Studies, Thèbes)
- P. Schubert, Aus der Wüste gerettet : Papyrusurkunden aus griechisch-römischem Ägypten (Freunde der antiken Literatur, Berne)
- A. Trachsel, Lecture de l'espace homérique dans la poésie hellénistique, l'exemple d'Apollonios de Rhodes et de Théocrite (Séminaire homérique, CPER, Rhône-Alpes, à Lyon)
- A. Trachsel, Die humanistischen Aristotelesübersetzungen von Johannes Strum (58. Wolfenbütteler Symposion der Herzog August Bibliothek à Wolfenbüttel, Allemagne).

Institut de philosophie (IPHILLO)

- Nomination de M. Thomas Ricklin (prof. boursier) comme professeur ordinaire à l'Université de Munich.
- Nomination de Mme Laura Berchielli (assistante) comme maître de conférences à l'Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, France
- Stage de recherches d'une année de Mme Claire Schwartz à l'Université de Princeton.

Institut de philologie romane et linguistique française (IPHR)

Centre de dialectologie

- Réalisation du projet «BDLP-Suisse»: les particularités lexicales du français contemporain de la Suisse romande sur Internet (<http://www.tfq.ulaval.ca/bdlp/suisse.asp>), avec le soutien de l'Office fédéral de l'éducation et de la science OFES

- Début du projet «Dictionnaire du patois de Bagnes» (mandat de la commune de Bagnes VS)
- Début du projet FNRS «Atlas linguistique audio-visuel du francoprovençal valaisan, volume 1»
- Rédaction de la revue suisse de linguistique romane Vox Romanica
- Participation aux activités «Vivre l'Université» : séances d'information pour 3 classes de lycéens.

Institut de psychologie (IPSYCHO)

- Renforcement de collaborations internationales sur la psychologie des processus d'apprentissage et de communication.

6.1.6. Evénements particuliers

Institut d'ethnologie (IE)

- Participation à la conception et à l'organisation de diverses activités liées au Centenaire du MEN, notamment le cycle de conférence "Le parti pris des choses" (21 octobre, 2 décembre, 9 décembre 2004); le Ciné-club (toutes les semaines d'octobre-décembre); et le Festival CiMENA (novembre 2004).
- Science et Cité "Brainweek" du 20 au 29 mai 2005
- Octave de Bary et Olivier Schinz de l'IE ont proposé avec le Musée d'ethnographie de Neuchâtel des activités culturelles liées à une réflexion sur les "lieux de mémoire" aux Caves du Palais de Neuchâtel
- Soutenance de thèse de doctorat de M. Patrick Plattet dont le sujet « Le double jeu de la chance. Imitation et substitution dans les rituels chamaniques contemporains de deux populations rurales du Nord-Kamtchatka (Fédération de Russie, Extrême-Orient sibérien) : les chasseurs maritimes de Lesnaia et les éleveurs de rennes d'Atchaïvaïam (avril 2005)

Institut de géographie (IGG)

- 4 février 2005 : Leçon inaugurale du Prof. Ola Söderström : « De l'espace au temps »

Institut de Préhistoire et des Sciences de l'Antiquité classique (IPSAC)

- Table ronde internationale « Archéologie et érosion ». Cette rencontre a réuni au Laténium 20 chercheurs (archéologues et écologistes) de Suisse, France, Allemagne, Angleterre et Pays-Bas pour aborder le thème de la protection des milieux humides menacés. Les deux journées de débats, suivies d'une journée sur le terrain, ont permis de confronter les mesures prises sur les rives et sous les lacs (habitats préhistoriques immergés), le long des rivières, dans les tourbières, et de présenter divers ouvrages de protection mis en place au cours de ces dernières années.
- Cours public des sciences de l'Antiquité sur le thème « Les couleurs dans l'Antiquité » (invités: Michel Pastoureau, Fabienne Marchand, Martin Steinrück, Paul Schubert, Thomas Ricklin, Laure Chappuis Sandoz)
- Groupe de Théâtre Antique: La Samienne de Ménandre, jouée à Neuchâtel, Porrentruy, Fribourg, Genève

Soutenances de thèses de doctorat

- Cristina ROSILLO, Aspects politiques et financiers de la corruption à l'époque républicaine (Ile-Ier s. av. J.-C.)
- Alexandra TRACHSEL, La Troade: un paysage et son héritage littéraire. Les commentaires antiques de la Troade, leur genèse et leur influence

Prix

- Prix Jubilé 2004 de l'Académie Suisse des Sciences Humaines et Sociales attribué à L. Chappuis Sandoz

Institut d'histoire (IHS)

- Obtention d'une chaire de relève du FNRS (M.-A. Kaeser).

Institut de langue et littérature anglaises (ILLAN)

- 9 décembre 2004 : Visite de la Collection Bodmer à Genève avec 36 étudiants, organisé par le prof. Erne.
- 6 janvier 2005 : Conférence du prof. Lukas Erne à l'Université d'Alabama, où il est nommé l'un des six plus brillants spécialistes de la Renaissance anglaise en dessous de l'âge de 40 ans.
- 19 janvier 2005 : Premier débat dans la série « Café In » sur « Les Etats-Unis ou les limites de l'idéalisme », organisé par le prof. Vincent.
- 23 avril 2005 : Première journée de formation continue de l'Institut d'anglais, organisé par le prof. Vincent en collaboration avec les bureaux de formation continue de l'Université et de HEP BeJuNe et à laquelle 21 professeurs de collège ont participé.
- 10 juin 2005 : Conférence de John Howe, illustrateur mondialement connu du « Seigneur des anneaux », organisé par Katrin Rupp, et à laquelle ont participé une soixante d'étudiants de l'Université et des collèges de la région.

Institut de psychologie (IPSYCHO)

- 25 ans de l'Institut de psychologie : publication du livre « Joining Society » Cambridge University Press, avec l'aide de la Fondation J. Jacobs, 2005.

6.1.7. Publications de la Faculté

Institut d'ethnologie (IE)

- MONSUTTI Alessandro. 2004. Guerres et migrations. Réseaux sociaux et stratégies économiques des Hazaras d'Afghanistan. Editions de l'Institut d'ethnologie, Neuchâtel et Editions de la Maisons des sciences de l'homme, Paris. pp. 364.
- LAVILLE Yann. 2004. Techno-logos. Repenser les sous-cultures musicales à travers l'exemple techno. Institut d'ethnologie (série "Ethnoscope" n° 7), pp. 171.
- ethnographiques.org n° 6 (novembre 2004) et n°7 (avril 2005).
- INSTITUT D'ETHNOLOGIE. 2005. Diverses contribution à Cent ans d'ethnographie sur la colline de Saint-Nicolas 1904-2004. Neuchâtel: MEN, pp. 644.

Institut de géographie (IGG)

Livres

- Piguet, Etienne. 2004. L'immigration en Suisse - Cinquante ans d'entrouverture. Lausanne: Presse polytechniques romandes - Collection "Le Savoir Suisse". (150 p.).
- Dahinden, Janine und Etienne Piguet (Eds.). 2004. Immigration und Integration in Liechtenstein. Zürich: Seismo Verlag, Reihe Sozialer Zusammenhalt und kultureller Pluralismus (181 p.).
- Poli, R. (dir.) 2005 : Football et identités. Les sentiments d'appartenance en question. Neuchâtel : CIES.

Chapitres de livres

- Piguet, Etienne. 2004. "Les migrants entrepreneurs - entre success story et stratégie de survie." Pp. 105-114 in La mobilité internationale des compétences. Situations récentes, approches nouvelles, edited by Mihaela Nedelcu. Paris: L'Harmattan - Collection Questions sociologiques.
- Piguet, Etienne et Besson, Roger. 2005 «L'emploi indépendant des personnes issues de la migration en Suisse en 2000», in W. Haug et P. Wanner (éds), Migrants et marché du travail, Neuchâtel OFS, pp. 125-168.
- Poli, R. 2005 : Football Players' Migration in Europe: A Geo-economic Approach to Africans' Mobility. In Magee J., Bairner A., Tomlinson A. éditeurs, The Bountiful Game?. Oxford : Meyer&Meyer, 217-232.
- Poli, R. 2005 : Football et identités: entre ancrage spatial et reterritorialisation. In Poli R. éditeur, Football et identités. Les sentiments d'appartenance en question. Neuchâtel : CIES, 13-34.
- Söderström, O. 2004 : «Social Geography. Looking for Society in its Spaces», in G. Benko et U. Strohmayer, Human Geography: a History for the 21st Century, (avec Chris Philo) London, Edward Arnold. pp. 105-138.
- Söderström, O. 2004 : « La société et ses espaces : cent ans de géographie sociale », in G. Benko et U. Strohmayer, Horizons géographiques, (avec Chris Philo), Paris, Bréal, pp. 75-149.
- Söderström, O. 2005 : « Representation » dans D. Atkinson et al. Cultural Geography. A Critical Dictionary of Key Concepts, London, I.B. Tauris, pp. 11-15.
- Söderström, O. 2005 : « Il y a de la nature dans l'Aire. Concevoir la revitalisation d'une rivière » (avec Elena Cogato) dans J. Forest, C. Méhier et J.-P. Micaëlli (dir.) Pour une science de la conception. Fondements, méthodes, pratiques, Belfort, UTBM.

Rapports de recherche publiés

- Piguet, Etienne et Besson, Roger. 2005. Trajectoires d'asile africaines. Répartition des demandes d'asile en Europe et effets des politiques. - Neuchâtel : SFM - (140 p.).
- Fibbi, Rosita, Bülent Kaya, and Etienne Piguet. 2004. "Nomen est omen: Quand s'appeler Pierre, Afrim ou Mehmet fait la différence". Brochures de synthèse PNR43, Berne: Direction du programme PNR43 - FNRS.

Collection Géoregards – Cahiers de recherche de l'Institut de géographie

- 67 BURKHARD Thierry.- De Gissi à Bienne... et après? Essai de compréhension des facteurs de retour et de non-retour des migrants.- 98 P.
- 66 RERAT Patrick.- Dynamique territoriale de la région urbaine de Neuchâtel.- 118 P.
- 65 THIEVENT Romaric.- La localisation des centres d'accueil pour requérants d'asile.- 124 P.

Articles de revues

- Poli, R. 2004 : L'Europe à travers le prisme du football. Nouvelles frontières circulatoires et redéfinition de la nation. Cybergéo 294 (<http://193.55.107.45/articles/294res.htm>).
- Poli, R. 2004 : Les footballeurs africains en Suisse. Victimes de discrimination salariale, TANGRAM 15, 79-84.
- Rérat, P. 2005 : Etalement, fragmentation, mobilité : analyse des tendances de l'urbanisation dans la région de Neuchâtel. Urbia : les cahiers du développement urbain durable 1. 41-60.
- Söderström, O. 2004 : « Construire des irréversibilités », EspacesTemps.net, Mensuelles, <http://espacestems.net/document1021.html>
- Söderström, O. 2005 : « Science, art and the Yanomami : comments on an exhibition », Cultural Geographies, vol. 12, No 1, pp. 103-111.
- Söderström, O. 2005 : Compte-rendu de Geografia (Franco Farinelli) dans Cultural Geographies, vol. 12, No 3, pp. 379-380.

Institut de Préhistoire et des Sciences de l'Antiquité (IPSAC)

- J.-J. Aubert, "De l'usage de l'écriture dans la gestion d'entreprise à l'époque romaine" dans J. Andreato – J. France - S. Pittia (éds.), *Le pouvoir de décision économique dans l'Antiquité* (Bordeaux 2004) 127-47.
- J.-J. Aubert, "The Republican Economy and Roman Law: Regulation, Promotion, or Reflection?" dans H. Flower (éd.), *Cambridge Companion to the Roman Republic* (Cambridge 2004) 160-78.
- J.-J. Aubert, "La procréation (divinement) assistée dans le monde gréco-romain" dans V. Dasen (éd.), *Naissance et petite enfance dans l'Antiquité. Actes du colloque de Fribourg (Suisse), 28 novembre – 1er décembre 2001 (Orbis biblicus et orientalis, Fribourg/Göttingen 2004)* 259-76.
- J.-J. Aubert, "Aux origines du canal de Suez? le canal du Nil à la mer Rouge revisité," in M. Clavel-Lévêque et E. Hermon (éds.), *Espaces intégrés et ressources naturelles dans le monde romain (Paris/Besançon 2003)* 209-43.
- V. Berlincourt, «Per una storia dell'esegesi moderna alla Tebaide di Stazio : riflessioni a proposito dell'edizione di Parigi, 1825-1830 (Amar-Lemaire) », in R. Burri, A. Delacrétaz [et al.], *Ad limina II, Alessandria 2004*, pp.75-87.
- L. Chappuis Sandoz, *Terres d'abondance. Paysages et images de la fertilité et du don dans la littérature latine*, Bruxelles 2004 (Coll. Latomus vol. 284).
- L. Chappuis Sandoz, "Les seins des saintes : l'intimité profanée", in Mudry, Ph. & Thévenaz, O. (éds.), *Nova studia Latina Lausannensia : de Rome à nos jours (Etudes de lettres 2004/1-2)*, Lausanne : Etudes de lettres, 2004, p. 147-164.
- Th. Châtelain, "Entre terre et eau. L'exploitation des marais en Grèce ancienne : une pratique aux marges de l'agriculture ?", *Pallas* 64 (2004) p. 211-220.
- D. Knoepfler, *Apports récents des inscriptions grecques à l'histoire de l'Antiquité*, Paris, Collège de France/Fayard 2005 (Leçons inaugurales du Collège de France, 178).
- D. Knoepfler, *Érétie. Guide la cité antique*, Lausanne – Fribourg, École suisse d'archéologie en Grèce, 2004, 314 pages richement illustrées (cet ouvrage publié sous la direction de Pierre Ducrey, Denis Knoepfler, Sylvain Fachard et alii est paru simultanément en traduction anglaise et en traduction grecque).
- D. Knoepfler, «Pauvres et malheureux Érétriens. Démosthène et la nouvelle loi contre la tyrannie» in : S. Cataldi (éd.), *Poleis e Politeiai. Esperienze politiche, tradizioni letterarie, progetti costituzionali. Atti del Convegno Internazionale di Storia Greca. Torino, 29-31 Maggio 2002, Alessandria 2004*, p. 404-419.
- D. Knoepfler, «L'époque de Lycurgue à Athènes (338-323) : état des lieux et des questions», *Annuaire du Collège de France*, 104, Résumés 2003-2004, Paris 2005, p. 873-901.
- D. Knoepfler, «La découverte des Histoires de Polybe par Pausanias et la place des Boiôtika dans l'élaboration de la Périégèse», *Revue des Études grecques* 117, 2004 (2005), p. 468-503.
- D. Knoepfler, «Mais qui était donc "Olympiosthénès", sculpteur des Muses de l'Hélicon ?», in : A. Kolde, A. Lukinovitch, A.-L. Rey, *Andri Koryphaiôi. Mélanges pour André Hurst*, Genève 2005
- F. Marchand, R. Hitchman, "Two Ephebic inscriptions: IG II2 1973 A and 1973 B", *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 148 (2004) p. 165-176.
- P. Schubert, « La seconde entrevue de Pélias et Jason dans la 4e Pythique de Pindare : essai d'interprétation », *L'Antiquité classique* 73 (2004) 15-24
- P. Schubert, « Une découverte récente : une centaine de nouvelles épigrammes grecques récupérées grâce à un cartonnage de momie », *Bulletin de l'association suisse des philologues classiques* 65 (avril 2005) 5-14
- P. Schubert, « Une brève note sur un nouveau texte mythographique », *ZPE* 150 (2004) 63-65
- P. Schubert, « Liste de personnes placées sous le commandement d'un dekanos », in J.M.S. Cowey, Bärbel Kramer (ed.), *Paramone. Editionen und Aufsätze von Mitgliedern des Heidelberger Instituts für Papyrologie zwischen 1982 und 2004 (= APF Beiheft 16, München, Leipzig 2004)* 112-115

Institut d'histoire (IHS)

- La Suisse occidentale et l'Empire, sous la direction de Jean-Daniel Morerod, Denis Tappy, Clémence Thévenaz Modestin et Françoise Vannotti (actes du colloque de Neuchâtel des 25-27 avril 2002, organisé par l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, le Centre de droit privé de l'Université de Lausanne et la Société d'histoire de la Suisse romande), Lausanne 2004 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 4/VII), 467 p.
- Sujets ou citoyens ? Neuchâtel avant la Révolution de 1848, sous la direction de Philippe Henry et Jean-Marc Barrelet, Université de Neuchâtel-Faculté des lettres et sciences humaines, Librairie Droz S.A., Genève, 2005 (Recueil de travaux publiés par la faculté des lettres et sciences humaines [de l'Université de Neuchâtel], cinquante-troisième fascicule), 416 p.
- Sous la direction de Jean-Claude Daumas et Laurent Tissot. L'Arc jurassien. Histoire d'un espace transfrontalier. Yens-sur-Morges/Paris, Cabedita/Mae-Erti, 2004, 294p.
- Freizeit und Vergnügen : vom 14. bis zum 20. Jahrhundert = Temps libre et loisirs : du 14e au 20e siècles / Hans-Jörg Gilomen, Beatrice Schumacher, Laurent Tissot (Hg.), Zürich, Chronos, 2005, 344p.

Institut de littérature française moderne (ILFM)

- Quarto, Revue des Archives littéraires suisses, 19, 2004, numéro consacré à Marc Eigeldinger : actes de la journée d'étude organisée par l'Institut de littérature française moderne à l'Université de Neuchâtel le 14 mars 2002
- La sensibilité dans la Suisse des Lumières, dir. Claire Jaquier, Genève, Slatkine, « Travaux sur la Suisse des Lumières », 2005, 371 pages.

Publications Claire Jaquier

Ouvrages

- La sensibilité dans la Suisse des Lumières. Entre physiologie et morale, une qualité opportuniste, dir. Claire Jaquier, Genève, Slatkine, coll. « Travaux sur la Suisse des Lumières », 2005.
- Gustave Roud, Journal 1916-1971, Carnets, cahiers et feuillets, 2 vol., éd. Claire Jaquier et Anne-Lise Delacrétaz, Moudon, Ed. Empreintes, 2004.

Articles

- « Convoquer les langues étrangères : un pari de la littérature contemporaine de Suisse romande », in Deux littératures francophones en dialogue. Du Québec et de la Suisse romande, dir. Martin Doré et Doris Jakubec, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, pp. 179-190.
- « Gustave Roud, une poésie en quête de lieux », in Les chemins de Gustave Roud, dir. Peter Schnyder, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2004, pp. 37-51.
- « Gustave Roud, marcheur de plaine dans un pays de montagnes », in Paysage et poésies francophones, dir. Michel Collot et Antonio Rodriguez, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2005, pp. 153-167.

Publications Daniel Sangsue

- « Deux œuvres de jeunesse inédites de Charles Nodier : Des contradictions et Des analogies ou des hasards singuliers », Triages, 2004.
- « Parodie et incongruité », L'Incongru dans la littérature et les arts, P. Jourde (éd), Paris, Kimé, 2004
- « Une journée d'étude à Neuchâtel », Quarto, Revue des Archives littéraires suisses, 19. 2004

- «La parodie, une notion protéiforme», Du pastiche, de la parodie et de quelques notions connexes, P. Aron éd., Québec, Editions Nota Bene, 2004
- « Bruits de fantômes chez Nodier », Lendemains, 117, 2005 (Tübingen, Gunter Narr Verla.

Publications Jean-Pierre van Elslande :

- « La mise en scène du discours » Méthodes et problèmes, Genève, Dép. de français moderne (<http://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/rhetorique2/>)
- « Beau-monde et belles-lettres : Pétrone, Brantôme et La Fontaine », Versants. Revue suisses des sciences humaines, 48.

Institut de langue et littérature anglaises (ILLAN)

Livres

- Lukas Erne and M. J. Kidnie, eds., Textual Performances: The Modern Reproduction of Shakespeare's Drama (Cambridge: Cambridge University Press, 2004).
- Patrick Vincent, The Romantic Poetess: European Culture, Politics and Gender, 1820-1840 (Hanover, New Hampshire: University Press of New England, 2004).

Articles

- L. Erne, « Lamentable Tragedy or Black Comedy? Friedrich Dürrenmatt's Adaptation of Titus Andronicus », in World-Wide Shakespeares: Local Appropriations in Film and Performance, Sonia Massai, ed. (London: Routledge, 2005).
- L. Erne, « Theatricality and Literariness », in Reconceiving the Renaissance: A Critical Reader, Ewan Fernie, Mark Burnett, Clare McManus and Ramona Wray, eds. (Oxford: Oxford University Press, 2005).
- L. Erne, « Words in Space: The Reproduction of Texts and the Semiotics of the Page », in The Space of English, David Spurr and Cornelia Tschichold, eds., Swiss Papers in English Language and Literature, 13 (Tübingen: Gunter Narr, 2004).
- M. Mattix. « Periodization and Difference », New Literary History 35.4 (2004), 685-697.
- P. Vincent, « A Continent of Corinnes : The Romantic Poetess and the Diffusion of Liberal Culture in Europe, 1815-1850 », in A Companion to European Romanticism, ed. Michael Ferber (Oxford: Blackwell, 2005).
- P. Vincent, « Beachy Head : Charlotte Smith's All-Encompassing View », in From Wordsworth to Stevens: Essays in Honour of Robert Rehder, ed. Anthony Mortimer (Bern: Peter Lang, 2005), 106-121.
- P. Vincent, « Switzerland No More : Turner, Wordsworth and the Changed Landcape of Revolution », in The Space of English, ed. David Spurr and Cornelia Tschichold (Tübingen: Gunter Narr, 2005), 135-151.
- P. Vincent, translations of poems by Marceline Desbordes-Valmore and Karolina Pavlova in European Romantic Poetry, ed. Michael Ferber (New York: Pearson Longman, 2005), 168-172, 436-439.
- D. Wilson, « Mugging de Queen's English? Mapping mental spaces of English », in The Space of English, ed. David Spurr and Cornelia Tschichold (Tübingen: Gunter Narr, 2005)

Institut de langues et littératures hispaniques (ILLH)

3 volumes ont vu le jour dans la nouvelle collection « Cuadernos de Narrativa », crée par la maison d'édition Arco / Libros de Madrid avec le but de publier les Actes du « Grand Séminaire de Neuchâtel.

Irene Andres-Suárez*Ouvrages*

- Irene Andres-Suárez y Ana Casas (eds.), Javier Marías, Madrid, Arco / Libros, 2005, 346 p.
- Irene Andres-Suárez y Ana Casas (eds.), José María Merino Madrid, Arco / Libros, 2005, 335p.
- Irene Andres-Suárez y Ana Casas (eds.), Luis Mateo Díez, Madrid, Arco/Libros, 2005, 326 p.

Contribution à un ouvrage collectif

- Irene Andres-Suárez , « La poética viajera de Julio Llamazares », in *Relatos de viajes contemporáneos por España y Portugal*, Madrid, Verbum, 2004 (éd. Geneviève Champeau), pp. 301-318
- Irene Andres-Suárez ,« Los microrrelatos de Juan José Millás », in *Escritos disconformes. Nuevos modelos de lectura*, Universidad de Salamanca 2004 (éd. Francisca Noguero Jiméñez), pp. 179-190.
- Irene Andres-Suárez, “Germán Colón: breve semblanza”, en Gloria Claveria et al. (eds.): *Germà Colón: Les llengües romàniques juntes i contrastades*, Bellaterra: Universitat Autònoma de Barcelona (Seminari de Filologia e Informàtica), colección “Cuadernos de Filología”, núm. 5, 2005.
- Irene Andres-Suárez, “Los cuentos de Javier Marías o las múltiples caras de la realidad”, Javier Marías, Madrid, Arco / Libros, 2005, p. 197-215.

Articles

- Irene Andres-Suárez, “Mitos e imágenes de la migración en la literatura española contemporánea”, in I. Lerner, R. Nival et A. Alonso, *Actas del XIV Congreso de la Asociación Internacional de Hispanistas* (Nueva York, 16-21 de julio 2001. Vol. III: *Literatura Española: Siglos XVIII, XIX y XX*, Newark Delaware, Juan de la Cuesta-Hispanic Monographs, 2004, , pp. 53-64
- Irene Andres-Suárez, “Inmigración y literatura española actual: Las voces del Estrecho”, in *España Contemporánea. Revista de Literatura y Cultura*, Ohio, Tomo XVII, núm. 1, 2004, pp. 7-24.
- Irene Andres-Suárez, “Columna de opinión, microrrelato y articuento: relaciones transgenéricas”, in *El género del columnismo de escritores contemporáneos (1975-2005)*, Madrid, Ínsula, núms. 703-704, jul.-agost. 2005, pp. 25-28.

Mariela de la Torre*Activité éditoriale*

- Bürky, Yvette: *La publicidad en escena: análisis pragmático textual del discurso publicitario de revistas en español* (Lausanne, Hispanica Helvetica, 2004) 408 pp. Co-éditrice (avec Antonio Lara).

Article

- -«Alfredo Bryce Echenique o el arte de viajar con las palabras (el mito de París)», en Peñate Rivero, J. (ed.): *Relato de viajes y literaturas hispánicas* (Madrid, Visor Libros, 2004), pp. 307-321.

Ana Casas, CC*Ouvrages*

- Casas, Ana, *El cuento en las revistas españolas de la posguerra (1948-1969)*, Madrid, Mare Nostrum (sous presse), env. 324 pp.

Articles

- Casas, Ana, «Desbandada: la emigración según José Corrales Egea», in I. Andres-Suárez (ed.), *Migración y literatura en el mundo hispánico*, Madrid, Verbum, 2004, pp. 69-82.
- Casas, Ana, «El relato de viaje en Clavileño (1950-1957): del neocasticismo a la disidencia», in Geneviève Champeau (ed.), *Relatos de viajes contemporáneos por España y Portugal*, Madrid, Verbum, 2004, pp. 141-155.
- Casas, Ana, «Travesía del horizonte, de Javier Marías, y la novela de aventuras», in J. Peñate (ed.), *Relato de viaje y literaturas hispánicas*, Madrid, Visor, 2004, pp. 247-255.
- Casas, Ana, «El cuento literario en las revistas de la posguerra: recepción y difusión de los narradores del exilio», in I. Lerner, R. Nival et A. Alonso, *Actas del XIV Congreso de la Asociación Internacional de Hispanistas (Nueva York, 16-21 de julio, 2001)*. Vol. III. *Literatura Española : Siglos XVIII, XIX, XX*, Newark, Juan de la Cuesta-Hispanic Monographs, 2004, pp. 123-130.
- Casas, Ana, «Secretos y traiciones de Javier Marías: el adulterio como motivo literario», in I. Andres-Suárez et A. Casas (eds.), *Javier Marías*, Madrid, Arco Libros, 2005, pp. 91-101.
- Casas, Ana, «La mirada del alma, fábula de la inocencia imposible», in I. Andres-Suárez et A. Casas (eds.), *Luis Mateo Díez*, Madrid, Arco Libros, 2005, pp. 245-261.

Travaux d'édition

- Andres-Suárez, Irene et Ana Casas (eds.), *Javier Marías*, Madrid, Arco Libros (col. Cuadernos de narrativa), 2005.
- Andres-Suárez, Irene et Ana Casas (eds.), *José María Merino*, Madrid, Arco Libros (col. Cuadernos de narrativa), 2005.
- Andres-Suárez, Irene et Ana Casas (eds.), *Luis Mateo Díez*, Madrid, Arco Libros (col. Cuadernos de narrativa), 2005.
- Antonio Rivas, «El túnel de una vida distinta: El viaje en la narrativa de Ramón Gómez de la Serna», in J. Peñate (ed.), *Relato de viaje y literaturas hispánicas*, Madrid, Visor, 2004, pp. 221-231.

Institut de philosophie (IPHILLO)

- R. Glauser : «Spinoza et le problème de la distinction des substances dans l'Ethique (E1 P5)», *Studia Spinozana*, Würzburg, Königshausen & Neumann, vol. 14 (1998), 2004, p. 158-178.
- R. Glauser & L. Berchielli : «Sensations and Ideas of Sensible Qualities in Leibniz», in *Individuals, Minds and Bodies. Themes From Leibniz*, M. Carrara, A. Nunziante & G. Tomasi (eds.), *Studia Leibnitiana Sonderhefte*, Band 32, Steiner Verlag, Stuttgart, 2004, p. 231-255.
- Ch. Clavien : *Compte rendu de Searle, Liberté et Neurobiologie*, *Revue de Théologie et de Philosophie*. 136, 2004, p. 298-300.
- Ch. Clavien : «Possibilités et limites d'une Ethique Evolutionniste.» publié en 2005 sur le site <http://www2.unil.ch/determinismes/>.
- Daniel Schulthess, 'La raison pratique existe-t-elle? Examen critique de Hume, *Treatise II.iii.3*', dans Ali Benmakhlouf et Jean-François Lavigne (éds), *Avenir de la raison, Devenir des rationalités – Actes du XXXIXe Congrès de l'ASPLF*, Nice, 27 août-1er septembre 2002, Paris, Vrin, 2004, p. 215-220.

- Daniel Schulthess, 'Hans Jonas et l'éthique appliquée' (ms. 10 p.), publication électronique en octobre 2004 sur le site web www.lecontrepointphilosophique.ch.

Institut de logique (ILOG)

- Denis Miéville : A la redécouverte d'une logique oubliée : la logique classique quantifiée, in *Analele Stiintifice ale Univeritatii « Al. I. Cuza » din Iasi (serie noua) Filosofie*, 2004, T. L-LI, 11.23.
- Denis Miéville : L'université et son avenir, in *Analele Stiintifice ale Univeritatii « Al. I. Cuza » din Iasi (serie noua) Filosofie*, 2004, T. L-LI, 504-507.
- Denis Miéville : Quantification et significations primitive, in P. Joray (éd.) , *La quantification dans la logique moderne*. Paris, L'Harmattan, 2005.
- Cédric Degrange : Cercles, cercles vicieux et leur principe, in Gessler N., Joray P., Degrange C. *Le logicisme catégoriel: Université de Neuchâtel : Travaux de logique 16* janvier 2005
- P. Joray (éd.) : *La quantification dans la logique moderne*. Paris, L'Harmattan, 2005.
- J.-Y. Béziau (éd.) : *Logica universalis*. Bâle, Birkhäuser, 2005
- D. Miéville : Introduction à l'oeuvre de S. Lesniewski Fasc. II - L'ontologie. Université de Neuchâtel : Travaux de logique, novembre 2004.
- N. Gessler, P. Joray, C. Degrange : *Le logicisme catégoriel*. Travaux de logique 16, janvier 2005.
- J.-Y. Béziau, A. Costa-Leite, A. Facchini (eds) : *Aspects of Universal Logic*. Travaux de logique 17 : décembre 2004.

Institut d'orthophonie (IORTHO)

- de Weck, G. (2004). La cohésion anaphorique chez de jeunes enfants présentant des troubles du développement du langage. *CALLaP*, 24, 83-99.
- de Weck, G. (2004). Erreurs, normes et tâches dans l'acquisition de L1 et en pathologie du langage. In: L. Gajo, M. Matthey, D. Moore & C. Serra (éds.). *Un parcours au contact des langues. Sociolinguistique du plurilinguisme et de l'acquisition. Textes de Bernard Py commentés* (pp. 73-76). Paris: Didier, collection LAL.
- de Weck, G. (2004). Les troubles pragmatiques et discursifs dans la dysphasie. *Enfance*, 1, 91 -106.
- de Weck, G. (2005). L'appropriation des discours par les jeunes enfants. In: B. Piérart (Ed.). *Le langage de l'enfant. Comment l'évaluer* (pp. 179-193) Bruxelles: De Boeck.
- de Weck, G. (2005). L'approche interactionniste en orthophonie – logopédie. *Rééducation Orthophonique*, 221, 67-83.
- de Weck, G. (2005). Introduction et maintien des référents chez les enfants : rôle de la connaissance partagée. *TRANEL*, 41.
- de Weck, G. & Fayol, M. (sous presse). L'orthographe en production de textes chez les enfants avec et sans dysorthographe. *Actes des Confrontations Orthophoniques*, Université de Franche-Comté, Besançon.
- de Weck, G. & Rodi, M. (2005). Evaluation des capacités pragmatiques et discursives. In: B. Piérart (Ed.). *Le langage de l'enfant. Comment l'évaluer* (pp. 195-212). Bruxelles: De Boeck.
- Ingold, J., Jullien, S. & de Weck, G. (sous presse). Introduction des référents dans le discours en fonction du degré de connaissance partagée avec l'interlocuteur : quelques données concernant des enfants dysphasiques et tout-venant. *TRANEL*, 42.
- Marro, P. (2004). Résoudre un problème de fabrication assistée par ordinateur. Une analyse socio-cognitive, *Hermès*, 39, 160-169.
- Marro, P. et Leresche Boulliane, K. (2004) Réflexions à propos de la formation clinique en orthophonie-logopédie, *Langage & Pratiques*, 33, 2-10.
- Rodi, M. (2004) Evaluation des compétences de communication mobilisées dans des interactions mère-enfant . *Actes du colloque ATIF – AISL*, Nancy.
- Rodi M. (2005). Jeu symbolique et thérapie logopédique: un exemple d'analyse. *Langage & Pratiques*, 35, 32-49.

- Rodi, M. & Valsangiacomo, C. (2004). Accueillir un-e stagiaire ; questions, doutes, hésitations. Langage & Pratiques, 33, 19-28.

Institut de philologie romane et linguistique française (IPHR)

Centre de dialectologie

- KRISTOL, Andres et al., Dictionnaire toponymique des communes suisses / Lexikon der schweizerischen Gemeindenamen / Dizionario toponomastico dei comuni svizzeri, 1102 p., Frauenfeld: Huber / Lausanne: Payot

6.1.8. Nominations, retraites et décès

Nominations

- La faculté a accueilli un nouveau professeur boursier : Mme Annik Dubied (Journalisme et communication).
- Lors du Dies Academicus 2004, sur proposition de la faculté, le grade de docteur honoris causa a été conféré à M. Christophe Brandt, directeur de l'Institut Suisse pour la Conservation de la Photographie, pour sa contribution scientifique majeure à l'histoire et à la conservation de la photographie, ainsi que pour le rayonnement international de ses activités en faveur du patrimoine.

Retraites

- M. Claude Sandoz, professeur en linguistique comparative. Il a reçu le titre de professeur honoraire.
- M. Frédéric Eigeldinger, chargé de cours à l'ILCF

Décès

- M. Georges Redard, professeur honoraire, survenu le 24 janvier 2005

6.2. Faculté des sciences

Le rapport qui suit a été établi par la faculté des sciences sous la responsabilité de la doyenne, Mme Martine Rahier.

6.2.1. Résumé général de l'année académique 2004 – 2005

Passage au système de Bologne

L'année académique 2004-2005 fut une année importante pour la Faculté des Sciences : en effet, elle a marqué l'entrée officielle de la Faculté dans le système des filières de Bachelors et Masters selon Bologne. Ainsi, tous les étudiants de notre Faculté commençant leurs études sont désormais intégrés de facto dans une filière de Bachelor ou encore de Master.

Cette année, l'entrée formelle dans le système de Bologne a représenté l'aboutissement d'un important travail de réflexion et de refonte entrepris par l'ensemble de la Faculté sur plusieurs années. Cette période de réflexion a été fort utile pour « mettre au point » les différents plans d'études des filières Bachelors et Masters. Ensuite, des plans finaux ont été réalisés et ratifiés par le Conseil de Faculté puis par le Rectorat.

Des brochures contenant les plans d'études et horaires des différentes filières ont été élaborées et distribuées durant l'année.

Remise des titres et prix

En automne 2004, la Faculté a décerné ses premiers titres de Bachelor, ce qui a constitué une innovation. Elle a décerné près de 90 titres (diplômes et Bachelors) dont près de la moitié en biologie et près de 50 thèses de doctorat dont un grand nombre en microtechnique, chimie et biologie.

Journées portes ouvertes

En mars 2005, la Faculté a organisé deux journées Portes ouvertes qui ont remporté un vif succès et attiré de nombreux visiteurs et scientifiques.

6.2.2. Nouvelle offre de formation

Dès la rentrée d'automne 2004, mise en application de la réforme Bologne et implémentation avec succès des nouvelles filières de Bachelor et Master en sciences :

1. Bachelor en sciences avec diverses orientations
 - Biologie
 - Chimie
 - Informatique
 - Mathématiques
 - Sciences de la Terre
 - Physique
 - Micro- et nanosciences
 - Pluridisciplinaires : Biologie et Ethnologie, Sciences de la Nature, Sciences et Sport, Interfacultaire, Chimie et physique, Généraliste.
2. Master en sciences avec diverses orientations
 - Biologie fonctionnelle
 - Parasitologie
 - Ecologie et Ethologie évolutives

- Bio-géosciences (Master spécialisé)
 - Sciences de la Terre (BENEFRI)
 - Hydrogéologie (Master spécialisé)
 - Mathématiques
 - Informatique (BENEFRI)
 - Physique
 - Micro- et nanotechnologie
3. Certificat d'études complémentaires en Sciences
 4. 1ère année propédeutique en médecine
 5. 1ère année propédeutique en pharmacie
 6. Doctorats
 7. Formations postgrades diverses

6.2.3. Collaborations inter-universitaires

Chimie

Sur le plan de la recherche, l'Institut de Chimie entretient des contacts avec d'autres instituts de l'Université de Neuchâtel, ainsi qu'avec des laboratoires de recherche d'autres universités, institutions et industries, au niveau national et international.

Au niveau international, des collaborations étroites existent entre-autres avec les universités suivantes : University of Twente, The Netherlands, Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (F), Institute of Physical Chemistry, Academy of Sciences, Moscou (Russie), Université Pierre et Marie Curie, Paris (F), Université de Washington à Seattle (USA).

Géologie

Le programme Master en Sciences de la Terre est entièrement coordonné entre les universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg selon les accords BENEFRI.

D'autres collaborations étroites existent entre l'institut de Géologie à Neuchâtel et l'université de Lausanne ainsi que l'ETH-Zürich, notamment pour des enseignements en Géophysique appliquée.

Quant à la recherche scientifique, de nombreuses collaborations existent au niveau national (Berne, Fribourg, ETH-Zürich, Uni Lausanne, Genève) et international (Heidelberg, Grenoble, Paris VI, Paris ENS, Dijon, Cergy Pontoise, Strasbourg, Leeds, Princeton, Canberra, Karlsruhe, Berlin, Marrakech etc.).

Hydrogéologie (CHYN)

- Cours donnés à Neuchâtel dans le cadre de BENEFRI - niveau Bachelor : Hydrogéologie générale et qualité des eaux.
- Cours données à l'extérieur env. 9 jours/an à l'ELSTE (Ecole Lémanique des Sciences de la Terre, Lausanne).
- Niveau Bachelor – pour étudiants lausannois.
Niveau Master – pour étudiants lausannois et genevois notamment.

Informatique

- Projet Campus Virtuel Suisse « Vitels » (téléinformatique) avec les universités de Berne, Fribourg et Genève.

Mathématiques

- BENEFRRI : organisation par le prof. Bruno Colbois (en collaboration avec R. Kellerhals (UniFri) et Z. Balogh (UniBe)) du Séminaire BENEFRRI de géométrie à Berne, un vendredi sur deux au semestre d'hiver.
- AZUR : cours dans le cadre de l'école doctorale Genève-Neuchâtel
- 3ème Cycle Romand de Mathématiques : « Equation de Navier-Stokes à densité variable » par Olivier Besson (Neuchâtel).

Physique

Les différents groupes de l'institut de Physique ont continué leurs collaborations s'étendant virtuellement à toutes les universités suisses (en particulier via les programmes des pôles nationaux MANEP et QUANTUM PHOTONICS) ainsi que les collaborations avec de nombreux groupes des universités européennes et américaines, dont la liste comporte entre autres Harvard, Standford, Cornell, Rice, Ecole Normale de Paris, Polytechnique.

Zoologie et PRN Plant Survival

Collaborations privilégiées : FAL (CH), CABI (CH), UniBe (CH), UniL (CH), Montpellier (F), Heteren (NL), Jena (D), UNAM (Mex), CIMMYT (Mex)

Ecoles doctorales

Suite à un appel d'offres pour des projets d'écoles doctorales fait par la CUSO, plusieurs projets de la faculté ont été acceptés :

- Angelika Kalt
- Ted Turlings (2 projets)

Le PRN Plant Survival et l'institut de Mathématiques ont été très actifs dans le cadre de leurs écoles doctorales et ont continué à développer leurs activités.

Au PRN, les enseignements dispensés touchent à l'acquisition de techniques et de connaissances scientifiques, y compris au-delà des domaines de recherche des participants. Une large place est également réservée aux méthodes de communication tant vers les pairs que vers le grand public.

Dès 2002, l'institut de Mathématiques avait contribué très activement à la mise sur pied d'une nouvelle Ecole doctorale en Mathématiques partagée entre les universités de Genève et de Neuchâtel et dans le cadre du Triangle Azur. Cette Ecole originale et prometteuse a donc poursuivi ses activités en 2004-05.

6.2.4. Colloques, conférences et congrès organisés par la Faculté

Botanique

- Advancing the Genomic Frontier- 2nd Tri-National Arabidopsis Meeting 2005 (24-28 août)
- IOBC Workshop on Methods in Research on Induced Resistance against Insects and Diseases, Delémont (2-4 novembre 2004)

Chimie

- 20 colloques du 3ème cycle
- 8 colloques d'institut
- Congrès scientifiques :

- Swiss Society for Crystallography
- 5ème rencontre de chimie de coordination
- Beyreuth-Neuchâtel, les 11 et 12 mai 2005

Informatique

- Concours EASA (European Academic Software Award 2004), Neuchatel et Le Locle, 25-27 septembre 2004
- 6th International Conference on New Educational Environments, Neuchatel, 27 – 30 Septembre 2004
- SVC Days 2004 (Campus Virtuel Suisse), Neuchatel, 27-28 septembre 2004

Géologie

- Neuf conférenciers invités ont animé un programme de colloques scientifiques hebdomadaires.
- Organisation du 7th International Symposium on the Cretaceous du 5 au 9 septembre 2005 : un congrès scientifique suivi par plus de 250 personnes venant du monde entier.
- Les chercheurs de l'institut de géologie, doctorants, maîtres assistants, post-docs et professeurs ont participé à des congrès scientifiques nationaux et internationaux où ils ont présenté plus de 50 communications portant sur leurs recherches en cours. Parmi les lieux de ces conférences figurent : Vienne, Nice, Paris, Grenoble, Beijing, Marrakech, Moscow (Idahoe)

Hydrogéologie (CHYN)

Séminaires ou conférences au CHYN :

- 31.05-03.06.2005 et 13 et 14..10.2005 SITES POLLUES (3e édition) – Pratique de l'investigation et de l'assainissement. Cours organisé par le CHYN (Dr D. Hunkeler et Dr H. Demougeot-Renard,) et la Formation continue de l'Université de Neuchâtel.
- 26-30.09.2005 Cours de 3ème cycle CUSO – Evaluation des ressources naturelles et incertitude. Comment utiliser correctement les concepts et méthodes de Géostatistique ? CUSO-FSS-CHYN.
- 15-22.10.2005 WATSAN – Water and Sanitation Engineering – From Emergency towards Development. Cours organisé par le CHYN , le Comité international de la Croix-Rouge et la Formation continue de l'Université de Neuchâtel.

Mathématiques

- Ecole doctorale Genève-Neuchâtel
- Rencontre des doctorants, organisation : Eugenio Rodriguez (GE) et Yves Stalder (NE) 17-18 février 2004. Genève.
- Lundi 27 juin – vendredi 1er juillet 2005, Le Bourget-du-Lac (Savoie, France) : semaine hors-cadre sur le thème « Flot de Ricci et application à la géométrie et à la topologie ». Organisée en collaboration avec les Université de Rhône-Alpes. Organisateur pour Neuchâtel : B. Colbois.
- Jeudi 8 – vendredi 9 septembre 2005, Neuchâtel : atelier sur le thème « Autour de la conjecture de Baum-Connes » organisé par A. Valette.

Microtechnique

- Collaboration d'enseignement avec
 - l'EPFL
 - l'Université de Bâle
 - BENEFR

- Collaboration de recherche :
 - EPFL, EPFZ, Universités de Berne, Bâle, Fribourg, Genève, Besançon (F), Brussel (B), Prague (CZ), Jena (D), Bochum (D), Clermont-Ferrand (F), Paris (F), Genova (I), Amsterdam (NL), Londres (UK), Newcastle (UK), Singapore, Tokyo (J), Lund (SE), California-San Diego (USA), Minnesota (USA), Joensuu (SF)
 - HES-Bienne, Le Locle, Yverdon, Holz

Zoologie

- Organisation du congrès international TTP 5 – 5th International Congress on Ticks and Tick-borne Pathogens (29.8-2.9.2005). Organisateurs: P. Guerin, L. Gern, M Brossard, B Betschart et P Diehl.
- PRN Plant Survival : présentations à 25 congrès internationaux Le travail du PRN a été exposé en 15 présentations et 12 posters lors des congrès ou workshops nationaux et internationaux.

6.2.5. Résumé de l'activité des instituts

Botanique

- Renouvellement du PRN « Survie des Plantes », tous les labos de botanique y étant impliqués.
- Fin du projet Flood'Alps (PNR48) : résultats en cours de publication.
- Participation aux projets européens suivants :
 - INTRABIODIV, Tracking surrogates for intraspecific biodiversity: towards efficient selection strategies for the conservation of natural genetic resources using comparative mapping and modelling approaches
 - ANGEL - Analysis of gene flow from crop to wild forms in lettuce and chicory and its population-ecological consequences in the context of GM-crop biosafety BioInteractions – Research Training Network : Biochemical and genetic approaches to study bio-molecular interactions in plants
 - PHARMAPLANTA – Bringing the prospect of plant-derived pharmaceuticals to life
 - Indo Swiss Collaboration in Biotechnology: 2e phase
 - Collaboration avec le CSEM: formation de tapis microbiens sur des surfaces nanostructurées
 - COST 853: Dénitrification et annamox dans la rhizosphère
 - COST 631: Phytases bactériennes
 - COST 858 : Viticulture: Biotic and abiotic stress; Grapevine Defence Mechanisms and Grape Development

Chimie

Charges d'enseignement et de recherche de l'institut :

- 21 étudiants chimistes
- 140 étudiants non chimistes suivants des cours de 1ère année en chimie (cours de service)
- 11 collaborateurs scientifiques post-doctorants
- 42 assistants doctorants
- 9 apprentis laborantins
- 1000 heures de cours
- 300 heures d'exercices
- 2440 heures de travaux pratiques

Géologie

L'institut de Géologie en 2004/05 en chiffres c'est ...

- 21 étudiants Bachelor
- 20 étudiants en Diplôme, Bachelor et Master (dont 12 en Biogéosciences)
- 11 titres de Bachelor délivrés
- 5 titres de Diplôme Sciences de la Terre BENEFRRI délivrés
- 1 titre de Master of Science Sciences de la Terre BENEFRRI délivré
- 19 doctorants / assistants
- 4 titres de docteur ès Sciences
- 20 journées d'excursion géologiques, ce qui correspond à plus de 600 jours-étudiants d'enseignement sur le terrain, destinés aux étudiants de la géologie, de la biologie et de la géographie.
- 3 semaines de camps de cartographie (Ardèche, Vorarlberg, Tessin) chacune suivie par une vingtaine d'étudiants.
- 2 semaines d'étude des volcans aux îles éoliennes – prévues en septembre, suivie par 24 étudiants et encadrées par 8 enseignants assistants et professeurs.
- 7 nouveaux projets Fonds National pour un montant total de 550kFr.
- Des missions de terrain dans les Alpes, en Grèce, au Maroc, à Malte, en Mongolie, au Tien Shan, au Mexique, au Cameroun, en Tunisie.
- 29 publications parues en 2004/05 dans des revues scientifiques.

Hydrogéologie (CHYN)

- Le Prof. invité Gholam Abbas KAZEMI, de l'Université Sharood, Iran, séjourne en Suisse pour un an (15.10.2004-15.10.2005) et fait partie du groupe de travail du Prof. P. Perrochet.- Rédaction commune d'un livre intitulé : Groundwater Ages chez John Wiley.
- Ellen MILNES poursuivra sa formation post-doctorale chez le Prof. R. Ababou, à l'Institut de Mécanique des Fluides à Toulouse, ainsi qu'à l'INAT de Tunis.
- FAME 2005 : 17-20.03.2005 – Forum alternatif mondial de l'eau à Genève. Participation du CHYN sous forme d'un stand. Domaine présenté : l'hydrogéologie.
- M. Philippe Renard a obtenu du Fonds national le financement pour quatre ans d'un poste de professeur boursier au CHYN.
- Le Centre de recherche en géothermie (CREGE) a été constitué sous la forme d'une association à Neuchâtel en 2004.

Ses objectifs sont :

- Agir en tant que centre national de recherche et de formation en géothermie.
- Conduire des programmes de recherche et de développement en matière de géothermie.
- Renforcer la coordination et la coopération entre les différents acteurs de la scène géothermique suisse.

L'Université de Neuchâtel, par l'intermédiaire du Centre d'Hydrogéologie et de l'Institut de géologie, représente le partenaire académique du CREGE. Le CREGE est sponsorisé par deux compagnies électriques privées : EEF ENSA et EOS Energie Ouest Suisse. La première fournit un montant annuel pour les travaux techniques. Le deuxième sponsor paie l'équivalent de deux charges de cours pour assurer l'enseignement de la géothermie et l'encadrement de diplômés à l'UniNE.

Informatique

- L'Institut d'informatique a connu un renouvellement complet du corps professoral en 2003/2004. Les domaines de recherches des deux nouveaux professeurs sont les « systèmes répartis » et « fiabilité et réseaux ».

- Thèses de doctorat soutenues : Petko Yanev, Sarita Bassil (à l'Université de Montréal, supervision P. Kropf), Laurat Perret (Groupe informatique SECO), Paul Cotofrei (Groupe informatique SECO)
- Manifestations scientifiques : Tutorial, 3 jours, Ecole postgrade à l'Université de Guadalajara, Mexique (P. Kropf)
- Activités de vulgarisation et de promotion :
 - Accueil des lycéens, 4 demi-journées (hiver 2005)
 - Expositions dans le cadre des journées « portes ouvertes » 11-12 mars 2005.

Mathématiques

Activités de vulgarisation et de promotion :

- Accueil des lycéens de Porrentruy pour une demi-journée à l'IM (septembre 2005).
- Participation des assistants à l'Exposition itinérante de l'Université (janvier 2005).
- Accueil des gymnasiens, 2 février 2005.
- Accueil des gymnasiens des lycées neuchâtelois pour des séances d'une demi-journée, printemps 2005.
- Exposé d'Alain Valette « Les mathématiques dans le Code Da Vinci, 17 mars 2005. Environ 150 spectateurs.
- Présentation de B. Colbois au lycée français de Bienne, 24 mai 2005.

Microtechnique

Enseignement

- Première volée du BSc en micro et nanosciences et du MSc en micro et nanotechnologie.
- Nombreuses démarches pour recrutement et recherche de bourses d'études (sponsoring industriel) à offrir aux étudiants inscrits au MSc et dont la moitié de l'effectif provient de l'étranger.
- Mise en place d'une collaboration d'enseignement avec l'Université de Bâle pour le BSc Nanosciences de l'UniBA.
- 13 soutenances de thèses.
- Renouvellement des journées Passeport vacances destinées aux écoliers.

Recherche

- Mise sur pied du projet CIMENT et octroi de 1,6 millions par la CUS ; début des projets de recherche commun avec l'EPFL dès janvier 2006.
- Lancement de projets européens du 6e programme cadre.
- Continuation et/ou lancement de projets soutenus par le FN et la CTI.
- Continuation et/ou lancement de projets en collaboration avec l'Industrie et l'ESA.
- Poursuite du programme commun CSEM-IMT UniNE.
- Poursuite des diverses activités du Laboratoire Européen Associé (LEA).

Estimation des recettes relatives aux projets de fonds de tiers durant la période 2004-2005 : 11 Mios.

Physique

- L'année académique a vu principalement les travaux liés à l'instauration du régime de Bologne.
- Au niveau des relations extérieures, le département de physique a été l'hôte de la réunion annuelle de la Société Suisse de Physique qui pour la première fois a réuni les trois pôles NCCR sous un même toit.

- Au niveau de la recherche, citons le renforcement de l'activité en physique des interactions fondamentales avec l'installation du prof. M. Blau qui a par ailleurs eu l'honneur d'avoir un de ses articles sur la limite de Penrose, cité par ISI Essential Science Indicators comme un "new hot paper in physics".
- Le groupe de physique des neutrinos de J-L. Vuilleumier a établi une nouvelle limite la plus contraignante sur le moment magnétique du neutrino. Le diplôme de C. Battaglia, travaillant dans le groupe du Prof. P. Aebi a lui obtenu le prix Oméga.
- Les travaux de recherche du jeune physicien Alain Rüfenacht ont permis d'ouvrir des perspectives entièrement nouvelles vers une meilleure compréhension des supraconducteurs à haute température critique.
- Finalement, au niveau administratif, citons la nomination du Prof. J. Faist comme directeur adjoint du pôle national "Quantum Photonics" pour sa deuxième phase.

Zoologie et PRN Plant Survival

Le nouveau professeur Redouan Bshary a établi ses cours en essayant de les intégrer tous dans une image globale de la combinaison « évolution et comportement ». Il a reçu un budget de Frs. 381'000 du FNS.

Il a commencé des collaborations avec l'écologie (PhD in plant survival) et avec la parasitologie.

PRN Plant Survival

Le groupe du LEAE étudie les interactions entre plantes et insectes et plus particulièrement les interactions dirigées par des substances chimiques produites par les plantes. Des progrès considérables ont été fait dans notre compréhension de: (1) quels sont les coûts et les bénéfices de la séquestration de toxines végétales par des chrysomèles alpines; (2) comment certaines espèces de haricots forment la structure des populations de parasitoïdes de bruches, aboutissant éventuellement à la formation de nouvelles races de parasitoïdes; (3) comment des volatiles provenant des feuilles et des racines lors de l'attaque d'herbivores font office de défense chimique indirecte en attirant respectivement des parasitoïdes et des nématodes entomophages.

6.2.6. Événements particuliers

Quinzaine de la Science

La Faculté a participé activement à l'opération nationale « Quinzaine de la Science » en organisant un cycle de conférences publiques et autres événements destinés au grand public.

Action pédagogique « Main à la Pâte »

Parallèlement, certains professeurs de la Faculté se sont fort investis dans l'opération « Main à la pâte » visant à faire mieux connaître les sciences sous un aspect ludique auprès de 70 classes d'école primaire du canton.

Journées Portes ouvertes de la Faculté des Sciences les 11 et 12 mars 2005

Conférences, manifestations, stands, expériences, démonstrations, etc. Ces Portes ouvertes ont rencontré un vif succès à la fois auprès du grand public et des scientifiques.

Programme « Passeport Vacances »

Démonstrations expérimentales et travaux de laboratoires pour les jeunes.

Botanique

Le Grand Conseil neuchâtelois a voté le crédit qui permet de lancer la construction du Mycorama. Le laboratoire de microbiologie est associé de près à la conception scientifique de ce "centre du champignon" unique en Europe.

Chimie

Pendant la Quinzaine de la Science : émission de la RSR « Les Petits Zèbres » en direct de l'institut de Chimie.

Microtechnique

- Fête des 30 ans de l'IMT le 30 septembre 2005
- Prix solaire suisse 2005 remis au prof. Arvind Shah (manifestation du 27 septembre 2005 à l'EPFL)

6.2.7. Publications dans la Faculté

Botanique

- The Living Soil, J.-M. Gobat, M. Aragno, W. Matthey, Science Publishers, Inc, Enfield (NH) USA 2004.

Mathématiques

- M. Benaïm, N. El Karoui, Promenade Aléatoire, Editions de L'Ecole Polytechnique.

6.2.8. Infrastructures

Informatique

- Installation d'un « cluster » pour le calcul scientifique et la recherche expérimentale
- Insertion de deux nœuds à l'Université de Neuchâtel au réseau mondial de calcul distribué « PlanetLab » (plus de 500 machines).

Microtechnique

Les laboratoires de l'IMT sont répartis dans 3 bâtiments :

- Rue A.-L. Breguet 2 (4 groupes de recherche)
- Rue Jaquet-Droz 1 (1 groupe de recherche)
- Rue Jaquet-Droz 7 (ComLab, infrastructures lourdes)

De nombreux travaux de réfection sont entrepris chaque année pour maintenir les bâtiments fonctionnels. Dans le bâtiment principal à Breguet 2, l'installation du chauffage a été totalement remise à neuf.

Toutefois, le bâtiment Jaquet-Droz 7 abritant le grand laboratoire ComLab est jugé depuis de nombreuses années comme étant vétuste et met clairement en danger la fonctionnalité des activités du ComLab.

Un nouveau bâtiment technologique pouvant accueillir les infrastructures lourdes et l'ensemble des groupes IMT sous un même toit devient indispensable pour maintenir la qualité des travaux menés par l'IMT.

6.2.9. Nominations, retraites et décès

Informatique

- Nomination du Prof. P. Felber dès le 1er octobre 2004
- Retraite du Prof. H-H. Nägeli au 30 septembre 2004
- Retraite du Prof. P-J. Erard au 30 septembre 2004

Géologie

- Décès du Prof. honoraire Jürgen Remane le 15 novembre 2004.

Botanique

- Retraite du Prof. associé Jean-Daniel Gallandat au 20 septembre 2005.
- Nomination de Mme Brigitte Mauch-Mani comme directrice de recherche au Laboratoire de biochimie et biologie moléculaire.

Chimie

- Retraite du Prof. Raffaele Tabacchi au 30 septembre 2005.

Mathématiques

- Retraite du prof. François Sigrist au 30 septembre 2005.

Microtechnique

- Retraite du prof. René Dändliker au 30 septembre 2004.
- Retraite du prof. Arvind Shah au 30 septembre 2005.
- Nomination du prof. Christophe Ballif dès le 1er octobre 2004.

Zoologie

- Nomination du prof. Redouan Bshary dès le 1er octobre 2004.

6.3. Faculté de droit

Le rapport qui suit a été établi par la faculté de droit sous la responsabilité du doyen, M. Olivier Guillod.

6.3.1. Résumé général de l'année académique 2004 – 2005

L'année 2004-2005 a été marquée pour la Faculté de droit par quatre événements principaux : l'introduction du modèle de Bologne; un excellent résultat dans le ranking swissUp 2005 des Facultés de droit, coïncidant avec un nombre record d'étudiants (environ 130) débutant leurs études de droit à Neuchâtel; la création de la première chaire (droit du sport) financée intégralement par des fonds privés; une réflexion de fond sur les orientations futures de la Faculté.

L'entrée en vigueur du modèle de Bologne le 1er octobre 2004 s'est bien passée. Malgré sa complexité, la transition des étudiants de la licence vers le bachelor s'est déroulée sans heurts. La Faculté de droit a décerné, en novembre 2004, 57 licences en droit et déjà 9 bachelors en droit à des étudiants qui ont tous poursuivi leurs études par un des masters offerts par la Faculté.

Confirmant d'autres sondages réalisés ces dernières années, la Faculté de droit a été classée en tête (avec Lucerne) du ranking SwissUp 2005 des Facultés de droit de Suisse, Allemagne et Autriche en ce qui concerne la qualité des études et de l'enseignement. En revanche, le ranking laisse apparaître une insatisfaction des étudiants en ce qui concerne l'infrastructure (salles de cours et de travail, bibliothèque, heures d'ouverture, équipements informatiques et autres).

La FIFA a accordé au CIES une généreuse dotation de Fr. 250.000.- pendant six ans pour créer une chaire de droit du sport rattachée à la Faculté de droit. Après une procédure de mise au concours, le choix de la Faculté s'est porté sur M. Denis Oswald. Il occupera une chaire partielle complétée par quelques charges de cours.

La Faculté de droit a mené une vaste réflexion interne sur ses objectifs et orientations futurs. Cette réflexion a pris en compte les prochaines retraites de trois professeurs (François Knoepfler en 2005, Pierre Bolle et Roland Ruedin en 2006) et les départs inattendus de deux autres professeurs (Sylvain Marchand en 2005 et Thomas Probst en 2006) qui ont chacun répondu à un appel d'une autre Université. Si l'on peut voir dans ces mouvements la confirmation de la qualité de nos professeurs, ils montrent en même temps l'infériorité des conditions cadres offertes à nos professeurs. La Faculté se trouve à présent devant le défi formidable de renouveler presque la moitié de son corps professoral durant l'année à venir.

Le décanat entré en fonctions en automne 2003 (Olivier GUILLOD, doyen; Pascal MAHON, vice-doyen; Thomas PROBST, assesseur) a poursuivi sa tâche, dont le poids ne cesse de s'accroître.

Le site Internet de la Faculté rend compte en détail de la diversité et de la richesse des activités (recherche, enseignement, publication, conférences, mandats, etc.) menées par les professeurs de la Faculté, secondés efficacement par leurs assistants.

6.3.2. Nouvelle offre de formation

La Faculté a introduit intégralement le modèle de Bologne à partir de l'automne 2004. La nouvelle offre de formation comprend :

- un bachelor en droit de 6 semestres (180 crédits ECTS) assurant une excellente formation généraliste en droit. Toutes les branches fondamentales du droit (droit constitutionnel, droit civil, droit des obligations, droit commercial, droit administratif, droit pénal, droit européen, droit international) sont étudiées. L'étudiant doit en outre

rédigier deux courts mémoires et effectuer des exercices en ligne de recherche juridique informatisée;

- un master en droit de 3 semestres (90 ECTS) dont le menu, comprenant des cours, des modules du séminaire thématique interactif et un mémoire, peut être composé très librement par l'étudiant. Ce dernier a le choix entre quatre orientations (droit public, droit des affaires, professions judiciaires, droit de la santé et des biotechnologies) auxquelles s'ajoutera en automne 2005 le droit du sport. Chaque orientation est une ébauche de spécialisation, préparant l'étudiant à une activité professionnelle dans divers domaines;
- un master bilingue en droit de 4 semestres (120 ECTS), dont deux à Neuchâtel et deux à Lucerne, Faculté classée en tête ex aequo avec Neuchâtel dans le ranking SwissUp 2005. En plus de suivre des cours et des séminaires, l'étudiant devra rédiger deux mémoires, l'un en français, l'autre en allemand. Il pourra prétendre à une orientation dans la partie neuchâteloise de son master bilingue. Ce master devrait constituer un atout sur le marché du travail suisse pour nos étudiants.

Le nouveau bachelor en droit a d'emblée attiré un nombre record de nouveaux étudiants (132) en automne 2004. Les masters ont accueilli tous les étudiants ayant reçu un bachelor en droit de Neuchâtel en automne 2004, quelques étudiants ayant obtenu un bachelor en droit à Berne ou à Fribourg, ainsi que des étudiants titulaires d'un diplôme en droit d'Universités étrangères.

6.3.3. Collaborations interuniversitaires

Tenant compte de l'internationalisation croissante du droit, la Faculté a développé ses collaborations internationales et a encouragé ses étudiants à y participer.

- Petros Mavroidis a enseigné, comme professeur titulaire, le droit de l'OMC à l'Université de Columbia. Il a, par ailleurs donné, un cours intitulé : «The intersection of trade and competition policies in the government procurement context» à l'Académie internationale du commerce à Mackau.
- Pierre Wessner a profité d'un congé scientifique pour séjourner à la Law School de l'Université de Californie à Berkeley.
- En avril 2005, Pascal Mahon, Olivier Guillod, Thomas Probst, Pierre Wessner et leurs assistant(e)s ont organisé un séminaire d'une semaine pour les étudiant(e)s avancé(e)s à Strasbourg, sur l'opportunité et les limites d'une réglementation juridique de la tenue vestimentaire dans les écoles. Ce fut l'occasion aussi d'une rencontre-débat avec le Président de la Cour européenne des droits de l'Homme, M. Luzius Wildhaber.
- François Knoepfler et François Bohnet ont organisé en mai 2005, avec le prof. Mélina Douchy (Dijon), le premier séminaire commun des Facultés de droit de Neuchâtel et de Bourgogne, destiné aux étudiants des deux Facultés.
- Dans le cadre de la Convention conclue avec la Columbia Law School à New York, deux de nos étudiant(e)s, Céline Marthe et Mathieu Boillat ont passé un semestre à Columbia en 2004-05.
- Des équipes d'étudiants ont participé, sous la bannière de notre Faculté, à la 21e édition du Concours européen des Droits de l'Homme René Cassin et à la 17e édition du Concours international Jean-Pictet, ainsi qu'au Swiss Moot Court.

6.3.4. Colloques organisés par la Faculté

- Pierre Wessner a organisé en octobre 2004 le Séminaire sur le droit du bail, en deux éditions, compte tenu du nombre de participants s'élevant à près de 700.
- Avec le soutien de l'Ordre des avocats neuchâtelois et de la Chambre neuchâteloise des notaires, la Faculté a organisé en novembre 2004, sous la responsabilité de François Bohnet et Jean-Philippe Dunand, la première Journée de formation continue pour les avocats, notaires, magistrats et juristes de l'administration. Cette manifestation a réuni environ 180 personnes des cantons de Neuchâtel, Jura, Berne et Vaud.

- La Faculté a organisé sa deuxième Journée de formation continue destinée aux enseignants en droit des lycées romands, sous la responsabilité de Thomas Probst. Le succès grandissant de cette manifestation nous a obligés à la dédoubler, les 18 et 25 novembre 2004. Au programme figuraient deux thèmes d'actualité : Internet, droit d'auteur et droit des marques, par Nathalie Tissot, et la protection de la personnalité du travailleur, par Jean-Philippe Dunand.
- La Faculté a soutenu l'association des anciens étudiants en droit de l'Université de Neuchâtel (UniNext) dans l'organisation d'un grand colloque international sur le thème : « Quel droit international pour le XXIe siècle ? », qui a réuni une impressionnante brochette d'experts de plusieurs pays les 6 et 7 mai 2005 à Neuchâtel.

6.3.5. Résumé de l'activité des instituts

Institut de droit de la santé (IDS)

Le site Internet de l'IDS (www.unine.ch/ids/) informe sur ses activités académiques (recherche et publications, conférences et colloques, enseignements universitaires et formation continue) et de services. On ne mentionnera ici que quelques éléments marquants de l'année 2004-05.

L'IDS a diversifié les enseignements de droit de la santé offerts dans le master en droit. Cela permet de proposer aux étudiants une orientation en droit de la santé et des biotechnologies, comprenant notamment des cours (assurés par O. Guillod, D. Sprumont, dont le subsidie de professeur boursier FNS a été prolongé jusqu'en 2007, B. Despland et D. Kraus) sur le droit médical, le droit de la santé publique, les assurances de soins, l'encadrement juridique des progrès médicaux ou encore la propriété intellectuelle et les biotechnologies.

En automne 2004 a débuté le nouveau Certificat de formation continue universitaire en droit de la santé (15 ECTS). La première volée d'une vingtaine de professionnels de la santé, du droit et des sciences sociales a évalué de manière très positive cette formation qui sera reconduite à l'automne 2005.

L'IDS a organisé deux colloques : la 12e Journée de droit de la santé (15 septembre 2005), consacrée à la protection de la santé, la sécurité des patients et les nouvelles responsabilités professionnelles, avec des conférenciers de Suisse et de France; un congrès international sur la responsabilité civile et l'assurance dans les essais cliniques de médicaments, en partenariat avec le Forum Gesundheit de l'Université de Zurich (Zurich, 29-30 septembre 2005).

Deux projets de recherche, financés l'un par le FNS dans le cadre du PNR 49 consacré à la résistance aux antibiotiques, l'autre par l'OFES dans le cadre d'un projet européen sur la protection de la sphère privée des groupes de patients vulnérables, se sont poursuivis.

L'IDS continue d'assurer l'édition de la Revue suisse de droit de la santé (RSDS/SZG), seule revue helvétique dans ce domaine. Il a publié trois nouveaux ouvrages dans sa collection de rapports (sur l'accès au dossier et la carte santé; les fondements du droit de la santé; les soins de dépendance). Les membres de l'IDS ont publié une trentaine de contributions scientifiques dans des revues et ouvrages collectifs et tenu un plus grand nombre encore de conférences.

Enfin, de nombreux mandats ont été accomplis, portant notamment sur des problèmes de protection des données médicales, l'astreinte à des services médicaux d'urgence, le contentieux LAMal, le Code médical du CIO, la responsabilité hospitalière ou encore la liberté économique des établissements hospitaliers.

6.3.6. Evénements particuliers

A l'invitation de la Faculté de droit, Luzius Wildhaber, président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg, a donné une conférence qui a fait salle comble sur «La Cour européenne des droits de l'Homme : le passé, le présent et le futur», la veille du Dies Academicus au cours duquel il a reçu un doctorat honoris causa de notre Université.

6.3.7. Publications de la Faculté

- Collection de la Faculté de droit :
 - Olivier Chapuis, Responsabilité et devoirs accessoires découlant d'un contrat, Bâle 2005;
 - François Bohnet, Code de procédure civile neuchâteloise, 2ème édition, Bâle 2005.
- Pierre Wessner assure l'édition de la revue Droit du bail, qui compte quelque 1'000 abonnés.
- François Bohnet édite, avec Philippe Schweizer, la nouvelle Revue suisse de procédure civile (RSPC/SZZ), première revue suisse trilingue, à parution trimestrielle, consacrée exclusivement à la procédure civile.

6.3.8. Infrastructures

Diverses mesures ont été prises durant l'année pour améliorer l'infrastructure et les services offerts aux étudiants. En particulier, il a été procédé à la réfection et à l'équipement informatique et audiovisuel de plusieurs salles de cours dans le bâtiment de l'Av. du 1er-Mars 26. La bibliothèque de droit a, de son côté, élargi ses heures d'ouverture et introduit un service limité de prêt de ses ouvrages.

Ces mesures, positives, ne doivent pas occulter les points faibles structurels qui persistent, notamment les locaux étriqués et mal adaptés pour la bibliothèque, les salles de travail insuffisantes pour les étudiants et les salles de cours trop petites pour accueillir tous les étudiants de bachelor.

6.3.9. Nominations, retraites et décès

- Il n'y a pas eu de nomination de nouveau professeur en Faculté de droit en 2004-05.
- M. François Knoepfler, professeur extraordinaire de droit international privé et de droit comparé, a pris sa retraite à l'issue de l'année académique 2004-05. Il a enseigné 32 années à la Faculté de droit, dont il fut le doyen en 1986 et 1987, tout en menant une fructueuse carrière d'avocat et d'arbitre.

6.4. Faculté des sciences économiques

Le rapport qui suit a été établi par la faculté des sciences économiques sous la responsabilité du doyen, M. Michel Dubois.

6.4.1. Résumé général de l'année académique 2004 – 2005

La profonde restructuration de la Faculté des Sciences Economiques entreprise l'année précédente, s'est accélérée au cours de l'année 2004/2005. La vision stratégique, définie et arrêtée dans le cadre global du Plan d'intention de l'université fin 2004, a mis un point final à une longue phase de transition. Notre Faculté centre ses priorités sur la formation et la recherche en économie et en management au travers de ses multiples composantes. Quant à la sociologie et à l'économie régionale, elles rejoignent « la Maison d'analyse des processus sociaux » qui est rattachée à la Faculté des lettres et des sciences humaines.

Les choix opérés ont donné un nouvel élan qui est visible dès à présent dans les formations qui sont proposées pour les rentrées universitaires 2005. Ce chantier, important par son ampleur, sera totalement terminé pour la rentrée universitaire 2006.

Les mois à venir vont voir arriver quatre nouveaux professeurs (finance, management, psychologie du personnel et statistique), ce qui va permettre de renforcer significativement l'équipe existante. Nos futurs collègues sont impatiemment attendus.

Ces changements se sont également accompagnés d'une réorganisation administrative en profondeur. La faculté comprend maintenant cinq instituts : Institut d'Analyse Financière, Institut de l'Entreprise, Institut du Management de l'Information, Institut de Recherche en Economie et Institut de Statistique. Cela simplifie et clarifie grandement les structures qui existaient antérieurement et aidera à accroître notre visibilité externe.

6.4.2. Nouvelle offre de formation

Une année après sa mise en place, le Bachelor en sciences économiques se voit renforcé. Aux deux options proposées lors de la dernière année d'études, « économie politique » et « management », s'ajoute l'option « management des systèmes d'information ». En outre, quelques ajustements mineurs ont été effectués, essentiellement en raison de départs à la retraite. La future formule est conçue de manière à offrir des programmes aux contenus attractifs. Elle contribue également à simplifier la mobilité de nos étudiants lorsqu'ils ont atteint la fin de leur cycle d'études.

La rentrée universitaire 2005 voit la création de deux masters. Le premier est le Master en Gestion orienté vers le développement international des affaires. Le deuxième est le Master en Finance, développé conjointement par HEC Genève, HEC Lausanne et notre faculté. Chaque institution a choisi une orientation spécifique. Pour Neuchâtel, il s'agit de l'Analyse Financière.

Les programmes de la licence en psychologie du travail et du postgrade en statistique sont en cours de révision et seront transformés en Master pour la rentrée 2006. En l'espace de trois ans, la Faculté aura accompli sa mutation et le passage au système de Bologne sera chose faite. De nouvelles collaborations inter universitaires sont en cours, en particulier en économie. Elles vont se concrétiser par de nouvelles formations de Master qui étofferont de manière significative l'offre de formation actuelle.

6.4.3. Collaborations interuniversitaires

Dans le cadre des accords ERASMUS, la Faculté des sciences économiques a accueilli neuf étudiants de diverses universités, dont trois de l'Université de Trèves. A l'issue de l'année qu'ils ont passé à Neuchâtel, ces étudiants ont obtenu une double-licence en gestion d'entreprise. Par ailleurs, la Faculté a reçu douze étudiants de l'International Business School de Dortmund au semestre d'été 2005. Dans le cadre d'une concentration

de collaboration avec l'Université de Iasi, nous avons accueilli trois étudiants-doctorants roumains, également au semestre d'été 2005.

Quant à nos étudiants, quatre d'entre eux ont bénéficié des accords ERASMUS (deux à Berlin, un à Trêves et un à Copenhague). De plus trois étudiants sont partis en mobilité à l'Université de Berne pour l'année académique 2004-2005.

6.4.4. Colloques organisés par la Faculté

Février 2005 : 2nd International Conference of Panel Data Users in Switzerland organisée par l'Institut de sociologie en collaboration avec le Panel Suisse des Ménages.

Du 25 au 27 août 2005, à l'Aula des Jeunes-Rives de Neuchâtel, s'est tenu un congrès international de sociologie « Age 05 – Santé et vieillissement », organisé par l'Institut de sociologie en collaboration avec l'Observatoire Suisse de la Santé et l'OFS.

6.4.5. Résumé de l'activité des instituts

Les changements de structure au sein de la de la Faculté sont intervenus à la fin de l'année universitaire 2004/2005. Pour des raisons de commodité, ces différentes composantes présentent leurs activités sous leur ancienne dénomination.

Institut de recherches économiques et régionales

L'intense activité déployée par les quelques vingt-cinq collaborateurs de l'Institut de recherches économiques et régionales a débouché sur la publication de nombreux ouvrages, articles scientifiques et rapports de recherche, ainsi que sur la présentation de travaux à plusieurs conférences internationales, notamment à Montréal, Dublin, Venise, Barcelone et Ljubljana.

L'IRER a organisé le Certificat de formation continue en science économique et le Cycle de formation continue en économie et finances publiques. M. Claude Jeanrenaud a été nommé vice-président de la Commission fédérale pour les questions conjoncturelles, M. Jean-Marie Grether chercheur associé à l'Institut Créa (Université de Lausanne) et M. Milad Zarin membre de la commission d'experts « Statistiques économiques » de l'OFS.

Institut de l'Entreprise

La mission fondamentale de l'Institut est de favoriser l'avancement des connaissances et leur transfert vers les programmes de formation (aux trois cycles), ainsi que vers les entreprises, de même que leur milieu. L'Institut a poursuivi ses activités de recherche en management, en marketing, en gestion des technologies et en finance. Dans ce cadre, les membres de l'IENE ont présenté leurs recherches à diverses conférences et finalisé plusieurs publications.

Au plan des activités de rayonnement, l'IENE a poursuivi sa coopération scientifique à la Journée International du Marketing Horloger, Musée de l'Horlogerie, La Chaux-de-Fonds (décembre 2004), de même qu'à la 3ème édition du Forum sur les métiers du marketing; avril 2005 à l'Hôtel Beau Rivage, Neuchâtel.

L'IENE a dirigé pour une troisième année consécutive les travaux du 3ème Cycle Romand en Gestion d'Entreprise. Ces derniers ont essentiellement consisté en une étude en vue du lancement d'une école doctorale conjointe avec les autres partenaires romands en gestion des entreprises (UNIL, UNIGE, UNIF).

Groupe de Psychologie Appliquée

L'intérêt des étudiant-e-s pour la formation en psychologie du travail est toujours important. En plus des nombreuses activités d'enseignement, les collaborateurs du

Groupe de Psychologie Appliquée ont effectué une quinzaine de présentations scientifiques, de nombreuses présentations invitées et prestations de service, et publié plusieurs articles scientifiques. Deux ateliers de troisième cycle, *Methods of group process analyses in psychology* en octobre 2004 et *Social psychological processes in the diffusion of ideas* en août 2005 ainsi qu'une rencontre avec l'Université de St. Gall ont été organisés. Le Groupe de Psychologie Appliquée a reçu une subvention de projet de la part du FNS et participe au projet NCCR "Affective Sciences", également subventionné par le FNS.

Groupe d'Informatique

Pour le Groupe informatique, cette année académique a été marquée par la poursuite de divers travaux dans le dépistage automatique de l'information dans des corpus multilingues (documents rédigés en anglais, français, allemand, russe, hongrois, bulgare, japonais, chinois et coréen). De plus, le Groupe d'informatique a participé à la première phase du projet « Homeland Security » (USA) et poursuit cette collaboration.

Madame Laura Perret et Monsieur Paul Cotofrei ont terminé leur thèse de doctorat sur les thèmes des systèmes de recherche d'information et de réponses automatiques par ordinateur d'une part, et, d'autre part, sur la création d'un cadre théorique pour la génération automatique de règles de décision dans de banques de données temporelles volumineuses (à l'exemple des cours boursiers ou celles dédiées à la météorologie).

Groupe de Statistique

Le Postgrade en statistique, dans lequel interviennent plus de 25 professeurs en provenance du monde entier, compte actuellement 60 étudiants. Le 8 et 9 septembre 2005, un workshop sur les techniques de calage dans les enquêtes s'est tenu à Neuchâtel. Un séminaire de recherche bimensuel se déroule également à l'Institut de Statistique. La collaboration entre l'Université de Neuchâtel et l'Office Fédéral de la Statistique (OFS) se poursuit activement et se focalise sur l'estimation de variance dans les enquêtes répétées. Plusieurs mandats ont été également confiés à l'Institut de Statistique par l'OFS, le Panel Suisse des Ménages (PSM) et plusieurs entreprises privées. Une bourse pour jeune chercheur a été obtenue du FNRS afin de soutenir une thèse de doctorat sur les systèmes de coordination d'échantillons.

Institut de Sociologie

Les membres de l'Institut ont poursuivi les recherches en cours dans les domaines suivants : Mécanismes d'intégration et d'exclusion sociale par le travail dans un environnement économique et social en mutation et « Ethnic Business ». Le chemin vers l'intégration ?, (deux recherches FNS-PNR51 : Intégration et exclusion).

De plus, un nouveau projet de recherche dans le cadre du PNR54 « Développement durable de l'environnement construit » a été accepté par le FNS et démarrera le 1er octobre 2005.

6.4.6. Evénements particuliers

La Faculté de Sciences Economiques et Sociales a célébré son premier anniversaire le 20 novembre 2004 avec SECOMANIA. Organisée par les étudiants de la Faculté, cette rencontre, à laquelle on participe sur invitation, répond à la volonté de créer des liens, une identité, une culture d'institution entre les étudiants de la faculté et les anciens. Elle a regroupé plus d'un millier de personnes dans les locaux historiques du 1er Mars. Ce succès inespéré, tant par le nombre des participants que par l'ambiance qui régnait ce samedi de novembre, a montré à quel point le lien affectif restait fort avec nos anciens étudiants.

6.4.7. Publications de la Faculté

- Y. Tillé (2005), Sampling Algorithms, soumis pour publication.
- P. Ardilly et Y. Tillé (2005). Sampling Methods : Exercices and Solutions, Springer-Verlag, New York.
- Y. Dodge (2004). Statistique, Dictionnaire Encyclopédique. Springer-Verlag, New York.
- F. Plomb (2005). Faire entrer le travail dans sa vie. Collection Questions sociologiques, l'Harmattan, Paris.
- Ch. Suter, I. Renschler et D. Joye, eds (2004). Rapport social 2004. Collection Analyse sociale, Seismo, Zürich.
- A. Schönenberger et M. Zarin-Nejadan (2005). L'économie suisse. Que sais-je ? PUF, 4ème édition, Paris.
- A. Schönenberger et M. Zarin-Nejadan (2005). Volkswirtschaft Schweiz. Rüegger, Chur
- P. Farago, M. Kohli, H. Kriesi et M. Zarin-Nejadan (2005). Contemporary Switzerland. Palgrave Macmillan, London.
- F. Tschann Semmer et J.E. McGrath (2004). Temporal Matters in Social Psychology. American Psychological Association, Washington D.C.
- S. Blili, (2004) « Profession : « Redresseur de PME », Script/IIFOR (Ed.), Québec, Canada.

6.4.8. Infrastructures

Il est constaté un manque important de salles de cours au 1er-Mars 26. Ce bâtiment étant partagé avec la Faculté de droit et observant le nombre prévisionnel croissant d'étudiants dans les deux facultés, il est à prévoir que cela pose problème pour l'attribution des salles dans un proche avenir et particulièrement au niveau des salles à grande capacité.

Les salles de cours sont maintenant, dans leur quasi totalité, équipées de matériel pédagogique moderne (matériel de projection).

La faculté souhaite que la Cafétéria du bâtiment 1er-Mars 26 soit réaménagée de sorte qu'elle réponde aux besoins actuels des étudiants.

6.4.9. Nominations, retraites et décès

La fin de cette année est marquée par le départ à la retraite des professeurs François Béguin et Denis Maillat, professeur de stratégie financière pour le premier et d'économie régionale pour le second. Anciens étudiants puis professeurs de notre université, ils ont consacré une grande partie de leur vie professionnelle à son développement et à son rayonnement. La Faculté les remercie pour tout le travail qu'ils y ont accompli et leur souhaite plein succès pour les nouvelles activités qu'ils ne manqueront pas d'entreprendre.

La Faculté a la tristesse de faire part du décès de Guido Pult, professeur honoraire, intervenu le 1er décembre 2004.

6.5. Faculté de théologie

Le rapport qui suit a été établi par la faculté de théologie sous la responsabilité du doyen, M. Pierre-Luigi Dubied.

6.5.1. Résumé général de l'année académique 2004 – 2005

Avec la réforme de Bologne et la constitution de la Fédération des Facultés de théologie de Genève, Lausanne et Neuchâtel, l'année 2004-2005 fut une année de transition. Succédant à A. Dettwiler parti à Genève, P.-L. Dubied a assumé, à titre intérimaire, le décanat. Notre enseignement a été destiné aux étudiants terminant leur licence en théologie ou en herméneutique. Les nouveaux professeurs Mme Lytta Basset et M. Félix Moser ont assumé avec leurs collègues MM Rose et Dubied, ainsi qu'avec des enseignants invités, MM. N. Cochand (Neuchâtel), E. Norelli (Genève), A. Dettwiler (Genève), J.-D. Morerod (Neuchâtel), G. Hammann (Neuchâtel), E. Junod (Lausanne), Th. Collaud (Neuchâtel), P. Bühler (Zürich), O. Girardin-Savitskaia (Vallon) l'ensemble des cours et séminaires du cycle de licence. Diverses manifestations particulières ont rencontré un vif succès : le colloque de rentrée organisé avec le Centre Social Protestant pour son 40ème anniversaire: "Valeurs et action sociale: quelles articulations ?" La semaine interdisciplinaire à l'intention des étudiants en bachelor de Lausanne et Genève et des neuchâtelois en fin de licence, à Sornetan, fin décembre: "La figure du leader". La journée (25 avril) à l'intention des étudiants en fin de bachelor à Genève et Lausanne: "Le mariage en question". Le cours de formation continue au semestre d'été 2005 « S'accomplir : balises pour l'accompagnement spirituel ».

6.5.2. Nouvelle offre de formation

La Fédération des Facultés de théologie du Triangle Azur s'est constituée et les Neuchâtelois y ont participé activement. Mme L. Basset et M. F. Moser ont enseigné la théologie pratique au bachelor à Genève et Lausanne. Le Conseil de la Fédération, constitué de représentants professeurs, assistants et étudiants des 3 Facultés, et sa Direction, composée des doyens, ont mis au point, avec les vice-recteurs des Universités, le règlement et le plan d'études du master en théologie dont le déroulement commencera en octobre 05. Ce master sera composé de 3 disciplines à choix parmi 5. La théologie pratique sera obligatoire pour tout étudiant prétendant à des fonctions pastorales dans les Eglises protestantes romandes. Dès octobre 05, la Faculté de Neuchâtel dispensera cet enseignement et accueillera donc les étudiants en master en théologie ayant opté pour la théologie pratique. Notre spécialisation est déjà connue puisque nous avons reçu de nombreuses demandes de renseignements de la part de doctorants étrangers intéressés au domaine de la théologie pratique. Le Professeur Félix Moser a été l'artisan principal de la réalisation du règlement et du plan d'études master en théologie pratique, en négociation avec les responsables des autres disciplines. Le Conseil de la Fédération a dû, en outre, ajuster le plan d'études du bachelor en fonction des premières expériences vécues à Genève et à Lausanne.

M. Martin Rose enseignera l'herméneutique de la tradition judéo-chrétienne à la Faculté des lettres et sciences humaines en bachelor dès octobre 2005 puis en master espérons-le, dès 2007.

6.5.3. Collaborations interuniversitaires

La Professeure Lytta Basset a établi des relations avec des Facultés québécoises, en particulier celle de Sherbrooke, qui conduiront, entre autres, cet automne, à la réalisation d'une revue dont le siège est établi à la Faculté de théologie de Neuchâtel.

Le doyen de la Faculté a été sollicité à deux reprises pour établir des contacts : à Yaoundé, par le doyen Anyambod pour agir dans le sens de l'intensification des contacts et des collaborations, particulièrement en théologie pratique, domaine dans lequel la Faculté camerounaise se trouve en difficulté, en particulier pour la formation doctorale ; à

Lugano, le doyen Gerosa l'a prié de l'aider à créer un pont entre la Fédération et la Faculté catholique dans le domaine de l'œcuménisme, de la formation des doctorants et dans l'échange des enseignants.

6.5.4. Colloques organisés par la Faculté

Colloque de la rentrée organisé avec le Centre Social Protestant pour son 40ème anniversaire : « Valeurs et action sociale : quelles articulations ? ».

La Professeur Lytta Basset a organisé et réalisé avec ses collaborateurs un cours de formation continue au printemps 2005, qui a connu un grand succès, sur le thème: «S'accomplir : balises pour l'accompagnement spirituel».

6.5.5. Evénements particuliers

Depuis le printemps, le secrétariat, les assistants et les Professeurs préparent une fête de la Faculté qui sera composée des leçons inaugurales des deux nouveaux professeurs le 28 octobre d'une journée portes ouvertes le 29.

6.5.6. Nominations, retraites et décès

- Madame Lytta Basset, professeure ordinaire depuis le 1er octobre 2004
- Monsieur Félix Moser, professeur ordinaire depuis le 1er octobre 2004.
- Mme Cecilia Hurley-Griener dirige depuis le semestre d'été la bibliothèque de la Faculté.
- Le 7 février, la Faculté et l'Université ont eu à déplorer le décès du professeur honoraire et ancien recteur de l'Université de Neuchâtel Jean-Louis Leuba.

6.6. Commission de la recherche

6.6.1. Résumé général de l'année académique 2004 – 2005

La commission s'est réunie les 1 et 15 novembre 2004 et les 11 et 18 avril 2005, en séances ordinaires, afin d'étudier les demandes de subside soumises au FNS. Elle a également siégé le 6 juin pour attribuer les bourses de chercheur débutant relevant du crédit 2005. La commission a émis des préavis sur 56 demandes de subside et 1 au moins (la liste de la mise au concours d'août ne nous est pas encore parvenue) demandes de bourse de chercheur avancé, elle a accordé 17 bourses de chercheur débutant et 3 prolongations.

6.6.2. Nominations, retraites et décès

Faculté de droit

- Robert Kolb est nommé membre ordinaire.

Faculté des lettres

- Jean-Daniel Morerod devient membre ordinaire.
- Geneviève De Weck est nommée suppléant.

Faculté des sciences

- Philippe Aebi est nommé membre ordinaire, il remplace Jérôme Faist démissionnaire.

Faculté des sciences économiques

- Adrian Bangerter est nommé membre ordinaire.
- J. Savoy, suppléant, démissionnaire est remplacé par Sam Blili,
- Un deuxième suppléant a été désigné: Jean-Marie Grether.
- Milad Zarin membre ordinaire démissionnaire est remplacé par Jean-Marie Grether.
- Yves Tillé est nommé suppléant

Faculté de théologie

- Felix Moser est nommé suppléant.

Composition de la commission de la recherche au 5 août 2005

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| • Président | A. Valette |
| • Lettres: | C. Jaquier, J.-D. Morerod |
| Suppléants: | Ch. Ghasarian, G. De Weck |
| • Droit: | N. Tissot, R. Kolb |
| Suppléant: | P. Zen-Ruffinen |
| • Sciences: | M. Burkhard, Ph. Aebi |
| Suppléants: | R. Tabacchi, F. Kessler |
| • Sciences économiques: | A. Bangerter, J.-M. Grether |
| Suppléants: | S. Blili, J.-M. Grether |
| • Théologie: | M. Rose |
| Suppléant: | F. Moser |

Afin de traiter l'ensemble des demandes de subsides de recherche, la commission a fait appel régulièrement aux suppléants.

6.7. Liste des doctorats délivrés par l'Université de Neuchâtel en novembre 2005

6.7.1. Faculté des lettres et sciences humaines

Nom et prénom	Type	Directeur	Titre de thèse
Laura Berchielli	Doctorat ès lettres - philosophie	Richard Glauser	Perception et espace: construction de l'espace et problème de Molyneux au 18ème siècle
Federica Diemoz	Doctorat ès lettres - linguistique	Andrès Kristol	"Morphologie et syntaxe des pronoms personnels sujets dans les parlers francoprovençaux valdôtains"
Pierre-Yves Donze	Doctorat ès lettres - histoire	Laurent Tissot	"L'ombre de César. Les chirurgiens et la construction du système hospitalier vaudois (1840-1960)"
Pascale Marro	Doctorat ès lettres - psychologie	Anne-Nelly Perret-Clermont	L'objet en discussion : approche psychosociale et interlocutoire de résolutions de problèmes
Nathalie Mueller Mirza	Doctorat en sciences humaines - psychologie	Anne-Nelly Perret-Clermont	La naissance et le voyage d'un projet de formation. Négociation des significations et des pratiques dans un programme suisse de formation d'adultes à Madagascar
Patrick Plattet	Doctorat en sciences humaines - ethnologie	Christian Ghasarian	"Le double jeu de la chance. Imitation et substitution dans les rituels chamaniques contemporains de deux populations rurales du Nord-Kamtchatka (Fédération de Russie, Extrême-Orient sibérien) : les chasseurs maritimes de Lesnaia et les éleveurs de rennes d'Atchaïvaïam"
Maria Cristina Rosillo	Doctorat ès lettres - latin	Jean-Jacques Aubert	La corruption à la fin de la République romaine (Ile-ler s. av. J.-C.): aspects politiques et financiers
Alexandra Trachsel	Doctorat ès lettres - grec	Paul Schubert	"La Troade: un paysage et son héritage littéraire. Les commentaires antiques de la Troade, leur genèse et leur influence"

6.7.2. Faculté des sciences

Nom et prénom	Type	Directeur	Titre de thèse
Alexandre Gabriel Aebi	Doctorat ès sciences – zoologie	Martine Rahier	The influence of host plants on the ecological genetics of the third trophic level : the case of beans, bruchids and their parasitoids
Nadir Alvarez	Doctorat ès sciences – zoologie	Martine Rahier	Plantes-hôtes et organisation de la diversité des insectes phytophages, des radiations évolutives aux processus populationnels : le cas des bruches du genre Acanthoscelides Schilsky (Coleptera : Bruchidae).
Julien Bailat	Doctorat ès sciences – microtechnique	Arvin Shah	Growth, microstructure and electrical performances of thin film microcrystalline silicon solar cells.
Jean-Daniel Champagnac	Doctorat ès sciences – géologie	Martin Burkhard	Tectonique cassante de l'arc interne des Alpes occidentales : implications géodynamiques

Nom et prénom	Type	Directeur	Titre de thèse
Ionel Paul Cotofrei	Doctorat ès sciences – informatique	Kilian Stoffel	Methodology for Mining Meta Rules from Sequential Data.
Philippe Curty	Doctorat ès sciences – physique	Hans Beck	Amplitude and phase fluctuations in high temperature superconductors.
Zornitza Daraktchieva	Doctorat ès sciences – physique	Jean-Luc Vuilleumier	Experimental study of neutrino-electron scattering at low energy with the MUNU experiment.
Bastien André Delacou	Doctorat ès sciences – géologie	Martin Burkhard	Tectonique et géodynamique actuelle de l'arc alpin. Approche sismotectonique et modélisation numérique.
Gianni Di Domenico	Doctorat ès sciences – physique	Pierre Thomann (ON)	Collimation d'un jet continu d'atomes de césium par refroidissement laser.
Laurent Diehl	Doctorat ès sciences – physique	Jérôme Faist	Development of Si/SiGe quantum cascade emitters.
Jules Désiré Djoukeng	Doctorat ès sciences – chimie	Raphaël Tabacchi	Etude phytochimique et activités biologiques de quatre espèces camerounaises de la famille des Myrtaceae : Eucalyptus saligna Sm., Callistemon viminalis W., Syzygium guineense W. et Syzygium aromaticum M. et P.
Cristina Arantes Faria	Doctorat ès sciences – zoologie	Théodoor Turlings	The nutritional value of aphid honeydew for parasitoids of lepidopteran pests.
Gordana Gerber	Doctorat ès sciences – physique	Jean-Luc Vuilleumier	Recherche de la désintégration bêta double permise dans le ^{136}Xe .
Mollah Md. Hamiduzzaman	Doctorat ès sciences – botanique	Jean-Marc Neuhaus	B-aminobutyric acid-induced resistance in grapevine against downy mildew.
Doramys Hodel Hernandez Felipe	Doctorat ès sciences – botanique	Jean-Marc Neuhaus	Evaluation of a yeast system for studying plant Vacuolar Sorting Receptors (VSRs)
Nicolas Humbert	Doctorat ès sciences – chimie	Thomas Ward	Approche combinatoire de la production et de la purification de mutants de la streptavidine en vue de générer des métalloenzymes artificielles
Pierre Vasco Jammes	Doctorat ès sciences – mathématiques	Bruno Colbois	Sur le spectre de Laplacien des fibrés en tore qui s'effondrent.
Soulèye Kane	Doctorat ès sciences – mathématiques	Olivier Besson	Analyse mathématique et simulation numérique de modèles d'écoulement de fluides incompressibles en surface libre et milieu poreux déformable.
Florian Kohler	Doctorat ès sciences – botanique	Jean-Michel Gobat	Influence of grazing, dunging and trampling on short-term dynamics of grasslands in mountain wooded pastures
Christian Koitzsch	Doctorat ès sciences – physique	Philipp Aebi	Photoemission of switchable mirrors and quantum wells

Nom et prénom	Type	Directeur	Titre de thèse
Sébastien Gérard Lanaspeze	Doctorat ès sciences – chimie	Reinhard Neier	Synthèse de 1-Thiocyanatobutadiènes Substitués et leurs Applications dans un procédé tandem réaction de Diels-Alder/Réarrangement sigmatropique (3,3) : vers une nouvelle synthèse totale de l'Ibogamine
Andreas Urs Loosli	Doctorat ès sciences – chimie	Thomas Ward	Etude des interactions de seconde sphère de coordination entre des complexes de coordination biotinylés et la (strept)avidine : la spectroscopie CD comme technique puissante pour la détermination des constantes de stabilité.
Ellen Patricia Milnes	Doctorat ès sciences – hydrogéologie	Pierre Perrochet	Modeling groundwater salinisation in irrigated coastal areas : from solute recycling concepts to quantitative risk assessment
Séverine Marian Monnot-Caritg	Doctorat ès sciences – géologie	Martin Burkhard	Relations entre dômes de socle et couverture plissée en front de chaîne de montagne. Etude géologique structurale de la chaîne hercynienne de l'Anti-Atlas ; Maroc
Barbara Lena Obrist	Doctorat ès sciences – zoologie	Martine Rahier	Ecological effects of transgenic Bt maize on non-target arthropods.
Laura Cristina Perret	Doctorat ès sciences – informatique	Jacques Savoy	Extraction automatique d'information : génération de résumé et question-réponse.
Guillemette Martine Reviron	Doctorat ès sciences – mathématiques	Bruno Colbois	Espaces de longueur d'entropie majorée : Rigidité topologique, adhérence des variétés, noyau de la chaleur
Carsten Rockstuhl	Doctorat ès sciences – microtechnique	Hans-Peter Herzig	Properties of light fields near sub-micro and nano-scale structures
David Olivier Roesti	Doctorat ès sciences – botanique	Michel Aragno	Bacterial community associated to the rhizosphere of wheat : interactions with arbuscular mycorrhizal fungi and selection of plant growth promoting rhizobacteria for the increase of wheat growth and soil health in Indian marginal rainfed fields.
Alain Rüfenacht	Doctorat ès sciences – physique	Piero Martinoli	Etude de la profondeur de pénétration magnétique de couches supraconductrices ultraminces de La ₂ -xSrxCuO ₄
Dessislava Ivanova Savova Bianchi	Doctorat ès sciences – botanique	Philippe Küpfer	Evaluation of gene flow between crops and related weeds : risk assessment for releasing transgenic barley (<i>Hordeum vulgare</i> L.) and alfalfa (<i>Medicago sativa</i> L.) in Switzerland
Sonia Estelle Tarnawski	Doctorat ès sciences – botanique	Michel Aragno	Réponse des populations de pseudomonas à une augmentation de la concentration en CO ₂ atmosphérique dans la rhizosphère de <i>Lolium perenne</i> et <i>Molinia coerulea</i>
Vanessa Terrazzoni-Daudrix	Doctorat ès sciences – microtechnique	Arvind Shah	Cellules solaires en couches minces de silicium amorphe : effets du substrat réflecteur texturé et de la couche intrinsèque sur le courant photo-généré.

Nom et prénom	Type	Directeur	Titre de thèse
Ludovic Vieille-Petit	Doctorat ès sciences – chimie	Georg Suess-Fink	Agrégats trinocléaires arène-ruthénium en tant que catalyseurs d'hydrogénation : catalyseurs d'hydrogénation : catalyseurs moléculaires intacts ou précurseurs de nanoparticules métalliques catalytiquement actives ?
Laure Weisskopf	Doctorat ès sciences – botanique	Michel Aragno	How white lupin can survive in soils with sparingly available phosphate : cluster root excretion physiology and plant-microbe interactions.
Béatrice Werffeli	Doctorat ès sciences – botanique	Jean-Michel Gobat	La végétation muscinale des zones alluviales de la Sarine et de l'Aar (Suisse) – Typologie – stratégies adaptatives – organisation et dynamique de la végétation – éléments d'un indice d'alluvialité
Petko Ivanov Yanev	Doctorat ès sciences – informatique	Peter Kropf	Numerical algorithms for estimating least squares problems
Corinne Zeroual-Humbert-Droz	Doctorat ès sciences – botanique	Philippe Küpfer	Interactions reproductives entre <i>Anthoxanthum alpinum</i> diploïde et <i>Anthoxanthum alpinum</i> tétraploïde ; conséquences sur la structure génétique des populations pures et mixtes.

6.7.3. Faculté de droit

Nom et prénom	Type	Directeur	Titre de thèse
Mohamad Reza Alborzi	Doctorat en droit	Petros Mavroidis	How Can International Law Protect Iraqi Refugees?
Laurent Bieri	Doctorat en droit	Thomas Probst	Une analyse économique des sanctions en cas de violation du contrat d'entreprise
Olivier Chapuis	Doctorat en droit	Pierre Wessner	Responsabilité et devoirs accessoires découlant d'un contrat. Le régime de responsabilité applicable à la violation des devoirs accessoires découlant d'un contrat et notamment à la violation des devoirs de protection.
Oliver Thomas Waespi	Doctorat en droit	Pierre Wessner	Organisationshaftung : Risiko und Unsorgfalt bei der Geschäftsherrenhaftung

6.7.4. Faculté des sciences économiques

Nom et prénom	Type	Directeur	Titre de thèse
Alain Berset	Doctorat en sciences économiques	Denis Maillat	Transformation des systèmes locaux d'emploi et compétitivité des régions : le rôle des migrations internationales
Anne Valérie Dupanloup	Doctorat en sciences sociales	Franz Schultheis	L'hyperactivité infantile : analyse sociologique d'une controverse socio-médicale
Harald Jung	Doctorat en sciences économiques	Jean-Pierre Gern	Freiheit, soziale Gerechtigkeit und staatliche Ordnung. Zur Grundlegung einer protestantischen politischen Wirtschaftsethik im sozialemischen Ansatz Luthers

Nom et prénom	Type	Directeur	Titre de thèse
Christof Nägele Stalder	Doctorat en psychologie du travail	Franziska Tschan Semmer	Regular Patterns in the Group Process : How They Are Detected, What They Tell Us, and How They Are Related to Performance
Sonia Pellegrini	Doctorat en sciences économiques	Claude Jeanrenaud	Analyse comparative des méthodes économiques d'évaluation de la qualité de vie : une application à la lombalgie chronique

7. Rapports des services

7.1. Rectorat

7.1.1. Service juridique

Le rapport qui suit a été établi par Mme Carine Cangemi, cheffe de service, et sa remplaçante, Mme Marisa Vonlanthen-Longobardi.

Activités en cours

Durant l'année académique 2004-2005, les activités du service juridique peuvent être décrites comme suit, selon l'ordre d'importance quantitative des différents secteurs :

- Rédaction d'avis de droit divers
- Gestion de procédures juridiques diverses
- Elaboration de la nouvelle réglementation
- Collaboration à la rédaction de diverses conventions liant l'Université
- Instruction des recours déposés auprès du rectorat
- Observation sur recours pour le compte du rectorat
- Mise en place du site WEB
- Activités juridiques dans le cadre du Triangle Azur et de la CUSO
- Activités diverses à caractère juridique (rédaction de courriers à caractère juridique, entretiens, négociations, etc.)

Statistiques 2004 – 2005

Avis de droit divers.....	46
Suivi de dossiers en procédure.....	10
Contrats et conventions	22
Suivi de litiges en relation avec le personnel.....	10
Recours d'étudiants	8
Autres recours.....	1
Règlements, directives, arrêtés	22

Conseil

L'activité de conseil est certainement la plus importante, quantitativement, au cours de cette année académique. Outre les demandes émanant du rectorat, de nombreuses sollicitations sont parvenues au service juridique de différents autres interlocuteurs. Il faut encore noter ici que les thèmes abordés dans les demandes qui parviennent au service juridique sont loin d'être standards et, très souvent, même les requêtes qui paraissent bien banales nécessitent des recherches, parfois importantes.

Recours

Les recours qui sont traités au SJ émanent principalement d'étudiants. Durant cette année académique, neuf recours d'étudiants ont été déposés. Deux ont été, d'entrée de cause, déclarés irrecevables (pas de respect de la forme, pas de capacité pour agir,...), deux recours se sont soldés par une ordonnance de classement (recours devenu sans objet), quatre ont été rejetés et, enfin, deux sont en cours de traitement.

D'aucuns concernaient, a contrario, d'autres membres de la communauté académique. Ils ont été peu nombreux. Il n'y a pas lieu de s'y attarder.

Notons enfin sur ce point que deux décisions ont aussi été rédigées pour le compte du service académique, dans le cadre de refus d'immatriculation.

Site web

Depuis cette année, le site web du service juridique a été mis en place et en fonction, ce qui permet une consultation en ligne des textes juridiques en vigueur. Le travail de mise en place a été assez conséquent. Depuis son ouverture, l'activité « d'entretien » de ce site nécessite moins de temps. Les textes sont remis à jour au fur et à mesure que des modifications, des adoptions ou des abrogations interviennent.

Notons que cette nouvelle offre a permis de réduire d'autant les demandes concernant des textes juridiques. Quiconque a la possibilité désormais de consulter, sans passer par le service juridique - comme cela était souvent le cas auparavant - les textes légaux en vigueur. Cela représente en définitive un gain de temps appréciable et apprécié.

Les documents – règlements et directives – approuvés se trouvent sur internet, à l'adresse <http://www.unine.ch/juridique>.

Nouvelle réglementation

Durant la seconde moitié de cette année académique, il a été réfléchi à l'élaboration et à la mise en place de la nouvelle réglementation de l'Université. Un catalogue des règlements à modifier ou à élaborer a été dressé avec des échéances, s'agissant des différents domaines à considérer.

Cette mise à jour générale de la réglementation a été imposée par la LU (Loi sur l'Université) mais aussi par d'autres textes législatifs et par des impératifs d'adaptation à l'évolution dans le domaine des études académiques.

Cette révision de la réglementation est très large puisqu'elle vise les différents collaborateurs (corps professoral, intermédiaire, assistants, étudiants organisation, PI, information, mobbing, ...).

Il s'agit depuis lors de l'une des priorités du service puisque les autres activités en dépendent fortement. Il est impératif que cette nouvelle législation voie le jour rapidement.

Pour ce faire, différentes options ont été étudiées. Les premiers règlements ont pu être élaborés et se trouvent actuellement soit dans une phase d'examen interne, soit dans la procédure en vue d'adoption.

Une procédure de consultation a dû aussi être étudiée. Il a été opté pour des consultations larges et ouvertes, permettant au plus grand nombre de s'exprimer.

Perspectives et financement

Le budget du service juridique est assez modeste (CHF 1'200. --) mais, corollairement, ses dépenses et besoins assez restreints aussi. Les principales dépenses concernent de la fourniture de matériel de bureau, les photocopies et, dans la mesure de ses moyens, l'achat d'ouvrages juridiques nécessaires au bon fonctionnement du service.

Il n'y a donc pas lieu de s'attarder sur ce poste.

Postes de travail

- Cheffe du service juridique : 70%
- Adjointe du service : 40%

Divers

Congé maternité de la responsable titulaire, Mme Carine CANGEMI, d'août 2005 à fin mars 2006, remplacée par Mme Marisa Vonlanthen, pour la période de juin 2005 à fin mai 2006.

7.1.2. Service presse et communication

Le rapport qui suit a été établi par Mme Claudine Assad-Fuhrmann, cheffe de service.

Résumé général de l'année académique 2004 – 2005

Le Service de presse et communication (SPC) a emménagé dans les locaux du rectorat au Faubourg du Lac 5a en août 2004. Il a poursuivi ses activités destinées à une meilleure visibilité de l'UniNE : en plus de la publication régulière du magazine *Unité*, de la newsletter électronique *Trait d'Union*, du Rapport d'activité et des communiqués de presse (plus de 80 en un an), le SPC a aussi participé activement au lancement des cafés scientifiques neuchâtelois (huit rendez-vous grand public en 2005). La publication du plan d'intentions de l'UniNE a entraîné une participation active du SPC, notamment afin de répondre aux sollicitations des médias.

Le SPC a en outre réalisé des brochures présentant chacun des masters offerts à l'UniNE dès la rentrée 2005-2006.

Le Centre de graphisme et édition, placé sous la responsabilité du SPC jusqu'au 31 juillet 2005 a créé le nouveau logotype de l'Université ainsi que le graphisme du site www.unine.ch. Le SPC et le collaborateur du recteur ont établi une charte graphique concernant l'utilisation du nouveau logotype de l'Université qui a été présentée à la communauté universitaire. La mise en place d'un nouvel outil de gestion des pages Web a également nécessité l'intervention active du SPC qui s'est chargé de la réalisation de certains portails d'accès, de sites spécifiques (Université sans fumée, logotype) et de nombreuses pages.

Les nombreux changements opérés au sein de l'Université par la mise en application du Plan d'Intentions ayant été parfois mal perçus, le rectorat a pris l'option de mettre l'accent sur la communication et il a remplacé le poste vacant de rédactrice par un poste de responsable de la communication.

Infrastructures

Le Centre de graphisme et édition a été déplacé au SITEL où il a rejoint le Centre de reprographie.

Nominations, retraites, décès

Suite au départ de la rédactrice Colette Gremaud et à une restructuration du SPC, Claudine Assad a été nommée au poste de responsable de la communication et de cheffe de service du SPC. Elle a pris ses fonctions le 1er juillet 2005. Le graphiste Frédéric Wüthrich a pour sa part décidé de quitter l'Université après près de huit ans de collaboration et son collègue, Yves Maumary, a été transféré au SITEL.

7.2. Domaine administratif

Le rapport qui suit a été établi par M. Stéphane Duina, directeur administratif.

7.2.1. Situation générale

Dès l'entrée en fonction du nouveau recteur, le fonctionnement des activités administratives a été décidé par une séparation entre l'opérationnel et le stratégique. Les deux niveaux ont été explicitement réglés par une délégation de compétence et deux instances pour prendre les décisions : Le rectorat pour les activités stratégiques et le Directoire (séance avec les responsables des domaines) pour les activités opérationnelles. On se référera aux annexes 11.1.2 Tableau des délégations de compétences et 11.1.4 Organigramme du domaine central de l'UniNE.

En synthèse, la délégation de compétences de décision du recteur a amené une clarté dans les activités de la gestion courante du service administratif. Cette clarté donne une transparence dans le fonctionnement des relations entre le rectorat, les doyens, les directeurs d'instituts et le service administratif.

7.2.2. Activités opérationnelles du service administratif

Le service administratif est composé de trois bureaux : des ressources humaines, de la comptabilité générale, des fonds de tiers. Nous décrivons notre activité opérationnelle avec les critères objectifs suivants :

Bureau des ressources humaines

- 7,3 mios Montant du paiement mensuel de tous les salaires des employés de l'Université
- 1300 Dossiers dans notre logiciel de salaires SAP HR
- 858 Modifications/Mutations du personnel pour le renouvellement académique
- 560 Contrôle de l'application du règlement sur l'engagement des fonds privés
- 1300 Modifications/mutations du personnel au premier janvier
- Centaines Application spécifique des bases légales (impôt à la source, allocations enfants, attestations d'indemnités de chômage, ...)
- Milliers De réponses aux téléphones et courriels
- Centaines De procédures et informations aux employés et employeurs crédits de tiers
- 18'000 Visiteurs sur le site internet RH

Bureau de la comptabilité générale

- 84 mios Enveloppe budgétaire de l'Etat de Neuchâtel
- 11 mios De crédit d'équipement sur 4 ans
- 17'000 Factures annuelles
- Milliers De réponses aux téléphones et courriels
- Centaines Applications spécifiques des bases légales (AVS, impôt à la source, ...)
- Contrôles Mensuels avec des tableaux de bord budgétaire, de gestion et de surveillance pour 84 millions

Bureau des fonds de tiers

- 28 mios De gestion de fonds de tiers
- 7'000 Factures annuelles

- 400 Fonds de recherche
- 560 Projections budgétaires/contrôles annuels pour les engagements crédits de tiers
- 230 Rapports finaux/intermédiaires annuels (FNS,CTI..)
- Milliers De réponses aux téléphones et courriels
- Centaines Application spécifique des bases légales (AVS, impôt à la source,)
- Contrôle mensuel avec des tableaux de bord de contrôle budgétaire –comptes débiteurs

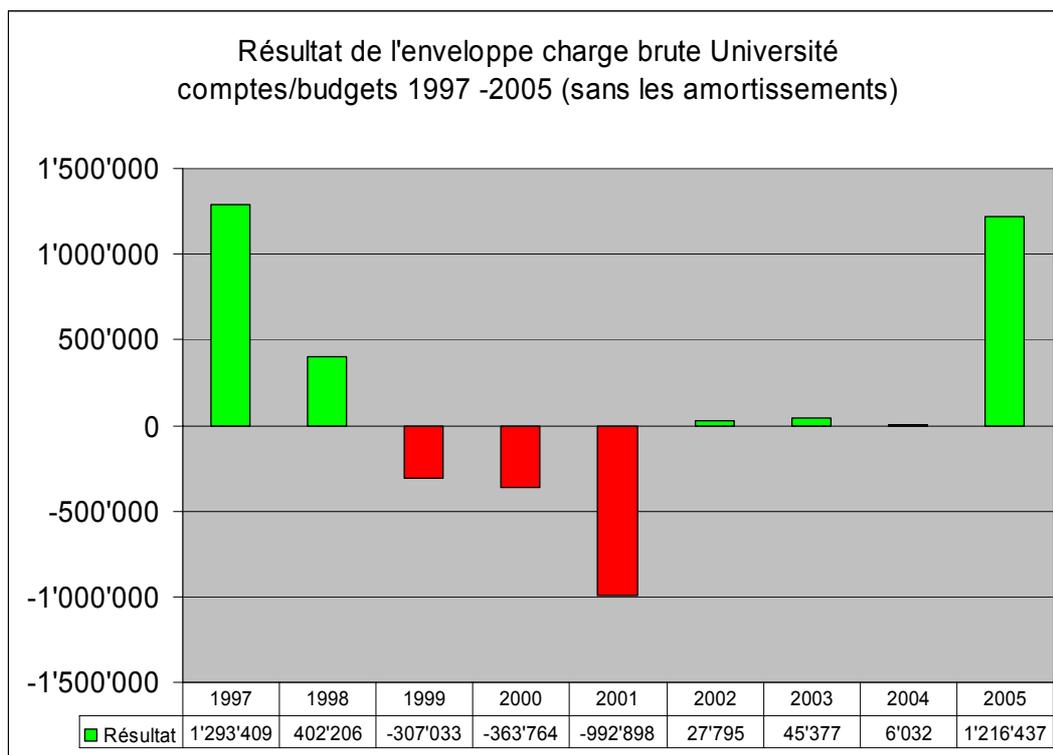
7.2.3. Situation des activités opérationnelles du service administratif

Nous avons pu réaliser les améliorations suivantes :

- Dès réception au service administratif, toutes les factures sont payées à 5 jours
- Tous les rapports finaux et intermédiaires financiers (FNS, CTI,..) sont effectués dans les temps
- Pour les nouveaux engagements, tous les employés ont un contrat de travail et un salaire le premier mois de l'entrée en fonction
- Nous avons maintenu pour la 4ème année consécutive (y compris 2005) l'enveloppe budgétaire à disposition de l'Etat de Neuchâtel.
- Nous avons augmenté grandement la qualité de nos prestations par rapport à 2001

7.2.4. Situation financière de l'enveloppe budgétaire à disposition

Nous nous permettons de transmettre l'information de l'utilisation de l'enveloppe budgétaire à disposition de l'Université :



L'Université n'avait pas de gestion budgétaire jusqu'en 2001. Les ressources financières à disposition étaient alors gérés de façon aléatoire et avec peu de professionnalisme. Pour l'année 2000 et 2001, le budget a été intégralement géré par le vice-recteur en charge de la planification et fonctionnement de l'ancien rectorat. Dès 2002, juste après l'entrée en fonction du nouveau directeur administratif, le service administratif a établi un fonctionnement financier par cible budgétaire. Depuis cette date, nous avons décentralisé

les budgets BSM (biens, services et marchandises) et géré les ressources humaines par quota en %. Ce fonctionnement a amené une transparence dans les dépenses du budget de l'Etat et une maîtrise budgétaire professionnelle.

Pour conclure, nous remarquons que l'application d'une gestion budgétaire professionnelle est importante pour gérer une organisation de la taille de l'Université de Neuchâtel. Pour 2005, le Conseil d'Etat a demandé une économie de CHF 1'200'000 sur l'enveloppe budgétaire à notre disposition (sans les amortissements). Nous avons donc respecté ces directives avec un budget bénéficiaire non-dépensé de CHF 16'437.

7.2.5. Contrôle qualité

Le service administratif est le seul service de l'Université qui est **intégralement audité par l'Inspection des finances de l'Etat de Neuchâtel**.

La conséquence:

- Création d'une revue du suivi des remarques et demandes de l'inspection des finances (IFE), avec descriptions des solutions aux demandes.
- Application des remarques et demandes de l'IFE en changeant la pratique professionnelle des bureaux RH, comptabilité générale et Fonds de tiers
- Obligation formelle de respecter les bases légales cantonales et fédérales et les décisions du recteur.

7.2.6. Situation des activités stratégiques du service administratif

Les activités stratégiques sont traitées par le rectorat. Depuis l'entrée en fonction du recteur, nous avons établi plus d'une centaine activités stratégique. Les exemples sont les suivants :

- Rapports d'analyse complet sur l'intégration d'entités externes à l'Université
- Appui important juridique pour les changements de règlements et avis juridiques divers
- Rapport économique sur les chargés de cours, CE et MA
- Réalisation/négociations dans la fermeture des chaires
- Tableaux de bord de pilotage et de surveillance de plusieurs instituts
- Etablissement de plan financier futur avec variation et analyse financière par prévision
- Etablissements d'analyses financières diverses
- Etc.

Depuis le 1er octobre 2004, ces activités ont pris en moyenne la totalité du temps du directeur administratif et 60 % à 95 % du temps de responsable des ressources humaines et un taux d'activité non-négligeable du contrôle de gestion et Chef comptable. Le service a dû prioriser ses activités et renvoyer tous les projets, transmission d'information et de décisions ou amélioration de l'exploitation opérationnelle courante pour 2006 et suivant.

Actuellement, nous utilisons des ressources humaines dédiées à l'exploitation courante pour effectuer des activités ponctuelles stratégiques. Ce système crée un problème à moyen terme pour la qualité de production des activités opérationnelles et dans les réponses aux besoins des utilisateurs des prestations du service administratif.

7.2.7. Situation de la dotation du domaine opérationnel des ressources humaines et finances

Nous avons pris l'initiative de demander, aux Universités de Lausanne, Genève et Fribourg, leur dotation pour leur administration. Nous n'avons pas pu obtenir les renseignements de Fribourg. Pour Lausanne, les chiffres ne sont pas entièrement représentatifs, étant donné que l'UNIL n'est pas autonome de l'Etat de Vaud, de ce fait

plusieurs prestations administratives sont encore effectuées par l'Etat de Vaud. Par contre, pour Genève, nous avons la totalité des renseignements. Nous retenons donc la dotation de l'université de Genève comme étant la dotation de référence de comparaison.

Le tableau de comparaison est le suivant :

COMPARAISON ENTRE LES UNIVERSITES de UniGE et UniNE

Libellé	UniGE 03/04	UniNE 2005
Nombre de dossiers salariés total de toute l'Université	5'084.00	1'334.00
Nombre de personnes (EPT) dans l'administration centrale :	235.90	107.40
dont direction administrative	14.70	1.00
dont division comptable et financière	44.90	10.10
dont division des ressources humaines	18.80	4.40
Total	78.40	15.50
<i>Pour information complémentaire :</i>		
Division informatique	83.35	
Division bâtiments et logistique	38.05	
Division admin. & soc. des étudiants	36.10	
Nombre d'étudiants 2003/2004 selon les Universités	14'620	3'211
Nombre d'étudiants 2003/2004 selon la comptabilité analytique	11'949	3'085

Remarques pour l'UniNE : Le total général nombre de personnes (EPT) correspond au domaine central y compris les bibliothèques, crèches, jardin botanique,....

Pour l'Université de Genève : toutes sources de financement confondues

Analyse du tableau de comparaison pour le service administratif

Le nombre de dossiers du personnel à traiter est représentatif pour l'activité d'un service administratif. En standardisant la dotation par rapport au nombre de dossiers du personnel, nous trouvons le rapport suivant :

Comparaison avec UniNE :	UniGE 03/04	UniNE
Total administration	78.40	15.50
Taux de conversion (nbre de dossiers sal. UniNE/nbre de dossiers sal. au	0.26	1.00
Administration standardisé	20.57	15.50
Administration UniNE	15.50	15.50
Différence	5.07	0.00
Différence en %	33%	0.00

Selon les informations à disposition, **le service administratif de l'UniNE a une dotation opérationnelle du service administratif de 33 % inférieure à l'Université de Genève.** De plus, le rectorat de Genève a une dotation importante supplémentaire de postes de travail (2003/2004, 55,20 EPT pour 73 personnes). Il existe aussi une dotation pour les centres interfacultaires de 24.15 EPT pour 33 personnes.

En synthèse, la comparaison interuniversitaire montre que le service administratif est en sous-dotation pour effectuer des activités opérationnelles d'une Université, responsable de la gestion de 1'334 dossier SAP-HR.

7.2.8. Activités futures à réaliser dans le service

Nous avons émis l'hypothèse que les projets pour l'évolution des activités opérationnelles devraient être mise en place dans les deux ans. Ces projets ont été publiés dans la partie « Présent et futur de l'UniNE » (annexe du plan d'intention).

Nombre	Titre des activités	CHF	Début estimé
1	Renouvellement académique, application nouvelle directive		01.04.05
2	Intégration (RH, FI) d'organisation indépendante (FSM,...) de l'Université		01.06.05
3	Identification et résolution des problèmes juridiques des activités du service administratif		01.06.05
4	Application de la base légale, modification des contrats de travail par rapport aux lois		01.06.05
5	Budgétisation des salaires	100'000.00	01.06.06
6	Organigramme de l'Université-hiérarchisation des postes dans SAP		01.06.06
7	Maîtriser la gestion des postes de travail - Suivi des modifs des quotas SAP		01.06.06
8	Officialiser les cahiers des charges de tout le personnel administratif	30'000.00	01.07.07
9	Réorganiser le support administratif dans les Facultés	150'000.00	01.06.06
10	Intégration du nouveau personnel - stage de formation et d'immersion		01.06.06
11	Permettre et favoriser la mobilité interne		01.06.06
12	Application de la TVA à toutes les recettes imposables	60'000.00	01.10.05
13	Gestion de l'enveloppe nette, de la trésorerie et de la marge de manœuvre	120'000.00	01.07.07
14	Propriété des fonds de recherche		01.07.07
15	Utilisation des fonds privés - directives sur la nature de la dépense		01.06.07
16	Gestion des escomptes des factures fournisseurs		01.07.07
17	Rapatriement des comptes de trésorerie		01.07.05
18	Gains annexes - application des directives	50'000.00	Début 2007
19	Application de la loi sur les « Overheads » de la recherche	50'000.00	Début 2007
20	Instauration des tableaux de bord		Début 2007
21	Guide pratique pour les titulaires de projets		01.06.06
22	Prévention et meilleure gestion des conflits	50'000.00	Début 2007
23	Automatisation des techniques comptables	150'000.00	01.06.06
24	Fund raising		01.08.08
25	Contrôle qualité SAP-HR automatique	50'000.00	01.08.05
26	Gestion des évaluations de fonction		01.07.07
27	Assurance qualité - Cellule de qualité pour le personnel administratif		01.01.07
28	Crédit d'équipement - Gestion autonome par enveloppe d'amortissement	50'000.00	01.06.07
29	Coût standard par étudiant	50'000.00	01.06.07
Total général BSM et salaires		910'000.00	
Total salaires uniquement		560'000.00	

La création de la cellule qualité n'a pas été chiffrée.

Ce montant supplémentaire sera transformé en dotation RH. Cette dotation servirait à couvrir les besoins en ressources humaines du service administratif. Elle diminuera sensiblement l'écart de la dotation actuelle à la dotation standard de l'Université de Genève.

Avec ces moyens supplémentaires, nous pourrons effectuer les autres activités complémentaires, par le biais d'effet de synergie, qui ont été décrites dans le présent et futur (point 6.5, page 209) de l'Université (plan d'intention). Ce renforcement du service administratif permettra de gérer efficacement l'Université. Cette gestion permettra d'anticiper au lieu de travailler souvent dans l'urgence, ce qui maintiendra et augmentera le niveau de qualité des prestations du service administratif pour soutenir et aider les facultés.

7.2.9. Formation du personnel du service administratif

Nous avons le plaisir de mentionner les derniers diplômes et certificats obtenus dans le service administratif :

- Madame Myriam Ofzky, contrôleur de gestion : Brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité
- Madame Martine Mayor, coll. administrative : Certificat fédéral de capacité d'employé de commerce (art. 41)
- Madame Catherine Gasser, gestionnaire BRH : Certificat d'assistante du Chef du personnel
- Monsieur Denis Boillat, Chef comptable : Certificat d'allemand (ZD)

7.3. Domaine des ressources académiques

7.3.1. Service académique

Résumé

Résumé général de l'année académique 2004 – 2005

Le Service académique est un nouveau Service créé à la rentrée 2004 pour répondre aux besoins de la réforme de Bologne. Il résulte des 5 entités suivantes : Accueil et immatriculation ; Bureau des étudiants ; Service promotion et recrutement ; Service de la formation continue et Service des relations internationales. Les cahiers des charges du personnel ont été remaniés dans le cadre de cette réorganisation. Vient s'associer à cette nouvelle structure un bureau de conseil à l'enseignement.

Outre les structures, les procédures et mutations au niveau du personnel, les locaux du nouveau service ont été complètement transformés et agrandis. Les guichets pour étudiants sont transférés en un seul lieu plus accueillant.

Cette année académique a par ailleurs été marquée par l'introduction d'un nouveau programme informatique de gestion des études et des étudiants (IS-Académia) qui permettra à l'avenir de gérer automatiquement les dossiers des étudiants.

De plus, les procédures d'immatriculation ont été adaptées aux nécessités de la réforme de Bologne.

Les efforts de promotion et de recrutement ont été récompensés par une augmentation du nombre d'étudiants débutants.

Evénements particuliers

Dans le cadre de cette restructuration et pour améliorer le travail des collaborateurs et leurs interactions ainsi que le service aux étudiants, les locaux occupés par le Service ont été répensés et rénovés durant l'été 2005.

Nominations, retraites et décès

Départs

- Stéphane Romano, remplacé par Nicolas Chappuis
- Sylvie Dousse, remplacée par Christophe Lin

Arrivées

- Marie-France Farine, cheffe de projet (FSRM)
- Yvette Fischer, remplacement congé maladie
- Florence Horisberger, nouvelle apprentie
- Philippe Jeanneret, AQ, conseiller pour l'enseignement
- Raquel Nicolas-Sanchez, remplacement congé maternité

Relations nationales et internationales

Résumé général de l'année académique 2004 – 2005

Le Service des relations internationales, géré en partie sur mandat par la Fondation suisse pour la recherche en microtechnique (FSRM) depuis 2003, a été intégré au Service académique après que le mandat confié à la FSRM a été dénoncé par un

commun accord des parties concernées. Sa structure a également été revue pour y intégrer la mobilité nationale et y associer des objectifs de recrutement.

L'année 2004-2005 a été marquée par une augmentation de la mobilité internationale des étudiants: 51 étudiants étrangers issus d'universités partenaires ont bénéficié de l'enseignement proposé par notre établissement contre 40 en 2003-2004. Par ailleurs, 45 étudiants neuchâtelois ont effectué un séjour de mobilité dans un établissement partenaire contre 23 en 2003-2004. La plus grande partie de ces échanges s'est effectuée comme chaque année dans le cadre du programme européen ERASMUS qui favorise également les échanges d'enseignants, eux aussi de plus en plus demandeurs. Au plan national, les programmes de mobilité BENEFRIS et Triangle Azur et CH-Unimobil, trouvent aussi un écho grandissant tant auprès des étudiants neuchâtelois que des étudiants issus des autres universités suisses.

Evénements particuliers, mutations internes

- Marie-France Farine
- Michèle Maurer, 60% (ex. accueil et immatriculations)

Bureau des étudiants

Résumé général de l'année académique 2004 – 2005

La rentrée 2004 a été marquée par le démarrage des premiers programmes de bachelor et de master dans le cadre de la mise en place de cursus conformement au système dit « de Bologne ».

On se référera notamment au « Etudiants nouvellement immatriculés 2001 – 2005 » ci-dessus.

Du côté administratif, le Bureau des étudiants a entrepris un grand travail de révision des procédures d'immatriculation afin de les adapter aux nécessités de la réforme de Bologne. Cette année académique a par ailleurs été marquée par l'introduction d'un nouveau programme informatique de gestion des études et des étudiants (IS-Académia) qui permettra à l'avenir de gérer automatiquement le suivi des dossiers des étudiants, y compris les lettres d'admission.

Evénements particuliers

- Muriel Brunner (ex. Formation continue)
- Yvette Fischer (ex. Institut de l'entreprise)
- Muriel Kaempf (ex. Relations nationales)

Infrastructures

Dans le cadre de la restructuration, les entités « Accueil et Immatriculation » et « Bureau des étudiants » ont été regroupées sous l'appellation « Bureau des étudiants » et intégrées dans le Service académique. Cette nouvelle structure partage désormais les mêmes locaux.

Nominations, retraites et décès

- Le responsable du Bureau des étudiants, Stéphane Romano, a démissionné de ses fonctions en juin 2005. Il a été remplacé par Nicolas Chappuis à partir du 1er août 2005.

Formation continue

Résumé général de l'année académique 2004 – 2005

L'offre de formation continue avait subi une très forte croissance entre 2002 et 2004. Lors de l'année écoulée, l'évolution à la hausse s'est poursuivie avec une augmentation du nombre de cours et de participants.

Les cours en sciences économiques et sociales ont toujours occupé une part prépondérante mais plusieurs autres formations ont été développées.

Parmi les nouveautés, le cours de théologie sur sept soirées « S'accomplir : Balises pour l'accompagnement spirituel », animé par Lytta Basset, a réuni au printemps plus de 200 personnes à l'Aula des Jeunes Rives. En raison du franc succès rencontré par cette formation, une nouvelle édition du cours sera proposée cet automne sur le canton de Vaud, toujours sous l'égide de notre Université.

Une collaboration avec l'Université de Genève a également été mise sur pied pour le cours « Histoire du Pays de Neuchâtel et du Jura ». La recherche de synergies avec d'autres hautes écoles, entreprises est un des objectifs du bureau. Des contacts sont déjà pris, notamment avec l'Université de Lausanne, pour organiser conjointement de nouvelles formations dans le but d'avoir un meilleur écho au niveau du public.

L'indice de satisfaction des participants est resté excellent. Seule ombre au tableau, la salle de cours du bâtiment principal mise à disposition, laquelle demeure mal adaptée au public externe de nos cours.

Pour l'année à venir, en dépit du renouvellement complet de l'équipe, le bureau de la formation continue envisage de maintenir l'offre actuelle et de développer si possible de nouveaux cours avec le concours du corps professoral.

L'objectif fixé par le rectorat, en conformité avec la doctrine « fédérale », est l'autofinancement de toutes les activités de formation continue.

Evénements particuliers, mutations internes

- Marianne Clerc Boyom (ex : carte capucine)

Marketing et promotion

Résumé général de l'année académique 2004 – 2005

Suite aux efforts de promotion du bureau marketing et promotion (ex service de promotion et recrutement), l'année académique a débuté avec des effectifs en hausse. Signe encourageant, cette augmentation est proportionnellement plus importante à Neuchâtel, que dans les universités de Lausanne et Genève. Fribourg constate même une baisse du nombre d'étudiants nouvellement inscrits.

Les efforts de promotion ont été particulièrement nombreux ; on retiendra comme projets importants, une exposition itinérante qui s'est arrêtée l'espace d'une journée dans les lycées de plusieurs cantons, l'organisation de la journée d'information aux lycéens, des visites d'instituts pour les écoliers, la participation à plusieurs salons internationaux de l'éducation ainsi que la réalisation de plusieurs brochures (Guide des études, Quoi comment, Programme des cours).

Pour l'année à venir, le bureau marketing et promotion s'inspirera des projets menés en 2004-2005 et développera d'autres actions. Il vise en outre à moyen terme un haut degré de satisfaction des étudiants, notamment par le développement des services.

Evénements particuliers, mutations internes

Dans le cadre de la restructuration du service académique, le bureau marketing et promotion a déménagé et occupe de nouveaux locaux depuis le mois d'août 2005.

- Michèle Maurer, 40% (ex : accueil et immatriculations)

7.3.2. Service social**Membres de la commission sociale**

- Roland Ruedin, Président
- Pierre Barraud, secrétaire général
- Grégoire Oguey et Ishan Kurt, étudiants (dès le 01.01.05)
- Alexandra Trachsel, corps intermédiaire (dès le 01.01.05)
- Laurence Boegli, Conseil de l'Université
- Séverine de Cerjat, service social

Un grand merci à Pierre-Dominique Balleys et Pierre-Yves Berger pour leur amicale collaboration au sein de la commission jusqu'au 31.12.2004.

Introduction

Pendant l'année académique 2004-2005, le service social s'est efforcé de répondre aux demandes financières et sociales des étudiants. Les demandes augmentent en nombre, et il est difficile de tirer des conclusions sur les raisons objectives de cette augmentation : mobilité accrue proposée et attendue des étudiants ? Péjoration de leur situation économique? Ou changement d'attitude vis-à-vis d'une demande d'aide, accès plus facile au service social ?

Quoiqu'il en soit, plusieurs éléments viendront influencer ces prochaines années les demandes faites au Service social, en particulier la question des taxes universitaires, et celle du système de Bologne qui porte avec lui le risque d'études à deux vitesses, bachelor pour les plus fragiles économiquement, master pour les autres.

D'autre part, le service social offre un lieu d'écoute neutre, où les étudiants peuvent exprimer leurs difficultés personnelles : conflits familiaux, problèmes de santé, difficulté avec un/e professeur/e, intégration difficile.... S'il n'offre pas de solution toute faite, le service propose toutefois un regard neutre sur la situation, et peut éventuellement adresser l'étudiant à un service spécialisé.

Le service social en chiffres

- Plus de 180 dossiers ouverts toute l'année.
- Des aides financières accordées pour plus de 169.000.- par le fonds d'aide sociale
- Des subsides sur fonds privés du rectorat pour près de 70.000.-
- Des bourses « d'échange » allouées pour 100.000.- (financées par l'Etat).
- Plus de 13.000.- de prêts ouverts

Beaucoup d'informations données par téléphone, entretien ou messagerie électronique, et n'entraînant pas d'ouverture de dossier.

Collaboration

- Services sociaux des Universités romandes

Afin de discuter nos pratiques respectives et des problèmes spécifiques liés à l'environnement universitaire, une rencontre a été menée avec les services sociaux

des universités romandes. De telles rencontres sont très utiles et nous souhaitons qu'elles soient régulières pour donner une meilleure base à notre travail.

Accueil des boursiers de la Confédération

L'accueil des boursiers de la Confédération a été mené en collaboration avec M. Olivier Besson, qui a remplacé Mme Irene Andres-Suarez en tant que professeur de l'Université délégué à la commission fédérale des bourses dès le mois d'octobre 2004.

Madagascar, Ukraine, Bolivie, Japon, Inde, Cameroun, Bengladesh, Vietnam, Inde, la provenance de ces étudiants de haut niveau est diverse. Leur séjour dans notre Université contribue à son rayonnement. Aussi, il est important de les accueillir le mieux possible.

Le service d'accueil répond aux questions pratiques qui peuvent se poser (logement, assurance-maladie, permis, etc), et propose diverses activités culturelles ou touristiques, financées par le « crédit d'accueil » alloué par la Confédération.

Cette année, outre un spectacle au théâtre du Passage, les visites de Bâle et de Lucerne, le service a organisé un week-end à Zermatt et un « funi-fondue », auquel ont été conviés les étudiants Erasmus.

Certains étudiants UNINE ont été parfois invités à participer aux activités proposées.

A noter que cette année, les services d'accueil des autres Universités ont été invités à se réunir à Neuchâtel pour leur séance annuelle.

Divers

- Site web : Le site web <http://www.unine.ch/social> est opérationnel et a été largement complété.
- Secrétariat : Mme Emmanuelle de Dardel a remplacé Mme Sidonie Fahrni au secrétariat (20%). Nous remercions Mme Fahrni pour son excellent travail, et souhaitons la bienvenue à Mme de Dardel.

7.3.3. Service de l'égalité des chances

Activités en cours

Durant l'année académique 2004-2005, les activités du service de l'égalité des chances se sont orientées principalement selon 3 axes :

- Le développement et la consolidation de l'offre de cours en études genre

Le cours interdisciplinaire en études genre 04-05 a été suivi par env. 80 étudiant-e-s. Il est également reconnu dans différents cursus universitaire. D'autre part, dès oct.05 un nouveau cours renforcera l'offre existante. Le cours « concepts et théories du genre » sera enseigné par une maître-assistante en études genre engagée dès octobre 05 grâce aux fonds que la CUS a octroyé à l'Université de Neuchâtel dans le cadre du projet 'genderstudies.ch'. Les deux cours en études genre sont entièrement financés par des fonds de la CUS.

- L'encouragement des carrières académiques féminines par le biais de programmes de mentoring (coaching) spécifiques

En automne 2004, deux nouveaux projets de mentoring dirigés par le service de l'égalité ont démarré. D'une part, le programme de formation continue en genre et en égalité REGARD proposé par les services de l'égalité des universités de Suisse romande et italienne offre des cours de formation continue à l'ensemble du personnel

académique et aux cadres des universités de Suisse romande et de Suisse italienne. Ces cours enseignés dans les 5 universités de Suisse latine visent à encourager un climat de travail et d'études de qualité et à soutenir la relève académique féminine par le biais de l'égalité des chances.

D'autre part, le programme de mentoring de l'université de Neuchâtel offre à la fois six demi-bourses pour des doctorantes en fin de thèse mais également un programme de mentoring individuel et collectif.

- Des mesures visant à encourager et développer un climat de travail et d'études de qualité par le biais de l'égalité des chances

La crèche de l'Université poursuit ses activités (20 places d'accueil par jour) et va déménager fin 2005, début 2006 dans des locaux proches de la gare et plus accessibles à l'ensemble de la communauté universitaire. D'autre part, une procédure et un règlement contre le harcèlement psychologique et sexuel au sein de l'université est en cours d'élaboration. Une recommandation sur l'utilisation du langage épïcène et un projet de Charte Egalité pour l'Université ont également été proposés au recteur.

- Enfin le service de l'égalité poursuit ses activités d'accueil et de conseils auprès de la communauté universitaire ainsi que différentes activités de sensibilisation comme les lunchs Egalité, et la mise sur pied ce printemps d'une exposition en collaboration avec l'office de la politique familiale et de l'égalité du canton et le service Egalita de l'OFS.

Perspectives et financement

La crèche universitaire bénéficie depuis janvier 2004 des subventions communales et cantonales liées à son intégration dans le plan de planification cantonal, ce qui lui assure un financement à long terme. Toutefois la demande est forte et, faute de subventions, ne peut être satisfaite. Plus de 50 enfants sont sur liste d'attente.

Le service de l'égalité des chances et ses différentes activités sont financés par le programme fédéral Egalité des chances dans les Universités suisses (env.75% du budget pour 2005) et par l'Université de Neuchâtel (25% du budget 2005), ce qui occasionne plusieurs incertitudes :

D'une part, les subventions reçues dépendent du nombre de femmes ayant obtenu des licences, des diplômes et des doctorats mais également du nombre de femmes professeures engagées chaque année. Le financement peut donc varier considérablement d'une année à l'autre ce qui permet difficilement une planification des postes de travail et des activités à moyen et long terme. D'autre part, la plupart des projets menés par le service de l'égalité, (les bourses pour doctorantes, les cours en études genre ou le programme de formation REGARD) sont financés par la CUS pour de courtes périodes (2 ans maximum).

Enfin, comme indiqué ci-dessus, le financement du service de l'égalité des chances et de ses activités dépend en grande partie du programme fédéral Egalité des chances qui se termine fin 2007. Si le programme fédéral n'est pas reconduit, le service de l'égalité ne pourra poursuivre ses activités que s'il est intégré dans le budget de l'Université.

Postes de travail

- Cheffe du service de l'égalité : 100% de janvier à octobre, dont 15% de direction et coordination du programme de formation REGARD et 15% de coordination des études genre. Dès octobre, à 85%
- Collaboratrice administrative : 45%
- Stagiaires au sein du service : 100% de avril à septembre, 50% d'octobre à décembre
- Crèche : 450% personnel fixe, 300% stagiaires

Manifestations 04-05

Du 18 mars au 1er mai a eu lieu dans l'espace culturel de la tour de l'OFS une exposition intitulée 'Dans la peau de Jeanne dans la peau de Jean'. Cette exposition de sensibilisation, mise sur pied en collaboration avec l'office de la politique familiale et de l'égalité du canton et le service Egalita de l'OFS, a rencontré un grand succès : elle a été prolongée de 2 semaines et plus de 2'000 visiteurs et visiteuses (dont 300 élèves en visites guidées) ont été dénombrés.

Le service de l'égalité, sur mandat du recteur a été chargé de l'organisation du 1er Noël pour les enfants des membres de la communauté universitaire. Celui-ci aura lieu le 14 décembre à l'Espace Perrier à Marin. Diverses activités (spectacle de marionnettes, atelier de grimage, atelier de confiserie) et un goûter seront proposés aux enfants de 1 à 10 ans.

La brochure L'égalité à l'université, Questions et réponses sur les conditions de travail et d'études élaborée par les services de l'égalité des universités de Suisse latine va être publiée cet automne.

7.3.4. Service des sports

SUN (sport universitaire)

Résumé général de l'année académique 2004 – 2005

Le SUN a relevé cette année un excellent taux de participation des étudiants et de la communauté universitaire aux activités physiques et sportives offertes dans le programme. Une moyenne de plus de 1300 personnes a participé chaque semaine aux sports universitaires durant le semestre d'hiver 2004-2005. Tous les cours sur inscription affichent complet. Les activités de Fitness-Santé ont le vent en poupe et sont très prisées. (« pump indoor cycling », aérobic, aquagym, yoga, etc.). On compte 56% de participation féminine contre 44% masculine.

Suite à des besoins financiers pour le CEP¹, il a fallu supprimer les cours de : athlétisme, billard, danse, jazz dance, judo, patinage, tir à l'arc.

Il a également fallu procéder à une réduction de l'offre dans les disciplines suivantes, également pour faire face aux besoins accrus du CEP : badminton, équitation, escrime, squash, tennis de table, voile.

Tous les stages ont été remplis à 100%, à l'exception de l'équitation. Le stage de « kitesurf » ne sera plus reconduit pour des raisons de coûts et de problèmes liés à l'organisation.

Evénements particuliers

- Championnats suisses universitaires : très bons résultats d'ensemble des équipes de l'UniNE : 2X3ème places, 1X2ème place, et un titre de champion suisse (football), sur les 6 compétitions par équipe auxquelles nous avons participé.
- Excellente fréquentation de la salle de fitness de la patinoire (80-100 personnes/jour). Dès octobre 2005, elle sera payante (50.- étudiants / 70.- collaborateurs par année). Cette mesure se justifie par un coût relativement élevé des charges d'entretien et du remplacement régulier des machines. La salle de fitness de Unimail sera également payante.
- Organisation des championnats suisses universitaires de hockey sur glace à Neuchâtel, le 19 janvier 2005.

¹ Certificat d'éducation physique

- Organisation de la session d'automne de la « Conférence du réseau suisse d'études d'éducation physique et de sport » (CR), 11-13 septembre 2005.

Nominations, retraites et décès

- M. Claude Meisterhans, maître de sport à 25% au service des sports, a fait valoir son droit à la retraite dès cet automne. Il sera remplacé par M. Yves l'Eplattenier qui prendra ses fonctions le 1er septembre 2005.

CEP (Certificat d'éducation physique)

Résumé général de l'année académique 2004 – 2005

2005 aura été une année charnière dans la filière d'études « sport », puisque le 24 octobre 2005, le CEP a officiellement fait place à une nouvelle structure d'études : Sciences et Pratique du Sport (SePS), pilier d'études en FLSH et FS dans le cadre du bachelor.

Les forces et l'énergie du service se sont principalement concentrées cette année sur la mise en place du nouveau projet d'études (structuration, ressources, plan d'études, règlements).

30 nouveaux étudiants ont constitué la volée du CEP 2004-2005. Elle représente le nombre d'inscriptions le plus élevé jamais enregistré dans l'histoire du CEP. Ce fait très réjouissant confirme que notre filière reste très attractive, et répond à une demande.

93 étudiants sont actuellement inscrits au CEP.

Ce succès cause un important souci financier qui nous préoccupe depuis deux ans. (augmentation de 82% des étudiants en 3 ans) notamment au niveau des ressources humaines. (secrétariat 20%).

Afin d'assurer la qualité de l'enseignement, tous les cours pratiques doivent désormais être dédoublés. Cette situation engendre une augmentation des charges salariales importante, et grève considérablement le budget du service des sports.

Nominations, retraites et décès

- M. Claude Meisterhans, maître de sport à 25% au service des sports a fait valoir son droit à la retraite dès cet automne. Il sera remplacé par M. Yves l'Eplattenier qui prendra ses fonctions le 1er septembre 2005.

7.3.5. Jardin botanique

Le Jardin botanique de l'Université et de la Ville de Neuchâtel est géré par une Commission de gestion constituée de représentants de l'Université, de l'Etat et de la Ville. La participation de la Ville, réglée par une convention, s'est poursuivie fructueusement.

Le Jardin botanique a poursuivi ses trois missions : l'ouverture au public et l'éducation à l'environnement, la protection des espèces ainsi que le soutien à la recherche universitaire. Il jouit d'une aide importante de l'ADAJE (Association Des Amis du Jardin botanique de l'Ermitage), son association de soutien, pour l'organisation des Fêtes et celle d'expositions artistiques.

Commission de gestion

La Commission de gestion du Jardin botanique s'est réunie à 4 reprises aux dates suivantes : 30 novembre 2004, 3 février, 31 mai et 27 septembre 2005.

Ouverture au public et l'éducation à l'environnement

Représentation à l'extérieur : Florissimo

Le Jardin botanique, ainsi que le Service des Parcs et Promenades de la Ville de Neuchâtel, ont été invités à participer à une des plus fabuleuses et originales expositions florales d'Europe, Florissimo, qui a eu lieu du 10 au 20 mars à Dijon. Les deux institutions ont collaboré pour un stand intitulé « Le Jardin malgache : la maison du collectionneur »

Le Jardin botanique tisse des liens étroits avec Madagascar depuis son installation dans son nouveau site, au vallon de l'Ermitage, en 1991, suivie de son inauguration en 1998. La Grande Ile possède une flore et une faune riches et originales, menacées par le développement de la population et les problèmes inhérents à la gestion à court terme des ressources naturelles. Notre stand évoquait, d'une part, le contraste entre l'aspect hivernal du Jardin botanique et l'exubérance des serres. Il présentait, d'autre part, par des touches de couleurs et l'exposition de plantes originales, la vie d'un agriculteur à Madagascar ainsi que la richesse et la fragilité de la flore malgache.

Expositions thématiques

Parcours Alph@ « les mystères du quotidien » du 3 octobre 2004 au 30 avril 2005

Le Jardin botanique a accueilli pendant tout l'hiver le Parcours Alph@ « les mystères du quotidien », du Réseau romand Science et Cité, une ballade en 17 étapes, parsemée de questions et d'énigmes scientifiques à la portée de tous.

Florilège de noms, un bouquet de fleurs en deux mots, du 22 mai au 2 octobre 2005

Nommer ce que l'on connaît est certainement un des premiers réflexes de l'homme, le premier pas vers la connaissance. Richesse et multiplicité du langage populaire, diversité des origines des noms, inventivité ... et parfois manque d'inspiration des systématiciens étaient déclinés au long des six platebandes du Jardin à thèmes. Vous pouviez ainsi découvrir qui était Bauhin, trouver la signification d'Atropa belladonna, voyager de Chine en Valais ou encore chercher la queue de lièvre. Dans l'orangerie, l'exposition du Musée botanique cantonal de Lausanne : « Le nom des plantes en deux mots », enrichie de contributions de l'Institut de botanique, expliquait comment et pourquoi les plantes sont désignées par deux mots : le genre et l'espèce.

Les plantes : 3.5 milliards d'années racontées par les fossiles du 18 juin au 7 août

L'exposition réalisée en collaboration avec l'Institut de géologie et l'ADAJE, avec le soutien de la Loterie romande retraçait les grandes étapes de l'évolution de la végétation de notre région sur la base de fossiles, des premières colonisations des milieux terrestres aux plantes à fleurs.

L'exposition principale, visible du 18 juin au 7 août, comprenait des fossiles, des panneaux explicatifs, des diagrammes et des représentations de la végétation aux différentes époques. Les fossiles, prêtés par les musées d'histoire naturelle de Neuchâtel, Lausanne et Zurich, permettaient de retracer de façon attractive l'évolution de la vie sur Terre, depuis son apparition à l'ère primaire jusqu'à la flore évoluée du Tertiaire. L'évolution de la végétation au Quaternaire était pour sa part illustrée par des diagrammes polliniques.

C'était également l'occasion unique d'observer dans le parc les représentants actuels des principaux groupes, favorisant la comparaison entre espèces fossiles et plantes actuelles.

Fêtes

La saison du Jardin botanique a été marquée par la Fête de printemps, le 22 mai, qui a permis de présenter les expositions temporaires. La Fête d'automne, le 2 octobre, a eu pour thème « l'absinthe et autres breuvages ». Elle correspondait également au vernissage de la dernière exposition artistique. Ces fêtes ont eu leur traditionnel succès populaire.

Visites commentées

Pour la première fois, deux visites commentées sur des thèmes particuliers ont eu lieu le dimanche après-midi. Elles ont eu un accueil favorable, comme d'ailleurs la visite organisée le mercredi soir du 22 juin en collaboration avec la Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles.

Dimanche 12 juin, à 15h : visite commentée par François Felber de l'exposition du Jardin à thèmes : « Florilège de noms, un bouquet de fleurs en deux mots »

Mercredi 22 juin, à 20h : visite commentée de l'exposition « Les plantes : 3,5 milliards d'années racontées par les fossiles » par Karl Föllmi et Jacques Ayer (en collaboration avec la Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles)

Dimanche 4 septembre, à 15h : visite commentée par Colette Gremaud sur le thème « Les plantes à bière ».

Activités organisées par l'ADAJE

Contes au Jardin

Animés par les conteuses de « la Louvrée » du MDA (Mouvement Des Aînés) du canton. A chaque date, les contes ont été différents

Dimanche 19 juin : à 15h, pour les enfants, contes merveilleux ; à 16h30, pour tout public, nouvelles et vieilles légendes du pays

Dimanche 28 août : à 15h, pour les enfants, contes merveilleux ; à 16h30, pour tout public, nouvelles et vieilles légendes du pays

Expositions artistiques

22 mai au 12 juin : Gheorge Ciobanu, peinture naïve ; vernissage le 22 mai à 11h

13 au 28 août : Jean-Marie Jolidon, photographies ; vernissage le 13 août à 16h

3 au 25 septembre : Gentiane Blanchet, aquarelles ; vernissage le 3 septembre à 16h

2 au 16 octobre : Danielle Steiner, soies appliquées ; vernissage le 2 octobre à 11h

Excursions botaniques

Les excursions sont ouvertes à tous les membres de l'ADAJE. Elles ont été organisées et guidées par le professeur honoraire Jean-Louis Richard.

Samedi 23 avril. Mazembroz (C.N. 1305). Gazons steppiques à floraison précoce

Samedi 28 mai. L'Abergement - Les Clées - Romainmôtier (CN. 1202), Blocs erratiques à fougères, prés maigres à orchidées. Abbatale romane de Romainmôtier

Samedi 11 juin. Chasseron, pelouses culminales à gentianes et sabline (C.N. 1182)

Samedi 25 juin (train et bus). Balavaux - Dt. de Nendaz. (C.N. 1306). « Le gros mélèze ». Voir la Salamandre no 164

Lundi 4 - vendredi 8 juillet (train et bus). Val d'Anniviers. Etage alpin. Hôtel Weisshorn s. St. Luc (C.N. 1307)

Conservation des espèces : coordination régionale pour la protection de la flore

Les buts de cette Coordination régionale pour la protection de la flore sont d'assurer une protection à long terme à des espèces menacées et de renforcer la collaboration intercantonale et des régions limitrophes dans ce domaine.

Les services cantonaux de la protection de la nature se sont associés pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action. Chaque canton a désigné un expert pour réaliser le travail et une coordination commune est assurée. Les participants sont les suivants : les cantons de Genève, Fribourg, Neuchâtel et Vaud, ainsi que la Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages (CPS). De plus, une collaboration avec la France s'est mise en place, grâce à une convention avec le Conservatoire botanique de Franche-Comté.

Le financement est assuré par l'OFEFP par l'intermédiaire des services cantonaux de la protection de la nature. Le Jardin botanique de Neuchâtel en assure le secrétariat et la coordination scientifique.

Le choix des espèces étudiées est réalisé à partir des listes de priorité définies par la CPS. En principe, les espèces choisies sont ou étaient présentes dans au moins deux cantons. Le plan d'action est réalisé et mis en place dans un des cantons, puis est ensuite adapté aux autres régions concernées. La mise en œuvre des plans d'action est assumée par chaque canton.

Durant cette période, la Coordination s'est réunie 2 fois au complet, les 24 novembre 2004 et 10 mars 2005. Plusieurs séances ne réunissant que les experts ont également eu lieu. De plus, un travail sur le terrain réunissant tous les participants a eu lieu le 22 juin dans la région genevoise.

Aménagements extérieurs

L'exposition temporaire de 04, « Hommes et plantes au fil du temps » a été installée définitivement en bordure du Jardin de l'évolution et un nouveau Jardin des senteurs est en finalisation d'aménagement.

Soutien à la recherche universitaire

Le Jardin botanique a accueilli des cultures et des expérimentations des chercheurs de l'Institut de botanique.

Relations extérieures

Le Jardin botanique est représenté dans les groupements suivants :

Neuchâtel

- Comité de l'ADAJE
- Comité de l'AHN (Association des Horticulteurs Neuchâtelois)
- Groupe Nature en Ville de Neuchâtel
- Groupe Réserve forestières de Neuchâtel
- Comité de la SNSN (Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles)

Suisse

- Comité de l'HBH (Association suisse des Jardins botaniques)
- CPS (Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages)
- Infocentre plantes sauvages
- ASSN (Académie Suisse des Sciences Naturelles)

International

- Association des Jardins botaniques francophones
- Échange de graines des jardins botaniques

Ressources humaines

Sylvian Guenat, horticulteur à 90% engagé au 1er janvier 2004, a été nommé au 1er juillet 2005.

Le Jardin botanique a bénéficié du placement personnes par l'Office des emplois temporaires de l'Etat et les services sociaux de la Ville de Neuchâtel. Il a accueilli également des stagiaires et des personnes effectuant leur service civil dans notre établissement.

7.3.6. Service des bâtiments

Le responsable, M. Pierre Barraud, est en congé maladie prolongé. Il n'a pas été possible de fournir un rapport.

7.4. Domaine informatique et bibliothèques

7.4.1. SITEL

Préambule

Sur la base du document rédigé en novembre 2004 intitulé « Plan d'intentions : Informatique et systèmes de communication. Période 2005-2008 », ce rapport présente les principales activités du service durant l'année académique 2004-2005.

Introduction

Avec plus de 2000 stations de travail ou serveurs connectés au réseau universitaire, le service informatique et télématique (SITEL) a été confronté aux besoins croissants des utilisateurs et à la diversification de leurs requêtes.

Le réseau et les services de communication

Le réseau actuel de l'UniNE doit répondre à des besoins de plus en plus importants et faire face à une augmentation très forte du trafic. Le remplacement des équipements centraux du réseau (Backbone) a été entamé cette année. Une redondance du nœud central du réseau à UniMAIL a pu être réalisé dans le bâtiment Breguet.

De surcroît, face à la demande en «mobilité informatique» liée aux échanges des étudiants et enseignants qui devient importante, de nouvelles infrastructures techniques ont été mises en place. Les efforts dans ce secteur devront être encore poursuivis. Le réseau WiFi est fortement sollicité et nous constatons que la couverture actuelle répond de manière satisfaisante aux besoins des utilisateurs de l'Université.

Toujours dans le but d'offrir plus de mobilité, le SITEL participe au projet «PWLAN » qui offre gratuitement l'accès depuis plus de 800 Hotspots suisses au réseau de l'Université de Neuchâtel. En contre partie, les clients commerciaux des Hotspots peuvent se connecter sur leurs services depuis le réseau WiFi de l'Université.

Par ailleurs, l'Université participe au projet AAI (Authentification Autorisation Infrastructure), qui consiste à offrir un accès sécurisé aux ressources informatiques aux étudiants, depuis toutes les universités suisses. Ce projet piloté par SWITCH et financé par la Confédération permet concrètement d'authentifier et d'autoriser les membres de l'Université de Neuchâtel à utiliser les ressources informatiques d'une autre Haute Ecole suisse et inversement.

Dans le domaine des multimédias, l'Université offre aujourd'hui toute une série de possibilités techniques qui facilitent les activités des enseignants et chercheurs. Cette année le recours au multimédia a été renforcé en utilisant notamment la Visioconférence, le Multicast et le WebTV.

Le réseau téléphonique devrait progressivement évoluer vers les nouvelles technologies de la « téléphonie sur IP ». Le passage, début 2005 aux numéros de téléphone à cinq chiffres a nécessité un travail important. Le SITEL gère l'aspect technique des secteurs de téléphonie avec plus de 2000 appareils et 2 centraux téléphoniques.

Messagerie

Le système de messagerie qui compte près de 6000 boîtes aux lettres a nécessité de nouvelles mesures pour lutter efficacement contre les spam. Ces dernières ont permis une réduction drastique de ces messages non désirés. Cette panoplie de mesures ne peut être effective sans une vigilance constante.

Sécurité

Pratiquement, tous les travaux scientifiques sont actuellement basés sur des données (documents, résultats de mesures, images, sons, etc.) stockées dans le système informatique. Indépendamment du besoin croissant de volume de stockage, il est vital que la conservation de données documentées et fiables soit garantie. Cette intégrité exige d'une part une grande sécurité et d'autre part des possibilités de sauvegarde de très grands volumes de données. La question du stockage et de la sauvegarde est étroitement liée au problème de la sécurité.

En effet, la sécurité joue un rôle primordial dans l'exploitation d'un réseau informatique et des équipements qu'il relie. D'importants efforts ont dû être consentis dans ce secteur. L'Université est contrainte de poursuivre ses efforts et de renforcer son dispositif défensif, qui a une importance vitale non seulement pour elle-même, mais aussi directement pour ses partenaires cantonaux. Plusieurs actions sont menées de front. Tous les accès aux ressources informatiques depuis l'extérieur de l'Université sont sous contrôle renforcé. Tous les accès non sécurisés ont été supprimés tel que tel-net, FTP, etc. Un «scan» automatique de tous les postes est réalisé. De plus, un CD pour la sécurité informatique est offert aux étudiants afin d'équiper les ordinateurs privés. Outre l'amélioration permanente des techniques de sécurité dans le domaine du réseau, la redondance de la salle machine dans le domaine du réseau a été réalisée.

Serveurs

La configuration du système informatique mis en place ces dernières années a fortement évolué dans le sens de la spécialisation des serveurs. Aujourd'hui, l'architecture du système informatique de l'Université est basée sur un annuaire central et sur de petits serveurs dédiés, ce qui permet une grande flexibilité d'évolution. Les divers systèmes d'exploitation sont intégrés dans une seule architecture.

Des serveurs de stockage de données et un service de sauvegarde centralisée ont été installés (mise en œuvre du stockage SAN et du clustering). Ce processus a été renforcé cette année pour faire face à la forte augmentation du volume des données (serveur de stockage Etudiant avec home directory et home page). La redondance totale du système de stockage est en cours de réalisation. Depuis le début de cette année, l'Université a triplé l'espace de stockage mis à disposition des étudiants et des collaborateurs.

La gestion de cette architecture informatique nécessite l'adaptation et le développement d'outils de management. Dans ce cadre, plusieurs projets sont entamés et en cours de réalisation. Nous citerons succinctement :

- l'analyse et la mise en œuvre d'un produit d'alerting pour les serveurs de production ;
- la gestion automatisée des postes de travail ;
- la réalisation de la base d'inventaires automatisés des équipements informatiques et logiciels ;
- la gestion automatisée des ressources informatiques des utilisateurs ;
- la gestion des listes de distribution.

Logiciels

Un effort a été consenti dans le domaine des logiciels scientifiques nécessaires aux enseignements dispensés et aux travaux de recherche. Dans ce cadre, l'Université de Neuchâtel poursuit la politique d'acquisition de licences de site ou de groupe facilitant ainsi la gestion et la réduction des coûts. Cette gestion centralisée permet aussi de distribuer les logiciels partout dans le campus de l'Université (portables y compris) et pour pratiquement tous les collaborateurs et étudiants. Des cours d'introduction sont proposés pour la plupart des logiciels mis à disposition de la communauté universitaire.

Parc informatique décentralisé

L'Université de Neuchâtel dispose à l'heure actuelle d'un parc informatique composé de plus de 2000 postes de travail. Un poste de travail informatique comprend les éléments suivants : l'ordinateur, les périphériques (imprimante, scanner, etc.), les logiciels de bureautique, les logiciels de communication, les logiciels scientifiques, ainsi que les logiciels de gestion administrative. L'inégalité de dotation entre facultés et l'hétérogénéité du parc informatique tendent à disparaître.

Un important effort de modernisation du parc informatique et de l'infrastructure réseau a été entrepris, permettant ainsi aux étudiants et chercheurs de disposer d'un réseau informatique à la pointe de la technologie.

Par ailleurs, le SITEL participe au projet «Poséidon» permettant l'achat en ligne de portables à des prix avantageux destinés aux étudiants et aux collaborateurs.

Le support de proximité aux utilisateurs est un secteur qui a été fortement sollicité cette année, en liaison avec cette modernisation du parc. De ce fait, le SITEL a mis en place un nouveau service d'assistance aux étudiants.

Système d'impression de photocopies et cartes à puces

L'Université de Neuchâtel a fait œuvre de pionnière dans la mise sur pied de la nouvelle carte d'étudiant au format carte à puce, munie d'un porte monnaie électronique (carte Capucine). Cette carte, distribuée à tous les étudiants et collaborateurs de l'Université, a plusieurs fonctions : légitimation, prêt dans les bibliothèques, accès libre aux photocopieurs / imprimantes.

Cette année, le SITEL a installé de nouveaux photocopieurs/imprimantes en libre accès à la faculté des lettres, pour les étudiants et collaborateurs.

Formation

Le SITEL organise chaque année, en plus des cours traditionnels essentiellement orientés vers les outils bureautiques (Edition, Tableur, Présentation, Messagerie), des cours d'introduction aux principaux logiciels scientifiques (Matlab, Mathematica, LabView, SAS, SPSS, SPLUS, ArcGIS, LaTeX, etc.) destinés aux chercheurs-enseignants ainsi qu'aux étudiants avancés. Depuis 2001, les services liés à la formation au SITEL sont particulièrement sollicités, non seulement par le personnel administratif et technique mais aussi par les professeurs et chercheurs de l'Université.

La palette de cours offerts à tous les collaborateurs et étudiants de l'Université a été élargie cette année. L'accès à l'inscription en ligne a été amélioré. Pour l'année 2004-2005, plus de 800 participants ont suivi les cours. Outre ces cours programmés, le SITEL a répondu aux besoins ciblés en formations des professeurs, à l'intention des étudiants. A la demande des responsables de service, des cours spécifiques de bureautique ainsi que pour l'utilisation des applications de gestion administratives SAP et Academia, ont également été organisés, au profit des collaborateurs administratifs et techniques.

Des formations dans le domaine du GIS (système d'information géospatiale ou géographique) ont été mises sur pied, à l'intention des étudiants avancés, principalement en faculté des sciences et des lettres et sciences humaines. Un support et un encadrement dans ce domaine sont assurés pour l'ensemble des étudiants et des chercheurs de l'Université.

Informatique administrative

L'administration de l'Université, notamment sa comptabilité et son service du personnel, est très largement informatisée.

Des développements importants en informatique administrative ont permis ces dernières années, de réaliser des projets importants pour la gestion globale de l'Université de Neuchâtel. L'introduction du logiciel SAP pour la gestion financière RH ainsi que du système Capucine en sont des exemples.

L'Université de Neuchâtel s'est profondément engagée dans le processus dit «de Bologne» et veut répondre au défi que représente cette évolution de l'enseignement. Dans ce processus, le développement d'un système d'information intégré est d'une importance capitale. Entamé depuis deux années, ce dernier est dans sa phase finale de mise en œuvre.

Système d'information pour la gestion des études et des étudiants

Dans la mise en œuvre du système d'information pour la gestion des études et des étudiants satisfaisant aux exigences de la déclaration de Bologne, il s'agit d'intégrer tous les niveaux d'information dans un seul système centralisé : service académique, facultés, professeurs et étudiants. Actuellement, ce système d'information comprend les volets suivants :

- IS-Academia : nouveau système de gestion des études et des étudiants (processus de Bologne et pré-Bologne) ;
- PIDEX : planification automatisée des examens ;
- C-Academia : consultation des données des étudiants, création de listes et exportation ;
- AT-Academia : impression des attestations d'immatriculation et / ou de diplôme.

Ce système est opérationnel pour le service académique, les facultés de droit et des sciences économiques. Il est en cours d'introduction pour les facultés des lettres et sciences humaines, de théologie et des sciences.

Par ailleurs, dès octobre 2005, les étudiants pourront s'inscrire aux cours, aux examens et consulter leurs notes depuis leur poste de travail.

Les réalisations suivantes ont été effectuées durant l'année académique 2004-2005 :

- Reprise des données ;
- Immatriculation, facturation, droits d'accès (rôle) ;
- Adaptation des interfaces (BIPE, attestations (AT-Academia), consultation Web (C-Academia) ;
- Saisie de tous les cursus existants (Bologne, pré-Bologne, doctorants, postgrades, mobilité) ;
- Reprise des matières et enseignants ;
- Plans d'études et d'examens ;
- Inscriptions aux cours et aux examens ;
- Planification de l'horaire des examens PIDEX, Publication Web ;
- Saisie des notes, calcul des résultats (Bologne) ;
- Impression des procès-verbaux (bulletins de notes).

Gestion électronique documentaire

Le SITEL a mis en place une infrastructure permettant d'améliorer la circulation des documents et une organisation de l'archivage des documents électroniques. La première application sera la gestion du dossier «étudiants», dans la perspective d'une augmentation exponentielle des demandes d'équivalences. Cette application permettra d'optimiser le processus de validation des reconnaissances des équivalences par les facultés.

Système SAP

Le système SAP comprend SAP-Finances, SAP-RH pour la gestion et le paiement des salaires et permet de plus l'extraction des données pour la comptabilité analytique de la CUS. Par ailleurs, toutes les données du système sont mises à disposition des services internes de l'Université et à l'externe principalement de l'Office fédéral de la statistique. L'année 2004-2005 a été une année essentiellement de consolidation, à l'exception de la paramétrisation du module OM (gestion et organisation).

Informatique scientifique et bibliothèques

Informatique des bibliothèques

Une réorganisation de la gestion du système informatique des bibliothèques du réseau des bibliothèques du Jura et de Neuchâtel a permis une meilleure répartition des ressources humaines techniques à disposition. Outre la gestion et la maintenance du système Virtua ainsi que l'installation des modules «acquisitions et bulletinage », la mise en place des accès en ligne aux bases de données bibliographiques a été améliorée.

Informatique scientifique

L'Université de Neuchâtel par le biais du SITEL réalise le nœud informatique de GBIF Suisse et met à disposition des chercheurs et des étudiants un réseau de compétences et de connaissances dans le domaine de la biodiversité. Ce nœud informatique permettra de développer des bases de données tabulaires (spécimens des collections scientifiques des musées de Suisse) et spatiales (domaines faunistiques et environnementales) accessibles via Internet. Un site Internet a été mis en ligne fin mai 2005 <http://www.gbif.ch> en utilisant le CMS Jahia.

Autres développements

Le SITEL assume les responsabilités techniques du site Internet de l'Université. Il fournit ainsi les modèles nécessaires à la réalisation des pages des entités de l'Université, assure le support aux utilisateurs. Depuis le début de l'année, la publication des pages Web s'appuie sur le logiciel CMS Jahia.

De plus, le SITEL a développé et consolidé diverses applications :

- Clearing : gestion informatisée des impressions et photocopies des appareils en libre accès sur le campus universitaire ;
- Bipe : base de données inter-applicative (inventaire personnel, etc.) ;
- Service d'envoi : outil de génération d'étiquettes d'adresses professionnelles, privées, d'E-mail, etc. sur la base de requêtes à partir de Bipe ;
- Annuaire : gestion centralisée de l'annuaire de l'université ;
- ANRA : gestion automatisée des ressources informatiques ;
- Forma : application de l'inscription en ligne aux cours de formation du SITEL.

Conclusion

Le SITEL a réalisé les objectifs prévus pour la première année du plan d'intentions 2005-2008 dans leur totalité. Il a également satisfait plusieurs demandes importantes apparues durant cette année 2004-2005 et qui n'étaient pas planifiées.

Le SITEL a réalisé sa mission essentielle qui consiste à mettre à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire une infrastructure informatique performante et une informatique administrative efficace.

7.4.2. Bibliothèques

Les collections

Les bibliothèques de l'Université de Neuchâtel se sont enrichies de 9600 ouvrages en 2004 et en ont éliminé 2550. Elles sont abonnées à 3500 périodiques imprimés et à 2230 périodiques électroniques (septembre 2005). Elles offrent l'accès à 28 bases de données. En décembre 2004, le nombre de monographies s'élève à 594'000.

Suite à l'échec des négociations entre le Consortium des bibliothèques universitaires suisses et la maison d'édition Elsevier, nous avons dû renoncer aux périodiques en ligne que cette dernière diffuse. Les négociations entreprises au niveau local n'ont à ce jour pas abouti à un rétablissement des accès. Cette perte est surtout ressentie dans les domaines scientifiques et économiques. Notons que plusieurs universités suisses sont dans la même situation.

Les activités

Le catalogage

31'500 documents ont été catalogués en 2004 (livres, périodiques, articles). Environ 9000 ouvrages des collections anciennes ont pu être intégrés dans le catalogue informatisé, en partie grâce à un crédit occasionnel.

Le prêt

Les bibliothèques ont prêté 46'000 documents à leurs usagers locaux. 3'200 ouvrages ou photocopies d'articles ont été envoyés à des bibliothèques extérieures au Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes (RBNJ) et 1070 documents ont été reçus de ces mêmes bibliothèques. Au sein du RBNJ, nous avons envoyé 4790 documents et en avons reçu 2880 ; cela représente une augmentation de plus de 100% de la circulation des documents par notre système de navette, ce qui nous confirme que ce service est très apprécié par les usagers.

Dès le 1er octobre 2005, les bibliothèques de droit et de l'Institut du droit de la santé prêteront – avec certaines restrictions pour la première - leurs ouvrages aux étudiants.

Formation des usagers

Les bibliothèques ont organisé 35 visites de leurs locaux, 21 présentations des catalogues du Réseau des bibliothèques de Suisse romande (RERO) et du RBNJ, 11 présentations des ressources électroniques disponibles à l'université. Deux présentations de ces outils documentaires ont réuni 107 aspirants policiers de l'Institut suisse de police à la bibliothèque de droit.

Au vu de la diversité toujours plus grande des outils de recherche documentaire et de la complexité de certains d'entre eux, la formation des usagers devient de plus en plus importante. Un groupe de travail sur cette question a été mis en place au niveau suisse. Une représentante de nos bibliothèques y participe et la première séance a eu lieu le 27 juin 2005. Le but de ce groupe est de déterminer ce qui pourrait être fait en commun dans ce domaine.

Informatisation

La bibliothèque de droit et en partie celle de la FLSH ont informatisé le contrôle des périodiques (bulletinage) et les commandes de documents. Suite aux expériences faites sur ces deux sites, l'informatisation de ces tâches pourra être étendue à d'autres bibliothèques en 2006.

Echanges universitaires

En 2004 nous avons envoyé 750 documents et en avons reçu 2674. Nous constatons une baisse sensible de nos envois, qui se montaient à 1179 en 2003. Ceci s'explique par le fait que nous recevons de plus en plus de thèses électroniques : sur 57 travaux déposés en 2004, 31 l'ont été sous forme de « cyberthèse ». A titre de comparaison, en 2003 nous avons reçu 18 cyberthèses sur 64 dépôts.

Le SdB a revu le règlement de dépôt des thèses et propose une incitation plus forte au dépôt sous forme électronique. Le nouveau règlement est à ce jour en consultation au Service juridique puis devra être validé par le Rectorat.

Activités liées aux réseaux RERO et RBNJ

Les bibliothécaires de l'Université font partie de différents groupes de travail et commissions dans les deux réseaux auxquels nous appartenons. Ces activités sont importantes puisqu'elles nous permettent de participer aux décisions qui sont prises, donc de défendre les intérêts de notre université.

Les différentes commissions RERO se sont réunies 35 fois en 2004. Les groupes de travail du RBNJ se sont rencontrés 9 fois en 2004. Notons également 8 séances liées au Swiss user group of VTLS, chargé de coordonner les demandes faites au niveau suisse à notre fournisseur de logiciel de gestion.

Ressources humaines

Pour effectuer les activités décrites précédemment, le SdB dispose de 18,65 postes fixes occupés par 26 personnes. Durant la période concernée par ce rapport, nous avons également 3 apprentis. Pour assurer le fonctionnement de nos bibliothèques, nous comptons sur l'aide de secrétaires, assistants, assistants volontaires et personnes envoyées par le Bureau des emplois temporaire. En tout, 44 personnes travaillent pour le SdB, pour des temps d'occupation qui vont de 10% à 100%.

Le taux d'encadrement des étudiants par le personnel fixe des bibliothèques est de 0,5 poste pour 100 étudiants. A l'Université de Genève, ce taux s'élève à 0,9 poste.

La répartition du personnel fixe dans les différentes bibliothèques est la suivante :

Personnel bibliothécaire (état en décembre 2004)

	Nombre de personnes	Nombre de postes
FLSH	5	4,1
Ethno	2	1,6
Sciences	4	2,5
Droit + IDS	4 + 1	3,65 + 0,8
SES	4	2,9
Théologie + pasteurs	1 + 1	0,3 + 0,5
Centrale du SdB (y c. apprentis et aides ponctuelles)	7	5,3
Total	29	21,65

Ressources financières

Les budgets d'acquisition de documents sont dans les facultés, à l'exception de ce qui permet d'acquérir des ressources électroniques qui ont un caractère généraliste.

Le total des dépenses d'acquisition de document s'élève pour 2004 à CHF 1'480'000, dont CHF 203'000 pour les abonnements électroniques.

Le SdB dispose de CHF 220'000 pour les dépenses de reliure, de petit matériel, de déplacements et formations continues.

Formation du personnel

Un cours sur le module de bulletinage a été donné en octobre 2004 par une personne de la centrale du RERO. Ayant acquis de l'expérience dans ce domaine, une collaboratrice de la bibliothèque de droit – Joëlle Sciboz - a pu assurer un second cours sur l'utilisation de ce module, donné en mai 2005.

La nouvelle version de notre logiciel de gestion nous permet d'intégrer les commandes de documents. Cette fonction nous a été présentée par une collaboratrice du Service de coordination des bibliothèques de l'Université de Genève en mars 2005.

La centrale RERO a organisé en mai 2005 pour trois collaborateurs du Service des bibliothèques un cours de trois jours sur le paramétrage de notre logiciel de gestion. Cela nous permet d'assurer les petits dépannages courants lors des absences du responsable de ce domaine.

Claire-Isabelle Attinger a obtenu une certification de base ECDL (utilisation des logiciels de bureautique).

Delphine Luder a réussi les examens finaux du certificat de capacité d'assistante en information documentaire.

Activités particulières, projets

Journée des bibliothèques

Le SdB a organisé une Journée des bibliothèques le 28 avril 2005. Notre collègue du CIES, Marie-Claude Borel, a présidé un groupe de travail chargé de mettre sur pied cet événement et composé d'elle-même, d'Elisabeth Kuster et de Delphine Luder. Les Archives de l'Etat de Neuchâtel ont été associées à cette journée. Malgré le succès relatif du point de vue du nombre de visiteurs, nous réitérerons l'expérience dans deux ans, en prenant plus d'appui sur le Service de presse et communication pour nous aider à faire la promotion de cette action.

Numérisation des thèses

La numérisation des thèses de l'Université de Neuchâtel s'est terminée au printemps 2005. La suite à donner à ces travaux consiste à rechercher les docteurs afin de leur proposer un contrat de diffusion électronique de leur thèse. Les premières recherches nous ont permis de mettre en ligne un peu plus de cent documents, surtout dans le domaine des sciences de la vie.

Enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction auprès des étudiants, des professeurs et du corps intermédiaire a été faite en juin 2005. Les résultats bruts ont été donnés aux bibliothécaires et des actions sont déjà planifiées pour améliorer les points jugés négatifs par nos usagers. Le résultat final de cette enquête sera publié sur le site web du SdB (prévu pour la rentrée universitaire 2005).

Désherbage

Afin de concrétiser le plan d'intention du recteur, un projet de désherbage significatif des bibliothèques est en cours. Sa fin est prévue pour décembre 2006.

Archives ouvertes

Le mouvement mondial des archives ouvertes (accès gratuit aux résultats de la recherche universitaire) prend de plus en plus d'ampleur. Le Sdb, en particulier le responsable des bibliothèques de la Faculté des sciences, Karim Chèvre, fait la promotion auprès des chercheurs de l'université de cette idée. Ces derniers ont la possibilité de déposer leurs articles sur un serveur gratuit et référencé par les grands portails d'archives ouvertes. A ce jour, 34 articles sont en ligne.

Mouvements du personnel

- Sarah Aupetit, bibliothèque de biologie, a été nommée en avril 2005.
- Georges Boss, responsable des bibliothèques des sciences, a pris sa retraite après 41 ans de service le 31 décembre 2004.
- Christiane Sandoz, responsable de la bibliothèque de théologie, ayant terminé son stage de pasteure et décidé de continuer dans cette voie, nous a quitté le 31 octobre 2004.
- Georges Boss et Christiane Sandoz ont été remplacé respectivement par Karim Chèvre et Cecilia Griener-Hurley ; ils ont intégré notre équipe le 1er février 2005.

8. Suivi du mandat d'objectifs

8.1. Introduction

Plan d'intentions et mandat d'objectifs

Il est sans doute important de rappeler que le plan d'intentions a été élaboré par le rectorat entre le 1^{er} octobre 2004 et le 31 décembre 2004 environ, qu'il a ensuite été mis en consultation auprès des facultés et du Sénat, et finalement approuvé par le Conseil de l'Université. Dans son mandat d'objectifs, le Conseil d'Etat a fait sien, quasiment dans sa totalité, le plan d'intentions. Finalement, le 15 mars 2005, le Grand Conseil a débattu du mandat d'objectifs et l'a approuvé à une large majorité.

Postes de professeur

Un soin particulier a été apporté dans le plan d'intentions à la planification des postes de professeur. Au cours de l'année 2004 – 2005, toute une série de procédures de nominations de nouveaux professeurs ont été lancées. Le rectorat a autorisé la définition d'un certain nombre de profils de postes, les facultés ont élaboré ces profils et, dans certains cas, le poste a été mis au concours. Pour un état de la situation, on se référera au point 8.2 ci-dessous.

Pour garantir la qualité de la procédure et, partant, un haut niveau de professeurs à engager, un nouveau règlement a été élaboré et adopté. On se référera à l'Objectif 10 ci-dessous.

Assurance qualité

La mise en place d'un système d'assurance qualité a trouvé un début de réalisation. La priorité a été accordée à l'évaluation des enseignements. Des essais pilotes ont été réalisés et un concept mis en place pour évaluer dorénavant systématiquement tous les enseignements. L'étape suivante consistera à définir les critères et procédures d'évaluation des filières d'études et des unités de recherche.

Organisation et informatique

Le rectorat a procédé à une réorganisation importante du domaine central. Plusieurs petits offices ont ainsi été regroupés pour constituer un service académique digne de ce nom. Un effort important a été déployé pour mettre en place un système informatisé des dossiers des étudiants couvrant l'ensemble des étapes de l'immatriculation jusqu'à l'obtention d'un titre.

Répartition équitable des moyens

Dans le plan d'intentions, puis dans son action au cours de l'année, le rectorat s'est efforcé de jeter les bases d'une répartition plus équitable des moyens par la définition de critères objectifs. La planification des postes de professeur a ainsi pris en compte les besoins en encadrement. Pour les facultés autres que la Faculté des sciences, le rectorat a décidé que chaque professeur devait disposer d'un poste d'assistant. Pour la Faculté des sciences, un critère objectif d'attribution de postes de maître-assistant a été fixé, basé sur le volume de fonds de tiers ; par ailleurs, il a été décidé que chaque professeur, à quelques exceptions près, allait disposer de deux postes d'assistant.

Lignes de force du plan d'intentions

Concernant les lignes de force du plan d'intentions, nous résumons ici la situation par quelques mots-clés. Pour plus de détails, le lecteur est prié de se référer au chapitre 8.3 ci-dessous.

MAPS – Maison d'analyse des processus sociaux

Un groupe de travail a élaboré la vision scientifique de la maison d'analyse des processus sociaux, à savoir l'étude de la circulation des personnes, des richesses et des connaissances. Le rectorat a décidé de consacrer deux chaires de professeur à cette problématique, qui renforceront par ailleurs l'encadrement des étudiants dans les sciences humaines et sociales. Les négociations en vue d'une intégration du SFM (Forum suisse des migrations) ont été poursuivies.

Pôle des microtechniques et nanotechnologies

L'Université a établi les rapports techniques en vue d'une intégration de l'Observatoire cantonal dans l'Université mais cette intégration n'a pas été réalisée. La Confédération a décidé de soutenir des projets communs en microtechnique, notamment entre l'IMT et l'EPFL, par un financement spécial réservé à l'Université se montant à un total de 1'600'000 francs, sur deux ans.

Au cours de l'année universitaire 2005 – 2006, il serait important de faire des progrès pour fédérer les forces et définir un pôle des microtechniques et nanotechnologies, bien entendu en collaboration avec l'EPFL. L'objectif devrait être l'inscription de ce pôle dans le message du Conseil fédéral couvrant la période 2008 – 2011.

Pôle de biologie végétale

Le Fonds national a procédé à une évaluation du pôle national de recherche « Survie des plantes » et a décidé de prolonger son soutien financier pendant la période 2006 – 2009. En vue de renforcer le pôle de biologie végétale, le rectorat a décidé de réorienter deux chaires de la Faculté des sciences vers la chimie des substances naturelles et la statistique appliquée aux sciences naturelles.

Passage au système de Bologne

Pour la première fois, lors de la rentrée 2004 – 2005, une journée d'accueil des nouveaux étudiants a été organisée. Depuis la rentrée 2005 – 2006, l'Université de Neuchâtel a passé complètement au système de Bologne et tous les étudiants commençant une première année à l'Université se sont inscrits pour un bachelors (à l'exception de l'orthophonie et de la médecine). La Faculté des lettres et sciences humaines a commencé les travaux de définition des plans d'études de master, alors que les autres facultés ont terminé cet exercice.

Gestion de l'Université

Le domaine central a été réorganisé, et un véritable service académique a été créé. Plusieurs règlements importants ont été élaborés et adoptés.

Bâtiments

Les contacts et discussions ont été nombreux mais n'ont pas conduit à des réalisations.

8.2. Etat des procédures d'engagement de nouveaux professeurs

FACULTE	Chaires	Type	Profil	Mise au concours
Faculté des lettres et sciences humaines	Sciences de l'éducation I	PO	accepté	en cours
	Sciences de l'éducation II	PO		
	Histoire de l'art du Moyen Age et de muséologie	PO	accepté	en cours délai : 20.12.05
	Linguistique ibéro-romane	PO	accepté	en cours délai : 20.12.05
	Analyse des processus sociaux I	PO	en discussion	
	Analyse des processus sociaux II	PO	en discussion	
	Histoire moderne et contemporaine dans une perspective mondiale	PAss	accepté	en cours délai : 28.02.06
	Journalisme et communication	PO	en discussion	
	Archéologie préhistorique	PO	autorisé	
	Littérature anglaise	PO	accepté	en cours délai : 28.02.06
	Linguistique anglaise	PAss	accepté	en cours délai : 28.02.06
	Ethnologie	PAss	autorisé	
Faculté des sciences	Chimie des substances naturelles	PO	accepté	
	Statistique appliquée aux sciences naturelles	PO	accepté	
	Physique expérimentale	PO	accepté	
Faculté des sciences économiques	Finance d'entreprise	PO	accepté	en cours délai : 30.11.05
	Management de la production et de la logistique	PO	accepté	en cours délai : 30.11.05
	Psychologie du personnel	PO	accepté	en cours délai : 30.11.05
	Statistique appliquée	PO	accepté	en cours délai : 30.11.05
	Stratégie d'entreprise	PAss ou PO	autorisé	
Faculté de droit	Droit des contrats et droit international privé	PO	accepté	en cours délai : 15.01.06
	Droit pénal	PO	accepté	en cours délai : 15.01.06
	Droit commercial	PO	accepté	en cours délai : 15.01.06
	Droit privé	PO	accepté	en cours délai : 15.01.06
	(Concours ouvert, profil à déterminer)	CE ou combinaison PO-PE	accepté	en cours délai : 15.01.06

8.3. Lignes de force : réalisation et perspectives

8.3.1. MAPS – Maison d'analyse des processus sociaux

Un concept a été élaboré, qui définit les champs de recherche de la Maison d'analyse des processus sociaux : analyse et études des phénomènes liés à la circulation des personnes, des richesses et des connaissances.

Au 1^{er} octobre 2005, les professeurs de sociologie et le directeur de recherche d'économie régionale, MM. François Hainard, Christian Suter et Olivier Crevoisier, ont rejoint la Faculté des lettres et sciences humaines. Un premier pas dans la réalisation de la MAPS a ainsi été franchi.

Le rectorat a autorisé la FLSH à définir deux profils de chaire en analyse des processus sociaux, dont un des titulaires serait appelé à diriger le Forum suisse des migrations, si l'intégration du SFM dans l'Université se réalise. Les négociations avec le Conseil de fondation du SFM ont été poursuivies tout au cours de l'année 2005 – 2006 en vue d'intégrer et de transférer les activités de celui-ci dans l'Université.

En 2005 – 2006, nous espérons pouvoir engager les deux nouveaux professeurs dont il est question ci-dessus, ou en tous cas préparer leur nomination, et conclure les négociations avec le SFM, si possible en vue de son intégration dans l'Université. Ultérieurement, nous devrions revoir nos relations avec le SIDOS et le « Panel suisse des ménages ». Tout naturellement, l'ensemble de ces efforts devrait déboucher sur une collaboration accrue avec l'Office Fédéral de Statistique, d'autant plus que nous sommes en train d'engager deux nouveaux professeurs de statistique.

A terme, se pose le problème du regroupement de l'ensemble des personnes qui travaillent sur la problématique MAPS dans un lieu géographique unique. Un tel regroupement contribuerait également à résoudre le problème lancinant de l'insuffisance de locaux dans les sciences humaines au sens large (droit, sciences économiques, lettres, sciences humaines et sociales).

8.3.2. Pôle des microtechniques et nanotechnologies

D'un point de vue financier, l'Université a absorbé dans son enveloppe budgétaire le montant de 500'000 francs qui a été accordé à l'Institut de microtechnique par le Conseil d'Etat pour compenser la perte des contributions versées par l'EPFL.

A la fin de l'année 2004, l'Université a fait les études techniques, aussi bien en ce qui concerne les problèmes de structure, que les finances et les aspects juridiques, en vue d'une intégration de l'Observatoire cantonal dans l'Université. Le Conseil d'Etat ne s'est pas encore prononcé explicitement sur le détail de ce rapport, notamment les conditions mises par l'Université à ce transfert. Toutefois, un nouveau groupe pourra utiliser ce document comme base et nous savons que le Conseil d'Etat maintient l'objectif stratégique d'une intégration.

La Confédération a accordé un montant de 1.6 millions de francs, répartis sur les années 2006 et 2007, pour le projet « CIMENT », dont l'objectif est de favoriser des collaborations en matière de microtechniques et nanotechnologies entre l'Université de Neuchâtel et l'EPFL, sans exclure d'autres partenaires potentiels tels que l'Observatoire cantonal et les sections d'ingénierie de la HES-SO.

A plusieurs reprises, des discussions ont eu lieu avec des responsables du « *Swiss Space Office* » (SSO) pour cerner le potentiel et les axes de développement possible des activités spatiales, notamment dans le cas où l'Observatoire cantonal serait intégré à l'Université, mais également en vue de mieux coordonner ces activités avec l'EPFL, qui entretient un laboratoire dans ce domaine sur la place de Neuchâtel (professeur assistant Shea).

Lors de plusieurs séances et dans différents rapports, le recteur et le directeur de l'IMT ont sensibilisé les autorités sur l'urgence d'apporter une solution à la problématique du « ComLab » (infrastructure de salles blanches partagée entre l'IMT et le CSEM), qui est aujourd'hui comme prévu dès le début des années 1980 en fin de vie. Dans le même ordre d'idées, des discussions ont eu lieu avec le CSEM concernant son projet dit « HTU » (*Heterogeneous Technology Unit*).

L'ensemble des démarches a eu comme résultat que la problématique d'une infrastructure technologique nouvelle a été inscrite par le Conseil d'Etat dans le programme de législation.

Comme prévu dans le plan d'intentions, le renforcement de la microtechnique dans l'Université de Neuchâtel passe également par une réorientation des activités en chimie et en physique. Un certain nombre de mesures ont été prises en chimie et il est possible que dans un avenir proche, la chimie – physique de traitement des surfaces soit transférée de l'Institut de chimie dans l'Institut de microtechnique.

Au cours de l'année 2005 – 2006, des négociations sont à mener avec l'EPFL pour définir les contours d'un pôle international des microtechniques et nanotechnologies, localisé sur l'axe Lausanne – Neuchâtel. Il s'agit de fédérer toutes les forces qui ont la volonté de collaborer pour tirer profit au maximum de toutes les synergies et mieux délimiter la responsabilité de toutes les parties. Il serait important que le résultat trouve un écho dans le message du Conseil fédéral pour la période 2008 – 2011 portant sur l'aide aux universités et la politique en matière de recherche. Le projet devrait ensuite, dès 2008, prendre le relais du projet « CIMENT », mais à une échelle bien plus importante.

Au cours de l'année universitaire 2005 – 2006, il serait important de faire des progrès pour fédérer les forces et définir un pôle des microtechniques et nanotechnologies, bien entendu en collaboration avec l'EPFL. L'objectif devrait être l'inscription de ce pôle dans le message du Conseil fédéral couvrant la période 2008 – 2011.

8.3.3. Pôle de biologie végétale

A la suite d'une évaluation par des experts internationaux, le programme national de recherche (PNR) « *Plant Survival* » (Survie des plantes) a été reconduit pour la période 2006 – 2009. L'Université de Neuchâtel s'est engagée à contribuer à ce programme par un apport de 600'000 francs par année, et de façon générale à renforcer ses propres activités dans le domaine, comme décrit ci-dessous :

Par réorientation d'un poste de professeur en chimie, une chaire en chimie analytique des substances naturelles a pu être créée. Son profil a été accepté en automne 2005.

Par réorientation d'un poste de professeur en mathématique, une chaire de statistique appliquée aux sciences naturelles a également pu être créée. Son profil a été accepté en automne 2005.

A l'avenir, il est essentiel que nos activités en biologie végétale puissent être valorisées économiquement et débouchent donc sur des transferts de technologie accrus.

Le rectorat a par ailleurs donné mandat à la Faculté des sciences de lui faire une proposition de réorganisation des laboratoires d'analyse, qu'ils soient de nature chimique, biologique ou autre. C'est dans ce cadre que certains postes de maîtres-assistants occupés en fait par des ingénieurs puissent être transformés en postes stables pour des scientifiques de haut niveau en charge des laboratoires de la Faculté.

8.3.4. Passage au système de Bologne

Pour la première fois, lors de la rentrée 2004 – 2005, une journée d'accueil des nouveaux étudiants a été organisée, qui a connu un beau succès.

Au cours de l'année 2004 – 2005, la Faculté des lettres et sciences humaines a élaboré les plans d'études pour les programmes de niveau bachelor. Ces programmes et les règlements y relatifs ont été approuvés par le rectorat et sont entrés en vigueur au 1^{er} octobre 2005.

Depuis la rentrée 2005 – 2006, tous les étudiants de première année commencent donc un programme d'études selon le système de Bologne, à l'exception des orthophonistes et des étudiants en médecine.

Des conventions ont été signées avec la HEP-BeJuNe pour régler la formation des enseignants du secondaire I et II et pour préciser les modalités de collaboration en matière de recherche pédagogique.

Au cours de l'année 2005 – 2006, les plans d'études pour les programmes de niveau master en lettres, et dans les sciences humaines et sociales, seront mis au point, avec mise en application au 1^{er} octobre 2007.

La nouvelle gestion des étudiants, autrement dit l'informatisation des dossiers des étudiants, a été réalisée, en tous cas dans une première version. Ce nouvel outil a été précieux pour produire les diplômes et surtout les suppléments au diplôme, rendus obligatoires par la Déclaration de Bologne. On l'a également utilisé pour produire les questionnaires remis aux étudiants dans le cadre de l'évaluation systématique des enseignements. Produire et dépouiller une douzaine de milliers de questionnaires serait simplement impossible sans moyens informatiques.

Au cours de l'année 2005 – 2006, l'inscription aux cours ainsi qu'aux examens seront des applications informatiques à développer puis à mettre en place de façon prioritaire.

8.3.5. Gestion de l'Université

Réorganisation

Le rectorat a décidé d'une **réorganisation du domaine central** et des responsabilités accordées aux différents services (voir en annexe l'Organigramme du domaine central et la directive du rectorat du 31 janvier 2005 concernant l'organisation du domaine central). Un but important de la réorganisation était de constituer des entités plus grandes, donc de supprimer un émiettement excessif, pour tirer profit de synergies entre cadres et pour rationaliser le travail opérationnel.

Simultanément, le rectorat a précisé les **délégations de compétence** qui découlent de la nouvelle loi et de la nouvelle organisation (voir le tableau des délégations de compétence du 18 octobre 2004, en annexe).

Règlements et directives

Un **règlement général d'organisation de l'Université** (du 11 octobre 2005) a été élaboré puis mis en consultation et finalement adopté par le Conseil d'Etat après discussion par le Conseil de l'Université. Ce règlement précise le fonctionnement des différentes autorités de l'Université et leurs relations :

- Il fixe les modalités de sélection et de nomination du recteur, respectivement de sa reconduction
- Il fixe la procédure d'élaboration du plan d'intentions
- Il précise la façon d'élaborer des règlements, en particulier les modalités de la consultation
- Il statue sur la signification d'un certain nombre de termes utilisés dans la loi sur l'Université, tels que : « approuvé », « donner son avis », « ratifier », « se prononcer ».

Un nouveau **règlement sur la procédure de nomination des professeurs** est entré en vigueur (« Règlement concernant la procédure de nomination des professeur-e-s ordinaires, extraordinaires, professeur-e-s assistant-e-s, directeurs de recherche et directrices de recherche », du 11 juillet 2005). Voir également Objectif 10 ci-dessous.

Un nouveau **règlement régissant les assistants-doctorants, les assistants post-doctorants et les assistants étudiants**, à l'exclusion donc des maîtres-assistants, a été élaboré. Il garantit des taux d'occupation minimaux aussi bien aux assistants-doctorants qu'aux assistants post-doctorants. Tout assistant non docteur doit préparer un doctorat et il dispose d'au moins 40% de son temps de travail pour le faire. Ce règlement ouvre la porte à l'engagement d'assistants titulaires d'un doctorat qui peuvent être engagés comme assistants post-doctorants. Le but de cette fonction est de permettre à un jeune chercheur de compléter son dossier scientifique par un projet de recherche personnel, tout en contribuant à l'enseignement.

Le Département a donné mandat à l'Université de **rapatrier les « comptes non intégrés »**. L'opération est en cours et devrait se terminer durant l'année 2006.

Le Département a donné mandat à l'Université de lui faire une proposition concernant les **gains annexes des professeurs**. Le recteur a consulté le Sénat. Une proposition de règlement sera faite en 2006.

Assurance qualité

Les concepts régissant **l'évaluation des enseignements** ont été élaborés et des évaluations pilotes ont été faites au semestre d'été 2005. Au cours de l'hiver 2005 – 2006, il est prévu d'évaluer pour la première fois systématiquement tous les enseignements.

Un conseiller à l'enseignement a été engagé en été 2005 et l'Université de Neuchâtel a rejoint le réseau R-CFE (Réseau romand de Conseil, Formation et Evaluation pour l'enseignement universitaire).

Les concepts régissant **l'évaluation des filières et des entités de recherche** seront élaborés et testés au cours de l'année universitaire 2005 – 2006, avec des évaluations systématiques dès l'année universitaire 2006 – 2007.

Pour l'année calendaire 2006, le rectorat a donné mandat aux services de définir explicitement des objectifs et parmi ceux-ci de retenir la description des procédures administratives les plus importantes. Il s'agit là d'un premier pas pour mettre en place un système d'**assurance qualité des services**.

Outils de gestion

Un certain nombre d'outils de gestion sont en développement :

- Elaboration d'un tableau de bord
- Suivi des décisions et des projets du recteur et du rectorat
- Comptabilité analytique
- Prévisions financières, en particulier prévision des charges du personnel
- Gestion informatisée des dossiers des étudiants
- Gestion électronique des documents
- Gestion de réservations de salles

Enveloppe budgétaire

Des négociations ont été entamées avec le Service cantonal des finances pour enfin passer à une enveloppe budgétaire sans rubriques détaillées, celles-ci étant uniquement fournies à titre d'information. Dans le futur, il faudrait entamer des négociations pour

passer à un budget en charges nettes, ce qui nécessiterait l'autorisation de constituer des reports pour fluctuations d'activités.

Nouveau logotype et nouveau site web

Un nouveau logotype et un nouveau site web ont été élaborés et mis en place pour moderniser l'image de l'Université. Ces opérations devraient contribuer à la promotion aussi bien pour le recrutement d'étudiants que de chercheurs et de professeurs. Les compétences du corps professoral ont été documentées dans les pages web individuelles des professeurs.

8.3.6. Bâtiments

Bâtiment principal

Le bâtiment principal a besoin d'une rénovation intérieure. En particulier, la bibliothèque de droit est non seulement trop petite, mais elle n'offre plus les garanties en matière de normes de sécurité. Par ailleurs, des travaux importants sont à prévoir dans le système électrique et du chauffage.

Le service académique, mais également les offices qui lui ont été intégrés, a trouvé de nouveaux locaux rénovés, qui permettent de mieux servir les nombreux étudiants qui doivent se présenter aux guichets de ce service.

En collaboration avec le Service des bâtiments, le projet de rénovation est en train d'être réactualisé pour en chiffrer le coût.

Hôtel Pourtalès

Le 1^{er} octobre 2004, le rectorat, son état-major (service juridique, presse et communication) ainsi que le domaine de la direction administrative (comptabilité générale, comptabilité fonds de tiers et service des ressources humaines) ont emménagé à l'Hôtel Pourtalès. Comme de coutume dans un tel cas, les premiers mois ont été utilisés pour éliminer les « défauts de jeunesse » du bâtiment et procéder aux aménagements de détail.

Infrastructure technologique (« ComLab »)

Les salles blanches communes à l'IMT et au CSEM, appelées « ComLab », doivent être remplacées. Diverses démarches à ce sujet ont eu lieu et ce besoin a été repris dans le programme de législation du Conseil d'Etat.

« Uni sans fumée »

Depuis le 1^{er} octobre 2005, la fumée est interdite dans tous les locaux de l'Université, à l'exception des bureaux individuels. En application de cette mesure, des cendriers ont été installés aux abords des entrées des divers bâtiments. Une signalisation appropriée a été mise en place.

Campus urbain

Des contacts ont eu lieu avec la Ville et des études ont été menées avec des architectes pour étudier la possibilité de construire une passerelle reliant le plateau de la gare CFF à la colline du Mail. Le cheminement des piétons et des cyclistes de la gare vers le site universitaire du Mail mais aussi vers l'école secondaire du Mail serait ainsi grandement facilité par une telle passerelle, puisqu'elle offrirait un itinéraire quasi horizontal, complètement séparé du trafic motorisé. Par ailleurs, la sécurité des piétons et cyclistes – étudiants et élèves – serait ainsi nettement améliorée.

Logement des étudiants

Une société anonyme créée par la FEN, nommée « Al'FEN », a repris la gestion des chambres de la Cité universitaire (qui relève de la responsabilité de l'Etat) et du Foyer des étudiants situé aux Sablons (Fondation du Foyer des Sablons). Le rectorat a confié l'exploitation du service du logement destiné aux étudiants à cette même société. L'ensemble de ces décisions est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Bibliothèques

Le rectorat a constitué un groupe de travail chargé de réfléchir à l'avenir des bibliothèques. Elles sont actuellement trop dispersées. De plus, aucune politique de gestion des fonds n'a été définie et encore moins mise en application, ce qui a comme conséquence que les besoins en stockage ne cessent de croître, sans commune mesure avec le nombre d'utilisateurs.

Bâtiment pour les sciences humaines et sociales

L'ensemble des domaines du droit, des sciences économiques, des lettres, et des sciences humaines et sociales, est actuellement réparti sur un grand nombre de sites et souffre globalement d'un manque de locaux. La dispersion ne favorise pas la synergie et ne permet pas un contact optimal entre professeurs, chercheurs et étudiants.

Des contacts exploratoires ont eu lieu afin d'étudier la faisabilité d'un nouveau bâtiment sur les Jeunes-Rives, à l'emplacement de Panespo, conjointement avec un petit centre de congrès.

Le rectorat et ses services ont visité plusieurs bâtiments et autres surfaces en vue d'une location pour préparer l'arrivée de nouveaux professeurs et procéder à des regroupements d'instituts.

8.4. Objectifs et mesures

Objectif 1 **Introduire un système d'assurance qualité englobant l'enseignement, la recherche et les services**

La priorité a été accordée à l'évaluation des enseignements. Des travaux sont en cours pour l'évaluation des filières et des unités de recherche.

Le conseiller à l'enseignement a été engagé au 1^{er} septembre 2005.

Une conseillère à la recherche a été engagée au 1^{er} novembre 2005.

Mesure 1 *Evaluer systématiquement tous les cours et prendre des mesures correctives*

Le concept d'évaluation systématique de tous les enseignements a été mis au point. Au semestre d'été 2004 – 2005, des évaluations pilotes ont été effectuées dans deux facultés ; il est prévu de procéder aux évaluations systématiques dès le semestre d'hiver 2005 – 2006.

Projet(s) lié(s) à la mesure	Statut	Réalisé à
Evaluation des cours	Démarrage	40%
Conseiller à l'enseignement	Terminé	100%

Mesure 2 *Evaluer périodiquement les filières d'études et prendre des mesures correctives*

Les concepts d'évaluation des filières d'études mais aussi de la recherche dans les entités associées seront mises au point pendant l'année académique 2005 – 2006.

Projet(s) lié(s) à la mesure	Statut	Réalisé à
Evaluation des filières	Pas commencé	0%
Conseiller à la recherche	Terminé	100%
Conseiller à l'enseignement	Terminé	100%

Mesure 3 *Evaluer périodiquement la satisfaction des anciens diplômés et de leurs employeurs*

Une adresse électronique permanente est accordée depuis l'automne 2004 à tous les anciens étudiants, en vue de pouvoir recourir à des enquêtes de satisfaction des études.

Projet(s) lié(s) à la mesure	Statut	Réalisé à
Remise des diplômes	En cours	20%

Mesure 4 *Organiser un appui pédagogique pour les enseignants*

L'Université de Neuchâtel a rejoint le réseau R-CFE (Réseau romand de Conseil, Formation et Evaluation pour l'enseignement universitaire).

Projet(s) lié(s) à la mesure	Statut	Réalisé à
Conseiller à l'enseignement	Terminé	100%

Mesure 5 *Faire évaluer périodiquement les instituts par des experts et attribuer les moyens en fonction des résultats*

Le nombre de postes de maîtres-assistants a été déterminé en fonction du volume des fonds de tiers par professeur.

Les concepts d'évaluation des filières d'études mais aussi de la recherche dans les entités associées seront mises au point pendant l'année académique 2005 – 2006.

Une conseillère à la recherche a été engagée au 1^{er} novembre 2005.

Projet(s) lié(s) à la mesure	Statut	Réalisé à
Conseiller à la recherche	Terminé	100%

Mesure 6 Définir explicitement les procédures de décision

Les tableaux des quotas en personnel de toutes les unités ainsi que les budgets des facultés ont été communiqués aux doyens, alors qu'ils étaient auparavant confidentiels.

Un tableau de délégation des compétences (voir annexe 11.1.2) a été défini et publié.

Un règlement sur la commission de gestion de la fortune a été élaboré et une nouvelle commission a été nommée ; deux de ses membres y siègent pour leurs compétences en matière de placement.

Projet(s) lié(s) à la mesure	Statut	Réalisé à
Transparence des décisions du rectorat	Terminé	100%
Gestion fortune UniNE	Terminé	100%

Mesure 7 Suivre et évaluer la qualité des services

Mandat a été donné aux services de définir explicitement leurs objectifs et de documenter les procédures de leurs principales activités.

Objectif 2 Affirmer l'autonomie de l'Université et cadre financier

Mesure 8 Passage à un budget cantonal de charges nettes

Un pas a été franchi en direction d'une enveloppe globale ; les détails des rubriques étant considérés comme des informations.

Il n'y a pas eu de progrès en direction d'un budget en charges nettes car une telle solution supposerait la possibilité de reports pour fluctuations d'activités.

Mesure 9 Intégration du budget extraordinaire dans le budget ordinaire

Aucun progrès n'a été réalisé et il n'est pas certain qu'il soit possible ou opportun de réaliser cette mesure.

Mesure 10 Autorisation de constituer des fonds pour des financements spéciaux

Aucun progrès n'a été réalisé. Cette mesure est sans objet tant que la mesure 9 n'a pas été réalisée.

Mesure 11 Adapter les comportements à la nouvelle Loi sur l'Université (LU)

Les règlements suivants ont été élaborés :

- Règlement général d'organisation de l'Université du 11 octobre 2005
- Règlement concernant la procédure de nomination des professeur-e-s ordinaires, extraordinaires, professeur-e-s assistant-e-s, directeurs de recherche et directrices de recherche », du 11 juillet 2005
- Règlement de la Commission de gestion de la fortune de l'Université, du 12 septembre 2005
- Règlement concernant les assistants, assistants-doctorants, assistants post-doctorants et assistants étudiants

Le projet de rapatriement des comptes non intégrés est en cours. Il se pose la question juridique du propriétaire légal des avoirs.

Projet(s) lié(s) à la mesure	Statut	Réalisé à
Réglementation UniNE	En cours	40%
Rapatriement des comptes non intégrés	En cours	50%
Gestion fortune UniNE	Terminé	100%

Mesure 12 Récolter des fonds de tiers sous la forme de mécénat et de sponsoring

Une chaire en droit du sport a pu être créée grâce à un mécène, pour une durée de six ans.

La Confédération a accepté d'accorder 1'600'000 francs pour des collaborations en microtechnique, projet « CIMENT », pour la période 2006 – 2007.

Le Fonds national a prolongé le financement du pôle national de recherche « Survie des Plantes » pour la période 2006 – 2009.

Le Conseil de l'Université a constitué une commission chargée d'étudier la problématique de la récolte de fonds.

Projet(s) lié(s) à la mesure	Statut	Réalisé à
Chaire en droit du sport	Terminé	100%

Objectif 3 Maintenir, améliorer la qualité de l'infrastructure administrative, informatique, bibliothécaire et immobilière

Mesure 13 Construire ou acquérir un nouveau bâtiment pour l'enseignement

Diverses actions de sensibilisation des autorités ont été entreprises.

Mesure 14 Rénover le bâtiment principal

L'ancien projet « Alma Mater » est en révision au sein d'un groupe de travail en vue de chiffrer le coût de la rénovation du bâtiment principal. Les autorités ont été informées des besoins.

Projet(s) lié(s) à la mesure	Statut	Réalisé à
Alma Mater - Rénovation du bâtiment principal	En cours	30%

Mesure 15 Remplacer le ComLab (infrastructure technologique de nano- et microtechnique)

Diverses actions de sensibilisation des autorités ont été entreprises. Le Conseil d'Etat a repris la problématique dans le programme de législature.

Projet(s) lié(s) à la mesure	Statut	Réalisé à
-		

Mesure 16 Réviser les règlements et procédures pour les adapter à la nouvelle loi

Prière de se référer aux commentaires de la mesure 11 ci-dessus.

Projet(s) lié(s) à la mesure	Statut	Réalisé à
Réglementation UniNE	En cours	40%
Rapatriement des comptes non intégrés	En cours	50%
Gestion fortune UniNE	Terminé	100%

Mesure 17 Maintenir et développer la qualité de fonctionnement des services administratifs

Le service académique a été réorganisé, par regroupement de divers offices, en partie très petits.

Le service de presse et communication a été réorganisé. Au moment de la démission d'une rédactrice, une nouvelle responsable de la communication a été engagée.

Le service des relations internationales a été transféré de la FSRM dans l'université et intégré au service académique.

Le guichet Euresearch, jusqu'à l'automne 2005 sous la responsabilité de la FSRM mais financé par l'Université, a été transféré dans cette dernière.

<u>Projet(s) lié(s) à la mesure</u>	<u>Statut</u>	<u>Réalisé à</u>
Réorganisation du SPC	Terminé	100%

Mesure 18 Maintenir et développer la qualité de l'infrastructure informatique et de communication

Une nouvelle technologie pour le site web de l'Université a été mis en place (« *content management system* ») et l'apparence visuelle a été modernisée. Pour une très grande partie, les contenus ont été mis à jour. En particulier, les professeurs ont été incités à avoir chacun une page web.

La plupart des salles de cours et de séminaires ont été équipés de moyens audio-visuels modernes, en général d'un ordinateur fixe et d'un projecteur (« *beamer* »). Certains tableaux noirs ont également été remplacés.

La mise en place d'un système de gestion de documents (GED) est à l'étude.

L'informatisation des dossiers des étudiants, « *IS-Academia* », a fait de grands progrès. Il a été utilisé par exemple pour produire les suppléments au diplôme et il sera utilisé pour produire les questionnaires d'évaluation des cours. La gestion automatisée des examens est en cours de développement.

Faute de ressources, la budgétisation des salaires par SAP n'a pas pu être entreprise, ce qui pose des problèmes en matière de prévision financière.

Voir mesure également mesure 29.

<u>Projet(s) lié(s) à la mesure</u>	<u>Statut</u>	<u>Réalisé à</u>
Budgétisation des salaires	En attente	10%
GED	En cours	50%
WebNG	En cours	80%
NGEE: Academia/Pidex	En cours	80%
Audio-visuel	En cours	80%

Mesure 19 Maintenir la qualité des bibliothèques : procéder au « désherbage » ; systématiser l'accès aux ressources électroniques ; introduire des services de documentation

Un groupe de travail a été constitué pour optimiser les ressources des bibliothèques. L'objectif devrait être de dégager des moyens pour les abonnements électroniques, dont le coût ne cesse de croître, et pour offrir des conseils en matière de documentation, ce qui nécessite de réduire le nombre de bibliothécaires au profit de documentalistes.

La dispersion des bibliothèques est une préoccupation.

<u>Projet(s) lié(s) à la mesure</u>	<u>Statut</u>	<u>Réalisé à</u>
ORB - Optimisation des ressources des bibliothèques	En cours	20%

Objectif 4 Introduire le système d'études selon la Déclaration de Bologne

Les mesures 20 à 26 sont mises en place par des actions transversales qui portent à la fois sur les créations de postes de professeur et la révision de l'offre de formation (suppression et regroupements de filières).

Mesure 20 L'encadrement des étudiants doit satisfaire à des standards minimaux, aussi bien qualitatifs que quantitatifs

Mesure 21 Pour un master complet, il faut trois professeurs.

Mesure 22 Pour un bachelor complet, il faut trois professeurs.

Mesure 23 Pour une demi-filière d'études (appelée pilier en FLSH, donc un demi-bachelor suivi d'un demi-master), il faut 3 professeurs s'il n'y a pas d'accord de collaboration

Mesure 24 Pour une demi-filière d'études (appelée pilier en FLSH, donc un demi-bachelor suivi d'un demi-master), il faut 2 professeurs s'il y a accord de collaboration

Mesure 25 Exigence d'un responsable de filière d'études

Voir mesure 26.

Mesure 26 Pour toute filière (bachelor ou master) ou demi-filière d'études, il y a un professeur responsable et un suppléant, également professeur. Un professeur à plein temps ne peut être responsable / responsable suppléant de plus de deux filières.

Des responsables et des suppléants ont été désignés. Il conviendra de procéder à une évaluation de ce mécanisme. Voir mesure 25.

Mesure 27 Nombre d'heures de cours assurés par des professeurs ; la moitié des heures de cours dans une filière d'études doit être assurée par des professeurs.

Aucun progrès n'a été réalisé.

Objectif 5 Garantir la qualité de l'enseignement

Mesure 28 Mettre en place des modes d'enseignement novateurs : auto-apprentissage, enseignement basé sur des projets ou ateliers, participation à la recherche, etc.

L'adhésion récente au réseau « R-CFE » (Réseau romand de Conseil, Formation et Evaluation pour l'enseignement universitaire) permet aux professeurs d'accéder à des cours, séminaires et ateliers, ce qui devrait avoir pour effet un renouvellement des pratiques pédagogiques.

Il reste cependant vrai que les facultés et professeurs devraient être sensibilisés à l'avenir à la problématique du renouvellement des méthodes pédagogiques.

<u>Projet(s) lié(s) à la mesure</u>	<u>Statut</u>	<u>Réalisé à</u>
Conseiller à l'enseignement	Terminé	100%

Mesure 29 Mettre en place un système informatisé de gestion des étudiants: recrutement - immatriculation - suivi - diplômés - "alumni"

L'informatisation des dossiers des étudiants, « IS-Academia », a fait de grands progrès. Il a été utilisé par exemple pour produire les suppléments au diplôme et il sera utilisé pour produire les questionnaires d'évaluation des cours. La gestion automatisée des examens est en cours de développement.

Les étudiants qui obtiennent un diplôme peuvent conserver depuis l'automne 2004 leur adresse électronique. L'Université espère former ainsi une communauté d'alumni. Elle a aussi l'intention d'interroger ses anciens sur la qualité de la formation obtenue.

Projet(s) lié(s) à la mesure	Statut	Réalisé à
NGEE: Academia/Pidex	En cours	80%

Objectif 6 **Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants**

Un séminaire pour préparer les étudiants à postuler à un emploi a été organisé. Il a été suivi de simulations d'entretiens d'embauche.

Un laboratoire multimédia d'apprentissage du français a été mis en place à l'ILCF. Le rectorat souhaite offrir des mêmes possibilités, mais en libre service, pour l'apprentissage de l'anglais et de l'allemand. Un tel laboratoire remplacerait le laboratoire actuel basé sur des moyens analogiques.

Mesure 30 Développer les compétences sociales des étudiants

Mesure 31 Organiser des stages

Objectif 7 **Accroître le nombre d'étudiants**

Il s'agit d'un objectif de longue haleine. On peut espérer que le renouvellement des plans d'études en raison de l'introduction du système de Bologne et le renforcement des actions de promotion permettront d'atteindre cet objectif. On peut en tous cas constater que le nombre d'étudiants en microtechniques et nanotechnologies, au niveau du master, est bien plus important que celui jamais atteint au niveau du diplôme dans le passé.

Le service académique, en collaboration avec les facultés, a entrepris un effort important pour renouveler le matériel de promotion remis aux étudiants et aux futurs étudiants, aussi bien en ce qui concerne la présentation que les contenus. De plus, certains des documents seront traduits en anglais.

Pour la première fois, lors de la rentrée 2004 – 2005, une journée d'accueil des nouveaux étudiants a été organisée.

Le parrainage des nouveaux étudiants en lettres et sciences humaines a été poursuivi, sur une base renouvelée. Les autres facultés n'ont pas estimé judicieux d'introduire ce système chez elles.

Mesure 32 Atteindre des objectifs quantitatifs fixés d'étudiants au niveau du bachelor et au niveau du master. Selon la CRUS, il s'agit de 20 étudiants pour l'entrée dans un programme de bachelor ou de master.

Mesure 33 Pour un programme de master, 20% des étudiants sont des étudiants n'ayant pas obtenu le bachelor à l'Université de Neuchâtel.

Il sera impossible de satisfaire cette mesure si nous n'arrivons pas à mettre en place un système de bourses « d'excellence » pour des étudiants en master. Voir Mesure 36 ci-dessous.

Mesure 34 Elargir le bassin de recrutement pour l'entrée au bachelor vers d'autres régions, par exemple Soleure et Argovie.

Des actions de promotion ont été entreprises par le service académique mais doivent être poursuivies. L'université de Neuchâtel a participé au salon de l'étudiant de Genève, dans le cadre du Salon du Livre.

Mesure 35 **Mettre en place un système de recrutement pour l'entrée en master y compris à l'étranger**

Un stand était également occupé au salon de l'étudiant à Paris et à la manifestation « Career » à Singapour. Un expert a été chargé du recrutement et de l'évaluation de candidatures d'étudiants en Inde. Des contacts ont également été pris avec le « Swiss Business Center » de Shanghai.

Mesure 36 **Mettre en place au niveau du master un système de bourses pour étudiants doués**

Le recteur a exposé la problématique devant les facultés et au Conseil de l'Université. Ce dernier a constitué une commission chargée d'étudier la problématique de la récolte de fonds.

Objectif 8 Maîtriser les coûts standard par étudiant

La suppression, la réorientation et la création de chaires en fonction du nombre d'étudiants est une mesure importante contribuant à maîtriser les coûts standard par étudiant.

Note : les mesures de l'Objectif 7 ci-dessus contribuent également à la réalisation de l'Objectif 8.

Mesure 37 **Diminuer le nombre d'heures d'enseignement dans les plans d'études**

L'examen critique des plans d'études ne pourra se faire qu'une fois les nouvelles filières de bachelor et master éprouvées.

Mesure 38 **Renoncer aux cours et filières qui attirent trop peu d'étudiants**

Les filières d'italien et de grec ont été supprimées, même si un enseignement de grec ancien est maintenu. L'Université de Neuchâtel a renoncé à offrir un bachelor complet en chimie.

Des études sont en cours pour regrouper certaines filières dans la Faculté des sciences, voire pour en supprimer certaines.

Objectif 9 Contribuer à la relève académique*Mesure 39* **Les assistants doivent tous être des doctorants.**

Cette mesure a été réalisée par une adaptation du règlement.

Mesure 40 **Une fois par année, l'Université organise une journée de recherche ou une journée des doctorants.**

Le recteur a rencontré à trois reprises les doctorants pour animer des séminaires sur la meilleure façon de réaliser une thèse.

<u>Projet(s) lié(s) à la mesure</u>	<u>Statut</u>	<u>Réalisé à</u>
Conseiller à la recherche	Terminé	100%

Mesure 41 **Un financement spécial aidera les assistants doctorants à participer à des congrès ou des colloques**

La mesure a été réalisée. Le rectorat a mis à disposition des facultés de droit, de théologie, de sciences économiques et de lettres et sciences humaines des moyens financiers pour prendre en charge les frais de participation des assistants doctorants à des congrès ou des colloques.

	Projet(s) lié(s) à la mesure	Statut	Réalisé à
	Soutien pour participation à des colloques	Terminé	100%
Mesure 42	<i>Compléter les bourses de doctorant payées par des subsides du FN en sciences humaines (au sens large) par un poste d'assistant de 25% pour aider dans l'enseignement</i>		
	Faute de moyens, cette mesure n'a pas pu être réalisée.		
Mesure 43	<i>Mettre au concours dans les sciences humaines (au sens large) des postes d'assistant sur la base de projets de recherche avec contribution à l'enseignement (effet double sur le niveau d'activité de recherche et l'encadrement)</i>		
	Faute de moyens, cette mesure n'a pas pu être réalisée.		
Mesure 44	<i>Sauf exceptions à déterminer, les postes de maître-assistant seront utilisés pour engager des post-doc, pour une période de 2 ans, prolongeable d'une année</i>		
	Des critères ont été fixés qui déterminent si un poste de maître-assistant est maintenu en tant que tel. Dans certains cas, des postes de maître-assistant ont été ou seront convertis en postes d'ingénieur, avec un engagement de durée indéterminée.		
	La fonction d'assistant post-doctorant a été prévue dans le nouveau règlement sur le statut des assistants. Dès que le Conseil d'Etat aura fixé l'échelle de rémunération, en principe 80% de celle d'un maître-assistant, il sera possible d'engager des assistants post-doctorants.		
Mesure 45	<i>En principe, un post-doc aura passé au moins deux ans dans une autre université, ou au niveau du master, ou au niveau du doctorat, ou au niveau du post-doctorat.</i>		
	L'idée de cette mesure a été reprise dans le nouveau règlement sur les assistants mais sous une forme atténuée.		
Mesure 46	<i>L'Université offre à l'horizon 2008 15 postes de professeur assistant; à plus long terme, ce nombre devrait atteindre 20.</i>		
	Par réorientation de moyens, en particulier suppression de postes de maîtres-assistants, 2 postes de professeur assistant ont pu être créés en Faculté des lettres et sciences humaines, à savoir un en ethnologie et un en linguistique anglaise.		
Mesure 47	<i>Un professeur assistant est nommé pour 4 ans ; son mandat peut être prolongé de 2 ans s'il possède de bonnes chances d'être nommé professeur à la suite de ces deux ans.</i>		
	Cette mesure devrait être reprise dans le règlement sur le statut des professeurs assistants.		
Mesure 48	<i>On ne créera plus de poste de directeur de recherche ; ces postes doivent être utilisés pour engager des professeurs assistants ou des professeurs.</i>		
	Le cas ne s'est pas présenté.		
Mesure 49	<i>Une partie des postes de professeur (un poste sur trois dans une discipline) sera utilisée pour engager des professeurs assistants.</i>		
	Un poste de professeur ordinaire en histoire a été transformé en poste de professeur assistant, avec comme compensation la promotion d'un directeur de recherche à un poste de professeur ordinaire.		

De façon générale, les facultés s'opposent à la transformation de postes de professeur ordinaire en postes de professeur assistant.

Mesure 50 Faciliter la poursuite de l'activité professionnelle des jeunes mères par des soutiens financiers ciblés (crèche, mamans de jour, etc.)

L'Université exploite une crèche. Pour des raisons financières, il n'est malheureusement pas possible d'en accroître la capacité. En revanche, la crèche trouvera des nouveaux locaux en 2006 à proximité de la gare, ce qui facilitera la vie des mamans et autres parents.

Note : les Mesure 53, Mesure 54 et Mesure 55 ci-dessous contribuent également à la réalisation de l'Objectif 9.

Objectif 10 **Attirer d'excellents professeurs**

Un nouveau **règlement sur la procédure de nomination des professeurs** est entré en vigueur (« Règlement concernant la procédure de nomination des professeur-e-s ordinaires, extraordinaires, professeur-e-s assistant-e-s, directeurs de recherche et directrices de recherche », du 11 juillet 2005).

Ce règlement simplifie les interactions entre le rectorat et le DECS, il constitue donc un allègement administratif de ce point de vue. Il prévoit un renforcement des actions en matière de prospection de candidats, il introduit l'obligation de procéder à des expertises externes et il standardise la manière d'organiser des leçons probatoires. Il prévoit également un entretien pendant lequel le représentant du rectorat est habilité à s'engager sur les moyens dont disposera le futur professeur.

Par la mise en application de ce règlement, les mesures suivantes devraient trouver en tous cas un début de réalisation : Mesure 51, Mesure 52, Mesure 53 et Mesure 55.

Mesure 51 Offrir des conditions de travail compétitives pour les nouveaux professeurs : dotation en personnel et équipement

Mesure 52 Augmenter l'effort de prospection pour recruter de nouveaux professeurs

Mesure 53 Améliorer la procédure de recrutement et d'évaluation en distinguant les critères scientifiques et ceux relatifs à la politique de la recherche et d'enseignement

Des formulaires ont été mis au point pour suivre et documenter la procédure d'engagement d'un nouveau professeur et les résultats des évaluations.

Mesure 54 Introduire dans la loi la possibilité de nommer les professeurs assistants avec prétitularisation conditionnelle (« tenure track »)

Cette mesure doit attendre la révision de la loi sur l'Université, qui pourrait intervenir en 2008.

Mesure 55 Négocier avec les nouveaux professeurs un accord sur les missions et moyens.

Mesure 56 Accorder aux nouveaux professeurs le crédit d'installation sans délai

La mesure est surtout d'importance en Faculté des sciences, où un nouveau professeur doit être doté d'un budget d'équipement important pour pouvoir accomplir sa mission. Elle devra trouver une solution dans le cadre des négociations portant sur le budget extraordinaire, y compris son intégration éventuelle dans le budget ordinaire (voir Mesure 9 ci-dessus).

Mesure 57 *Accorder aux nouveaux professeurs le nombre de postes d'assistant en usage dans la Faculté d'accueil ou selon l'accord*

Mesure 58 *Aider les nouveaux professeurs à s'intégrer dans le cadre universitaire neuchâtelois et suisse et à en connaître les rouages*

Un dépliant présentant toutes les leçons inaugurales de l'année académique à venir a été mis au point et largement diffusé. Nous espérons ainsi faire connaître à un public plus large les compétences des nouveaux professeurs.

Le recteur a reçu individuellement chaque nouveau professeur et le rectorat a fait connaissance avec les nouveaux professeurs lors d'une sortie.

Un séminaire d'introduction aux pratiques de l'Université a été organisé à l'intention des nouveaux professeurs. Curieusement, il a dû être annulé, faute de participants en nombre suffisant.

Projet(s) lié(s) à la mesure	Statut	Réalisé à
Leçons inaugurales	Terminé	100%

Mesure 59 *Clarifier les missions et le cahier des charges des nouveaux professeurs*

Cette mesure est à réaliser dans le cadre d'un règlement sur le statut des professeurs.

Mesure 60 *Clarifier les objectifs et modalités de la procédure d'évaluation après 4 ans lors de la première nomination*

Le rectorat a mis au point une partie des éléments de la procédure d'évaluation, par exemple en recourant à des expertises externes, en complétant donc la procédure prévue par l'ancien règlement, toujours en vigueur. Sept évaluations ont ainsi été menées durant l'année 2004 – 2005.

Le Conseil d'Etat doit maintenant se prononcer sur la manière avec laquelle il entend satisfaire à l'exigence de la loi, qui prévoit la confirmation de la nomination d'un professeur après une période de 4 ans.

Projet(s) lié(s) à la mesure	Statut	Réalisé à
Conseiller à la recherche	Terminé	100%
Conseiller à l'enseignement	Terminé	100%

Objectif 11 Favoriser les collaborations en groupant les enseignants et chercheurs dans des espaces cohérents

Des contacts et discussions ont eu lieu, des locaux existants ont été visités et l'opportunité de les louer a été étudiée mais aucun projet ne s'est concrétisé.

Il est primordial de trouver une solution pour les locaux en Faculté des sciences économiques, actuellement à l'étroit et de plus dispersée, partiellement dans des locaux vétustes.

Nous devons également trouver des locaux supplémentaires pour loger les nouveaux professeurs en sciences humaines et sociales, tout en procédant à certains regroupements. Signalons que la Ville de Neuchâtel a dénoncé pour fin 2005 la convention la liant à l'Etat et concernant l'utilisation de locaux situés au Musée d'Ethnographie par l'Université.

Mesure 61 *Construire ou acquérir un bâtiment pour grouper des instituts dispersés*

Mesure 62 *Construire un bâtiment pour le ComLab de l'IMT et du CSEM*

Objectif 12 Développer le volume de la recherche dans les sciences humaines (au sens général du terme, incluant donc le droit et les sciences économiques)

De façon générale, la responsabilité de cet objectif incombe aux facultés concernées. Cependant, certaines mesures prises au niveau de l'Université devraient y contribuer : obligation des assistants de préparer une thèse, mise à disposition de moyens financiers pour favoriser la participation à des congrès et colloques, etc.

Note : les Mesure 39, Mesure 41, Mesure 42, Mesure 43 et Mesure 44 ci-dessus contribuent également à la réalisation de l'Objectif 12.

Objectif 13 Augmenter le transfert technologique

Le guichet Euresearch a été transféré de la FSRM à l'Université en automne 2005. Un nouveau collaborateur a été engagé ; il est également chargé du transfert technologique.

La procédure de conseil juridique en matière de contrats incluant des aspects de propriété intellectuelle a été formalisée et mise en application.

L'Université de Neuchâtel a adhéré au consortium « Alliance », dont l'objectif est de favoriser le transfert technologique. Les membres en sont l'EPFL, les universités de Genève et de Lausanne, ainsi que leurs hôpitaux universitaires, la HES-SO, et donc l'Université de Neuchâtel.

<u>Projet(s) lié(s) à la mesure</u>	<u>Statut</u>	<u>Réalisé à</u>
Conseiller au transfert de technologie et responsable du guichet Euresearch	Terminé	100%

Mesure 63 *Mettre en place un service de conseil en matière de contrats, propriété intellectuelle et financement.*

Mesure 64 *Collaborer avec Neode*

Le rectorat est en relations suivies avec le président et le directeur de Neode.

Objectif 14 Augmenter les échanges d'étudiants, de chercheurs et d'enseignants avec les autres universités et institutions de recherche

Le bureau des relations internationales a été transféré de la FSRM à l'Université et intégré au service académique. Plusieurs manifestations à l'intention des étudiants en mobilité ont été organisées. Quelques accords d'échanges d'étudiants ont été signés avec des universités étrangères.

Note : les Mesure 35, Mesure 36, Mesure 44, Mesure 45 et Mesure 46 ci-dessus contribuent également à la réalisation de l'Objectif 14.

9. Etudiants

Les tableaux et commentaires proviennent du service académique.

9.1. Titres et diplômes, évolution sur quatre ans

FACULTÉ	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005
Lettres et sciences humaines				
– Doctorats.....	12	7	4	8
– Licences.....	73	79	91	77
– Certificats d'études supérieures	9	4	10	9
- Français moderne.....	-	-	1	1
- Allemand.....	-	-	1	1
- Ethnologie.....	-	-	4	1
- Italien.....	-	-	1	1
- Géographie.....	-	-	1	0
- Psychologie.....	-	-	1	1
- Certificat d'études supérieures en journalisme et communication..	-	-	1	4
– Certificats de formation permanente en psychologie et Science de l'éducation.....	1	2	-	3
– Diplômes d'orthophonie-logopédie.....	6	21	11	22
– Diplômes CUSO en ethno-anthropologie.....	7	4	-	-
– Certificats d'études françaises (ILCF).....	28	24	19	22
– Diplômes pour l'enseignement du français langue étrangère (ILCF)...	10	8	11	7
Sciences				
– Doctorats.....	51	47	44	38
– Licences et diplômes.....	76	75	49	29
– Bachelors.....	-	-	30	69
– Masters.....	-	-	-	42
– Certificats divers (diplômes 3 ^e cycle).....	18	10	21	18
- Diplômes de spécialisation en hydrogéologie.....	-	-	21	18
- Certificats d'études approfondies en parasitologie.....	-	-	-	-
- Diplômes de spécialisation postgrade CUSO.....	-	-	-	-
– Diplôme CUSO en ingénierie biomédicale.....	-	1	-	-
Droit				
– Doctorats.....	6	4	3	4
– Licences.....	75	64	57	53
– Bachelors.....	-	-	9	42
– Masters.....	-	-	-	6
– Postgrades management, droit et sciences humaines du sport.....	22	24	25	-

FACULTÉ	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005
Sciences économiques, politiques, sociales et psychologie				
– Doctorats.....	1	4	7	5
– Licences (y compris psychologie du travail).....	110	131	82	113
– Bachelors.....	-	-	-	41
– Diplômes post-grade en statistique.....	-	-	18	19
– Certificats post-grade en statistique.....	-	-	4	4
– Diplômes en psychologie du travail.....	-	-	3	1
– Diplômes CUSO « Etudes approfondies en sociologie » ...	4	3	2	4
– Certificats de formation permanente.....	-	-	-	-
– Diplôme de spécialisation postgrade "Etudes approfondies en sociologie"	-	-	-	3
– Certificat de formation continue.....	-	-	-	4
Théologie				
– Doctorats.....	2	1	-	-
– Licences.....	2	4	5	9
– Certificats d'études supérieures.....	5	3	-	1
– Diplômes de spécialisation.....	2	-	-	-
Certificats d'éducation physique (CEP)	-	-	10	3
Licences interfacultaires en sciences humaines et sociales	-	8	5	13

En raison de l'adaptation de la structure des études à la Déclaration de Bologne, les licences sont progressivement supplantées par des titres de niveaux bachelor et master. La Faculté des sciences et la Faculté de droit ont été les premières à avoir adapté leurs cursus au nouveau système, raison pour laquelle le nombre de licences délivrées est en diminution dans ces facultés alors que le nombre de bachelors et masters est en augmentation.

La Faculté des sciences économiques et sociales (désormais Faculté des sciences économiques depuis octobre 2005), a décerné ses premiers bachelors pendant l'année académique 2004-2005. Le nombre de licences décernées est encore important, la filière bachelor ayant été introduite en octobre 2004.

La Faculté des lettres et sciences humaines n'a pas encore délivré de bachelors, les débutants dans ce titre ayant commencé en octobre 2005. Les programmes de masters débiteront en 2007.

Autre fait à signaler dans cette faculté : le cursus d'études du diplôme d'orthophonie-logopédie débute tous les 2 ans. Cette organisation des études provoque logiquement une variation importante du nombre de diplômes d'orthophonie-logopédie délivré chaque année.

9.2. Titres et diplômes, répartition en 2004 – 2005

FACULTÉ	Doctors	Licences	Diplômes	Bachelors	Masters
Lettres et sciences humaines	8	75	22	-	-
Sciences	38	1	28	69	42
– Chimie.....	-	-	2	-	-
– Science de la terre (+BENEFRI).....	-	-	5	12	1
– Science de la nature.....	-	-	-	4	-
– Biologie.....	-	-	14	35	-
– Biologie et ethnologie.....	-	-	-	3	-
– Biologie fonctionnelle	-	-	-	-	3
– Biologie des parasites	-	-	-	-	8
– Mathématiques.....	-	-	2	9	2
– Licences sans spécification.....	-	1	-	-	-
– Physique.....	-	-	3	2	2
– Interdisciplinaire.....	-	-	1	-	-
– Informatique.....	-	-	1	3	1
– Micro-nanosciences.....	-	-	-	1	-
– Micro-nanotechnologie	-	-	-	-	4
– Ecologie et éthologie évolutive	-	-	-	-	21
Droit	4	53	-	42	6
Sciences économiques et sociales ...	5	113	23	41	-
– Sciences économiques.....	3	18	-	41	-
– Sciences sociales.....	1	6	-	-	-
– Psychologie.....	1	30	1	-	-
– Sciences politiques.....	-	9	-	-	-
– Gestion d'entreprise	-	50	-	-	-
– Postgrade de statistique.....	-	-	19	-	-
– Diplôme de spécialisation postgrade "Etudes approfondies en sociologie"	-	-	3	-	-
Théologie	-	9	-	-	-
Interfacultaire (sciences humaines et sociales)	-	13	-	-	-

9.3. Titres délivrés par la formation continue en 2004 – 2005

	Diplômes	Certificats
Diplôme en Travail social – cycle 2003-2006 / 72 ECTS	6	
Diplôme en écologie et sciences de l'environnement (ECOFOC) / 60 ECTS	1	
Certificat en science économique – cycle 2003-2005 / 20 ECTS		5
Certificat en Droit du sport / 15 ECTS		15

9.4. Effectif total des étudiants de l'Université

	01-02	02-03	03-04	04-05
Total	3215	3262	3273	3305
dont étudiantes	1671	1689	1761	1829
%	52	52	54	55

Les effectifs ont légèrement, mais constamment, augmenté ces dernières années. Cette évolution est d'autant plus positive si l'on considère que les effectifs avaient progressivement diminué entre les années académiques 1997-1998 et 2000-2001, passant d'environ 3400 étudiants à 3142 étudiants.

9.5. Effectifs des étudiants par faculté

	01-02	02-03	03-04	04-05
Lettres et sciences humaines	1226	1180	1253	1256
Institut de langue et de civilisation françaises (ex-SFM)	105	104	97	113
Sciences	814	840	847	843
Droit	406	429	410	452
Sciences économiques, politiques et sociales	612	565	496	478
Théologie	43	41	40	21
Certificat d'éducation physique	9	13	15	12
Licence interfacultaire	-	90	115	130

Ce tableau appelle quelques commentaires :

- En Faculté de **droit**, l'augmentation des effectifs observée en 2004-2005 peut en partie s'expliquer par une belle rentrée d'étudiants débutants au niveau bachelor.
- Le projet de départ des **sciences économiques** à l'Université de Lausanne peut partiellement expliquer la tendance négative en sciences économiques, politiques et sociales. De plus, la Faculté n'offre plus de filière de formation en sciences politiques.

- Depuis octobre 2005, le **Certificat d'éducation physique** a été remplacé par le programme d'études « Sciences et pratique du sport » (SePS). Depuis octobre 2005, il n'est plus possible de suivre le cursus qui mène à la **licence interfacultaire**, le nombre de licences décernées diminuera donc ces prochaines années.
- Dès le 1^{er} octobre 2005, les **sciences sociales** sont déplacées en Faculté des lettres et sciences humaines, mais cette décision n'affecte pas cette statistique.

9.6. Etudiants selon le groupe d'études, le domicile des parents, la catégorie et le sexe (2004 – 2005)

	Domicile des parents Neuchâtel			Domicile des parents Suisse			Domicile des parents Etranger			Total		Total	
	Rég.	Doc.	Total	Rég.	Doc.	Total	Rég.	Doc.	Total	Rég.	Doc.	sans doct.	avec doct.
Lettres et sc. hum. (dont étudiantes)	450	27	477	589	61	650	101	28	129	1140	116	1140	1256
SFM (dont étudiantes)	0	0	0	3	0	3	110	0	110	113	0	113	113
Sciences (dont étudiantes)	230	34	264	286	84	370	101	108	209	617	226	617	843
Droit (dont étudiantes)	242	17	259	133	14	147	32	14	46	407	45	407	452
SEPS (dont étudiantes)	180	5	185	178	8	186	86	21	107	444	34	444	478
Théologie (dont étudiantes)	5	3	8	7	1	8	2	3	5	14	7	14	21
Sports (dont étudiantes)	12	0	12	0	0	0	0	0	0	12	0	12	12
Autres (licence interfac.)	52	0	52	62	0	62	16	0	16	130	0	130	130
Total (dont étudiantes)	1171	86	1257	1258	168	1426	448	174	622	2877	428	2877	3305
	658	29	687	740	52	792	276	74	350	1674	155	1674	1829

9.7. Etudiants nouvellement immatriculés 2001 – 2005

	2001-2002				2002-2003				2003-2004				2004-2005			
	Régulier	doctorant	sous-total / femmes	total	Régulier	doctorant	sous-total / femmes	total	Régulier	doctorant	sous-total / femmes	total	Régulier	doctorant	sous-total / femmes	total
Lettres	188	4	<i>142</i>	192	211	5	<i>141</i>	216	215	7	<i>141</i>	222	229	9	<i>147</i>	238
Orthophonie	53	0	<i>53</i>	53	0	0	<i>0</i>	0	47	0	<i>47</i>	47	0	0	<i>0</i>	0
ILCF	43	0	<i>28</i>	43	51	0	<i>37</i>	51	45	0	<i>34</i>	45	59	0	<i>43</i>	59
Total FLSH	284	4	<i>223</i>	288	262	5	<i>178</i>	267	307	7	<i>222</i>	314	288	9	<i>190</i>	297
Sciences	113	27	<i>39</i>	140	156	30	<i>67</i>	186	132	26	<i>50</i>	158	125	20	<i>51</i>	145
Pharmacie	8	0	<i>6</i>	8	2	0	<i>1</i>	2	8	0	<i>8</i>	8	11	0	<i>10</i>	11
Médecine	26	0	<i>18</i>	26	31	0	<i>20</i>	31	33	0	<i>19</i>	33	32	0	<i>22</i>	32
Total FS	147	27	<i>72</i>	174	189	30	<i>95</i>	219	173	26	<i>88</i>	199	168	20	<i>89</i>	188
Droit	64	1	<i>35</i>	65	93	2	<i>53</i>	95	81	1	<i>47</i>	82	112	2	<i>67</i>	114
Sc. Eco.	187	1	<i>78</i>	188	133	2	<i>64</i>	135	106	2	<i>51</i>	108	126	4	<i>61</i>	130
Théologie	7	1	<i>2</i>	8	8	0	<i>3</i>	8	10	0	<i>6</i>	10	1	0	<i>1</i>	1
Sports	1	0	<i>0</i>	1	4	0	<i>2</i>	4	1	0	<i>0</i>	1	3	0	<i>1</i>	3
Autres	14	0	<i>5</i>	14	17	0	<i>10</i>	17	30	0	<i>20</i>	30	17	0	<i>12</i>	17
totaux	704	34	<i>416</i>	738	706	39	<i>405</i>	745	708	36	<i>435</i>	744	715	35	<i>424</i>	750

Remarques

- Par étudiants nouvellement immatriculés, nous entendons tous les étudiants nouveaux au sein de l'UniNE, quel que soit le cursus (licence, bachelor, ...).
- "Autres" correspond aux formations interfacultaires. En fait, il s'agit de 50% en FLSH et 50% en FSE.
- Les chiffres en italique correspondent au nombre de femmes.
- La théologie n'a plus de rentrée en licence depuis octobre 2004. Seul le cursus de master subsiste.
- Dans "Sport" : seules les personnes qui ne font que le certificat de sport apparaissent. Les étudiants inscrits à la fois en sport et dans un autre cursus sont comptabilisés sous l'autre cursus.

10. Finances

Le chapitre suivant a été rédigé sous la supervision du vice-recteur en charge de la planification et des finances, M. le Professeur Daniel Haag.

10.1. Analyse générale de l'exercice 2005

Enveloppe maîtrisée pour l'exercice 2005

Pour la quatrième année consécutive, l'enveloppe budgétaire mise à disposition de l'Université a été maîtrisée malgré les restrictions imposées. Celle-ci se montait à CHF 84,1 millions (CHF 78,9 millions sans amortissement). Suite à l'arrêté du Conseil d'Etat du 17 août 2005, une économie de CHF 1,2 million a été demandée, réduisant l'enveloppe en charge brute à CHF 77,7 millions hors amortissement.

Grâce aux efforts de toute la communauté universitaire, l'économie réalisée s'est élevée à CHF 1,216 million à laquelle s'ajoute celle sur amortissement de CHF 1,06 million. Suite à ces économies de charges et un surplus de recettes de CHF 0,49 million, l'excédent de dépenses à charges de l'Etat est inférieur de quelque CHF 2,7 millions par rapport au budget.

Les comptes 2005 de l'Université montrent un total de dépenses publiques de CHF 81.8 millions et de dépenses financées par les fonds de tiers de CHF 41,6 millions. Les dépenses totales 2005 de l'Université s'élèvent ainsi à CHF 123.4 millions. Le canton de Neuchâtel finance un montant de CHF 41.4 millions dans ce budget, ce qui correspond au tiers du total.

Charges 2005

% total	Nature de la dépense	CHF (mios)
28.80%	Corps professoral	23.54
6.10%	autres enseignants	4.96
21.30%	Collaborateurs de l'enseignement et de la recherche	17.43
20.20%	Personnel administratif et technique	16.54
15.10%	Biens, services et marchandises	12.38
5.10%	Amortissements	4.14
3.40%	Subventions accordées	2.83
100.00%	Total des dépenses (en millions de francs)	81.82

Les charges de personnel sont inférieures à ce qui a été budgété (CHF 1.86 million). L'essentiel de la différence correspond au délai de repourvue des postes vacants et des charges sociales y relatives. Les charges des biens, services, marchandises et subventions ont dépassé le budget pour un montant de CHF 0.61 million. Ce dépassement trouve son origine dans les dépenses informatiques courantes (y compris l'achat de logiciels et ressources électroniques pour les bibliothèques) afin de compenser le crédit extraordinaire 03-06) qui avait été revu à la baisse. Les amortissements ont été inférieurs de CHF 1.06 million par rapport au budget. En résumé, les économies sur le personnel et amortissement ont plus que compensé le dépassement sur les rubriques des biens, services, marchandises et subventions.

Recettes

% total	Nature de la recette	CHF (mios)
0.00%	Revenu des biens	0.01
3.40%	Ecolage et finances de cours	1.39
0.10%	Dédommagement de tiers	0.03
0.00%	Dédommagements de collectivités publiques	0.00
34.20%	Contributions intercantionales	13.81
62.30%	Subventions fédérales diverses	25.18
100.00%	Total des recettes (en millions de francs)	40.41

Les recettes ont augmenté par rapport au budget 2005 de CHF 0.49 million. L'accroissement est essentiellement dû à l'augmentation des subventions fédérales (CHF 0.8 million) et un léger excédent des contributions des autres cantons (CHF 0.56 million). Ces augmentations ont plus que compensé la diminution des écolages et finances de cours (« semestrialisation » de la perception des taxes universitaires qui était auparavant annuelle) d'un montant de CHF 0.87 million.

Recherche et fonds spéciaux

Dépenses subsides et mandats de tiers

% total	Nature des fonds	CHF (mios)
29.00%	FNS salaires et charges sociales	11.39
12.80%	Autres dépenses	5.01
7.80%	CTI salaires et charges sociales	3.05
1.20%	Autres dépenses	0.51
21.50%	Autres crédits salaires et charges sociales	8.46
16.70%	Autres dépenses	6.56
6.40%	Mandats divers	2.52
4.60%	Autres dépenses	1.80
100.00%	Total des dépenses (en millions de francs)	39.30

Recettes subsides et mandats de tiers

% total	Fonds	CHF (mios)
40.30%	FNS	17.34
7.20%	CTI	3.11
38.20%	Autres crédits	16.44
14.20%	Mandats divers	6.11
100.00%	Total des recettes (en millions de francs)	43.00

Fonds spéciaux (sports, cours d'été, culture, aide sociale, formation continue, etc.)

47.90%	Total des dépenses (en millions de francs)	2.31
52.10%	Total des recettes (en millions de francs)	2.51

Les subsides de recherche et les mandats confiés à la communauté universitaire en 2005 sont très légèrement supérieurs à l'exercice 2004. Ils s'élèvent à CHF 43 millions de recettes pour CHF 39,3 millions de dépenses. Rappelons que ces montants dont recettes et dépenses doivent s'équilibrer, représentent un total légèrement supérieur à la charge nette des comptes 2005 de l'Université pour le Canton (CHF 41.4 millions). Nous soulignons que l'importance des volumes des fonds de tiers obtenus ne peut qu'avoir un effet positif sur les subventions fédérales touchées par l'Université.

Les dépenses effectuées sur fonds spéciaux de l'Université (commission de la recherche scientifique, sports, cours d'été, aide sociale, formation continue, jardin botanique, etc.) s'élèvent à CHF 2,3 millions. Elles sont couvertes par des recettes de quelque CHF 2.5 millions.

10.2. Tableaux de synthèse

10.2.1. Comptes 2005 (budget Etat) avec répartition des charges du domaine central imputables aux facultés

NATURES	UNIVERSITE Totaux 1-6	DOM.CENTRALE 1	LETTRES 2	SCIENCES 3	DROIT 4	SECO 5	THEOLOGIE 6
Salaires	53'060'984.12	1'155'231.74	14'650'507.12	25'059'917.39	4'083'074.63	6'770'526.84	1'341'726.39
Charges sociales	9'408'743.80	186'143.10	2'635'766.45	4'426'070.25	704'701.74	1'214'908.45	241'153.82
Equipement	2'073'181.51	90'409.10	284'629.52	1'382'180.64	109'290.84	183'485.99	23'185.52
Matériel de consommation	8'160'244.68	616'452.84	1'171'573.27	5'212'213.79	361'992.30	693'739.14	104'273.35
Déplacements	721'183.77	113'803.62	120'084.87	307'199.30	48'807.26	99'734.50	31'554.22
Dépenses diverses	1'420'796.01	129'010.21	352'343.43	573'755.32	80'947.05	262'314.43	22'425.57
Amortissements	4'140'809.70	124'224.29	885'657.08	2'304'315.05	255'856.49	490'425.08	80'331.71
Subventions accordées	2'834'528.81	981'299.84	314'294.61	1'233'125.60	84'908.77	176'291.57	44'608.42
TOTAL DES DEPENSES	81'820'472.40	3'396'574.74	204'148'556.36	40'498'777.33	57'295'79.08	9'891'425.91	1'889'258.99
Revenus des biens	7'671.68	1'645.12	0.00	24.20	0.00	2.36	6'000.00
Contributions	1'418'421.79	0.00	634'352.59	340'201.52	199'751.69	235'954.65	8'161.34
Dédomm. collectivités publ.	13'812'250.00	0.00	6'542'032.03	3'709'029.46	1'408'510.95	2'038'025.50	114'652.06
Subventions acquises	25'176'156.00	0.00	7'573'172.35	11'651'300.58	2'038'549.34	3'059'047.63	854'086.10
TOTAL DES RECETTES	40'414'499.47	1'645.12	14'749'556.97	15'700'555.76	3'646'811.98	5'333'030.14	982'899.50
EXCEDENT	-41'405'972.93	-3'394'929.62	-5'665'299.39	-2'478'221.56	-2'082'767.09	-4'558'395.77	-906'359.49

10.2.2. Comptes 2005 par faculté (avant ventilation des charges du domaine central imputables aux facultés)

	Budget 2005	Comptes 2005	Variation CHF	Comptes 2004
Domaine central				
Charges de personnel	9'717'900.00	9'721'716.29	-3'816.29	9'167'149.51
BSM	5'568'500.00	4'932'158.14	636'341.86	4'936'166.63
Amortissements	2'077'100.00	1'651'791.70	425'308.30	1'349'568.14
Subventions	1'400'200.00	1'945'330.74	-545'130.74	1'847'130.63
Sous-total (Etat)	18'763'700.00	18'250'996.87	512'703.13	17'300'014.91
FDT (charges)		3'985'650.80	-	4'608'053.38
Total	18'763'700.00	22'236'647.67	-	21'908'068.29
Lettres				
Charges de personnel	15'861'200.00	15'461'210.09	399'989.91	14'976'902.70
BSM	1'158'600.00	1'064'787.12	93'812.88	934'838.04
Amortissements	190'600.00	151'543.00	39'057.00	112'160.00
Subventions	101'800.00	101'725.80	74.20	77'175.00
Sous-total (Etat)	17'312'200.00	16'779'266.01	532'933.99	16'101'075.74
FDT (charges)		3'071'508.83	-	3'341'853.79
Total	17'312'200.00	19'850'774.84	-	19'442'929.53
Sciences				
Charges de personnel	25'394'300.00	24'997'799.01	396'500.99	25'098'309.05
BSM	4'720'500.00	5'068'206.16	-347'706.16	5'134'292.51
Amortissements	2'771'800.00	2'204'236.00	567'564.00	2'120'665.00
Subventions	691'900.00	680'061.07	11'838.93	755'542.00
Sous-total (Etat)	33'578'500.00	32'950'302.24	628'197.76	33'108'808.56
FDT (charges)		31'094'827.39	-	29'138'318.35
Total	33'578'500.00	64'045'129.63	-	62'247'126.91
Droit				
Charges de personnel	4'223'200.00	4'043'221.50	179'978.50	4'002'817.52
BSM	426'800.00	380'825.55	45'974.45	394'338.27
Amortissements	-	-	-	-
Subventions	23'500.00	23'500.00	-	13'500.00
Sous-total (Etat)	4'673'500.00	4'447'547.05	225'952.95	4'410'655.79
FDT (charges)		987'649.31	-	1'413'247.28
Total	4'673'500.00	5'435'196.36	-	5'823'903.07
Sciences économiques				
Charges de personnel	7'110'200.00	6'890'198.18	220'001.82	7'491'143.43
BSM	872'800.00	817'147.04	55'652.96	839'546.87
Amortissements	61'200.00	48'698.00	12'502.00	48'698.00
Subventions	64'700.00	58'583.40	6'116.60	72'700.00
Sous-total (Etat)	8'108'900.00	7'814'626.62	294'273.38	8'452'088.30
FDT (charges)		2'384'991.57	-	4'354'214.39
Total	8'108'900.00	10'199'618.19	-	12'806'302.69
Théologie				
Charges de personnel	1'405'600.00	1'355'582.85	50'017.15	1'578'704.65
BSM	129'100.00	112'281.96	16'818.04	126'511.50
Amortissements	106'300.00	84'541.00	21'759.00	84'642.00
Subventions	25'300.00	25'327.80	-27.80	20'300.00
Sous-total (Etat)	1'666'300.00	1'577'733.61	88'566.39	1'810'158.15
FDT (charges)		87'165.95	-	76'455.61
Total	1'666'300.00	1'664'899.56	-	1'886'613.76
TOTAL Budget ETAT	84'103'100.00	81'820'472.40	2'282'627.60	81'182'801.45
TOTAL Fonds de Tiers		41'611'793.85	-	42'932'142.80

10.2.3. Comptes 2005 du domaine central

	Ch. de personnel	BSM	Amortiss.	Subventions	Total
RECTORAT ET SECRETARIAT GENERAL					
Rectorat et secrétariat général	1'104'981.39	1'112'715.97	1'627'736.70	1'287'327.64	5'132'761.70
Service de presse et comm.	194'937.90	123'103.28	-	-	318'041.18
Service juridique	181'177.40	575.70	-	-	181'753.10
Conseil de l'Université	55'216.05	3'759.00	-	-	58'975.05
Sous-total rectorat et secrétariat général	1'536'312.74	1'240'153.95	1'627'736.70	1'287'327.64	5'691'531.03
BIBLIOTHEQUES					
Service des bibliothèques	411'262.50	238'897.99	-	292'700.00	942'860.49
Bibliothèque Lettres et SH	344'126.45	-	-	-	344'126.45
Bibliothèque Sciences	230'399.80	-	-	-	230'399.80
Bibliothèque Droit	344'528.20	-	-	-	344'528.20
Bibliothèque SES	328'466.55	-	-	-	328'466.55
Bibliothèque Théologie	101'700.00	-	-	-	101'700.00
Sous-total bibliothèques	1'760'483.50	238'897.99	-	292'700.00	2'292'081.49
SITEL					
Service informatique et télématique	2'179'966.55	1'745'511.58	-	310'000.00	4'235'478.13
DOMAINE FINANCES ET RH					
Direction administrative	359'401.00	80'034.57	-	31'977.40	471'412.97
Bureau des ressources humaines	392'113.65	3'525.10	-	-	395'638.75
Bureau de comptabilité générale	502'616.70	1'408.72	-	-	504'025.42
Bureau des Fonds de tiers	475'376.35	6'846.30	-	-	482'222.65
Sous-total domaine finances et RH	1'729'507.70	91'814.69	-	31'977.40	1'853'299.79
SERVICE ACADEMIQUE					
Service académique	887'722.85	376'373.78	-	-	1'264'096.63
SERVICE DES BATIMENTS					
Service des bâtiments	363'123.80	913'817.27	-	-	1'276'941.07
SERVICE SOCIAL					
Service social	727'19.30	16'336.90	-	825.70	89'881.90
JARDIN BOTANIQUE					
Service du jardin botanique	568'618.85	124'875.63	24'055.00	-	717'549.48
UNIVERSITE DU 3EME AGE					
Université du 3ème âge	79'432.15	-	-	-	79'432.15
SERVICE DES SPORTS					
Service des sports	543'828.85	184'376.35	-	22'500.00	750'705.20
TOTAL DOMAINE CENTRAL	9'721'716.29	4'932'158.14	1'651'791.70	1'945'330.74	18'250'996.87

11. Annexes

11.1. Etat de la réglementation en matière d'organisation, de gestion et de statuts

Seuls sont indiqués les textes nouveaux élaborés depuis le 1^{er} octobre 2004.

11.1.1. Vue d'ensemble : Organisation interne, gestion, fonctionnement

Facultés

Dispositions générales

- Directive concernant la dénomination des sous-unités des facultés de l'Université, du 25 juin 2005

Commissions de l'Université

- Règlement de la Commission de gestion de la fortune de l'Université, du 12 septembre 2005
- Règlement de la Commission sociale, du 21 novembre 2005 et règlement du fonds d'aide sociale des étudiants, du 21 novembre 2005

Domaine central

- Directives de l'Université de Neuchâtel pour le dépôt des thèses, du 26 septembre 2005

Suivent aux pages suivantes les textes complets de :

- Tableau des délégations de compétences, du 18 octobre 2004
- Directive concernant l'organisation du domaine central de l'Université, du 31 janvier 2005
- Organigramme du domaine central au 1^{er} juillet 2005

11.1.2. Tableau des délégations de compétences, du 18 octobre 2004

NO	Décisions	Conseil d'État ou chef du DPAC	Conseil de l'Université	Rectorat	Recteur	Vice-recteur Enseignement	Vice-recteur Recherche	Vice-recteur Planification et finances	Secrétaire général	Directeur administratif	Directeur SIB	Doyens / décanat / faculté (cf. regl. fac)	Directeurs d'Institut	Professeurs	Chefs de service
Organisation et développement															
1	Édicter le mandat de prestations	●													
2	Élaborer le plan d'intentions			●											
3	Approuver le rapport annuel de l'Université			●											
4	Signer conventions de collaboration avec des institutions extérieures			●											
5	Nommer le Recteur	●													
6	Nommer les Vice-recteurs		●												
7	Créer / supprimer un Institut			●											
8	Créer / supprimer un service			●											
9	Définir les missions des services				●										
10	Définir l'organisation interne d'un Institut												●		
11	Définir l'organisation interne d'un service														●
12	Organiser les activités du service et le travail des collaborateurs														●
13	Fixer la dotation en personnel d'un Institut ou d'une faculté				●										
14	Fixer la dotation d'un service du domaine central				●										
15	Définir des projets entre services du domaine central				●										
Biens, services et marchandises															
16	Fixer la répartition du crédit d'équipement scientifique et informatique			●											
17	Acheter par le crédit d'équipement scientifique jusqu'à 50'000 selon le plan d'achats												●		
18	Acheter par le crédit d'équipement scientifique jusqu'à 300'000 selon le plan d'achats											●			
19	Acheter par le crédit d'équipement scientifique au delà de 300'000 selon le plan d'achats						●			×					
20	Acheter par le crédit d'équipement informatique selon le plan d'achats										●				
21	Attribuer pour une année civile au plus des mandats annuels dans le cadre du budget accordé pour un institut												●		
22	Attribuer pour une année civile au plus des mandats annuels dans le cadre du budget accordé pour un service														●
23	Attribuer des mandats de plus d'une année civile				●										×
24	Conclure pour une année civile au plus des contrats d'entretien dans le cadre du budget accordé pour les instituts												●		
25	Conclure pour une année civile au plus des contrats d'entretien dans le cadre du budget accordé pour les services														●
26	Conclure pour plus d'une année civile des contrats d'entretien						●								×
27	Conclure des contrats de bail à loyer immobilier						●		×						
28	Conclure des contrats de leasing ou bail à loyer mobilier						●			×					
29	Signer un contrat d'assurances						●			×					
Ressources financières du budget État															
30	Fixer globalement la répartition du budget de l'Université			●											
31	Définir les règles générales d'allocation interne de ressources				●										
32	Fixer l'enveloppe BSM des facultés				●										
33	Fixer l'enveloppe BSM des Instituts											●			
34	Fixer l'enveloppe BSM des services du domaine central				●										
35	Exploiter les ressources budgétisées d'un institut												●		
36	Exploiter les ressources budgétisées d'un service														●
37	Transférer des ressources budgétaires entre facultés en cours d'exercice				●										
38	Transférer des ressources budgétaires entre instituts en cours d'exercice											●			
39	Transférer des ressources budgétaires entre services en cours d'exercice									●					
40	Requérir une poursuite				●										
41	Actionner en justice				●										
42	Abandonner totalement ou partiellement une créance en dessus de 20'000 francs			●											
43	Abandonner totalement ou partiellement une créance en dessous de 20'000 francs									●					
44	Etablir et appliquer les directives financières									●					
45	Répondre devant l'inspection des finances pour le domaine financier									●					
46	Approuver les résultats de la comptabilité analytique (CUS)									●					
47	Définir les besoins en informations financières et en comptabilité (évolution SAP-FI/CO)									●					
48	Donner les autorisations d'accès à SAP-FI/CO									●					
49	Ouvrir / fermer un compte bancaire ou CCP									●					

NO	Décisions	Conseil d'Etat ou chef du DIPAC	Conseil de l'Université	Rectorat	Recteur	Vice-recteur Enseignement	Vice-recteur Recherche	Vice-recteur Planification et finances	Secrétaire général	Directeur administratif	Directeur SIB	Doyens / décanat / faculté (cf. regl. fac)	Directeurs d'institut	Professeurs	Chefs de service
Ressources humaines															
50	Définir la politique du personnel				●										
51	Nommer les directeurs d'instituts											●			
52	Nommer les chefs de service, personnel administratif et technique				●										
53	Définir les cahiers des charges des chefs de service				●										
54	(Re)nommer un membre du corps professoral	●													
55	Évaluer les fonctions du personnel administratif, technique et bibliothécaire									●					
56	Autoriser la mise au concours pour un poste du personnel administratif, technique et bibliothécaire									●					
57	Choisir le personnel administratif, technique et bibliothécaire														●
58	Fixer le salaire du personnel engagé sur le budget de l'Etat (classe, échelons, et hautes paies), à l'exception du corps professoral									●					
59	Dérogation au salaire fixé selon la méthodologie de l'Etat				●										
60	Engager le personnel administratif, technique et bibliothécaire, financé par le budget de l'Etat									●					
61	Ratifier les contrats de travail financés par les crédits de tiers									●					
62	Autoriser un transfert de l'enveloppe maîtrisable (BSM) au personnel occasionnel									●					
63	Engager du personnel temporaire / occasionnel											●			●
64	Nommer le personnel administratif, technique et bibliothécaire, financé par le budget de l'Etat				●										
65	Nommer le personnel du corps intermédiaire financé par le budget de l'Etat et les chargés de cours et privat-docents							●							
66	Signer les contrats d'apprentissage									●					
67	Repondre devant l'inspection des finances de l'Etat de Neuchâtel pour les RH									●					
68	Définir les besoins en informations des ressources humaines (évolution SAP-HR)									●					
69	Donner les autorisations d'accès à SAP-HR									●					
70	Autoriser un temps de formation cumulé de plus de 10 jours de travail par année pour le personnel administratif, technique et bibliothécaire									●					
71	Signer les temps de redevance de formation									●					
Relations avec les média															
72	Organiser des conférences de presse à portée politique	●													
73	Organiser des conférences de presse sans portée politique				●										
74	Donner une information sur des situations litigieuses				●										
75	Donner une information sur la vie courante de leur entité respective, sans caractère politique ou litigieux											●	●		●
76	Donner une information scientifique, sans caractère politique ou litigieux													●	
Domaine Systèmes du Service informatique, technologies et bibliothèques															
77	Définir la stratégie informatique, technologique (y compris téléphonie) et bibliothèques			●											
78	Accorder / refuser l'accès permettant l'utilisation des ressources informatiques générales.										●				
79	Définir les règles d'accès aux ressources et le niveau de sécurité informatique										●				
80	Définir les règles d'assistance (support) aux utilisateurs informatiques										●				
81	Définir l'offre en formation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication										●				
82	Définir les règles d'utilisation des services téléphoniques										●				
83	Définir les règles d'utilisation et de gestion des réseaux de communication										●				
84	Définir l'architecture et l'intégration globale des systèmes informatiques										●				
85	Élaborer des solutions informatiques standards à l'intention du personnel académique et des étudiants										●				
86	Décider du choix de l'infrastructure et des moyens pour la sauvegarde centralisée des données										●				
87	Décider de l'affectation des anciens équipements informatiques										●				
88	Définir la politique d'achats et de gestion des photocopieurs / imprimantes										●				
89	Définir le prix des copies				●										
90	Définir la politique de mise en œuvre et d'évolution des applications SAP et Academia				●										
91	Décider des mesures techniques nécessaires à la protection des données des systèmes informatiques, de communication et de téléphonie										●				
92	Définir la politique générale de la carte de légitimation CAPUCINE			●											
93	Définir les règles d'utilisation et de mise en œuvre des cartes CAPUCINE										●				
94	Définir la politique générale pour le site web			●											
95	Accorder / refuser la création de sites web				●										

NO	Décisions	Conseil d'Etat ou chef du DIPAC	Conseil de l'Université	Rectorat	Recteur	Vice-recteur Enseignement	Vice-recteur Recherche	Vice-recteur Planification et finances	Secrétaire général	Directeur administratif	Directeur SIB	Doyens / décanat / faculté (cf. régl. fac)	Directeurs d'Institut	Professeurs	Chefs de service
Bibliothèques															
96	Définir la politique générale en matière de bibliothèques			●											
97	Coordonner et planifier les évolutions des bibliothèques										●				
98	Fixer les règles d'accès aux bibliothèques et de prêts d'ouvrages										●				
99	Fixer les règles de dépôt des thèses et de travaux diplômés					●									
100	Définir la politique d'acquisition des documents en relation avec les facultés						●								
101	Définir la politique de conservation des documents						●								
Ressources académiques															
102	Définir les conditions générales d'immatriculation, y compris la formation continue			●											
103	Établir la liste des titres équivalents					●									
104	Décider l'immatriculation d'un étudiant, y compris pour la formation continue								●						
105	Approuver un refus d'immatriculation formel d'un étudiant					●									
106	Statuer sur les cas particuliers de demandes d'immatriculation					●									
107	Décider "examen de Fribourg"								●						
108	Admettre hors délai								●						
109	Admettre sans baccalauréat					●									
110	Créer ou supprimer une filière d'étude, y compris de formation continue			●											
111	Décider de l'obtention d'un titre académique											●			
112	Statuer sur un recours en matière d'examen					×			●						
113	Signer les bachelors				×				×			●			
114	Signer les masters				×				×			●			
115	Signer les doctorats				×							●			
116	Définir la politique de relations internationales			●											
117	Conclure un accord de coopération universitaire			●											
118	Définir la politique sociale et d'octroi de bourses			●											
119	Octroyer une bourse d'échange								●						
120	Octroyer une bourse du rectorat								●						
121	Octroyer une aide sociale								●						
122	Définir la politique de recrutement des étudiants			●											
123	Approuver documents promotionnels y compris moyens audio-visuels				●										
124	Décider de l'obtention d'un diplôme / attestation de formation continue								●						
125	Approuver le programme des cours de formation continue					●									
126	Signer les diplômes de formation continue				×				●						
127	Signer les attestations de formation continue								●						
128	Approuver le programme du Dies academicus				●										
129	Approuver le programme de remise des diplômes				●										
130	Approuver le programme des cours				●										
Égalité des chances															
131	Définir la politique d'Égalité des chances			●											
132	Valider une directive égalité						●								
Sports															
133	Définir la politique de sport-loisirs					●									
134	Définir l'offre en sports-loisirs								●						
135	Fixer les tarifs de prêt / location								●						
Bâtiments															
136	Définir la politique de location et d'attribution des locaux							●							
137	Définir la politique d'attributions et d'accès								●						
138	Accorder, retirer l'autorisation pour les places de parc								●						
139	Dénoncer au juge pour abus de stationnement								●						
140	Définir un projet de construction de plus de 400'000.-	●													
141	Définir un projet de construction de moins de 400'000.-				●										
142	Approuver projet à l'intention du Conseil d'État			●											
Hygiène et sécurité															
143	Définir la politique d'hygiène-sécurité				●										
144	Fixer les règles d'hygiène et de sécurité								●						
145	Décider de procéder à des exercices de sécurité								●						
146	Décider des procédures d'alarme								●						

11.1.3. Directive concernant l'organisation du domaine central de l'Université, du 31 janvier 2005

31
janvier
2005

Directives concernant l'organisation du domaine central de l'Université

Le rectorat,

vu l'article 71 de la loi sur l'Université, du 5 novembre 2002,

arrête:

Définition	Article premier Le domaine central comprend les unités administratives et techniques directement subordonnées au recteur.
Organisation	<p>Art. 2 ¹Le domaine central comprend l'état-major du recteur ainsi que les domaines suivants, comprenant chacun un certain nombre de services:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le domaine "informatique et bibliothèques"; b) le domaine "ressources académiques"; c) le domaine "finances et ressources humaines". <p>²Les domaines cités ci-dessus ont à leur tête un directeur de domaine qui jouit des prérogatives d'un chef de service au sens de l'art. 80 Lst.</p> <p>³Les services ont à leur tête un responsable de service qui peut porter le titre de chef de service.</p> <p>⁴Les services peuvent être subdivisés en bureaux ou en groupes. Le responsable de service en communique l'organisation au recteur, par la voie de service.</p> <p>⁵La structure du domaine central fait l'objet d'un organigramme adopté par le recteur.</p>
Etat-major du recteur	<p>Art. 3 L'état-major du recteur comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) un ou deux collaborateurs personnels du recteur; b) le secrétariat du rectorat; c) le service de presse et communication; d) le service juridique.
Domaine informatique et bibliothèques	Art. 4 Le domaine "informatique et bibliothèques" comprend les services suivants:

- a) le service informatique et télématique (SITEL);
- b) le service des bibliothèques.

Domaine
ressources
académiques

Art. 5 Le domaine "ressources académiques" comprend les services suivants:

- a) le service académique;
- b) le service de l'égalité des chances;
- c) le service social;
- d) le service des sports;
- e) le service du jardin botanique;
- f) le service des bâtiments.

Domaine finances
et ressources
humaines

Art. 6 Le domaine "finances et ressources humaines" comprend le service administratif.

Féminisation des
titres et des
fonctions

Art. 7 Les titres et fonctions cités dans le présent règlement s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin.

Entrée en vigueur

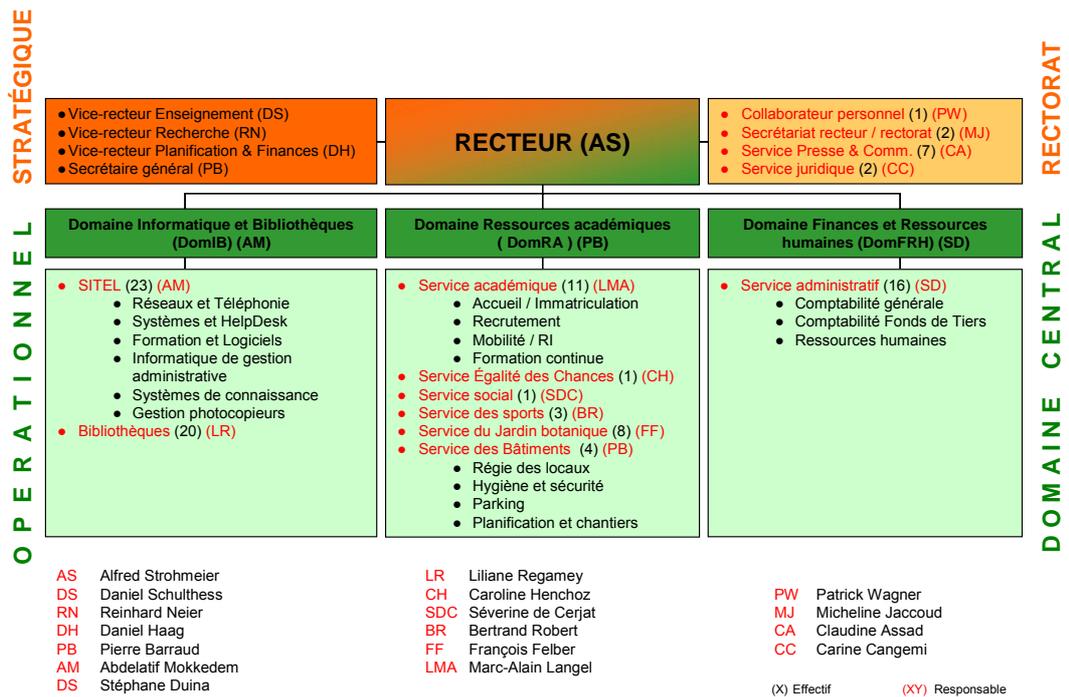
Art. 8 Les présentes directives entrent en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2004.

Au nom du Rectorat:

Le recteur,

ALFRED STROHMEIER

11.1.4. Organigramme du domaine central de l'UniNE (état au 1.7.2005)



11.1.5. Règlement général d'organisation de l'Université (RGOU)

Règlement général d'organisation
de l'Université (RGOU)

DECS

vu la loi sur l'Université, du 5 novembre 2002¹;
sur la proposition de la conseillère d'Etat, cheffe du Département de
l'éducation, de la culture et des sports,

arrête:

TITRE PREMIER

Dispositions générales

Objet

Article premier ¹En application de la loi sur l'Université (LU), du 5 novembre 2002, le présent règlement a pour objet de fixer les règles générales applicables à l'organisation et au fonctionnement de l'Université qui relèvent de la compétence du Conseil d'Etat.

²Il règle en particulier:

- a) l'organisation et le fonctionnement des différentes autorités centrales de l'Université au sens des articles 15 et suivants LU, ainsi que les relations de ces autorités entre elles, d'une part, et avec les autorités cantonales de surveillance, notamment le Département de l'éducation, de la culture et des sports (ci-après le département), d'autre part;
- b) l'organisation et le fonctionnement des facultés, ainsi que leurs relations avec les autorités centrales de l'Université.

³Dans la mesure où elles relèvent de la compétence du Conseil d'Etat, les règles concernant les finances d'inscription et les émoluments universitaires font l'objet d'un ou plusieurs règlements séparés.

Règlement général
et règlements
internes

Art. 2 ¹Le présent règlement, général, se limite aux dispositions qui sont et doivent être, de par la loi ou la jurisprudence, du ressort du Conseil d'Etat.

²Pour le reste, dans le cadre de son autonomie, l'Université édicte elle-même les règlements internes nécessaires à son organisation et à son activité, sous réserve de ratification par le département, lorsqu'une telle

¹ RSN 416.10

ratification est requise par la LU ou le présent règlement (articles 4 et 82 LU).

³En règle générale, les règlements internes de l'Université relèvent de la compétence des organes habilités à cet effet par la LU ou par le présent règlement.

⁴A défaut de règle relative à la compétence d'adopter un règlement déterminé, il appartient à la rectrice ou au recteur d'en décider, en vertu de sa compétence subsidiaire générale (article 21, alinéa 3 in fine, LU).

Participation et
consultation

Art. 3 ¹La participation et la consultation des membres et des différents corps de la communauté universitaire au sens de l'article 11, alinéa 1, LU s'effectuent en règle générale par le biais de leur représentation au sein des organes de l'Université et des facultés.

²Lorsqu'un projet d'acte ou de document, tels un règlement ou un plan d'intentions, d'une autorité universitaire est mis en consultation auprès des autres autorités de l'Université, ce projet est toutefois réputé public au sein de la communauté universitaire et est accessible à toute personne membre de cette communauté qui le demande.

³Les membres de la communauté universitaire ainsi que les associations qui les représentent et défendent leurs intérêts peuvent alors prendre spontanément position dans le délai imparti pour la consultation.

TITRE II

Les autorités centrales de l'Université

CHAPITRE PREMIER

Le rectorat et la rectrice ou le recteur

Section 1: Désignation et statut

Composition,
désignation et
durée du mandat

Art. 4 ¹La composition du rectorat, la désignation de la rectrice ou du recteur et des autres membres du rectorat, ainsi que la durée de leur mandat et leur statut sont réglés par les articles 16, alinéa 1, 18 à 20 et 23 à 26 LU.

²Le présent règlement précise l'organisation et le fonctionnement du rectorat, ainsi que la procédure de nomination et de reconduction du mandat de la rectrice ou du recteur, ainsi que des autres membres du rectorat (articles 39 à 46).

Section 2: Organisation et fonctionnement du rectorat

- Autonomie** **Art. 5** Le rectorat s'organise en principe librement, dans les limites des dispositions légales et des dispositions qui suivent.
- Séances**
a) convocation **Art. 6** ¹Le rectorat se réunit aussi souvent que le nécessite l'exercice de ses tâches. Il est convoqué par la rectrice ou le recteur, qui le dirige.
²Deux autres membres du rectorat peuvent en demander la convocation.
- b) décisions et votes; procès-verbal **Art. 7** ¹Aucune décision ne peut être prise sur un objet qui ne figure pas à l'ordre du jour sans l'assentiment unanime des membres présents.
²Une telle décision ne peut pas concerner personnellement un membre absent.
³Sauf cas d'urgence, le rectorat ne peut délibérer valablement que si trois de ses membres au moins sont présents.
⁴Il prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents.
⁵Conformément à l'article 16, alinéa 3, LU, la voix de la rectrice ou du recteur est prépondérante en cas d'égalité.
⁶Les décisions prises par le rectorat font l'objet d'un procès-verbal de décision.
- Publicité et devoir de réserve** **Art. 8** ¹Les séances et les délibérations du rectorat ne sont pas publiques.
²Les membres du rectorat sont liés par un devoir de réserve en ce qui concerne les délibérations.
³Le rectorat détermine lui-même sa politique d'information.

Section 3: Compétences et relations avec les autres autorités

- Compétences** **Art. 9** ¹Les compétences du rectorat ainsi que celles de la rectrice ou du recteur sont fixées par les articles 17 et 21 LU.
²Dans la mesure où la LU les distingue,
a) le rectorat exerce collégalement les compétences que la LU attribue au «rectorat» (article 17 LU),
b) la rectrice ou le recteur pouvant exercer seul les compétences que la LU lui attribue «en propre» (article 21 LU).

³En cas de doute, la rectrice ou le recteur tranche après avoir consulté le rectorat.

⁴Conformément à l'article 21, alinéa 4, LU, la rectrice ou le recteur peut déléguer tout ou partie de ses compétences propres à une vice-rectrice ou un vice-recteur.

⁵Au surplus, conformément à l'article 21, alinéa 5, LU, la rectrice ou le recteur, ou un autre membre du rectorat peut, en cas d'urgence, prendre toutes les mesures nécessaires au maintien ou au rétablissement de l'ordre.

Compétences
réglementaires du
rectorat

Art. 10 Dans le cadre des compétences que lui attribue l'article 17, alinéa 1, LU, et sous réserve des règles adoptées par le Conseil d'Etat, le rectorat édicte notamment les règlements généraux internes à l'Université dans les domaines suivants:

- a) les conditions générales et les modalités d'admission et d'accès à l'Université, notamment en ce qui concerne l'immatriculation et l'exmatriculation, ainsi que l'admission des personnes non titulaires d'une maturité fédérale ou d'un titre équivalent;
- b) l'organisation générale des études et des examens;
- c) la structure des facultés et la nature des institutions interfacultaires;
- d) l'évaluation de l'enseignement et de la recherche;
- e) la politique de sélection et de recrutement du corps professoral;
- f) le statut du corps professoral, ainsi que des collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche;
- g) la réglementation en matière disciplinaire applicable au corps professoral, aux collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche, ainsi qu'aux étudiants et étudiantes;
- h) les fonds de tiers;
- i) la politique d'information de l'Université à l'égard de l'extérieur, en particulier des médias.

Relations de la
rectrice ou du
recteur et du
rectorat avec les
autres autorités

Art. 11 Au surplus, les articles 36 à 38 ainsi que 46 à 54 précisent les relations que le rectorat et la rectrice ou le recteur entretiennent, dans l'exercice de leurs compétences, avec les autres autorités centrales de l'Université d'une part, et le département, d'autre part.

CHAPITRE 2

Le Conseil de l'Université

Section 1: Désignation et statut des membres

Composition et durée du mandat **Art. 12** La composition du Conseil de l'Université (ci-après le Conseil) et la durée du mandat de ses membres sont réglées par l'article 27, alinéas 1 et 2, LU.

Indemnisation **Art. 13** ¹Les membres externes du Conseil, ainsi que les représentantes et représentants des étudiants et du corps intermédiaire ont droit à une indemnité de séance et de déplacement conformément aux dispositions réglementaires édictées par l'Etat.

²Outre ses indemnités de séance, la présidente ou le président du Conseil bénéficie d'une rémunération forfaitaire fixée par le département.

Section 2: Organisation et fonctionnement

A. Principes

Autonomie **Art. 14** ¹Le Conseil s'organise en principe librement, dans les limites des dispositions légales et des règles qui suivent.

²Il peut notamment se doter de son propre règlement d'organisation interne.

³Le cas échéant, ce règlement est soumis au département pour ratification (art. 82, alinéa 1, LU).

B. Organes

Bureau **Art. 15** ¹Le Conseil peut se doter d'un bureau, chargé d'assister sa présidente ou son président.

²Le cas échéant, le bureau est composé, en sus de la présidente ou du président, de deux membres désignés par le Conseil, l'un parmi les membres internes, l'autre parmi les membres externes.

³Le bureau peut inviter un membre du rectorat et la cheffe ou le chef du Service de la formation universitaire à participer à ses séances, avec voix consultative.

⁴Le bureau a notamment pour tâche d'assister et de soutenir la présidente ou le président du Conseil, en particulier s'agissant:

- a) de la préparation et de l'établissement de l'ordre du jour du Conseil;
- b) de l'examen de toute question qui relève de la compétence du Conseil et de toute question que la présidente ou le président du Conseil lui soumet.

⁵Pour le reste, le Conseil définit lui-même les compétences et les règles de fonctionnement du bureau.

Commission de
sélection de la
rectrice ou du
recteur

Art. 16 ¹Le Conseil peut se doter d'une commission spéciale chargée de tâches spécifiques dans le cadre de la procédure de nomination ainsi que de la procédure simplifiée de reconduction du mandat de la rectrice ou du recteur.

²Le cas échéant, cette commission est composée, en sus de la présidente ou du président du Conseil et de la ou du représentant du Sénat, de quatre autres membres désignés en son sein par le Conseil.

³Les catégories de membres du Conseil au sens de l'article 27, alinéa 1, LU, doivent y être équitablement représentées.

⁴La commission a notamment pour tâche de gérer la procédure de sélection des candidatures selon les dispositions prévues par le présent règlement (art. 39 à 45).

⁵Pour le reste, le Conseil en définit lui-même les compétences et les règles de fonctionnement.

⁶Il peut notamment prévoir que les séances et les délibérations de la commission doivent demeurer confidentielles et que les membres de cette dernière sont liés par un devoir de réserve en ce qui concerne les délibérations de la commission même à l'égard du Conseil lui-même.

Commission de
gestion et des
finances

Art. 17 ¹Le Conseil peut se doter d'une commission chargée de tâches spécifiques en matière de gestion et de finances.

²Le cas échéant, cette commission est composée de quatre membres désignés en son sein par le Conseil.

³Les catégories de membres du Conseil au sens de l'article 27, alinéa 1, LU, doivent y être équitablement représentées.

⁴La commission a notamment pour tâche de préparer les délibérations et les décisions du Conseil en ce qui concerne l'approbation du budget et de la répartition des ressources allouées à l'Université ainsi que de toute réaffectation importante de la fortune de celle-ci, au sens de l'article 28, alinéa 1, lettre c, LU.

⁵Est considérée comme réaffectation importante de la fortune de l'Université toute affectation nouvelle de fortune d'un montant égal ou supérieur à 400'000 francs.

⁶Pour le reste, le Conseil définit lui-même les compétences et les règles de fonctionnement de la commission, et il en désigne la présidente ou le président.

Autres
commissions

Art. 18 ¹Le Conseil de l'Université peut se doter d'autres commissions, permanentes ou ad hoc, chargées de tâches spécifiques.

²Le cas échéant, il en détermine lui-même la composition, en veillant à ce que les catégories de membres du Conseil au sens de l'article 27, alinéa 1, LU, y soient équitablement représentées.

³Il en définit les compétences et les règles de fonctionnement.

Secrétariat

Art. 19 Le rectorat met à disposition du Conseil les moyens nécessaires à son secrétariat.

C. Fonctionnement

Séances
a) convocation et
ordre du jour

Art. 20 ¹Le Conseil est convoqué par sa présidente ou son président, en séances ordinaires, au moins six fois par année, conformément à l'article 27, alinéa 4, LU.

²Au besoin, la présidente ou le président peut convoquer le Conseil en séance extraordinaire, si la rectrice ou le recteur le demande.

³Une séance extraordinaire est également convoquée sur demande écrite de quatre membres du Conseil au moins.

⁴Sauf cas d'urgence, la convocation est adressée aux membres du Conseil au moins dix jours à l'avance, accompagnée de l'ordre du jour et, en principe, de la documentation nécessaire.

⁵La présidente ou le président est tenu d'inscrire à l'ordre du jour tout objet que la rectrice ou le recteur entend soumettre au Conseil, ainsi que toute proposition présentée par un membre de ce dernier, pour autant que la demande d'inscription lui parvienne avant l'échéance du délai de dix jours fixé au troisième alinéa.

⁶Une adjonction ultérieure à l'ordre du jour ou une modification de celui-ci ne sont possibles qu'en séance, avec l'assentiment de l'unanimité des membres présents.

b) décisions et
votes; procès-
verbal

Art. 21 ¹Aucune décision ne peut être prise sur un objet qui ne figure pas à l'ordre du jour sans l'assentiment unanime des membres présents.

²Une telle décision ne peut pas concerner personnellement un membre absent.

³Conformément à l'article 27, alinéa 6, LU, le Conseil prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents.

⁴La voix de la présidente ou du président est prépondérante en cas d'égalité.

⁵En principe, les votes ont lieu à main levée. Le vote à bulletin secret peut toutefois être demandé par un membre.

⁶Les membres du Conseil votent sans instructions.

⁷Les décisions prises par le Conseil font l'objet d'un procès-verbal de décision.

Publicité et devoir de réserve

Art. 22 ¹Les séances et les délibérations du Conseil ne sont pas publiques.

²Les membres du Conseil sont liés par un devoir de réserve en ce qui concerne les délibérations.

³En revanche, le procès-verbal de décision est en principe rendu public à l'intérieur de la communauté universitaire.

⁴Au surplus, le Conseil détermine lui-même sa politique d'information, vis-à-vis de cette dernière et de l'extérieur.

Section 3: Compétences et relations avec les autres autorités

Compétences

Art. 23 Les compétences du Conseil sont fixées par l'article 28 LU.

Politique générale de l'Université

Art. 24 ¹Le Conseil se prononce sur la politique générale de l'Université au sens de l'article 28, alinéa 1, lettre e, LU, lors de l'examen des documents suivants:

- a) le rapport annuel d'activité au Conseil d'Etat dans lequel le rectorat expose la politique générale qu'il mène dans les domaines visés par l'article 17, alinéa 1, LU;
- b) les règlements généraux internes à l'Université édictés par le rectorat en vertu de l'article 10, alinéa 1, du présent règlement;
- c) les propositions de modification de la LU ou des règlements concernant l'Université que le rectorat adresse au Conseil d'Etat.

²Au surplus, le Conseil peut se prononcer sur toute question qu'il estime relever de la politique générale de l'Université.

Relations avec les autres autorités

Art. 25 Pour le reste, les articles 36 à 54 du présent règlement précisent les relations que le Conseil entretient, dans l'exercice de ses compétences,

avec les autres autorités centrales de l'Université, d'une part, ainsi qu'avec le département, d'autre part.

CHAPITRE 3

Le Sénat

Section 1: Organisation et fonctionnement

A. Principes

Autonomie **Art. 26** Le Sénat s'organise en principe librement, dans les limites des dispositions légales et des règles qui suivent.

B. Organes

Vice-présidence et bureau **Art. 27** ¹Le Sénat peut se doter d'une vice-présidente ou d'un vice-président, ainsi que d'un bureau, chargés d'assister la présidente ou le président.

²Le cas échéant, le bureau est composé, en sus de la présidente ou du président, de quatre membres, désignés par le Sénat en son sein et représentant chacune des facultés autres que celle de la présidente ou du président.

³La vice-présidente ou le vice-président est désigné par le Sénat parmi les membres du bureau, sur proposition de celui-ci.

⁴Au surplus, le Sénat définit lui-même les compétences et les règles de fonctionnement du bureau.

Commissions spéciales **Art. 28** ¹Le Sénat peut se doter de commissions spéciales, permanentes ou ad hoc, chargées de tâches spécifiques.

²Le cas échéant, il en détermine lui-même la composition, les compétences et les règles de fonctionnement.

Secrétariat **Art. 29** Le rectorat met à disposition du Sénat les moyens nécessaires à son secrétariat.

C. Fonctionnement

Séances
a) convocation et ordre du jour **Art. 30** ¹Le Sénat est convoqué par sa présidente ou son président, en séance ordinaire, au moins une fois par année, conformément à l'article 30, alinéa 3, LU.

²Au besoin, la présidente ou le président peut convoquer le Sénat en séance extraordinaire.

³Une séance extraordinaire est également convoquée si la rectrice ou le recteur le demande ou sur demande écrite de huit membres du Sénat au moins.

⁴Sauf cas d'urgence, la convocation est adressée aux membres du Sénat au moins dix jours à l'avance, accompagnée de l'ordre du jour et, en principe, de la documentation nécessaire.

⁵La présidente ou le président est tenu d'inscrire à l'ordre du jour tout objet que la rectrice ou le recteur entend soumettre au Sénat, ainsi que toute proposition présentée par un membre de ce dernier, pour autant que la demande d'inscription lui parvienne avant l'échéance du délai de dix jours fixé au troisième alinéa.

⁶Une adjonction ultérieure à l'ordre du jour ou une modification de celui-ci ne sont possibles qu'en séance, avec l'assentiment de l'unanimité des membres présents.

b) participation de la rectrice ou du recteur **Art. 31** ¹La rectrice ou le recteur peut être invité à participer aux séances du Sénat.

²Elle ou il est en principe tenu d'y participer si la présidente ou le président du Sénat le demande.

³Elle ou il peut y faire des propositions.

c) décisions et votes; procès-verbal **Art. 32** ¹Aucune décision ne peut être prise sur un objet qui ne figure pas à l'ordre du jour sans l'assentiment unanime des membres présents.

²Une telle décision ne peut pas concerner personnellement un membre absent.

³Le Sénat prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents.

⁴La voix de la présidente ou du président est prépondérante en cas d'égalité.

⁵En principe, les votes ont lieu à main levée. Le vote à bulletin secret peut toutefois être demandé par un membre.

⁶Les décisions prises par le Sénat font l'objet d'un procès-verbal de décision.

Publicité et devoir de réserve **Art. 33** ¹Les séances et les délibérations du Sénat ne sont pas publiques.

²Le Sénat détermine lui-même sa politique d'information, vis-à-vis de la communauté universitaire et de l'extérieur, dans le cadre des règles fixées en la matière par le rectorat.

Section 2: Compétences et relations avec les autres autorités

Compétences	Art. 34 Les compétences du Sénat sont fixées par l'article 31 LU.
Relations avec les autres autorités	Art. 35 Les articles 36 à 54 du présent règlement précisent les relations que le Sénat entretient, dans l'exercice de ses compétences, avec les autres autorités centrales de l'Université.

CHAPITRE 4

Répartition des compétences et relations entre les autorités centrales de l'Université

Section 1: Principes

Compétences et objet du présent chapitre	<p>Art. 36 ¹Les compétences des autorités centrales de l'Université sont fixées par la LU.</p> <p>²Les dispositions qui suivent ont pour but de préciser les relations que ces autorités entretiennent, dans l'exercice de ces compétences, entre elles, d'une part, ainsi qu'avec le département, d'autre part, d'une manière générale et dans certains cas particuliers.</p>
Typologie des compétences	<p>Art. 37 ¹A cet effet, les compétences des autorités centrales de l'Université doivent être comprises comme suit:</p> <p>a) lorsque la LU requiert d'une autorité qu'elle «<i>se prononce</i>» ou qu'elle donne son «<i>avis</i>» ou son «<i>préavis</i>» sur un acte déterminé d'une autre autorité de l'Université, la décision, l'avis ou le préavis de la première accompagne l'acte en cause, sans bloquer sa transmission et sans lier le destinataire de cet acte;</p> <p>b) lorsque la LU requiert d'une autorité qu'elle «<i>approuve</i>» ou «<i>ratifie</i>» un acte déterminé d'une autre autorité, la décision de la première, dans l'hypothèse où elle est négative ou si elle émet des réserves, a pour effet de renvoyer l'acte en cause à l'autorité dont il émane pour nouvel examen;</p> <p>c) lorsque la LU prévoit qu'il appartient au Conseil de l'Université d'«<i>approuver</i>» ou de «<i>ratifier</i>» un acte du rectorat, de la rectrice ou du recteur, l'arbitrage du Conseil d'Etat, ou éventuellement du département, est requis en cas de divergence persistante.</p>

²Lorsque l'arbitrage du Conseil d'Etat ou du département est requis, cette autorité peut être saisie par le Conseil de l'Université ou par la rectrice ou le recteur ou, s'il est compétent, par le rectorat.

³Si le Conseil d'Etat est compétent, sa saisine s'effectue par l'intermédiaire du département.

Devoir
d'information

Art. 38 La rectrice ou le recteur ainsi que le rectorat fournissent au Conseil de l'Université et au Sénat les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences.

Section 2: Répartition des compétences et relations entre les autorités centrales de l'Université dans certains cas particuliers

A. Procédures de nomination et de reconduction du mandat de la rectrice ou du recteur

Devoir d'annonce

Art. 39 ¹Douze mois au plus tard avant la fin de son mandat de quatre ans, la rectrice ou le recteur informe le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire du département, de son intention de solliciter un nouveau mandat ou de sa volonté de se retirer.

²Selon que la rectrice ou le recteur annonce son intention de solliciter un nouveau mandat ou, au contraire, sa volonté de se retirer, et après en avoir lui-même délibéré, le Conseil d'Etat prend les dispositions nécessaires et demande au Conseil de l'Université de mettre en œuvre la procédure de nomination d'une nouvelle rectrice ou d'un nouveau recteur (art. 40 à 44) ou la procédure simplifiée de reconduction du mandat de la rectrice ou du recteur sortant (art. 45).

Nomination
a) sélection des
candidatures

Art. 40 ¹Lorsqu'il y a lieu de repourvoir le poste de rectrice ou de recteur, le Conseil met en place une procédure de sélection des candidatures.

²Cette procédure comprend la définition du profil et des exigences du poste, la détermination des critères de sélection, la mise au concours, la réception et la sélection des candidatures, l'audition des personnes dont la candidature n'est pas d'emblée écartée, la procédure de sélection proprement dite et l'établissement d'un choix limité, entre deux et quatre, des candidatures qui correspondent le mieux au profil et aux exigences, classées par ordre de préférence.

³Le Conseil peut confier tout ou partie des opérations de la procédure de sélection des candidatures à sa commission de sélection (art. 16).

⁴Sur demande expresse, les autres membres du Conseil peuvent toutefois consulter l'ensemble des dossiers de candidatures.

⁵S'il confie tout ou partie de la procédure de sélection des candidatures à sa commission de sélection, le Conseil est saisi uniquement du choix limité des

candidatures qui, aux yeux de la commission, correspondent le mieux au profil et aux exigences, classées par ordre de préférence.

⁶Le rapport de la commission indique en outre, de manière générale et anonyme, quelles ont été les autres candidatures et les raisons qui ont conduit à les écarter.

⁷Le Conseil ou, cas échéant, la commission de sélection peuvent s'adjoindre un ou des spécialistes externes, notamment en vue de la mise en place de la procédure de sélection des candidatures.

b) première
délibération du
Conseil

Art. 41 ¹Une fois établi le choix limité des candidatures qui correspondent le mieux au profil et aux exigences, le Conseil mène une première délibération sur ce choix, ainsi que sur l'ordre de préférence.

²Il peut entendre les personnes concernées.

³Le Conseil peut, à ce stade, modifier l'ordre de préférence.

⁴Lorsque le choix limité des candidatures retenues lui a été proposé par la commission de sélection, le Conseil peut en outre renvoyer le dossier à cette dernière en l'invitant à proposer un nouveau choix, par exemple sur la base de candidatures écartées.

⁵La nouvelle proposition de la commission fait elle aussi l'objet d'une première délibération du Conseil.

c) avis du Sénat

Art. 42 ¹A l'issue de cette première délibération, le Conseil requiert, par l'intermédiaire de sa présidente ou de son président, l'avis du Sénat, en accordant à ce dernier un délai de quinze jours au moins.

²Le Sénat donne son avis, sur la base d'un rapport de la présidente ou du président du Conseil, sur le choix limité des candidatures ainsi que sur l'ordre de préférence établis.

³Il peut entendre les personnes candidates faisant l'objet du choix limité retenu par le Conseil, ainsi que la présidente ou le président de celui-ci.

⁴L'avis du Sénat est transmis par sa présidente ou son président au Conseil.

d) seconde
délibération et
décision du
Conseil

Art. 43 ¹Après avoir requis l'avis du Sénat, le Conseil mène une seconde délibération et arrête définitivement le choix limité des candidatures entrant en considération ainsi que l'ordre de préférence.

²Par l'intermédiaire du département, le Conseil adresse sa proposition au Conseil d'Etat, accompagnée d'un rapport relatant la procédure suivie, le choix limité des candidatures entrant en considération et l'ordre de préférence.

e) décision du
Conseil d'Etat

Art. 44 ¹Le Conseil d'Etat n'est pas lié par la proposition du Conseil de l'Université et choisit librement parmi les deux ou trois candidatures proposées.

²Toutefois, s'il rejette entièrement la proposition, il renvoie le dossier au Conseil en l'invitant à lui en adresser une nouvelle.

Procédure
simplifiée de
reconduction du
mandat de la
rectrice ou du
recteur

Art. 45 ¹Lorsque la rectrice ou le recteur sortant a l'intention de solliciter un nouveau mandat, le Conseil mène rapidement une première délibération sur l'opportunité de la reconduction de son mandat.

²Après avoir entendu la rectrice ou le recteur et requis l'avis du Sénat, le Conseil décide, dans le cadre d'une seconde délibération, s'il entend proposer au Conseil d'Etat la reconduction du mandat de la rectrice ou du recteur sortant ou au contraire demander la nomination d'une nouvelle rectrice ou d'un nouveau recteur.

³Par l'intermédiaire du département, le Conseil adresse sa proposition au Conseil d'Etat, accompagnée d'un rapport relatant la procédure suivie et, cas échéant, les raisons qui l'incitent à ne pas proposer la reconduction du mandat de la rectrice ou du recteur sortant.

⁴Dans cette hypothèse, le Conseil d'Etat peut autoriser le Conseil à mettre en œuvre la procédure de nomination d'une nouvelle rectrice ou d'un nouveau recteur, conformément aux articles 40 à 44.

⁵S'il entend en revanche s'écarter de la proposition du Conseil de l'Université, et reconduire le mandat de la rectrice ou du recteur sortant, il donne à ce Conseil la possibilité de donner son avis.

⁶Le Conseil de l'Université peut confier tout ou partie des démarches nécessitées par la procédure simplifiée à sa commission de sélection (art. 16).

B. Procédure de nomination et de reconduction du mandat des autres membres du rectorat

Nomination des
autres membres
du rectorat

Art. 46 ¹La nomination des vice-rectrices ou vice-recteurs est régie par l'article 24 LU.

²Une fois choisis ses vice-rectrices ou vice-recteurs, la rectrice ou le recteur porte son choix à la connaissance du Conseil de l'Université et, simultanément, du Sénat, en accordant à ce dernier un délai de quinze jours au moins pour adresser son avis au Conseil.

³Après avoir requis l'avis du Sénat, le Conseil nomme, individuellement, les vice-rectrices ou vice-recteurs proposés par la rectrice ou le recteur.

⁴S'il entend refuser la proposition, le Conseil renvoie le dossier à la rectrice ou au recteur en motivant son refus et en l'invitant à lui présenter une nouvelle proposition.

C. Procédure d'élaboration du plan d'intentions du rectorat

Elaboration d'un projet	<p>Art. 47 ¹Dans les quatre mois suivant la reconduction du mandat de la rectrice ou du recteur sortant ou l'entrée en fonction d'une nouvelle rectrice ou d'un nouveau recteur, le rectorat élabore un projet du plan d'intentions quadriennal destiné à servir de base au mandat d'objectifs que le Conseil d'Etat confie à l'Université (art. 8 et 17, alinéa 2, LU).</p> <p>²Le rectorat procède à cet effet aux consultations informelles qu'il juge opportunes ou nécessaires, notamment au sein des facultés.</p> <p>³Le projet définit les objectifs et les priorités de l'Université pour la période de quatre ans à venir, ainsi que les mesures, notamment de type structurel, envisagées en vue d'atteindre ces objectifs.</p>
Consultation des facultés, du Sénat et du Conseil de l'Université	<p>Art. 48 Le rectorat publie son projet et le soumet à consultation auprès des conseils de faculté, du Sénat et du Conseil de l'Université, en leur accordant un délai de trente jours au moins pour lui donner leur avis.</p>
Version définitive du plan et avis du Sénat	<p>Art. 49 ¹Sur la base de ces consultations, le rectorat arrête la version définitive du plan d'intentions, qu'il soumet au Sénat, en lui accordant un délai de quinze jours au moins pour donner son avis.</p> <p>²L'avis du Sénat accompagne le plan d'intentions que le rectorat adresse ensuite au Conseil.</p>
Avis du Conseil	<p>Art. 50 ¹Le Conseil délibère sur le plan d'intentions du rectorat ainsi que sur l'avis du Sénat.</p> <p>²Il transmet le plan, accompagné de son propre avis, au Conseil d'Etat, par l'intermédiaire du département.</p>
Décision du Conseil d'Etat	<p>Art. 51 Après avoir pris connaissance du plan d'intentions du rectorat et de l'avis du Conseil, le Conseil d'Etat arrête le mandat d'objectifs confié à l'Université et le soumet à la ratification du Grand Conseil.</p>
D. Rapport d'activité du rectorat et suivi de la réalisation du mandat d'objectifs	
Exécution du mandat d'objectifs et rapport d'activité	<p>Art. 52 ¹Conformément à l'article 17, alinéa 3, LU, le rectorat est responsable de l'exécution du mandat d'objectifs passé avec le Conseil d'Etat.</p>

²Il informe ce dernier du degré de réalisation du mandat d'objectifs dans un rapport annuel d'activité à l'intention du Conseil d'Etat, rapport qu'il établit dans les trois mois suivant la clôture de l'année académique.

³Ce rapport d'activité expose en outre, dans un chapitre spécifique, la politique générale menée par le rectorat (art. 24, lettre a).

Prononcé du
Conseil de
l'Université

Art. 53 ¹Le rectorat adresse son rapport d'activité au Conseil de l'Université, qui se prononce dans un délai de trente jours.

²Le Conseil se prononce en particulier sur le degré de réalisation du mandat d'objectifs.

Transmission au
département et au
Conseil d'Etat

Art. 54 ¹Le rapport d'activité du rectorat est ensuite transmis au département, accompagné du prononcé du Conseil de l'Université.

²En cas de désaccord ou de divergence entre le rectorat et le Conseil de l'Université, le département ou, si nécessaire, le Conseil d'Etat tranche.

³Au surplus, le département surveille pour le compte du Conseil d'Etat l'exécution du mandat d'objectifs (art. 8, al. 4, LU).

TITRE III

Les facultés

CHAPITRE PREMIER

Organisation

Section 1: Principes

Autonomie

Art. 55 Les facultés s'organisent en principe librement, dans les limites des dispositions légales et des règles qui suivent.

Règlement
d'organisation

Art. 56 Chaque faculté se dote d'un règlement d'organisation interne, dit règlement organique, qui est soumis à la ratification du rectorat.

Section 2: Organes

A. Conseil de faculté et Conseil des professeur-e-s de la faculté

Composition

Art. 57 La composition du Conseil de faculté et celle du Conseil des professeur-e-s de la faculté (ci-après le-s conseil-s) sont réglées par les articles 35 et 39, alinéa 1, LU, ainsi que par le règlement organique de la faculté.

Organisation et
fonctionnement
a) séances,
convocation et
ordre du jour

Art. 58 ¹Chacun de ces conseils se réunit, en séances ordinaires, aussi souvent que le nécessite l'accomplissement de ses tâches, mais une fois par semestre au moins.

²Au besoin, la doyenne ou le doyen peut convoquer le conseil en séance extraordinaire.

³Une séance extraordinaire est également convoquée si la rectrice ou le recteur le demande ou sur demande écrite de quatre membres du conseil au moins.

⁴Sauf cas d'urgence, la convocation est adressée aux membres du conseil au moins dix jours à l'avance, accompagnée de l'ordre du jour et, en principe, de la documentation nécessaire.

⁵La doyenne ou le doyen est tenu d'inscrire à l'ordre du jour tout objet que la rectrice ou le recteur entend soumettre au conseil, ainsi que toute proposition présentée par un membre de ce dernier, pour autant que la demande d'inscription lui parvienne avant l'échéance du délai de dix jours fixé au troisième alinéa.

⁶Une adjonction ultérieure à l'ordre du jour ou une modification de celui-ci ne sont possibles qu'en séance, avec l'assentiment de l'unanimité des membres présents.

b) décisions et
votes; procès-
verbal

Art. 59 ¹Aucune décision ne peut être prise sur un objet qui ne figure pas à l'ordre du jour sans l'assentiment unanime des membres présents.

²Une telle décision ne peut en outre concerner personnellement un membre absent.

³Chacun des conseils prend ses décisions à la majorité, simple ou qualifiée, des voix des membres présents.

⁴La voix de la doyenne ou du doyen est prépondérante en cas d'égalité.

⁵En principe, les votes ont lieu à main levée. Le vote à bulletin secret peut toutefois être demandé par un membre.

⁶Les décisions prises par le conseil font l'objet d'un procès-verbal de décision.

Publicité et devoir
de réserve

Art. 60 ¹Les séances et les délibérations des conseils ne sont pas publiques.

²Les membres des conseils sont liés par un devoir de réserve en ce qui concerne les délibérations.

³Chacun des conseils détermine lui-même sa politique d'information, vis-à-vis de la faculté et de l'extérieur, dans le cadre des règles fixées en la matière par le rectorat.

Commissions **Art. 61** ¹Les deux conseils peuvent se doter de commissions, permanentes ou ad hoc, chargées de tâches spécifiques.

²Le cas échéant, ils en déterminent la composition et en définissent les compétences et les règles de fonctionnement.

³Le Conseil de faculté veille à ce que les diverses catégories de membres du Conseil au sens de l'article 35, alinéa 1, LU, soient équitablement représentées dans les commissions.

Compétences **Art. 62** ¹Les compétences des conseils sont fixées par les articles 36 et 39, alinéas 2 et 3, LU.

²L'article 66 du présent règlement précise les relations que chaque conseil entretient, dans l'exercice de ses compétences, avec les autorités centrales de l'Université, d'une part, ainsi qu'avec le décanat, d'autre part.

B. Le décanat et la doyenne ou le doyen

Composition **Art. 63** La composition du décanat est réglée par l'article 37 LU et par le règlement organique de la faculté.

Compétences **Art. 64** ¹Dans la mesure où la LU ou les règlements les distinguent clairement,

a) le décanat exerce collégalement les compétences que la LU attribue au «décanat»,

b) la doyenne ou le doyen exerce seul les compétences que la LU lui attribue «en propre».

²En cas de doute, la doyenne ou le doyen tranche après avoir consulté le décanat.

³La doyenne ou le doyen peut déléguer tout ou partie de ses compétences propres à la vice-doyenne ou au vice-doyen.

⁴Au surplus, la doyenne ou le doyen, ou un autre membre du décanat peut, en cas d'urgence, prendre toutes les mesures nécessaires au maintien ou au rétablissement de l'ordre.

⁵Les compétences du rectorat et de la rectrice ou du recteur sont réservées.

Organisation et
fonctionnement du
décanat

Art. 65 ¹Le décanat s'organise en principe librement, dans les limites des dispositions légales et des dispositions qui suivent.

²A défaut de dispositions contraires du règlement organique, les articles 6 à 8 du présent règlement s'appliquent par analogie à l'organisation et au fonctionnement du décanat.

CHAPITRE 2

Relations avec les autorités centrales de l'Université et le département

Principes et
procédure

Art. 66 ¹L'article 37 du présent règlement s'applique par analogie aux relations entre les différents organes de la faculté entre eux, ainsi qu'aux relations entre ces organes et les autorités centrales de l'Université et le département.

²Toutefois, les relations entre les facultés et le département, de même que les relations entre les facultés et les autres autorités centrales de l'Université, passent obligatoirement par la rectrice ou le recteur ou, si celui-ci est compétent, par le rectorat, le respect de la voie hiérarchique étant ainsi assuré.

³Les dispositions contraires de la LU ou du présent règlement sont réservées.

⁴Les propositions des facultés sont soumises à la rectrice ou au recteur ou, si celui-ci est compétent, au rectorat, qui leur donne la suite qui convient selon la procédure fixée par la LU ou le présent règlement.

⁵Le respect de la voie hiérarchique s'impose également, en règle générale, aux membres des facultés.

TITRE IV

Dispositions transitoires et finales

Délégation de
compétence

Art. 67 Dans la mesure où la LU confie désormais à la rectrice ou au recteur, ou encore au rectorat, notamment en matière de droit du personnel et de rapports de service, certaines attributions qui étaient auparavant du ressort du Conseil d'Etat ou du département, la rectrice ou le recteur ou, s'il est compétent, le rectorat est habilité à exercer ces compétences en lieu et place du Conseil d'Etat ou du département même à l'égard des personnes nommées sous l'empire de l'ancienne loi.

Abrogation du droit en vigueur **Art. 68** ¹Le présent règlement abroge les titres II (art. 29 et 30) et III (art. 31 à 34) du règlement général de l'Université (RGU), du 10 septembre 1997².

²Dans la mesure où il n'est pas rendu caduc par le présent règlement, le titre premier du règlement général du 10 septembre 1997 demeure applicable jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux règlements concernant les conditions générales et les modalités d'admission et d'accès à l'Université, l'organisation générale des études et des examens, ainsi que les finances d'inscription et les émoluments universitaires, prévus à l'article premier, alinéa 3, et à l'article 10, lettres a et b, du présent règlement.

Entrée en vigueur et publication **Art. 69** ¹Le présent règlement entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2005.

²Il sera publié dans la Feuille officielle et inséré au Recueil de la législation neuchâteloise.

Neuchâtel, le 11 octobre 2005

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
B. SOGUEL

Le chancelier,
J.-M. REBER

² RSN 416.101.

11.1.6. Règlement concernant la procédure de nomination des professeur-e-s ordinaires, extraordinaires, professeur-e-s assistant-e-s, directeurs de recherche et directrices de recherche

11
juillet
2005

Règlement concernant la procédure de nomination des professeur-e-s ordinaires, extraordinaires, professeur-e-s assistant-e-s, directeurs de recherche et directrices de recherche

Le rectorat,

vu les articles 17 alinéa 1 et 49 alinéa 3 de la loi sur l'Université, du 5 novembre 2002,

arrête:

CHAPITRE PREMIER

Dispositions générales

Objet et champ
d'application

Article premier Le présent règlement détermine la procédure de nomination des professeur-e-s ordinaires, extraordinaires, professeur-e-s assistant-e-s, directeurs de recherche et directrices de recherche au sein de l'Université.

Il règle en particulier la composition, le fonctionnement et les compétences des différents organes à constituer dans le cadre de la procédure de nomination.

Exception

Art. 2 La procédure de nomination des professeur-e-s boursiers, financé-e-s par le Fonds national, en qualité de professeur-e-s assistant-e-s n'est pas soumise au présent règlement.

Principe général

Art. 3 Tout poste de professeur-e ordinaire, extraordinaire, professeur-e assistant-e, directeur de recherche et directrice de recherche mis au concours doit s'inscrire dans les objectifs et les priorités de l'Université.

Etapes de la
procédure

Art. 4 La procédure de nomination comprend les étapes suivantes:

- a) définition de la nature du poste à créer ou à repourvoir;
- b) mise au concours du poste et collecte des candidatures;
- c) examen des candidatures et rapport de la commission de nomination;

d) établissement de la proposition de nomination.

Organes
compétents

Art. 5 ¹Dans le cadre de la procédure de nomination, les organes suivants sont constitués:

- a) un comité de recrutement;
- b) une commission de nomination;
- c) un panel d'auditeurs et d'auditrices;
- d) une commission de surveillance de la procédure des nominations.

²Les autres organes intervenant dans la procédure de nomination sont ceux auxquels la loi sur l'Université confère des compétences:

- a) le Conseil d'Etat;
- b) le Département de l'éducation, de la culture et des sports (ci-après DECS);
- c) le rectorat;
- d) le recteur ou la rectrice;
- e) le Conseil de faculté;
- f) le Conseil des professeur-e-s.

CHAPITRE 2

Définition de la nature du poste à créer ou à repourvoir

Section 1: Dispositions générales

Rapport de profil

Art. 6 ¹Tout poste de professeur-e ordinaire, extraordinaire, professeur-e assistant-e, directeur de recherche et directrice de recherche doit faire l'objet d'un rapport de profil qui examine la justification du poste et qui propose un dossier de mise au concours.

a) rapport de justification

Art. 7 Le rapport de justification examine notamment les points suivants:

- a) importance du domaine scientifique et enjeux pour l'Université et la faculté;
- b) cohérence du poste avec les objectifs et les priorités de l'Université à long terme;
- c) intégration du poste dans l'enseignement et la recherche qui existent au sein de l'Université;
- d) analyse de la situation de la discipline concernée dans d'autres universités ou hautes écoles et analyse des possibilités de collaborations avec celles-ci;

b) dossier de mise au concours

Art. 8 Le dossier de mise au concours comprend:

- a) la définition de la nature du poste;
- b) le cahier des charges du poste;

- c) l'inventaire probable des moyens disponibles (personnel administratif et technique, assistant-e-s, équipements et locaux) à l'activité d'enseignement et de recherche liée au poste et estimation des coûts;
- d) l'exposé des moyens de publicité à mettre en œuvre pour la mise au concours du poste;
- e) une liste d'expert-e-s externes pouvant être consulté-e-s pour évaluer le profil du poste et les candidatures;
- f) le libellé de l'annonce de mise au concours du poste.
- g) une proposition de composition de la commission de nomination ainsi que du comité de recrutement.

Initiation de la procédure

Art. 9 Il appartient au rectorat de prendre l'initiative de la création ou de la repourvue d'un poste et de confier un mandat à la faculté concernée en vue d'établir un rapport de profil. Il en informe le DECS.

Section 2: Répartition des compétences et relations entre les organes

Etablissement du rapport de profil

Art. 10 ¹La faculté s'organise librement pour établir le rapport de profil.

²Elle peut désigner à cet effet une commission de profil.

³Le rapport de profil est transmis au rectorat.

Compétences du rectorat

Art. 11 ¹Le rectorat approuve le rapport de profil. Il peut requérir l'avis d'expert-e-s sur la pertinence du profil et demander à la faculté de modifier et compléter le dossier.

²Le rectorat autorise la mise au concours du poste et en informe le DECS.

CHAPITRE 3

Mise au concours du poste et collecte des candidatures

Section 1: Dispositions générales

Communication interne

Art. 12 ¹Le recteur ou la rectrice annonce l'autorisation de mise au concours à la faculté concernée et lui demande de lui communiquer la composition définitive de la commission de nomination et du comité de recrutement, pour approbation.

²Le recteur ou la rectrice fixe le délai d'échéance pour le dépôt des candidatures.

Publication et publicité de la mise au concours

Art. 13 ¹Le recteur ou la rectrice charge le président ou la présidente du comité de recrutement d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la publicité de la mise au concours du poste.

²Il est notamment pourvu à la publication de la mise au concours dans les journaux et revues scientifiques et sur le site internet de l'Université ainsi qu'à sa diffusion par courrier électronique aux instituts et professeur-e-s de la discipline concernée.

Contenu de l'annonce de mise au concours

Art. 14 ¹L'annonce de mise au concours indique la discipline concernée, la dénomination du poste, la date d'entrée en fonction souhaitée. Elle décrit brièvement le cahier des charges du poste.

²Elle précise le délai d'échéance pour le dépôt des candidatures et prévoit que celui-ci est prolongeable.

³Elle indique les coordonnées du président ou de la présidente du comité de recrutement qui fonctionne comme personne de contact et qui tient le rapport de profil à disposition des candidats.

Contenu du dossier de candidature

Art. 15 ¹Le candidat ou la candidate fournit, par courrier postal et par courrier électronique à l'attention du président ou de la présidente du comité de recrutement, un dossier (ci-après: dossier de candidature) contenant les éléments suivants :

- a) pièces habituelles, telles que curriculum vitae, liste des publications, copie des titres obtenus ;
- b) liste d'expert-e-s capables d'évaluer les compétences scientifiques du candidat ou de la candidate ; le candidat ou la candidate expliquera la relation qu'il ou elle entretient avec chacun-e d'entre eux ;
- c) vision scientifique du domaine et des activités que le candidat ou la candidate entend développer en qualité de professeur-e ordinaire, extraordinaire, professeur-e assistant-e, directeur de recherche ou directrice de recherche.

²Les copies des publications du candidat ou de la candidate ne sont remises que si le comité de recrutement les requiert.

Section 2 : Le comité de recrutement

Constitution et désignation des membres

Art. 16 ¹Un comité de recrutement est constitué brs de chaque mise au concours.

²Ses membres sont désignés par le Conseil des professeur-e-s de la faculté concernée par la mise au concours du poste. Le recteur ou la rectrice approuve la composition définitive du comité.

Composition

Art. 17 ¹Le comité de recrutement est composé de cinq membres, choisis parmi les membres de la commission de nomination.

²Au moins quatre de ses membres, dont le président ou la présidente, doivent être au bénéfice de compétences scientifiques reconnues et de connaissances des réseaux dans le domaine du poste mis au concours.

Organisation et
fonctionnement

Art. 18 Le comité de recrutement s'organise librement.

Missions et tâches

Art. 19 ¹Le comité de recrutement a pour mission de stimuler la prospection de candidats et, particulièrement, de candidates. Il est chargé de la publication et de la diffusion de la mise au concours du poste.

²Il dresse à l'intention de la commission de nomination la liste des contacts pris dans le cadre de sa mission.

³A l'échéance du délai prévu pour le dépôt des candidatures, le comité de recrutement a la tâche d'effectuer un premier examen des candidatures et de proposer un classement à la commission de nomination, selon les dispositions ci-dessous.

⁴Le comité de recrutement a également la faculté de demander au recteur ou à la rectrice la prolongation du délai prévu pour le dépôt des candidatures s'il estime que les candidatures de valeur reçues à l'échéance du délai sont trop peu nombreuses.

CHAPITRE 4

Examen des candidatures et rapport de la commission de nomination

Section 1 : Dispositions générales concernant la procédure

Premier examen

Art. 20 ¹A l'échéance du délai prévu pour le dépôt des candidatures, celles-ci sont examinées en fonction des exigences formelles et des qualifications scientifiques requises.

²Les candidatures sont classées dans trois catégories (A, B et C):

- catégorie A candidatures à examiner, avec compétences scientifiques reconnues ; cette catégorie est composée de 3 à 5 candidatures;
- catégorie B: candidatures à examiner éventuellement ;
- catégorie C : candidatures à écarter car ne remplissant pas les exigences formelles ou scientifiques en vue d'une nomination.

Examen
approfondi

Art. 21 ¹Les candidat-e-s retenu-e-s dans la catégorie A font l'objet d'un examen approfondi, mené par la commission de nomination, dont le but est d'évaluer plus précisément leurs qualifications scientifiques, leurs qualités didactiques et humaines ainsi que leurs aptitudes à remplir le cahier des charges du poste. A cet effet, les moyens suivants sont mis en oeuvre :

- a) demande d'au moins trois expertises externes sur la qualité scientifique du candidat ou de la candidate ;
- b) demande de références sur la personnalité du candidat ou de la candidate, ses connaissances des langues, ses expériences

- professionnelles, son aptitude à la gestion et à l'intégration dans une équipe ;
- c) audition du candidat ou de la candidate lors d'une leçon probatoire et d'un entretien avec la commission de nomination.

Rapport de la commission de nomination

Art. 22 ¹A l'issue de la procédure d'examen approfondi et après avoir procédé à une analyse comparative des candidat-e-s, un rapport est établi par la commission de nomination à l'attention du Conseil des professeur-e-s.

²Il comprend une proposition de classement des deux ou trois meilleur-e-s candidat-e-s, avec une appréciation de leurs mérites individuels et comparés.

³Il précise la procédure suivie pour le recrutement des candidat-e-s et énumère en particulier les mesures de publicité prises.

⁴Il fait état de quelques éléments statistiques, tels que le nombre de candidatures reçues, les critères de répartition dans les catégories A,B,C ainsi que le nombre de candidatures retenues pour l'examen approfondi et énonce brièvement les raisons qui ont permis d'aboutir au classement final.

⁵Les dossiers de candidature de chacun-e des candidat-e-s soumis à l'examen approfondi sont joints au rapport, y compris les pièces réunies par la commission de nomination.

Section 2: La commission de nomination

Constitution et désignation des membres

Art. 23 ¹Une commission de nomination est constituée lors de chaque mise au concours.

²Ses membres sont désignés par le Conseil des professeur-e-s de la faculté. Le recteur ou la rectrice approuve la composition définitive de la commission.

Composition

Art. 24 ¹La commission de nomination est composée de 5 à 9 membres dont:

- a) le doyen ou la doyenne de la faculté ou un autre membre du décanat, qui préside la commission;
- b) un à cinq professeur-e-s ordinaires, extraordinaires, professeur-e-s assistant-e-s, directeurs de recherche ou directrices de recherche de l'Université, dont un à deux choisis en dehors de la discipline concernée;
- c) au moins deux membres externes à l'Université, spécialistes de la discipline concernée. Le cas échéant, la désignation de ces membres a lieu en conformité avec les conventions signées par l'Université;
- d) le recteur ou la rectrice, ou un vice-recteur ou une vice-rectrice, qui assiste aux séances avec voix consultative.

²Au moins quatre de ses membres doivent être au bénéfice de compétences scientifiques reconnues et de connaissances des réseaux dans le domaine du poste mis au concours. Dans la mesure du possible, au moins une femme doit être membre de la commission de nomination.

Organisation et fonctionnement

Art. 25 ¹La commission de nomination s'organise librement. Elle est présidée par le doyen ou la doyenne de la faculté ou un autre membre du décanat.

²Elle prend ses décisions à la majorité des membres présents. La voix du président ou de la présidente est prépondérante en cas d'égalité.

³Les membres de la commission de nomination sont tenus par un devoir de réserve en ce qui concerne les délibérations de la commission. Dans tous les cas, les noms des candidat-e-s non retenu-e-s pour l'examen approfondi sont tenus confidentiels.

Mission

Art. 26 ¹La mission de la commission de nomination consiste à élaborer une proposition de classement des deux ou trois meilleur-e-s candidat-e-s retenu-e-s à l'issue de la procédure d'examen approfondi et à rédiger un rapport à l'intention du Conseil des professeur-e-s.

Compétences

Art. 27 ¹La commission de nomination approuve la proposition de classement du comité de recrutement.

²Si elle n'approuve pas la répartition des candidatures, faite par le comité de recrutement, dans les catégories A, B et C, elle peut demander à ce dernier de réexaminer son classement et peut lui indiquer, à cet effet, les critères à prendre en compte.

³Elle a la compétence de mener la procédure d'examen approfondi, telle que décrite à l'art. 21, et de procéder à une analyse comparative des qualifications scientifiques, des qualités didactiques et des qualités humaines des candidat-e-s ainsi que de leur aptitude à remplir le cahier des charges du poste.

⁴Si à l'issue de la procédure d'examen approfondi, la commission de nomination estime qu'elle ne pourra pas proposer deux à trois candidat-e-s de valeur, elle peut prendre les décisions suivantes:

- a) si le nombre de candidatures soumis à l'examen approfondi était inférieur à cinq, elle peut demander au comité de recrutement d'examiner les candidatures classées dans la catégorie B et de lui proposer des candidat-e-s supplémentaires à ajouter à la catégorie A, sans toutefois excéder le total de cinq dans cette catégorie;
- b) elle peut demander au recteur ou à la rectrice de remettre le poste au concours. Dans ce cas-là, elle peut également proposer au Conseil des professeur-e-s une nouvelle composition du comité de recrutement et de la commission de nomination.

Section 3: Audition des candidat-e-s

A. Principes

Généralités **Art. 28** Les candidat-e-s retenu-e-s pour l'examen approfondi font l'objet d'une audition, d'une part, sous forme de leçon probatoire devant un panel d'auditeurs et d'auditrices et, d'autre part, sous forme d'entretien avec la commission de nomination.

Organisation **Art. 29** ¹Dans la mesure du possible, un-e candidat-e est invité-e le même jour à la leçon probatoire et à l'entretien avec la commission de nomination. Tous les candidats et toutes les candidates ne sont pas forcément invité-e-s le même jour.

B. Leçon probatoire

But **Art. 30** La leçon probatoire a pour but d'évaluer les qualités pédagogiques d'un-e candidat-e.

Déroulement **Art. 31** ¹La leçon probatoire dure en règle générale 30 minutes et est suivie de questions, formulées par le panel d'auditeurs et d'auditrices.

²Le thème de la leçon peut être imposé par la commission de nomination et peut être le même pour tous les candidat-e-s.

³La leçon probatoire se déroule devant le panel d'auditeurs et d'auditrices. Elle peut être publique.

Composition du panel d'auditeurs et d'auditrices **Art. 32** ¹Le panel d'auditeurs et d'auditrices est désigné par le doyen ou la doyenne et est identique pour tous les candidats et toutes les candidates.

²Les dates des leçons probatoires sont communiquées au panel d'auditeurs et d'auditrices si possible toutes en même temps.

³Le panel d'auditeurs et d'auditrices est composé de:

- a) tous les membres de la commission de nomination;
- b) trois à dix membres du corps intermédiaire (en général sept membres);
- c) cinq à quinze étudiant-e-s (en général dix);
- d) une à deux personnes ayant des qualifications en pédagogie universitaire.

Compétences du panel d'auditeurs et d'auditrices **Art. 33** ¹Les membres du panel d'auditeurs et d'auditrices ont une compétence exclusivement consultative. Ils peuvent intervenir à la fin de la leçon probatoire en posant des questions au candidat ou à la candidate qui se rapportent au thème traité.

²Les membres du panel d'auditeurs et d'auditrices peuvent consulter le curriculum vitae ainsi que la liste des publications des candidat-e-s invité-e-s à une leçon probatoire.

³A l'issue de la leçon probatoire, les membres présents du panel d'auditeurs et d'auditrices sont appelés à remplir, à l'intention de la commission de nomination, un formulaire d'évaluation de façon anonyme, en ne précisant que leur statut (membre de la commission de nomination, du corps professoral, intermédiaire ou étudiant-e).

Rôle de la commission de nomination

Art. 34 ¹La commission de nomination effectue la synthèse des formulaires d'évaluation.

C. Entretien avec le candidat ou la candidate

But

Art. 35 ¹L'entretien avec la commission de nomination doit permettre à celle-ci de se faire une idée de la motivation et de la personnalité du candidat ou de la candidate.

²Il s'agit de discuter avec le candidat ou la candidate de la vision scientifique de son domaine et des activités qu'il ou elle entend développer.

³Le cahier des charges et les moyens à disposition du poste sont également discutés à ce moment-là.

CHAPITRE 5

Proposition de nomination

Section 1 : Répartition des compétences et relations entre les organes

Rôle du Conseil des professeur-e-s

Art. 36 ¹Le Conseil des professeur-e-s adresse au recteur ou à la rectrice une proposition de nomination comprenant les noms de deux ou trois candidat-e-s, classés par ordre de préférence. Il joint à sa proposition le rapport de la commission de nomination.

Rôle et compétences du recteur ou de la rectrice

Art. 37 ¹Le recteur ou la rectrice prend connaissance de la proposition de nomination du Conseil des professeur-e-s et du rapport de la commission de nomination.

²Avant de les transmettre avec son préavis au Conseil d'Etat, le recteur ou la rectrice saisit la commission de surveillance de la procédure des nominations.

³Le recteur ou la rectrice a la compétence de requérir des expertises externes supplémentaires pour motiver son préavis.

Section 2 : La commission de surveillance de la procédure des nominations

Constitution	Art. 38 ¹ Une commission de surveillance de la procédure des nominations est instituée de façon permanente (ci-après: commission de surveillance).
Composition et durée du mandat	<p>Art. 39 ¹Elle est composée de trois membres dont:</p> <p>a) un membre nommé par le DECS, qui en assume la présidence;</p> <p>b) deux membres du Conseil de l'Université, un externe et un interne à l'Université.</p> <p>²Deux membres du Conseil de l'Université sont nommés en qualité de suppléant-e-s (un externe et un interne).</p> <p>³Un membre qui a participé à une procédure de nomination soumise à la commission de surveillance ne peut fonctionner comme membre de la commission de surveillance dans le cadre de cette même procédure.</p> <p>⁴Le membre nommé par le DECS est nommé pour la durée du mandat du rectorat. Les deux autres membres ainsi que les deux suppléant-e-s sont nommés pour une période égale à la durée de leur mandat au sein du Conseil de l'Université.</p>
Organisation et fonctionnement	<p>Art. 40 ¹La commission de surveillance se réunit autant de fois que le nécessite l'exercice de ses tâches .</p> <p>²La commission de surveillance est saisie par le recteur ou la rectrice et convoquée par son président ou sa présidente au moins 10 jours à l'avance.</p> <p>³Elle prend ses décisions à la majorité des membres présents. La voix du président ou de la présidente est prépondérante en cas d'égalité.</p>
Mission et tâches	<p>Art. 41 ¹La mission de la commission de surveillance consiste à vérifier que la procédure de nomination s'est déroulée conformément aux dispositions légales et réglementaires .</p> <p>²Il lui incombe en particulier de s'assurer que l'annonce de mise au concours d'un poste a reçu une diffusion appropriée notamment auprès des milieux scientifiques féminins.</p> <p>³Elle adresse au recteur ou à la rectrice un rapport motivé sur chaque proposition de nomination.</p>

CHAPTIRE 6

Procédure de nomination par voie d'appel

Section 1: Dispositions générales

Voie
exceptionnelle et
autorisation

Art. 42 ¹La procédure par voie d'appel est une procédure exceptionnelle qui nécessite l'autorisation du DECS.

²Il appartient au rectorat de prendre l'initiative de la création ou de la repourvue d'un poste par voie d'appel et d'en demander l'autorisation au DECS.

Dossier de
candidature

Art. 43 ¹Le candidat ou la candidate pressenti-e doit fournir au recteur ou à la rectrice un dossier de candidature conforme aux exigences de l'article 15.

Section 2: Répartition des compétences et relations entre les organes

Compétences
générales du
recteur ou de la
rectrice

Art. 44 ¹Le recteur ou la rectrice décide des moyens à mettre en œuvre pour l'examen du dossier de candidature et les communique à la faculté concernée. Le dossier de candidature doit au moins faire l'objet d'une évaluation scientifique conformément à l'art. 21 *lettre a*.

²Le recteur ou la rectrice peut notamment demander à la faculté concernée de lui adresser un rapport de profil et de nommer une commission de nomination pour procéder à l'évaluation du dossier du candidat ou de la candidate selon les dispositions du chapitre 4.

³Si une commission de nomination n'est pas constituée, il appartient au recteur ou à la rectrice d'établir un rapport de nomination à l'attention du Conseil des professeur-e-s.

Rôle et
compétences du
Conseil des
professeur-e-s

Art. 45 ¹Sur la base du rapport de nomination que lui adresse la commission de nomination ou, le cas échéant, le recteur ou la rectrice, le Conseil des professeur-e-s propose ou refuse de proposer la nomination du candidat ou de la candidate appelé-e.

²Si le Conseil des professeur-e-s refuse de proposer la nomination du candidat ou de la candidate appelé-e, il motive sa décision par écrit à l'attention du recteur ou de la rectrice.

Compétences du
recteur ou de la
rectrice par rapport
à la proposition du
Conseil des
professeur-e-s

Art. 46 ¹Le recteur ou la rectrice prend connaissance de la proposition du Conseil des professeur-e-s et la transmet avec son préavis au Conseil d'Etat. Il joint le rapport de nomination ainsi que le dossier de candidature.

²En cas de refus du Conseil des professeur-e-s de proposer la nomination du candidat ou de la candidate appelé-e, il est mis fin à la procédure.

Commission de surveillance

Art. 47 ¹La commission de surveillance n'a pas à être saisie dans le cadre de la procédure d'appel.

CHAPITRE 7

Dispositions transitoires et finales

Disposition transitoire

Art. 48 ¹Le présent règlement s'applique à toutes les procédures de création et de repourvue de postes de professeur-e-s ordinaires, extraordinaires, professeur-e-s assistant-e-s, de directeurs de recherche et directrices de recherche en cours au moment de son entrée en vigueur.

²Suivant l'état d'avancement des procédures en cours et si cela ne va pas à l'encontre des intérêts de l'Université, le recteur ou la rectrice peut autoriser le déroulement de l'une ou l'autre des étapes telles que définies à l'article 4 selon l'ancienne procédure.

Abrogation du droit en vigueur

Art. 49 ¹Le règlement de la commission des nominations, du 20 avril 1977, ainsi que le règlement sur la procédure de création et de repourvue de postes de professeurs ordinaires, extraordinaires et assistants, du 19 mai 1998, sont abrogés par le présent règlement.

Entrée en vigueur, ratification et publication

Art. 50 ¹Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} juillet 2005.

²Conformément à l'article 28 alinéa 1 lettre e LU, le Conseil de l'Université s'est prononcé sur le présent règlement lors de sa séance du 5 juillet 2005.

³Le présent règlement sera publié dans la feuille officielle et inséré au recueil des lois neuchâteloises.

Au nom du Rectorat:

Le recteur,

ALFRED STROHMEIER

11.1.7. Règlement sur les assistant-e-s du 10 octobre 2005



10
octobre
2005

Règlement concernant le statut des assistants et des assistants étudiants de l'Université de Neuchâtel

Le Rectorat de l'Université de Neuchâtel,

vu les articles 17, 61 et 62 de la loi sur l'Université du 5 novembre 2002 ;

arrête :

But et objet

Article premier ¹Le présent règlement a pour objet de régler le statut et les conditions de travail des assistants et des assistants étudiants de l'Université de Neuchâtel. Les termes utilisés concernent autant les personnes de sexe féminin que celles de sexe masculin.

²Il s'applique aux trois catégories d'assistants définies à l'article 2, à savoir aux assistants étudiants, aux assistants doctorants et aux assistants post-doctorants.

³Le terme « assistant » au sens du présent règlement englobe les deux catégories, assistants doctorants et assistants post-doctorants.

Catégories
d'assistants et
diplômes requis

Art. 2 ¹L'assistant étudiant est un collaborateur immatriculé comme étudiant dans une haute école de Suisse.

²L'assistant doctorant est un collaborateur titulaire d'une licence ou d'un master qui prépare une thèse de doctorat. Il est autorisé à porter le titre d'assistant.

³L'assistant post-doctorant est un collaborateur titulaire d'un doctorat au moment du dépôt de sa candidature. Il doit en principe bénéficier d'un titre ou d'une expérience académique de recherche acquis dans une autre université ou dans un autre Institut de recherche. Il est autorisé à porter le titre de post-doctorant ou de premier assistant.

Limites d'âge

Art. 3 ¹L'assistant doctorant est âgé de 28 ans au plus au moment de son engagement. A titre exceptionnel, le recteur peut autoriser l'engagement d'un assistant doctorant plus âgé, notamment s'il bénéficie d'une expérience professionnelle jugée suffisante, d'une double compétence académique, ou pour des raisons liées à la maternité ou à la paternité.

²L'assistant-post-doctorant est âgé de 34 ans au plus au moment de son engagement. A titre exceptionnel, le recteur peut autoriser l'engagement d'un assistant post-doctorant plus âgé, notamment s'il bénéficie d'une expérience professionnelle avérée, d'une expérience académique de haut

niveau dans une autre université, d'une double compétence académique, ou pour des raisons liées à la maternité ou à la paternité.

Engagement des assistants étudiants

Art. 4 L'assistant étudiant est engagé sur la base d'un contrat de droit privé par le recteur à la demande d'un membre du personnel académique, administratif ou technique.

Engagement des assistant doctorants et post-doctorants

Art. 5 ¹Les assistants doctorants et post-doctorants sont nommés par le recteur, sur proposition du professeur responsable. La proposition doit être préalablement approuvée par le doyen.

²Leur statut relève du droit public.

³L'assistant bénéficie du statut de droit public, même si une partie de la rémunération, au maximum la moitié, est financée par des fonds de tiers.

⁴Si le financement par des fonds de tiers dépasse la moitié de la rémunération, la personne engagée est considérée comme un collaborateur scientifique dont le statut est réglé par le règlement concernant le personnel engagé par contrat de travail de droit privé financé par des fonds de tiers.

Supérieur hiérarchique

Art. 6 ¹L'assistant étudiant est subordonné au membre du personnel académique, administratif ou technique qui a demandé son engagement.

²Chaque assistant doctorant ou post-doctorant est subordonné à un professeur responsable.

³Est considéré comme professeur responsable: le professeur ordinaire, le professeur extraordinaire, le professeur assistant ou le directeur de recherche de l'Université de Neuchâtel qui a demandé l'engagement de l'assistant.

⁴Dans la mesure du possible, le professeur responsable d'un assistant doctorant est le directeur ou le co-directeur de thèse.

Activités des assistants étudiants

Art. 7 Les activités d'un assistant étudiant sont déterminées par son supérieur hiérarchique.

Activités des assistants doctorants et post-doctorants

Art. 8 ¹L'assistant-doctorant ou post-doctorant contribue aux activités d'enseignement, de recherche et à l'exécution des tâches administratives ou techniques.

²Le professeur responsable veille à ce qu'un cahier des charges soit établi pour chaque assistant doctorant ou post-doctorant, selon le modèle établi par le rectorat. Le cahier des charges contient au moins les indications suivantes :

- a) le taux d'activité,
- b) la description succincte du projet de thèse ou du projet de recherche,

- c) la description des activités d'enseignement, de recherche, administratives et techniques,
- d) les obligations relatives aux heures de présence, aux corrections de travaux et à la surveillance des examens,
- e) le rappel du temps qui doit être consacré au travail de doctorat ou à la recherche personnelle sur l'année,
- f) la répartition du temps de travail sur l'année.

³Le cahier des charges est signé par le professeur responsable et l'assistant.

Conditions particulières pour les assistants doctorants

Art. 9 ¹L'assistant doctorant s'engage à réaliser une thèse de doctorat.

²Il a l'obligation de s'immatriculer comme doctorant à l'Université de Neuchâtel dans les douze mois qui suivent son engagement. A défaut, son engagement prend fin après ces douze mois, sans autre préavis.

³Par la suite, l'assistant doctorant soumet un rapport annuel d'avancement de sa thèse au professeur responsable avant l'échéance du délai pour la demande de reconduction de son engagement. A défaut, son engagement prend fin à l'échéance de l'engagement, sans autre préavis.

⁴L'assistant doctorant est engagé pour un taux d'activité minimal de 50%.

⁵Il consacre au moins 40% de son temps de travail à sa thèse et à sa formation personnelle. Le reste de son temps de travail est consacré d'une part à la recherche, à l'enseignement et à l'encadrement des étudiants et d'autre part, pour un maximum de 20%, aux travaux administratifs et techniques.

⁶La répartition annuelle du temps de travail est effectuée d'un commun accord entre le professeur responsable et l'assistant et tient compte des spécificités du domaine et des obligations liées à l'enseignement.

Conditions particulières pour les assistants post-doctorants

Art. 10 ¹L'assistant-post-doctorant s'engage à réaliser un projet de recherche.

²Il est tenu de présenter son projet de recherche au moment de sa candidature.

³Chaque année, l'assistant post-doctorant soumet un rapport d'avancement de son projet de recherche au professeur responsable avant l'échéance du délai pour la demande de reconduction de son engagement. A défaut, son engagement prend fin à l'échéance de l'engagement, sans autre préavis.

⁴L'assistant post-doctorant est engagé pour un taux d'activité minimal de 75%. Exceptionnellement, une dérogation peut être accordée par le recteur.

⁵L'assistant post-doctorant consacre au moins 40% de son temps de travail sur l'année à son projet de recherche.

⁶Il assure une charge d'enseignement de deux heures hebdomadaires comprise dans son temps de travail. L'assistant post-doctorant engagé à temps complet peut assurer une charge d'enseignement de trois heures hebdomadaires.

Obligations du professeur responsable

Art. 11 ¹Le professeur responsable s'engage à ce que l'assistant puisse effectivement disposer du temps qui lui est accordé pour sa thèse ou son projet de recherche. Il crée les conditions de travail nécessaires pour que l'assistant puisse mener à bien ces travaux.

²Il veille, le cas échéant avec le directeur de thèse, à ce que l'assistant doctorant bénéficie d'un encadrement suffisant pour lui permettre de mener à bien sa thèse de doctorat dans les délais impartis.

³Il rencontre régulièrement l'assistant pour faire le point sur l'avancement de ses travaux de thèse ou de son projet de recherche.

⁴Les objectifs annuels sont fixés d'un commun accord entre le professeur responsable et l'assistant.

⁵Le professeur responsable s'engage à valoriser les travaux de recherche de l'assistant, notamment en l'associant aux publications dans la mesure des prestations fournies.

Mise au concours

Art. 12 ¹La vacance d'un poste d'assistant doctorant fait l'objet d'une annonce au sein de la faculté concernée et sur le site Internet de l'Université de Neuchâtel au moins.

²La vacance d'un poste d'assistant post-doctorant fait l'objet d'une annonce au sein de la faculté concernée, sur le site Internet de l'Université de Neuchâtel et dans les hautes écoles de Suisse au moins.

Durée de l'engagement

Art. 13 ¹L'assistant est engagé pour une durée de douze mois. Son engagement peut être reconduit de douze mois en douze mois. A titre exceptionnel, notamment pour terminer un semestre ou une année académique, une durée plus courte peut être convenue moyennant l'approbation du recteur.

²Pour les assistants doctorants, la durée maximale d'engagement est de quatre ans. Sur demande de l'assistant et du professeur responsable, le recteur peut accorder une prolongation exceptionnelle d'une année à l'assistant doctorant.

³Pour les assistants post-doctorants, la durée maximale d'engagement est de deux ans. Sur demande de l'assistant et du professeur responsable, le recteur peut accorder une prolongation exceptionnelle d'une année à l'assistant post-doctorant, si ses travaux sont de très bonne qualité et si cette année est nécessaire à la poursuite de sa carrière académique.

Reconduction de l'engagement

Art. 14 ¹La demande écrite de reconduction de l'engagement est adressée par le professeur responsable au service des ressources humaines au moins quatre mois avant l'échéance. A défaut de demande

dans le délai fixé, l'engagement prend fin à l'échéance, sans autre préavis.

²L'assistant est informé de la reconduction de son engagement deux mois avant l'échéance.

Prolongation
exceptionnelle de
l'engagement

Art. 15 ¹La demande écrite de prolongation exceptionnelle de l'engagement est adressée au recteur par l'assistant, avec préavis du professeur responsable, au moins quatre mois avant l'échéance. La demande doit indiquer les motifs pertinents pour lesquels une prolongation exceptionnelle est nécessaire, notamment les raisons du retard dans les travaux. Les rapports d'avancement de la thèse ou du projet de recherche sont joints à la demande. A défaut de demande, l'engagement prend fin à l'échéance, sans autre préavis.

²L'assistant est informé de la prolongation exceptionnelle de son engagement deux mois avant l'échéance.

Traitement

Art. 16 La rétribution des assistants est fixée par le Conseil d'Etat.

Vacances

Art. 17 ¹Les assistants ont droit à six semaines de vacances par année.

²En principe, les vacances doivent être prises dans l'année. A titre exceptionnel, un report sur l'année suivante est autorisé avec l'accord du professeur responsable, mais il ne doit pas excéder trois semaines.

³Pour les assistants étudiants le droit aux vacances est compris dans la rémunération horaire.

Autres dispositions
applicables

Art. 18 ¹La Loi sur le statut de la fonction publique est applicable à toutes les questions non réglées par la loi sur l'Université et le présent règlement.

²Si l'engagement repose sur un contrat de droit privé, les dispositions contractuelles ainsi que les dispositions légales et réglementaires mentionnées dans le contrat sont applicables à toutes les questions non réglées par le présent règlement.

Dispositions
transitoires

Art. 19 ¹Le présent règlement est applicable dès son entrée en vigueur à tous les nouveaux engagements d'assistants ainsi qu'aux demandes de reconduction ou de prolongation exceptionnelle déposées après son entrée en vigueur.

²L'article 3 n'est applicable qu'aux engagements d'assistants effectués après l'entrée en vigueur du présent règlement.

³Les articles 6, 7, 8 al. 1, 9, 10, 17 et 18 sont applicables aux assistants dès l'entrée en vigueur du présent règlement.

⁴L'assistant qui demande une reconduction de son engagement en tant qu'assistant doctorant doit être immatriculé comme doctorant à l'Université

de Neuchâtel au 1^{er} octobre 2006.

Entrée en vigueur	Art. 20 Le présent règlement entre en vigueur au 1 ^{er} novembre 2005 après avoir été approuvé par le Conseil de l'Université dans sa séance du 27 octobre 2005.
Abrogation	Art. 21 Le règlement concernant les assistants de l'Université de Neuchâtel du 1 ^{er} décembre 2000 est abrogé, sous réserve des dispositions transitoires mentionnées à l'article 19.

Au nom du Rectorat

Le recteur,

Alfred Strohmeier

Autres règlements et directives

- Directive pour l'exécution du Règlement concernant le statut des assistants et des assistants étudiants, du 10 décembre 2005
- Directive concernant le taux d'occupation minimal du personnel administratif, technique et bibliothécaire, du 1er octobre 2004

11.2. Etat de la réglementation en matière d'admission à l'Université et règlements d'études et d'examens

Voir également le site du service juridique, où tous les textes ci-dessous sont téléchargeables : <http://www.unine.ch/juridique>

11.2.1. Admission à l'Université

Dispositions générales

- Règlement général de l'Université, du 10 septembre 1997 . Les titres II (art. 29 et 30) et III (art. 31 et 34) sont abrogés par le règlement général d'organisation de l'Université (RGOU), du 11 octobre 2005
- Règlement concernant l'admission des personnes non titulaires d'une maturité gymnasiale du 5 septembre 2000
- Directives concernant l'application de l'art. 65 al. 3 LU (admission des étudiants de langue étrangère) du 14 juillet 2003
- Directive du rectorat concernant les modalités de paiement de la finance d'inscription, des taxes et des exonérations, du 15 septembre 2004
- Directives concernant l'admission à la formation d'orthophonistes, du 19 janvier 2005

Admission dans des filières d'études particulières

- Règlement d'admission au Master en sciences (Msc) en Hydrogéologie, du 27 avril 2004
- Règlement d'admission au Master en sciences (Msc) en Biogéosciences, du 27 avril 2004

Dispositions transitoires concernant l'introduction du système de Bologne

- Arrêté I du rectorat concernant les mesures transitoires dues à l'introduction du système de Bologne, du 16 juin 2003
- Arrêté II du rectorat concernant les mesures transitoires dues à l'introduction du système de Bologne (délivrance de titres de Bachelor et Master dès la fin de l'année académique 2003-2004) du 28 juillet 2004

11.2.2. Règlements d'études et d'examens des formations de base

Dispositions générales

- Directives concernant les examens écrits, du 19 février 2001

Faculté des lettres et sciences humaines

- Règlement des examens de la Faculté des lettres et sciences humaines, du 1er juillet 1999 (édition d'octobre 2003, règlement des licences)
- Règlement d'application du doctorat ès lettres ou en sciences humaines, du 27 octobre 2000 (édition de janvier 2004)
- Règlement de la licence interfacultaire en sciences humaines et sociales, du 8 décembre 2000 (édition de juillet 2003)
- Règlement de l'institut de langues et civilisation françaises de l'Université (ILCF), du 14 janvier 2002
- Règlement d'études et d'examens du Baccalauréat universitaire en lettres et sciences humaines (Bachelor of Arts), du 21 janvier 2005
- Règlement d'études et d'examens de l'Institut de langue et civilisation françaises (ILCF) de l'Université de Neuchâtel, du 21 janvier 2005

Faculté des sciences

- Règlement des examens de la Faculté des sciences, du 22 février 2000 (édition de juin 2001, règlement des diplômes et doctorats)
- Règlement d'études et d'examens de la Faculté des Sciences, du 22 juin 2004 (règlement des bachelors, masters et doctorats) et Arrêté portant révision du règlement d'études et d'examens de la Faculté des sciences, du 14 juin 2005

Faculté de droit

- Règlement des examens de la Faculté de droit et des sciences économiques, du 1er juillet 1999 (édition d'août 2002, règlement des licences et doctorats)
- Règlement d'études et d'examens de la Faculté de droit, du 17 juin 2004 (règlement du bachelor, du master et du doctorat)

Faculté des sciences économiques

- Règlement des examens de la Faculté de droit et des sciences économiques, du 1er juillet 1999 (édition d'août 2002, règlement des licences et doctorats)
- Règlement d'études et d'examens du baccalauréat universitaire en sciences économiques, du 22 juin 2004 cf. (Arrêté portant révision du Règlement d'études et d'examens du baccalauréat universitaire en sciences économiques du 22 juin 2004, du 27 avril 2005)
- Règlement d'études et d'examens de la Maîtrise universitaire en gestion, orientation Développement International des Affaires, du 7 juin 2005

Faculté de théologie

- Règlement des examens de la Faculté de théologie, du 1er juillet 1999 (règlement de la licence et du doctorat)

11.2.3. Règlements d'études et d'examens des formations particulières

Formations postgrades

- Règlement transitoire du postgrade en hydrogéologie, du 28 mai 2004

Formation continue

- Règlement concernant la formation continue, du 27 novembre 2002

11.3. Commissions et représentations

Un certain nombre de commissions sont « dormantes » ; le service juridique entreprendra systématiquement l'analyse des règlements de ces commissions ; le rectorat se penchera sur chaque cas non encore clarifié durant l'année 2005 – 2006.

11.3.1. Commission culturelle

Nom	Fonction	Période
STROHMEIER Alfred	Président	2005-2008
AMMANE Shahin	Représentant des étudiants	
CLOTTU VOGEL Anne-Christine	Membre du Conseil de l'Université	
BETTI Roberto	Centre culturel neuchâtelois	
PACCOLAT Jérôme	FEN	
DE MARCHI Pietro	FLSH	

11.3.2. Commission de gestion de la fortune de l'Université

Nom	Fonction	Période
HAAG Daniel	Président	2005 - 2008
DUINA Stéphane	UniNE	
WESSNER Pierre	Représentant de la FD	
GOLAY Pierre	Extérieur	
LEGER Cédric	Société PX La Chaux-de-Fonds	

11.3.3. Commission des immatriculations

Nom	Fonction	Période
BARRAUD Pierre	Président	2005 – 2008
BOLLE Pierre-Henri	Représentant de la FD	
TERRIER Philippe	Représentant de la FLSH	
N.N.	Représentant de la FS	
GRETHER Jean-Marie	Représentant de la FSE	
ROSE Martin	Représentant de la FT	

11.3.4. Commission d'informatique

Nom	Fonction	Période
HAAG Daniel	Président	2004-2008
ABBET Jean-Luc	Membre permanent externe	
MOKEDDEM Abdelatif	Directeur du SITEL	
BLISS Jean-Claude	FLSH	
HÜGLI Heinz	Faculté des sciences	
MAHON Pascal	Faculté de droit	
STOFFEL Kilian	FSE	
DUBIED Pierre-Luigi	FT	

11.3.5. Commission de surveillance de la procédure des nominations

Nom	Fonction	Période
Membres :		
CLEMENCON Jean-Jacques	Président	2006-2008

Nom	Fonction	Période
MACK Alexander	Représentant du corps intermédiaire	2006-2008
VUILLEMIN-BOREL Michèle	Lycée-Blaise Cendrars	
Suppléants :		
HURNI Baptiste	Etudiant FLSH	
BERTHOUD Jean	Banque Bonhôte	

11.3.6. Commission sociale

Nom	Fonction	Période
RUEDIN Roland	Président	2006-2009
BARRAUD Pierre	Représentant du rectorat	
PREDRIZAT Daniel	Membre du Conseil de l'Université	
DE CERJAT Séverine	Service social	
KURT Ihsan	Etudiant	
OGUEY Grégoire	Etudiant	
TRACHSEL ALEXSANDRA	Représentante du corps intermédiaire	

11.3.7. Commission sportive

Nom	Fonction	Période
BURKHARD Martin	Président	Pas de règlement
BARRAUD Pierre	Secrétaire général de l'Université	
GERMANN Raphaël		
L'EPLATTENIER Yves		
ROBERT Bertrand	Directeur des sports	
GARCIA Michaël	Etudiant	

11.3.8. Commission de l'U3A

Nom	Fonction	Période
STROHMEIER Alfred	Président	2004-2008
HEYRAUD Marc	Directeur de l'Université du 3 ^{ème} âge	
SCHNEIDER André	Membre honoraire	
BROSSARD Michel	FS	
GASSER Peter	FLSH	
LEUBA Audrey	FD	
TSCHAN SEMMER Franziska	FSE	
DUBIED Pierre-Luigi	FT	
BRUNSWIG Jeanne	Neuchâtel	
PASINETTI Raymond	Neuchâtel	
TROYON Marguerite	Neuchâtel	
BERGER Michel	La Chaux-de-Fonds	
GINDRAT Blurette	La Chaux-de-Fonds	
BARRAUD Michel	Val-de-Travers	
ULRICH Arnold	Val-de-Travers	
JUNOD Blaise	Porrentruy	
MICHEL Jean	Porrentruy	
PAROZ Francis	Activité de l'U3A	

11.3.9. Commission de la recherche scientifique

Nom	Fonction	Période
Membres :		
VALETTE Alain	Président	2004-2008
AEBI Philipp	FS	
BANGERTER Adrian	FSE	
BURKHARD Martin	FS	
JAQUIER Claire	FLSH	
GRETHER Jean-Marie	FSE	
KOLB Robert	FD	
MOREROD Jean-Daniel	FLSH	
NEIER Reinhard	Vice-recteur Recherche invité	
ROSE Martin	Théologie	
TISSOT Nathalie	FD	
ZARIN-NEJADAN Milad	FS	
ZEN-RUFFINEN	FD	
FAIST Jérôme	FS	
Suppléants :		
ZEN-RUFFINEN Piermarco	FD	Ne siège plus, période indéterminée
BLILI Sam	FSE	
DE WECK Geneviève	FLSH	
TILLE Yves	FSE	
GHASARIAN Christian	FLSH	
KESSLER Félix	FS	
BOILLAT Denis	Chef-comptable de l'Université, trésorier	
MOSER Félix	FT	

11.3.10. Commission de l'enseignement

Nom	Fonction	Période
N.N.	Président	Ne siège plus, période indéterminée
DUBIED Pierre-Luigi	FT	
GUELPA Stéphanie	FLSH	
TILLE Yves	FSE	
KOSTECKI Michel	FSE	
KALT Angelika	FS	
STALDER Yves	FS	
WESSNER Pierre	FD	
N.N.	FD	

11.3.11. Commission de l'Observatoire (nommée par le Conseil d'Etat)

Nom	Fonction	Période
STROHMEIER Alfred	Recteur UniNE	2005-2009

11.3.12. Conseil de fondation du CIES

Nom	Fonction	Période
STROHMEIER Alfred	Membre	2004-2008

11.3.13. Commission du Musée international d'horlogerie (nommée par le Conseil communal de la Chaux-de-Fonds)

Nom	Fonction	Période
STROHMEIER Alfred	Membre	2004-2008

11.3.14. Commission de gestion du jardin botanique

Nom	Fonction	Période
BARRAUD Pierre	Secrétaire général UniNE	Indéterminée selon règlement
KÜPFER Philippe	Institut de botanique	
BEGUIN Cédric	Adjoint au chef du SFU/DIPAC	
GUELPA Christiane	Enseignante Lycée Denis-de-Rougemont	
GRETILLAT Didier	Ingénieur communal adjoint	
BOILLAT Jean-Marie	Chef de service des Parcs et promenades	
FELBER François	Directeur, Jardin botanique	
SCHMID Rodolphe (voie consultative)	Association des amis du Jardin botanique	

11.3.15. Commission interfacultaire de la formation continue (CIFOC)

Nom	Fonction	Période
HEYRAUD Marc	Président	2003-2007
<i>Membres externes :</i>		
BIANZINA Nicole ou NAUMANN Griselda	Office fédéral de la statistique	
HILTPOLD Pierre	Chambre neuchâteloise	
ROCHAT Didier	Office de la formation continue	
<i>Membres internes :</i>		
KOSTECKI Michel	FSE	
TISSOT Nathalie	FD	
SANGSUE Daniel	FLSH	
WARD Thomas	FS	
DUBIED Luigi	FT	
<i>Suppléants :</i>		
GRETHER Jean-Marie	FSE	
LEUBA Audrey	FD	
BEGUELIN Marie-José	FLSH	
N.N.	FS	
ROSE Martin	FT	

11.3.16. Commission universitaire d'admission (des personnes non titulaires de maturité)

Nom	Fonction	Période
<i>Titulaires :</i>		
AUBERT Jean-Jacques	FLSH	2005-2008
COLBOIS Bruno	Faculté des sciences	
PERRET Laura	Assistante SES	
ROBERT Philippe	Lycée Denis de Rougemont	
STOFFEL Killian	FSE	
N.N.	Faculté de droit	

Nom	Fonction	Période
Remplaçants :		
BERGER Pierre-Yves	Faculté des sciences	2005-2008
CASTIONI Mario	Lycée Jean Piaget	
GRETHER Jean-Marie	FSE	
JAQUIER Claire	FLSH	
KÜPFER Philippe	Faculté des sciences	
DUBIED Pierre-Luigi	Faculté de théologie	
N.N.	Faculté de droit	

11.3.17. Fondation du Foyer des Etudiants

Nom	Fonction	Période
<i>Conseil :</i>		
BARRAUD Pierre	Président	Indéterminée selon règlement
LIN Christophe	Vice-président	
HAN Anpan	Sablons	
TSCHAN SEMMER Francizka	FSE	
OFZKY Myriam	Comptabilité générale d'UniNE	
DE CERJAT Séverine	Service social d'UniNE	
N.N.	Conseil de l'Université	
NEGOESCU Radu	FEN	
PETROSILLO Isabelle	Office des bourses Etat de Neuchâtel	
<i>Bureau du Conseil de fondation :</i>		
BARRAUD Pierre		
LIN Christophe		
DE SERJAT Séverine		
OFSKY Myriam		

11.3.18. Commission de gestion de la Cité universitaire

Nom	Fonction	Période
CLEMENCON Jean-Jacques	Président	2005-2009
AUBRY Alain	Service des bâtiments de l'Etat	
BALLEYS Pierre-Dominique	Etudiant	
BARRAUD Pierre	Secrétaire général d'UniNE	
BERGER Pierre-Yves	Assistant	
BONVIN Pierre-Antoine	Etudiant	
BOREL Claude	Conseil de l'Université	
PIATTINI Vincent	Service de la gérance des immeubles	
WILDI Pierre-Etienne	Service financier	

11.3.19. Comité de direction de la Cité universitaire

Nom	Fonction	Période
AUBRY Alain	Département des finances et affaires sociales	2005-2009
BARRAUD Pierre	Secrétaire général	
HAAG Daniel	a.i.	
CLEMENCON Jean-Jacques	SFU	

11.3.20. Fondation du Laténium

Nom	Fonction	Période
STROHMEIER Alfred	Membre	2005-2009

11.3.21. Bologna Projektleitung

Nom	Fonction	Période
SCHULTHESS Daniel	Membre	2004-2008

11.3.22. Commission de planification CPC-CRUS

Nom	Fonction	Période
HAAG Daniel	Membre	2004-2008

11.3.23. CRUS

Nom	Fonction	Période
STROHMEIER Alfred	Membre	2004-2008

11.3.24. Fondation CAFI

Nom	Fonction	Période
TISSOT Nathalie	Membre	?

11.3.25. Association CAFI + Comité scientifique

Nom	Fonction	Période
AEBI Philippe	Membre	?

11.3.26. Haute Ecole ARC, Comité consultatif

Nom	Fonction	Période
STROHMEIER Alfred	Membre	2005-2008

**11.3.27. Commission fédérale des bourses
(Berne)**

Nom	Fonction	Période
STOFFEL Kilian	FD	2005-2007

11.4. Abréviations

11.4.1. Par domaine

Université de Neuchâtel

Facultés

FD	Faculté de droit
FLSH	Faculté des lettres et sciences humaines
FS	Faculté des sciences
FSE(S)	Faculté des sciences économiques (et sociales)
FT	Faculté de théologie

Instituts, chaires, services, domaines

CD	Centre de dialectologie
CEMAJ	Centre de recherche sur les modes alternatifs et juridictionnels de gestion des conflits
CHYN	Centre d'hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel
CLA	Centre de linguistique appliquée
ComLab	« Common Laboratory » - laboratoire commun CSEM – IMT
GPA	Groupe de psychologie appliquée
ICH	Institut de chimie
IDS	Institut de droit de la santé
IE	Institut d'ethnologie
IGG	Institut de géographie
IHAM	Institut d'histoire de l'art et de muséologie
IIUN	Institut interfacultaire d'informatique
IJC	Institut de journalisme et communication
ILCF	Institut de langue et civilisation françaises
ILF	Institut de littérature française
IM	Institut de mathématique
IMT	Institut de microtechnique
IP	Institut de psychologie
IPh	Institut de physique
IRER	Institut de recherches économiques et régionales
LTLP	Laboratoire de traitement du langage et de la parole
MAPS	Maison de l'Analyse des Processus Sociaux
PRN	Pôle de recherche national
SITEL	Service informatique et télématique

Autres institutions liées à l'Université

CAFI	Centre d'analyse par faisceau ionique
CIES	Centre international d'étude du sport
CRLHP	Centre romand de logique, d'histoire et philosophie des sciences
CSEM	Centre suisse d'électronique et de microtechnique
GPSR	Glossaire des patois de la Suisse romande
IPLSR	Institut du patrimoine linguistique de la Suisse romande
IRDP	Institut romand de recherche et de documentation pédagogique
LEA	Laboratoire européen associé
ON	Observatoire cantonal ou Observatoire de Neuchâtel
MEN	Musée d'ethnographie de Neuchâtel
MIH	Musée international d'horlogerie
PSM	Panel suisse des ménages
SFM	Swiss Forum for Migration and Population Studies – Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population

SIDOS Service suisse d'information et d'archivage des données pour les sciences sociales

Corps professoral et corps enseignant

Ass	assistant
CC	chargé de cours
CE	chargé d'enseignement
DR	directeur de recherche
MAss	maître-assistant
PA	professeur associé
PAss	professeur assistant
PB	professeur boursier
PD	privat-docent
PE	professeur extraordinaire
PI	professeur invité
PO	professeur ordinaire

Hautes écoles universitaires

EPF	Ecole polytechnique fédérale
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
ETHZ-EPFZ	Ecole polytechnique fédérale de Zurich
HEC	Haute école commerciale
HEG	Haute école de gestion
HEP-BEJUNE	Haute école spécialisée Berne-Jura-Neuchâtel
HES	Haute école spécialisée
IUED	Institut universitaire d'études du développement
USI	Université de Suisse italienne

Institutions officielles

Confédération

CTI	Commission pour la technologie et l'innovation (OFFT)
DFI	Département fédéral de l'intérieur
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
LAU	Loi fédérale sur l'aide aux universités
OAQ	Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFFT	Office fédéral de la formation et de la technologie
OFS	Office fédéral de la Statistique
RPT	Nouvelle répartition des tâches
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SER	Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche

Canton de Neuchâtel

DECS	Département de l'éducation, de la culture et des sports (ex-DIPAC)
DIPAC	Département de l'instruction publique et des affaires culturelles
LU	Loi sur l'Université
PAB	Plan d'assainissement budgétaire

Institutions suisses

CUS	Conférence universitaire suisse
CUSO	Conférence universitaire de Suisse occidentale
CRUS	Conférence des recteurs des universités suisses

Institutions universitaires intercantionales

AZUR	Triangle Azur : Réseau des universités de Lausanne, Genève et Neuchâtel
BENEFRI	Réseau des universités de Berne – Neuchâtel – Fribourg
CIMENT	Centre inter-universitaire de recherche en microsystemes et nanotechnologie EPFL-UniNE

Institutions gouvernementales intercantionales

CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique
------	-----------------------------------------------------

Autres institutions

ASSH	Académie suisse des sciences humaines
ASSM	Académie suisse des sciences médicales
AUF	Agence universitaire de la francophonie
CHIPP	Institut suisse de physique des particules
ESM	Ecole suisse de la magistrature
FSRM	Fondation suisse pour la recherche en microtechnique
GRAL2	Groupe de référence universitaire pour l'enseignement de l'allemand, langue 2

Autres abréviations

BA	Bachelor
CEP	Certificat d'Education Physique
DEA	Diplôme d'études approfondies
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
ECTS	European Credit Accumulation and Transfer System
EPT	Equivalent plein temps
FAME	Financial Asset Management and Engineering
FRT	Formation, recherche et technologie
MA	Master
MAS	Master of Advanced Studies
NCCR	National Center of Competence in Research
PP	Pilier principal
PS	Pilier secondaire
UE	Union européenne
UER	Unité d'enseignement et de recherche

11.4.2. Par ordre alphabétiqueA

Ass	assistant
ASSH	Académie suisse des sciences humaines
ASSM	Académie suisse des sciences médicales
AUF	Agence universitaire de la francophonie
AZUR	Triangle Azur : Réseau des universités de Lausanne, Genève et Neuchâtel

B

BA	Bachelor
BENEFRI	Réseau des universités de Berne – Neuchâtel – Fribourg

C

CAFI	Centre d'analyse par faisceau ionique
CC	chargé de cours
CD	Centre de dialectologie
CE	chargé d'enseignement
CEMAJ	Centre de recherche sur les modes alternatifs et juridictionnels de gestion des conflits
CEP	Certificat d'Education Physique
CHIPP	Institut suisse de physique des particules
CHYN	Centre d'hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel
CIES	Centre international d'étude du sport
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique
CIMENT	Centre inter-universitaire de recherche en microsystemes et nanotechnologie EPFL-UniNE
CLA	Centre de linguistique appliquée
ComLab	« Common Laboratory » - laboratoire commun CSEM – IMT
CRLHP	Centre romand de logique, d'histoire et philosophie des sciences
CRUS	Conférence des recteurs des universités suisses
CSEM	Centre suisse d'électronique et de microtechnique
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation (OFFT)
CUS	Conférence universitaire suisse
CUSO	Conférence universitaire de Suisse occidentale

D

DEA	Diplôme d'études approfondies
DECS	Département de l'éducation, de la culture et des sports (ex-DIPAC)
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DIPAC	Département de l'instruction publique et des affaires culturelles
DR	directeur de recherche

E

ECTS	European Credit Accumulation and Transfer System
EPF	Ecole polytechnique fédérale
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPT	Equivalent plein temps
ESM	Ecole suisse de la magistrature
ETHZ-EPFZ	Ecole polytechnique fédérale de Zurich

F

FAME	Financial Asset Management and Engineering
FD	Faculté de droit
FLSH	Faculté des lettres et sciences humaines
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FRT	Formation, recherche et technologie
FS	Faculté des sciences
FSE(S)	Faculté des sciences économiques (et sociales)
FSRM	Fondation suisse pour la recherche en microtechnique
FT	Faculté de théologie

G

GPA	Groupe de psychologie appliquée
GPSR	Glossaire des patois de la Suisse romande
GRAL2	Groupe de référence universitaire pour l'enseignement de l'allemand, langue 2

H

HEC	Haute école commerciale
HEG	Haute école de gestion
HEP-BEJUNE	Haute école spécialisée Berne-Jura-Neuchâtel
HES	Haute école spécialisée

I

ICH	Institut de chimie
IDS	Institut de droit de la santé
IE	Institut d'ethnologie
IGG	Institut de géographie
IHAM	Institut d'histoire de l'art et de muséologie
IIUN	Institut interfacultaire d'informatique
IJC	Institut de journalisme et communication
ILCF	Institut de langue et civilisation françaises
ILF	Institut de littérature française
IM	Institut de mathématique
IMT	Institut de microtechnique
IP	Institut de psychologie
IPh	Institut de physique
IPLSR	Institut du patrimoine linguistique de la Suisse romande
IRDp	Institut romand de recherche et de documentation pédagogique
IRER	Institut de recherches économiques et régionales
IUED	Institut universitaire d'études du développement

JKL

LAU	Loi fédérale sur l'aide aux universités
LEA	Laboratoire européen associé
LTLP	Laboratoire de traitement du langage et de la parole
LU	Loi sur l'Université

M

MA	Master
----	--------

MAPS	Maison de l'Analyse des Processus Sociaux
MAS	Master of Advanced Studies
MAss	maître-assistant
MEN	Musée d'ethnographie de Neuchâtel
MIH	Musée international d'horlogerie
<u>N</u>	
NCCR	National Center of Competence in Research
<u>O</u>	
OAQ	Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFFT	Office fédéral de la formation et de la technologie
OFS	Office fédéral de la Statistique
ON	Observatoire cantonal ou Observatoire de Neuchâtel
<u>P</u>	
PA	professeur associé
PAB	Plan d'assainissement budgétaire
PAss	professeur assistant
PB	professeur boursier
PD	privat-docent
PE	professeur extraordinaire
PI	professeur invité
PO	professeur ordinaire
PP	Pilier principal
PRN	Pôle de recherche national
PS	Pilier secondaire
PSM	Panel suisse des ménages
<u>Q</u>	
<u>R</u>	
RPT	Nouvelle répartition des tâches
<u>S</u>	
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SER	Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche
SFM	Swiss Forum for Migration and Population Studies – Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population
SIDOS	Service suisse d'information et d'archivage des données pour les sciences sociales
SITEL	Service informatique et télématique
<u>T</u>	
<u>U</u>	
UE	Union européenne
UER	Unité d'enseignement et de recherche
USI	Université de Suisse italienne

V

W

X

Y

Z